Bibliothèque numérique
medic@

Chabert, Philibert / Flandrin, Pierre / Huzard, Jean-Baptiste. Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les moyens de les guérir, de les préserver, de les conserver en santé, de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat. On y a joint l'analyse des ouvrages vétérinaires, anciens et modernes, pour tenir lieu de tout ce qui est écrit sur cette science. Ouvrage nécessaire aux habitants des campagnes et aux propriétaires; rédigé par une société de vétérinaires praticiens; mis en ordre et publié par les CC. Chabert, Flandrin et Huzard. Année 1791.

Paris : de l'imprimerie et dans la librairie vétérinaire de J.B. Huzard, an III.
Cote : 40230

BIUM
(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?40230x02

©BIUM

INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

ANNÉE 1791.

©BIUM

Il paroît actuellement volumes de cet ouvrage; savoir :

L'Année 1782—1790.
——— 1791.
——— 1792.
——— 1793.
——— 1794, ou an IIe.

Ils se vendent ensemble ou séparément
brochés, & franc de port
dans toute la République.

©BIUM

40230

INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES,

Avec les moyens de les guérir, de les préſerver, de les conſerver en ſanté, de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat.

On y a joint l'analyſe des ouvrages vétérinaires, anciens & modernes, pour tenir lieu de tout ce qui eſt écrit ſur cette ſcience.

Ouvrage néceſſaire aux habitans des campagnes, & aux propriétaires; rédigé par une Société de Vétérinaires-Praticiens; mis en ordre & publié,

Par les CC. Chabert, Flandrin et Huzard.

Année 1791.

NOUVELLE ÉDITION.

A PARIS,

De l'Imprimerie & dans la Librairie Vétérinaire de J. B. Huzard, rue Montmartre, Cour de la Juſſienne, N°. 38; & au Palais de Juſtice, Salle ci-devant Dauphine N°s. 1 & 2.

An III^e.

©BIUM

« La ſcience vétérinaire, preſque encore au berceau, n'en ſortira que ſucceſſivement ; & c'eſt aux ſoins des phyſiciens qu'elle devra ſon accroiſſement. Leurs découvertes, iſolées maintenant, formeront un jour un enſemble précieux, après qu'elles auront été ſuffiſamment diſcutées. Car, dans les ſciences, la diſcuſſion eſt le creuſet où les vérités s'épurent. »

TESSIER. *Obſervations ſur pluſieurs maladies des beſtiaux.*

Reflexions préliminaires, page 5.

©BIUM

PROSPECTUS.

DANS un ſiècle où l'art vétérinaire jouit d'une conſidération méritée par des ſuccès de tous genres, & où les ouvrages périodiques ſont multipliés à l'infini, il paroît étonnant qu'on n'ait point encore penſé à en conſacrer un uniquement, pour cette branche ſi précieuſe de l'hiſtoire naturelle & de l'économie ruſtique, que la France a ſi grand intérêt de voir croître & proſpérer.

Il manque, en effet, aux habitans des campagnes un ouvrage contenant des inſtructions ſuivies & à leur portée, une eſpèce de guide domeſtique pour le traitement des maladies épizootiques (fléau auſſi redoutable à l'état qu'à la fortune des particuliers); pour celui des autres maladies qui, ſans être épizootiques, n'en ſont pas moins deſtructives; pour l'éducation économique des beſtiaux & des autres animaux à l'uſage de l'homme; pour les multiplier; pour le choix qu'on en doit faire; pour les ſoins qu'ils exigent; pour diriger dans leur achat, & éviter les tromperies multipliées des maquignons, &c. &c.

La mauvaiſe conſtruction des bergeries, des étables, des écuries, & des autres habitations des animaux; la ſtagnation & l'infection de l'air qu'elles

©BIUM

renferment, qui ne tarde pas à acquérir des qualités nuiſibles ; infection cauſée par le trop grand nombre d'animaux qu'on y entaſſe, par le ſéjour des fumiers, par la vapeur des lampes, &c. enfin, par les alimens & les boiſſons viciés, par les intempéries des ſaiſons, ou par des mauvais ſoins ; telles ſont en général les cauſes les plus fréquentes & les moins ſoupçonnées des maladies qui ſe renouvellent ſi ſouvent parmi les beſtiaux, & qui dévaſtent les campagnes.

Dans l'ouvrage que nous publions, nous rendrons ſucceſſivement un compte exact des maladies qu'on aura obſervées, ſoit dans les départemens de la République, ſoit chez l'étranger ; de leur nature, des ſymptômes propres à les faire reconnoître, de leurs progrès, ainſi que des moyens curatifs & préſervatifs qui auront été employés pour les combattre avec le plus de ſuccès.

On y trouvera tout ce qui concerne la multiplication, l'éducation & le choix des chevaux, des bêtes à cornes & à laine, des chiens & des cochons, de la volaille & des autres animaux, oiſeaux & inſectes domeſtiques ; les différens moyens de les nourrir, de les entretenir en ſanté, de prévenir & de guérir leurs maladies ; d'en tirer le meilleur parti pour l'uſage auquel on les deſtine ; de les emboucher, de les ferrer, de les habiller, &c.

©BIUM

Nous indiquerons les cauſes du dépériſſement de nos races & de nos eſpèces, les moyens d'y remédier, de les conſerver, de les renouveller, &c.

La Juriſprudence de la médecine vétérinaire eſt encore plongée dans les ténébres de l'empiriſme & de l'ignorance; la garantie à laquelle la loi ſoumet dans certains cas ceux qui font le commerce de chevaux & de beſtiaux, n'eſt le plus ſouvent fondée ni ſur la raiſon, ni ſur la juſtice; les vices dont ils peuvent être affectés, & qui donnent lieu à cette garantie, ſont arbitraires dans les différens tribunaux, comme le tems preſcrit pour la redhibition. Les artiſtes-vétérinaires & les maréchaux ſont néanmoins requis journellement pour éclairer les juges ſur tous ces points, comme ſur la cauſe de la mort des animaux ou ſur la nature de leurs maladies. Les ſources où ils pourroient puiſer les connoiſſances dont ils ont beſoin pour cette fonction importante, ne ſont point à leur portée, ou ſont iſolées & abſolument méconnues du plus grand nombre. Comment, d'ailleurs, ſeroient-elles connues des gens de l'art, quand elles ſont ſouvent ignorées des juges eux-mêmes? Nous raſſemblerons tous ces matériaux épars; nous ferons connoître les nombreux abus auxquels cette partie de la légiſlation françoiſe donne continuellement lieu; nous indiquerons aux

©BIUM

experts la marche qu'ils doivent ſuivre entre tous ces écueils, & nous nous empreſſerons de faire connoître les réformes avantageuſes que nos légiſlateurs ne manqueront pas de faire ſur cet objet.

Les charlatans ſont un fléau auſſi déſaſtreux dans la médecine vétérinaire que dans la médecine humaine, & ils renaiſſent par-tout de leurs cendres; c'eſt ſur-tout dans les cas d'épizooties qu'on les voit pulluler d'avantage, & ils ſont ſouvent plus à redouter que la maladie même. Nous leur déclarons ici une guerre ouverte; nous les dévoilerons; nous ferons connoître leurs inepties, leurs fripponeries, & leur mauvaiſe foi; nous les pourſuivrons juſque dans leurs repaires les plus obſcurs & les plus cachés. Nous regretterons d'autant moins le tems que nous emploierons à arracher le voile dont ils enveloppent toujours leurs opérations ténébreuſes, que par-là nous rendrons un véritable ſervice à nos lecteurs.

Il eſt encore des préjugés, dont l'empire eſt auſſi ſolidement affermi que celui du charlatanisme, & dont les bâſes ſont également appuyées ſur la crédulité, la ſuperſtition, les traditions populaires & le défaut de connoiſſances; nous les atteindrons tous ſucceſſivement; nous éclairerons ſur leur origine, ſur leurs progrès, ſur le bien & le mal auxquels ils peuvent donner lieu; ſur la

©BIUM

néceſſité de les détruire, de les rectifier, de les conſerver quelquefois, &c.

Les mémoires, obſervations, conſultations, traitemens, pratiques, expériences, & procédés nouveaux, relatifs à toutes les branches de l'art vétérinaire, manuſcrits ou imprimés, nationaux ou étrangers, ſeront l'objet de nos recherches & la matiere de notre travail. Nous y joindrons l'annonce des ouvrages nouveaux; l'extrait & l'analyſe raiſonnée, hiſtorique & critique de tous les auteurs qui ont écrit ſur cette ſcience, pour tenir lieu d'une bibliothèque vétérinaire, & pour ſervir à l'hiſtoire des progrès de l'art.

Nous nous propoſons d'enrichir tous les ans cet ouvrage, & de le rendre digne de l'approbation du public. L'accueil qu'on a fait à l'*Almanach vétérinaire*, dont il eſt la ſuite, nous eſt un ſûr garant de ſon ſuccès: & comme nous le marque un de nos abonnés, ſon utilité qui dut être de tous les tems, augmente encore d'intérêt par le nouvel ordre de choſes qui s'établit. On ſent qu'il doit être, quant à cette partie, le manuel des cultivateurs, des propriétaires, des maîtres de poſtes, fermiers, maréchaux; des perſonnes chargées des haras & de la régie des biens de campagne; des adminiſtrateurs, &c.

Nous invitons les artiſtes-vétérinaires, les ma-

©BIUM

réchaux, & toutes les perſonnes inſtruites, à être nos coopérateurs, en nous envoyant le détail des maladies qu'ils auront obſervées & traitées & les obſervations qu'ils auront faites dans leur pratique; ce ſera pour nous un moyen de rendre juſtice à leurs talens en les faiſant connoître, & cet ouvrage ſera le réſultat de leurs travaux.

Depuis la publication de notre *proſpectus*, en 1790, nous avons reçu d'excellens matériaux que nous emploions ſucceſſivement, nous invitons les auteurs à vouloir bien agréer nos remercimens; & à avoir la légere attention d'écrire leurs obſervations à mi-marge; nous ajouterons qu'ils ne doivent pas être arrêtés par la crainte de les mal écrire; nous nous chargerons bien volontiers de rédiger leurs manuſcrits. On trouvera en tête de la troiſieme partie, un plan à ſuivre dans la deſcription des maladies & dans la rédaction des obſervations de pratique; nous engageons nos coopérateurs à s'en écarter le moins qui leur ſera poſſible.

Nous recevrons toujours avec reconnoiſſance les mémoires & obſervations, ainſi que les ouvrages, notices, extraits, &c., que l'on voudra bien nous adreſſer franc de port.

Il eſt bon de faire connoître à nos lecteurs la maniere dont nous procédons à la rédaction de cet ouvrage; nous nous raſſemblons tous les quinze

©BIUM

jours chez l'un de nous, on y lit ſucceſſivement les pièces deſtinées à la collection ; elles ſont examinées, diſcutées, jugées & admiſes ou rejettées ſelon leur mérite ; de cette maniere nous eſpérons n'imprimer rien qui ne ſoit utile & avantageux aux progrès de la ſcience ; & ſi par haſard on y rencontre quelquefois des pièces foibles, c'eſt qu'elles préſenteront des vues neuves, des obſervations intéreſſantes, ou des faits dignes d'être conſervés.

Le Volume in-octavo, ſera toujours de 400 pages au moins, il coutera livres broché, & franc de port dans toute la République. Nous y joindrons des planches quand il en ſera beſoin.

Si on conſidère que le prix de l'impreſſion & du papier eſt actuellement plus que quadruplé, & que nous donnons un volume *in*-8°. de 400 pages pour , on ſera convaincu qu'il eſt encore à meilleur marché qu'aucun des ouvrages nouvellement établis (1).

(1) Un Propriétaire qui conſacre une partie de ſa fortune aux progrès de l'agriculture, nous écrivoit à ce ſujet : « La » médiocrité du prix m'a déterminé à avoir cet ouvrage, & » quand je ne guérirois qu'un cheval ou une vache, mon » argent ſeroit bien employé ».

©BIUM

PLAN GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE.

Premiere Partie.

État de l'art vétérinaire en Europe.

I°. Hiſtoire & réglemens des Ecoles vétérinaires, nationales ou étrangeres.

II°. Juriſprudence vétérinaire; cas redhibitoires, arrêts, réglemens, ordonnances, décrets, &c.

Deuxieme Partie.

Deſcription & traitement des maladies épizootiques & particulieres.

Troiſieme Partie.

Obſervations & diſſertations ſur toutes les parties de l'art vétérinaire & de la zoologie.

Quatrieme Partie.

I°. Analyſe raiſonnée, hiſtorique & critique de tous les ouvrages écrits ſur l'art vétérinaire.

II°. Annonce d'ouvrages nouveaux.

III°. Charlatans.

Table alphabétique des matières.

Table des auteurs.

©BIUM

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

PREMIERE PARTIE.

ÉTAT
DE L'ART VÉTÉRINAIRE EN EUROPE.

I. *Hiſtoire & Réglemens des Écoles Vétérinaires.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE.

QUAND l'homme auroit acquis les lumieres néceſſaires pour eſtimer avec exactitude l'étendue de ſes facultés, & que par une ſuite de l'appréciation du meilleur uſage qu'il pourroit en faire, il borneroit ſes ſoins à en diſtribuer l'emploi de la maniere la plus favorable à ſon bien être, il faudroit encore pour l'exciter à ſentir le prix d'une ſi parfaite exiſtence & pour le prémunir contre une curioſité peu réfléchie, que la raiſon le portât à conſerver le

©BIUM

ſouvenir des ſources de tant de bienfaits, en réſervant l'hiſtoire des peines qu'il a ſouffertes pour atteindre un dégré de perfection ſi digne de ſes efforts.

Eloigné de cette heureuſe époque, jetté peut-être même loin encore du ſentier qui peut y faire parvenir; mais ſentant tout l'avantage de reconnoître les obſtacles qui s'oppoſent à ſa route, & empreſſé de profiter des renſeignemens propres à le mettre ſur la voie; combien de motifs n'a-t-il pas pour recueillir tout ce qui ſe paſſe d'intéreſſant ſur la ſcène du monde!

Excité par des vues ſi preſſantes, & ne pouvant que bien incomplettement eſtimer le dégré d'utilité de tout ce qui lui paroîtra digne d'être raſſemblé pour compoſer un répertoire univerſel; rien ne doit échapper à ſes recherches, & l'hiſtoire des arts quels qu'ils ſoient, ne lui eſt pas moins importante que celle de tous les autres objets de l'attention, & des ſollicitudes humaines.

L'hiſtoire de ces arts, paroît ſur-tout favorable au deſſein dont nous offrons ici l'idée: il ſemble même que ceux d'entr'eux qui ſont liés à l'étude des productions naturelles, jouiſſent principalement de cet avantage; & l'on ne peut refuſer cette prérogative à l'art qui eſt conſacré à la conſervation & à la propagation des animaux domeſtiques.

Cet art connu ſous la dénomination inexacte

©BIUM

d'*art vétérinaire* & qui, outre la connoiſſance des maladies des animaux, & celle de leur traitement, comprend encore la ſcience entiere de leur économie, eſt, en effet, un des plus intéreſſans ſous les divers points de vue que nous venons d'annoncer: il a pour objet la connoiſſance des êtres animés, que l'homme a choiſi entre tous ceux qui couvrent le globe, pour les aſſocier aux travaux qu'exigent ſa conſervation & ſa nourriture; ſans eux, le premier, le plus utile des arts, l'agriculture n'offriroit que de foibles ſecours; & dans le cas où l'*art vétérinaire* deviendroit un jour à peine de quelqu'uſage ſous le rapport de la guériſon des maladies, il ſeroit indiſpenſablement compris ſous tous les autres, au nombre de ceux à l'exercice deſquels il faudroit s'attacher, pour aſſurer l'état proſpère des ſociétés.

Mais, ces conſidérations dont l'intérêt eſt loin encore de nos eſpérances, ne ſont pas les ſeules qui doivent nous porter à nous occuper de l'hiſtoire de l'*art vétérinaire*; nous devons ſur-tout y être excités puiſſamment par l'utilité dont cette hiſtoire doit être pour nous. Eſt-il incertain, que la connoiſſance des ſituations diverſes où ont été placés les animaux domeſtiques; le régime auquel ils ont été aſſujettis; le parti qu'on en a tiré chez les nations dont la mémoire eſt venue juſqu'à nous, ne ſoit d'une grande importance? Peut-on conteſter qu'il

©BIUM

ne ſoit eſſentiel de ſavoir, quel eſt, à raiſon de ces conditions, le dégré de ſupériorité où ces animaux ſont arrivés; le cercle de maladies auxquelles ils ont été expoſés? Eſt-il douteux que les renſeignemens quelconques, ſur-tout ce qui fait partie de la ſcience vétérinaire, & qui compoſeront l'hiſtoire dont il s'agit, ne doivent ſervir efficacement à favoriſer les progrès de cette ſcience? Eſt-il douteux qu'ils n'autoriſent & ne déterminent les tentatives auxquelles on voudroit ſe livrer pour améliorer les eſpèces de ces animaux, pour les deſtiner à de nouveaux uſages, pour prévenir ou pour guérir des maladies graves, dont on triomphe, il eſt vrai, mais dont l'invaſion eſt toujours effrayante; & qu'enfin ſous tous ces rapports, les recherches que nous propoſons ne ſoient infiniment précieuſes?

Qui peut apprécier tous les avantages de ces recherches? N'eſt-il pas quelques eſpèces d'animaux domeſtiques perdues pour nous, & que ces recherches nous permettront de ſoupçonner ou de connoître? Alors nous découvrirons ſans doute leur deſtination, & l'apperçu des jouiſſances qu'elles auront procurées aux hommes qui les poſſédoient, nous préſentera quelqu'idée de compenſation à oppoſer aux maux dont nous ſavons que ces hommes ont été la proie, & nous rendra moins pénible le tableau de ces derniers; d'ailleurs ces lumieres nous

ſuggéreront

©BIUM

ſuggéreront les moyens de remplacer nos pertes ; ajoutons encore que l'hiſtoire des animaux domeſtiques, propres à certaines contrées, nous mettra à même de juger de la poſſibilité de nous les approprier, & d'eſtimer à quel point ce parti ſeroit profitable.

Ce ſeroit enviſager imparfaitement les connoiſſances vétérinaires & s'oppoſer à leur avancement, que de taire ces détails ; nous ne devons donc pas laiſſer ignorer les époques des fléaux épizootiques, où on a reconnu d'une maniere éclatante, l'importance des ſecours qu'elles ont procurés ; les ſuccès moins brillans & plus certains, obtenus dans le traitement journalier des maladies particulieres ; les rectifications qu'elles ont déterminées dans les voies de conſervation ; & , en un mot, ce que ces connoiſſances doivent au génie, au haſard, à la protection, & le prix qu'on a attaché aux avantages qu'elles ont procurés, ou dont on les a crus ſuſceptibles.

L'hiſtoire de la *Science vétérinaire*, digne d'une attention bien particuliere ſous ces divers aſpects, l'eſt encore par elle-même, ſous le rapport de l'utilité des animaux dont elle s'occupe, & ſous celui de la néceſſité dont eſt leur examen, dans l'étude qu'il faut en faire.

N'a-t-elle pas auſſi des liaiſons frappantes avec celle de l'homme ? Et peut-on rechercher l'origine de la domeſticité des animaux, parler de la con-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 17 sur 432

©BIUM

quête qu'il en a faite, ſans conſidérer les moyens par leſquels il s'eſt aſſuré leur conſervation, & ſans voir ſon intelligence ſe diriger, ſe développer, & s'étendre, à raiſon de la nature & de la ſupériorité de leurs facultés? C'eſt la poſſeſſion de ces animaux, qui a fixé ce maître de la nature, dans les contrées fertiles où ils ſe plaiſoient le plus; le beſoin de les tranſplanter ſous des climats qui leur convenoient moins, a excité ſon induſtrie, & il y eſt parvenu avec avantage; enfin, c'eſt dans leurs entrailles, qu'inquiet de l'avenir, il a cherché longtems des indices pour juſtifier ſes craintes ou ſes eſpérances: ainſi, & ſous une foule de rapports, il a lié conſtamment leur ſort à ſa deſtinée.

Tels ſont les ſujets intéreſſans qu'embraſſent les *Annales de l'art vétérinaire*: tel ſeroit le rapprochement dont nous jouirions ſi les hommes avoient toujours proportionné l'attention qu'ils apportent aux choſes, au degré d'utilité, & à l'importance dont elles ſont à leur bonheur, & ſi les arts qui tiennent de plus près aux véritables beſoins, avoient été ceux auxquels ils attachoient un plus grand prix; mais entraînés loin de ce but par les illuſions de la frivolité, forcés quelquefois même de le perdre de vue, par l'effet de circonſtances impérieuſes, l'hiſtoire dont il s'agit a été juſqu'ici négligée, & ce n'eſt que dans les monumens des ſiècles qui ſe ſont écoulés, qu'il faut chercher les matériaux

©BIUM

épars & incomplets, mais précieux, avec leſquels il eſt poſſible de la former.

Il eſt même réſulté de cet oubli, qu'on s'eſt à peine apperçu de quelques privations ſur ce point, & que par une ſuite de l'abandon où on a été à cet égard, on n'a pas vu, où on n'a vu que trop foiblement, de quel avantage ſeroient ces travaux. Nous ſommes perſuadés néanmoins qu'on en jugeroit autrement, ſi on avoit ſous les yeux l'enſemble qu'il eſt poſſible d'en faire, d'après les vues que nous venons d'expoſer, & l'eſpoir d'en convaincre ſoutiendra nos efforts.

Pour remplir cette entrepriſe utile, nous nous propoſons de raſſembler, dans l'ouvrage que nous publions, tous les fragmens qui ſeront propres à y concourir. Pour le faire de la maniere qui nous paroît la plus intéreſſante & la plus conforme à la marche de l'eſprit humain, nous partirons des faits dont la mémoire eſt récente ; nous aurons ſoin de rendre compte ſucceſſivement de ce qui parviendra à notre connoiſſance ſur toutes les parties de la *Science vétérinaire*, & nous nous porterons peu-à-peu aux époques les plus reculées de l'hiſtoire, pour y puiſer ce qui aura trait à notre deſſein.

D'après ces idées, nous ferons d'abord connoître les écoles vétérinaires depuis leur création juſqu'à ce jour, & nous diſpoſerons ce travail en pluſieurs parties, afin de pouvoir mettre à la ſuite de cha-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 19 sur 432

©BIUM

cune, des pièces dont la connoiſſance ſera d'une grande utilité à beaucoup de ceux, pour qui cet ouvrage eſt ſpécialement deſtiné.

HISTOIRE
DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES DE FRANCE.

L'hiſtoire de ces écoles comprend les détails de leur formation ; l'expoſé des progrès que l'art a fait par leur ſecours, & l'influence que ces progrès ont eu ſur ſa pratique, hors du cercle des ſujets qui s'y ſont formés : elle comprend auſſi la connoiſſance des hommes & des ouvrages qui ont concouru à l'avancement de cet art, depuis leur établiſſement.

La néceſſité indiſpenſable de connoître les moyens pour apprécier les réſultats, nous impoſe l'obligation d'expoſer d'abord ce qui eſt relatif à l'inſtitution des écoles. Nous commencerons ce travail par une *Notice ſur l'établiſſement des écoles vétérinaires*, inſérée dans le *Journal d'agriculture* du mois de Novembre 1778 : cette notice eſt d'autant plus digne d'attention, qu'elle a été rédigée par M. *Bourgelat*, inſtituteur de ces mêmes écoles, & nous ſommes perſuadés qu'on la lira avec plaiſir à ſa véritable place.

Notice ſur l'établiſſement des Écoles vétérinaires.

L'inſtitution de ces écoles, date à-peu-près de

©BIUM

la même époque, où le gouvernement, fixant ſes regards ſur l'état de l'agriculture parmi nous, crut devoir accorder encore plus de ſoins à la vivification de cette branche, la premiere & la principale ſource des richeſſes d'un état. Déjà des exemptions accordées aux particuliers, qui s'occuperoient du défrichement des fonds abandonnés, excitoient le peuple au travail des terres incultes; déjà des ſociétés, établies dans différentes généralités, s'efforçoient de reculer les limites, que l'habitude, le préjugé & l'ignorance ſembloient avoir irrévocablement aſſignées aux cultivateurs; mais ces encouragemens & ces lumieres ne ſuffiſoient pas: il falloit, pour remplir complettement les vues ſupérieures du miniſtre des finances (1), pourvoir de plus à la conſervation des animaux, dont les ſecours & la force ſuppléent journellement à l'impuiſſance & à la foibleſſe des bras de l'homme, hors d'état de ſe procurer par lui ſeul toutes les productions eſſentiellement néceſſaires à ſa vie.

En conſéquence, il fut rendu un arrêt du conſeil, du 5 Août 1761, qui permit à M. *Bourgelat* d'établir dans la ville de Lyon une école, qui devoit avoir pour objet la connoiſſance & le traitement

(1) M. *Bertin*, ſucceſſivement intendant de Lyon, lieutenant-général de police, à Paris, contrôleur-général des finances, & miniſtre d'état.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 21 sur 432

©BIUM

des maladies des bœufs, chevaux, mulets, moutons, chèvres, porcs, chiens, &c. &c.

M. *Bourgelat* ne tarda pas à faire paroître un *Proſpectus*, concernant ce nouvel établiſſement. Le public l'accueillit, & nous nous rappellons que nos meilleurs journaliſtes en parlerent avec éloge (1).

Le gouvernement qui ſentoit tous les avantages d'une pareille inſtitution, accorda 50,000 livres, payables dans le cours de ſix années, à raiſon de 8,333 livres ſix ſous huit deniers chacune, pour ſubvenir aux dépenſes de la location d'une maiſon, d'une pharmacie, d'un laboratoire, d'un jardin des plantes, de la conſtruction de pluſieurs forges, de l'achat des uſtenſiles & des inſtrumens qui en dépendent, de l'arrangement des écuries propres à ſervir d'hôpitaux, ainſi que des ſalles d'étude, de diſſection, de démonſtration, &c. &, en un mot, de tout ce qui pouvoit concourir à l'entretien de cet établiſſement, & au ſuccès d'une entrepriſe abſolument gratuite de la part de l'inſtituteur.

On ſera moins étonné de la modicité de la ſomme accordée pour ces différens objets, lorſ-

(1) Ce Proſpectus intitulé *Art vétérinaire*, a 6 pages in-folio; il eſt imprimé à Lyon, chez J. M. Bruyſet, ſans date; M. *Bourgelat* y ajouta bien-tôt après un ſupplément, *contenant les conditions auxquelles on pourra être admis dans l'école*, auſſi in-folio d'un feuillet. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

qu'on ſaura que le produit des hôpitaux, des forges & de la pharmacie, a été toujours deſtiné à l'augmentation des fonds que ſa majeſté a bien voulu fournir, & qu'il eſt uniquement employé au ſoutien des écoles.

L'ouverture de la premiere école ſe fit le premier Janvier 1762; elle fut bientôt peuplée d'un nombre conſidérable d'éleves nationaux, auxquels ſe joignirent en peu de tems beaucoup de ſujets étrangers, parmi leſquels on en comptoit trois entretenus par le roi de Dannemarck, trois par S. M. Suédoiſe, trois par l'Impératrice-reine, trois par S. M. Pruſſienne, trois par le roi de Sardaigne, & dix par les différens cantons de la Suiſſe.

On peut dire que cette inſtitution fut très-utile à l'état dès le premier inſtant de ſa naiſſance, qu'elle rendit des ſervices ſignalés aux habitans de la campagne, en y portant partout des ſecours efficaces & multipliés, contre diverſes épizooties qui ont affligé ce royaume, & en général contre une infinité de maladies particulieres de toute eſpèce, auxquelles les beſtiaux ne ſont malheureuſement que trop ſujets. C'eſt ce qui détermina ſa majeſté à lui donner, par un arrêt de ſon conſeil du 31 Juin 1764, une marque directe & ſpéciale de ſa ſatisfaction, en lui permettant de prendre le titre d'*École royale vétérinaire*, & en lui accordant le droit de jouir de

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 23 sur 432

©BIUM

tous les égards dus aux établiſſemens qu'elle daigne prendre ſous ſa protection.

Elle avoit honoré le premier du même mois M. *Bourgelat*, du brevet de *Directeur & Inſpecteur général de l'ecole royale vétérinaire de Lyon, & de toutes les écoles vétérinaires, établies ou à établir dans le royaume*, aux appointemens qui lui ſeroient fixés. Nous remarquerons ici que ces appointemens ne ſont que la ſixieme partie de ceux dont il a plû à quelques perſonnes peu inſtruites de tout ce qui regarde ces inſtitutions, de le gratifier libéralement (1).

Quoiqu'il en ſoit, le roi ayant ordonné qu'il ſeroit établi pluſieurs autres écoles ſur le même plan que celle de Lyon, & qu'il en ſeroit formé ſpécialement une aux environs de la capitale; le château d'*Alfort*, érigé en fief ſous le nom de *Maiſon-ville*, parut, par ſa ſituation, par l'étendue du terrein, & par les moyens d'économie qu'offroient les différentes conſtructions déjà faites, le lieu le plus convenable au ſecond établiſſement projetté.

L'acquiſition en fut faite le 27 Décembre 1765, pour une ſomme de 30,000 livres, payable argent

(1) On a écrit & prétendu que le gouvernement payoit au directeur-général des écoles une ſomme de 30,000 livres par année.

©BIUM

comptant, & de 2,000 livres de rente fonciere (1).

M. *Bourgelat* ne perdit point un inſtant, il appella quelques-uns de ſes éleves les plus avancés dans l'art; il les plaça pendant l'hyver à Paris dans une maiſon voiſine de la barriere Saint-Denis, & les occupa à diſſéquer, & à faire des préparations anatomiques de divers genres, qui, à l'ouverture de cette école, ſervirent à prouver la capacité des ſujets qu'il avoit formés. Ceux-ci ont été, dans la ſuite, chargés de diriger & d'inſtruire les autres.

Cependant on préparoit dans le nouvel hôtel même, des logemens pour quatre-vingt-dix éleves, des ſalles d'étude, de diſſection, de démonſtration, des laboratoires, une pharmacie, un jardin des plantes, des forges, des hôpitaux capables de contenir cent animaux affectés de différentes maladies &c. &c. (2); le tout fut prêt & diſpoſé pour le mois d'Octobre ſuivant.

---

(1) Voyez au ſujet de cette acquiſition, *Mémoire pour Jean-Louis de L'HÉRAUD, écuyer, baron de Bormes, pour inſtruire le comité de finances de ce qui s'eſt paſſé au ſujet de la vente du château d'Alfort au roi, pour y établir l'école vétérinaire. Paris, Prault*, 1790. in-4°. (Note des éditeurs).

(2) On préparoit auſſi des *Inſtructions* ſur différentes parties de la ſcience; elles furent imprimées en placards, & affichées dans toutes les ſalles d'études, les hôpitaux, les forges, &c. Ces Inſtructions, quoique loin d'être com-

©BIUM

On y a ajouté depuis une ménagerie, parce qu'on n'a voulu rien négliger de tout ce qui peut mettre les éleves à portée de s'inſtruire ; elle étoit compoſée d'un nombre aſſez conſidérable de bêtes précieuſes, on y a vu des béliers d'Eſpagne, des Indes, du Cap, de Barbarie, des boucs des Indes & d'Angora, un cerf-bœuf, un cerf-cochon, un vigogne, un lama, une vache des Indes, des oies & des canards de tous les pays, un choix de poules & de pigeons de toutes les eſpèces ; par-là les éleves ont été non-ſeulement à portée de connoître la plus grande partie des maladies dont ces différens animaux ſont ſuſceptibles, mais encore de faire beaucoup d'expériences & d'obſervations propres à étendre les connoiſſances ſur l'art vétérinaire. Le produit des terres dépendant du château étoit le fonds de l'entretien de cet établiſſement, & lorſque ce fond ne ſuffiſoit point le directeur général y ſuppléoit de ſes propres deniers.

Il s'agiſſoit déjà de prémunir les éleves qui avoient acquis dans l'école de Lyon des lumieres, qu'ils devoient à la bonté & à l'amour du ſouverain pour ſes peuples, contre les obſtacles qu'ils pourroient éprouver dans les provinces où ils devoient exercer

---

plettes, annonçoient alors ce qu'elles ſont devenues; elles furent la baſe d'ouvrages élémentaires, publiés depuis par M. *Bourgelat*. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

la médecine vétérinaire. Le 11 Août 1765, le roi étant en ſon conſeil, rendit un arrêt, par lequel il eſt dit que les élèves des écoles vétérinaires, qui, pendant quatre années conſécutives, y auront fait leurs cours d'étude, pourront exercer à l'avenir cet art dans les villes & les lieux où ils fixeront leur domicile, & par-tout où ils ſeront appellés, en vertu d'un brevet de *privilégié du roi, en l'art vétérinaire*, expédié par le ſecrétaire d'état, ayant ce département, &c. (1)

Les cultivateurs ne ſont pas les ſeuls qui ayent profité de cet établiſſement; les corps de cavalerie ont participé & participent encore aux avantages qu'on en peut tirer. En l'année 1769, chaque régiment détacha un ſujet pour y être inſtruit; ces ſujets furent cazernés aux environs de l'école de Paris, & un réglement donné par le roi le 15 Octobre de la même année, les ſoumit, quant à la diſcipline extérieure & à celle des cazernes, aux ordres d'un officier-commandant, & quant aux études & à la diſcipline intérieure de l'école, à ceux du directeur

(1) M. *Bourgelat* publia, en 1767, un nouveau *Proſpectus*, intitulé, *Art vétérinaire, ou médecine des animaux. Paris, Vallat-la Chapelle. M. DCC. LXVII.* in-4°. de 31 pages. Il eſt compoſé de celui de 1761, auquel M. *Bourgelat* ajouta une préface, & quelques réglemens à obſerver dans l'école. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

& inſpecteur général, & du directeur particulier.

En 1774, temps auquel les éleves militaires avoient en plus grande partie rejoint leurs corps, on conſidéra que ſi l'on s'en tenoit à ceux qu'on venoit d'éclairer, le bien qu'ils feroient à ces corps ne ſeroit que momentané; que la mort pouvoit enlever les uns, que les autres pourroient exiger leur congé à l'expiration des engagemens, & que dès-lors, les dépenſes faites à cet égard demeureroient en pure perte. On propoſa un parti qui offroit de l'économie d'un côté, & de l'autre la voie la plus ſure de recruter toujours & à peu de frais les régimens, de maréchaux vraiment habiles. Un nouveau réglement du 13 Février 1774 confirma une partie de celui du 15 Octobre 1769; il réduiſit au nombre de vingt, les éleves cazernés; il en fixa la ſolde au-deſſous de celle qui avoit été payée juſqu'alors; on les plaça dans une cazerne moins coûteuſe & plus voiſine auſſi de l'école, ils ceſſerent d'être envoyés par les régimens; l'officier-commandant fut chargé d'engager de préférence, des garçons maréchaux pour ſervir indiſtinctement ou dans la cavalerie, ou dans les dragons, ou dans les troupes légéres, & de les préſenter avant tout, au directeur & inſpecteur général. Il fut arrêté: 1°. Que les engagemens ſeroient de quatre années pour l'école, & de huit années pour reſter dans les corps; 2°. que dans le

©BIUM

cas où les éleves ne témoigneroient ni application, ni zèle, & mécontenteroient les ſupérieurs, on les feroit paſſer dans un régiment quelconque, en qualité de ſimples dragons ou cavaliers; 3° que lorſque quelques corps en ſeroient dépourvus, en s'adreſſant au ſecrétaire d'état de la guerre, il leur ſeroit accordé un des ſujets inſtruits, qui remplaceroit l'ancien maréchal-expert dans ſes fonctions & dans ſes titres. Telle eſt la loi nouvelle exécutée dans le moment préſent, en ce qui concerne les éleves militaires, & telle eſt, en peu de mots, l'hiſtoire de la fondation des écoles, qui ne ſont encore qu'au nombre de deux dans le royaume, plutôt par la difficulté de former des hommes capables de les régir, que par la conſidération des dépenſes qu'elles occaſionnent, puiſqu'en y comprenant les appointemens du directeur général, des inſpecteurs-viſiteurs, des directeurs particuliers, de l'inſpecteur général des études, des chefs, des régiſſeurs, des différens domeſtiques, la rente fonciere, les penſions à payer, les fournitures & toutes les réparations à faire, elles n'outrepaſſent que de très-peu de choſe annuellement, la ſomme de 60,000 livres.

Au ſurplus, les réglemens pour l'une & pour l'autre école ſont, comme les inſtructions, abſolument les mêmes.

On ne peut mieux manifeſter le véritable eſprit

©BIUM

de ces inſtructions, qu'en en faiſant une courte analyſe. On ne doit pas croire que ces réglemens ayent été ſur le champ combinés, concertés, mis dans l'ordre où ils ſont aujourd'hui; les épreuves réitérées, les circonſtances, l'étude des abus, la recherche des divers moyens d'y parer, une attention conſtante à ce qui n'eſt pas bien, & à ce qui pouvoit être mieux en ont enfanté les diſpoſitions. (1)

La premiere partie contient quinze titres, qui roulent uniquement ſur la police & la diſcipline générale des écoles vétérinaires; la ſeconde concerne l'enſeignement en général, l'enſeignement en particulier & la police des études. On y expoſe le ſyſtême d'inſtruction qu'on a cru devoir répondre davantage au vœu de ces utiles inſtitutions; chaque article de ce ſyſtême eſt accompagné d'une expoſition préciſe, mais lumineuſe, des motifs qui ont déterminé à l'adopter plutôt qu'un autre.

Il étoit d'autant plus important de chercher tous

(1) *Réglemens pour les écoles royales vétérinaires de France, diviſés en deux parties; la premiere, contenant la police & la diſcipline générale; la ſeconde, concernant l'enſeignement en général, l'enſeignement en particulier & la police des études. A Paris, de l'imprimerie royale. M. DCC. LXXVII.* in-8°. de 255 pages, &c.

Quelques eſſais de ces réglemens avoient déja été imprimés & affichés, avec les inſtructions dont nous avons parlé page 25, & avec le proſpectus de 1767. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

les moyens de ſimplifier & d'imprimer dans l'eſprit des éleves, les principes vrais & ſolides qui doivent un jour les guider dans la pratique, que l'étude de l'art véterinaire eſt une ſorte de divination, relativement à l'impoſſibilité où ſont les animaux, de s'exprimer & d'indiquer le ſiège de leurs maux, & des douleurs qu'ils éprouvent. Dans le nombre de ces moyens, il n'en pouvoit pas être de plus propres à conduire vers le but propoſé, que ceux qui conſiſtent à faire de l'art une eſpèce de chaîne, dont toutes les parties ſe tiennent, & à ranger ces mêmes parties dans un ordre ſi bien combiné, qu'elles ſe ſuccèdent & découlent naturellement les unes des autres; tel eſt auſſi le plan qu'on s'eſt fait une loi inviolable de ſuivre dans les écoles vétérinaires: jamais il n'eſt permis aux éleves de paſſer d'un objet à un autre avant qu'ils aient bien étudié le premier. Voici en peu de mots le plan de la carriere qu'on leur fait parcourir ſucceſſivement.

Deſtinés à traiter les animaux, ſur-tout lorſqu'ils ſont malades, on comprend qu'il leur eſt abſolument indiſpenſable d'en connoître la phyſiologie; en conſéquence l'étude de la zootomie fait l'objet de quatre cours, dont les trois premiers roulent ſur l'oſtéologie, la myologie, ou la connoiſſance des muſcles, la ſplanchnologie ou la connoiſſance des viſcères. Les organes renfermés dans la poitrine,

©BIUM

& ceux que contient la cavité du crâne, ſont, ainſi que les dépendances des uns & des autres, conſacrés à un quatrieme cours. Ce cours eſt terminé par des démonſtrations particulieres ſur l'angéiologie où la connoiſſance des veines & des artères; ſur la névrologie, ou la connoiſſance des nerfs; ſur l'adénologie, ou la connoiſſance des glandes. Ceux des étudians qui montrent du goût pour les préparations anatomiques, ſont inſtruits dans cet art. « Les préparations qui ſe feront faites dans les éco- » les, ſeront, dit le réglement, dépoſées dans un » cabinet, conſacré à la gloire de ſa majeſté, & à » perpétuer les preuves de la reconnoiſſance des » écoles, & des agriculteurs envers elle. Ce ca- » binet ſera nommé dans chacune de ces écoles, » le *Cabinet du roi* ». Celui qui ſe voit maintenant à Alfort, renferme une magnifique collection de pièces anatomiques, parmi leſquelles il en eſt un grand nombre qui ſont dues à la capacité des éleves formés dans cette école.

« On aura ſoin, dit encore le réglement, d'ap- » pliquer les éleves à la connoiſſance extérieure » des animaux, & ſur-tout de ceux qui peuvent » être utiles à l'homme, tels que le cheval, le » mulet, l'âne, le bœuf, la vache, les veaux, les » bêtes à laine, les chèvres, les porcs, les chiens, » les oiſeaux domeſtiques. On mettra en queſtion

» à

©BIUM

» à l'école tout ce que les anciens ont dit, & les » modernes ont répété ſur chacun de ces animaux ; » par exemple, lorſqu'il s'agira du mulet, on » diſcutera les queſtions qu'on peut faire ſur ſon » infécondité, prétendue par les uns & niée par » les autres, ſur l'animal qui naît de l'union de » l'âne avec la jument, & ſur celui que l'on appelle » *bardeau*, & qui provient de la conjonction du » cheval & de l'âneſſe, ſur le braiement du pre- » mier, ſur le henniſſement du ſecond, ſur la durée » la plus ordinaire de la vie de l'autre, ſur leur peu » de délicateſſe, & ſur leur force ; ſur les obſerva- » tions qui doivent précéder l'acquiſition qu'on en » fait ; ſur la connoiſſance de leur âge, ſur celui » auquel ils doivent être parvenus pour ſuffire au » travail, ſur la ſupériorité de la vigueur & de la » réſiſtance du mâle à cet effet ; ſur celles des pro- » vinces du royaume dans leſquelles de ſemblables » productions ont le plus de ſuccès ; les qualités à » rechercher dans l'âne dont on ſe propoſe de les » tirer, ſur le temps de la portée de la jument » couverte par un étalon de cette eſpèce, ſur celui » où les muletons peuvent & doivent être ſe- » vrés, &c. »

On ſent bien que le cheval doit être le principal objet des leçons que reçoivent les éleves dans les écoles vétérinaires. Les lumieres qu'on leur donne

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 33 sur 432

©BIUM

ſur cet animal ne ſe bornent point à des connoiſſances ſuperficielles ; elles ſont développées dans trois cours ſéparés.

« La néceſſité de connoître le cheval, devient » encore plus indiſpenſable par la mauvaiſe-foi qui » s'eſt introduite dans un commerce où la balance » n'eſt jamais égale, où l'acheteur n'a pour lui que » le moment rapide d'un examen ſuperficiel, & où » le vendeur a tout l'avantage que doivent donner » la longueur de l'habitude, de l'uſage, des ſoins, » des épreuves, &c. »

On fait faire auſſi aux éleves un cours de botanique, qui doit ſe borner à la connoiſſance des plantes uſuelles; on leur apprend de plus à connoître les drogues ſimples qui entrent dans la compoſition des remédes néceſſaires à la médecine des animaux; on leur enſeigne la maniere de compoſer eux mêmes ces remédes ; enfin on les initie dans la partie la plus importante de l'art, celle, en un mot, à laquelle toutes les autres aboutiſſent comme à leur terme ; cette partie eſt le traitement des animaux malades. Nous voudrions pouvoir mettre ſous les yeux de nos lecteurs, tous les ſoins, toutes les attentions que le réglement preſcrit aux éleves qui ſont chargés, ſous l'inſpection des maîtres, de veiller dans les hôpitaux ſur les animaux attaqués de maladies, que les particuliers y envoyent pour

©BIUM

être traités, conformément aux excellentes pratiques qu'on ne peut manquer de ſuivre dans des lieux qui ſont comme le foyer & le centre de toutes les connoiſſances qu'on puiſſe déſirer ſur l'art vétérinaire. Voici un article que nous croyons devoir citer, pour donner une idée de cet eſprit de circonſpection & de ſageſſe qui ſe fait remarquer dans les principes, & dans la pratique de nos écoles vétérinaires, & qui eſt bien éloigné de ce ton de confiance, qu'affichent ordinairement l'ignorance & le charlataniſme.

« Lorſque les maladies auront été ſupérieures à » toutes les reſſources de la nature & de l'art; les » profeſſeurs ou les chefs, profiteront ſur le champ » de la facilité qu'ils ont de diſpoſer librement des » cadavres; & l'animal qui n'exiſtera plus, ſera » encore pour les éleves un nouvel objet d'étude, » d'inſtruction & de richeſſes à recueillir. On leur » fera parcourir ſucceſſivement tous les viſcères; » ils chercheront, non ſuperficiellement, mais » avec une exactitude ſcrupuleuſe, dans toutes les » parties eſſentielles la juſtification ou la condamnation des idées qu'on s'étoit formées; ils obſerveront tous les changemens que la mort à pû produire; il ſe tiendront en garde contre le danger » de les confondre avec ſes cauſes ou avec celles de » la maladie qu'elle a terminée; & aſſez ſouvent ils

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 35 sur 432

©BIUM

» trouveront le mot de l'énigme dans des accidens » dont on n'aura pas apperçu le moindre indice, » & qu'on n'aura pas pû prévoir ; c'eſt ainſi, par » exemple, qu'à l'ouverture des cadavres, nous » avons trouvé des vers extraordinaires, des éga- » gropiles, des pierres énormes dans le duodenum, » des concrétions de toutes ſortes, des amas de ma- » tieres gypſeuſes & crétacées, qui, non-ſeulement » formoient une croûte ſur les organes de la vie, » mais qui, logées dans les interſtices des fibres des » organes du mouvement, tendoient à réduire, » pour ainſi dire, l'animal en une maſſe pétrifiée ; » des gonflemens conſidérables des glandes ; des » dilacérations de l'eſtomac, un vieux ſoulier dans » la panſe d'un bœuf rongeant, des ouvertures de » vaiſſeaux, &c. »

Ce n'eſt point aſſez que les éleves ſachent traiter les maladies internes & externes, il faut encore qu'ils ſoient en état d'agir de la main ; c'eſt auſſi à quoi on a ſoin de les former dans un cours particulier, où on leur démontre toutes les opérations, en commençant par celles qui ſont les plus fréquentes dans la pratique, telles que la ſaignée, ou l'ouverture des différens vaiſſeaux des animaux, ſoit quadrupédes, ſoit volatiles, l'ouverture des tumeurs, les diverſes opérations que demandent certaines maladies qui attaquent la bouche & les pieds ; la

©BIUM

cautériſation, les ſutures les plus ordinaires, la réduction des parties molles, celles des parties dures; l'amputation de la queue à faire de différentes manieres; & l'on termine ce cours par les opérations majeures & les plus rares, telles que la fiſtule à l'anus, la ligature des artères intercoſtales, la lithotomie, l'opération céſarienne, le trépan ſur différentes parties, les ponctions à l'abdomen, à la veſſie urinaire, à l'eſtomac du cheval, à la panſe du bœuf, à la poitrine, &c., la bronchotomie, l'hyovertébrotomie, &c.

On inſtruit auſſi dans ces écoles, les éleves à forger des fers pour les chevaux & les bœufs. Cette étude eſt une des branches les plus importantes de la ſcience vétérinaire. Il faut voir dans l'ouvrage même, les détails dans leſquels le rédacteur du réglement eſt entré à ce ſujet. On lira encore avec plaiſir, les régles que doivent obſerver dans leur miſſion, les éleves envoyés par le gouvernement, au ſecours des provinces qui ſont déſolées par des épizooties; car c'eſt-là un des principaux objets que le miniſtre a eu en vue, en formant ces inſtitutions.

« Ces éleves, continue ce réglement, ſeront à » leur arrivée dans les lieux où ils ſont appellés, » ſous les ordres de MM. les commiſſaires départis, » auxquels ils rendront compte directement, ou par » la voie des ſubdélégués les plus voiſins, de tout

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 37 sur 432

©BIUM

» ce qu'ils obſerveront, & croiront néceſſaire au
» bien du ſervice & au ſuccès de leur miſſion. Ils
» feront régulierement auſſi paſſer au directeur gé-
» néral, des mémoires ſur le caractere de la ma-
» ladie, ſur les cauſes qui ont pû y donner lieu,
» ſur les premiers ſignes qui l'annoncent; ſur ceux
» qui s'y joignent à meſure des degrés qu'elle par-
» court, ſur les ſymptômes les plus évidens & les
» plus marqués, ſur ce que l'ouverture des ca-
» davres leur aura permis de voir, ſur les remèdes
» qu'ils auront mis en uſage, ſur les raiſons qui
» leur en auront dicté l'emploi, ſur les effets que
» ces médicamens auront produits, &c. afin que
» dans le cas où il leur arriveroit de s'égarer,
» comme dans celui où ils ſe trouveroient arrêtés
» par cette incertitude, qui décèle le plus ſouvent
» les lumieres, on puiſſe les remettre aiſément dans
» la bonne voie, ou applanir leurs doutes. Ces détails
» ſeront au ſurplus dépoſés dans les archives des
» écoles, pour ſervir un jour à completter l'hiſtoire
» des épizooties, que les éleves auront heureuſe-
» ment ou malheureuſement combattues; car il faut
» convenir que l'aveu des fautes commiſes dans l'art
» de guérir, ſeroit toujours plus honorable à ceux
» qui conſentiroient de le rendre public, que l'aſſu-
» rance du ſuccès aſſez communément équivoque,
» & un recueil de cette ſorte, mille fois plus volu-

©BIUM

» mineux ſans doute que ceux qui ſe bornent à la » narration dogmatique de prétendues victoires » remportées, ſeroit mille fois plus inſtructif ».

Nous avons crû obliger nos lecteurs en leur donnant une idée de l'établiſſement & de l'adminiſtration intérieure de ces écoles, dont l'utilité ſe fait chaque jour ſentir de plus en plus, ſoit par les ſecours qu'elles procurent aux campagnes dans les cas d'épizooties, ſoit par ceux qu'elles portent dans les corps de cavalerie, ſoit, enfin, par les lumieres qu'elles répandent ſur toutes les parties de l'art vétérinaire.

L'étendue des détails qui nous reſtent à conſidérer pour arriver à l'époque juſqu'où nous nous propoſons de ſuivre l'hiſtoire des écoles vétérinaires, nous force à en réſerver la ſuite pour les volumes ſuivans; nous nous bornerons à raſſembler ici quelques autres pièces également propres à ſervir à l'hiſtoire de l'art & des écoles.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 39 sur 432

©BIUM

État de l'école royale vétérinaire d'Alfort, au premier Juillet 1790.

M. Lambert, contrôleur général des finances, *administrateur en chef.*

M. Blondel, intendant des finances, *chargé des détails.*

M. Chabert, *directeur & inspecteur général des écoles royales vétérinaires de France, directeur particulier de celle d'Alfort.*

Membre des sociétés royales d'agriculture de Paris, des arts & des sciences du Cap-François, correspondant de celle de médecine, censeur royal, &c. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, dont nous parlerons dans la quatrieme partie.

M. Flandrin, *directeur-adjoint, professeur d'anatomie & des opérations.*

Membre de la société royale des sciences & des arts du Cap-François & de celle d'agriculture de Paris, correspondant de l'académie royale des sciences, ancien directeur de l'école vétérinaire de Lyon. Il est auteur de quelques ouvrages, que nous ferons connoître dans la partie bibliographique.

M. Déchaux, *professeur de matiere médicale, chargé de la pharmacie.*

Ancien vétérinaire d'une compagnie des gardes-du-corps du roi.

M. Gilbert, *professeur de la connoissance extérieure des animaux, & d'hygiene vétérinaire.*

Membre de la société d'agriculture de Paris, & de l'aca-

©BIUM

démie des belles-lettres d'Arras ; membre d'agence de la commiſſion d'agriculture & des arts. Il a publié un *Traité des prairies artificielles*, dont nous donnerons la notice.

M. BARUEL, *profeſſeur aux hôpitaux.*

Il a inventé & exécuté pluſieurs inſtrumens propres aux opérations.

M. DESPLAS jeune, *chef des forges.*

M. LE-FEVRE, *régiſſeur.*

M. L'ABBÉ WEISS, *aumônier.*

M. JOLET, *chirurgien.*

CORPS de cazerne des éleves militaires, établi dans l'école même d'Alfort.

M. *Le comte de* BERTHIER, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, *commandant.*

M. LE-FEVRE, officier de cavalerie au régiment de Royal-Piémont, *commandant en ſecond.*

M. DE REIGEAT, *commiſſaire des guerres.*

Nous ne donnerons point ici la deſcription topographique de l'école vétérinaire d'Alfort, on la trouve dans le volume de 1790, dans la *Deſcription de Paris & de ſes environs, par M. Dulaure*, & dans le *Guide du voyageur à Paris ;* nous aurons d'ailleurs occaſion de revenir ſur cet objet, que nous conſidérerons ſous ſes vues d'utilité, dans la ſuite de la notice hiſtorique des écoles vétérinaires.

©BIUM

RAPPORT fait à l'Assemblée nationale par son comité des finances, sur les écoles vétérinaires (1).

Dans l'*état* imprimé *des revenus ordinaires & des dépenses fixes* (page 194); les écoles vétérinaires sont portées pour une somme de 72,000 livres.

Ecole vétérinaire à Lyon, 12,000 livres sur les fiacres de cette ville.

Ecole vétérinaire à Alfort, près de Charenton, 60,000 livres, sur le trésor public.

Le comité des finances ne s'est point occupé de la premiere, qui ne doit appartenir désormais qu'à une municipalité, ou à un département particulier. La seconde lui a paru d'un intérêt plus général.

De 1765 à 1782, cette école ne coûtoit annuellement que 60,000 livres, encore M. *Bertin*, qui l'administroit, reversa-t-il au trésor-royal, à sa retraite, une somme de 100,000 livres qu'il avoit économisé.

De 1782 jusqu'en Août 1787, dépense sans mesure, & une dette de plus de 300,000 livres.

Depuis 1787 on est revenu aux idées simples;

(1) *Extrait raisonné du rapport du comité des finances, sur toutes les parties de la dépense publique, imprimé par l'ordre de l'Assemblée nationale. 1e. partie. Paris, de l'Imprimerie nationale*, 1790. *in*-4. pages 104 & 105.

©BIUM

la dépenſe ordinaire a été fixée à 42,200 livres ; mais il y a toujours, ou des gratifications, ou des dépenſes imprévues.

D'ailleurs à cette école eſt annexée une ferme, qui a coûté plus de 200,000 livres, dont elle abſorbe le produit. Le prix de cette ferme eſt encore dû, ſoit en capitaux exigibles, ſoit en rentes viageres ou perpétuelles. (1)

Cent vingt-huit éleves, environ, y ſont inſtruits ; cent aux dépens des provinces, vingt ou vingt-quatre aux dépens du département de la guerre, quatre aux frais du roi, ou plutôt du tréſor public. Il en coûte pour chacun un peu plus de 500 livres.

Deux partis ont été propoſés au comité, le premier de porter cet établiſſement à Paris. Les éleves ne coûteroient rien aux départemens ; ils ſe placeroient chez les maréchaux, ils joindroient à la théorie de l'école, une pratique de tous les jours. La nation ne payeroit que les appointemens des profeſſeurs, & cette dépenſe ſeroit infiniment modique.

Le ſecond parti, celui qui a prévalu dans le comité, a été de laiſſer cette école où elle eſt. Là, moins de diſtraction pour les eleves ; là, des mœurs

(1) On peut voir à ce ſujet le mémoire du baron *de Bormes*, que nous avons cité ci-devant, page 25. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

& un air d'école académique, qui annoblit les études, & agrandit l'ame de ceux qui s'y vouent.

Il n'a donc plus été queſtion que de déterminer les dépenſes.

On a penſé d'abord qu'il falloit ſéparer la ferme de l'école, & on l'a renvoyé au comité des domaines, qui l'a compriſe parmi les objets deſtinés à être vendus.

Enſuite on a adopté le fixation ſuivante:

Un Directeur	11,000 livres.
Un Directeur-Adjoint, faiſant les fonctions de profeſſeur d'anatomie.	5000
Trois Profeſſeurs à 2000 livres	6000
Un Portier	300
Dépenſe pour l'Anatomie	1200
— pour le Cabinet	600
— pour les Forges	1200
Frais d'impreſſion des obſervations & autres ouvrages	400
Réparations	3000
TOTAL des dépenſes	28,700 livres.
Economie	31,300 livres.

Mais dans ce plan il faut que les départemens ſe chargent d'envoyer des éleves, ou que des parens aiſés deſtinent leurs enfans à ce genre d'étude.

©BIUM

EXTRAIT de la ſéance de l'Aſſemblée nationale, du 15 Août 1790.

M. *Lebrun* a repris la ſuite des rapports ſur la dépenſe publique, & a propoſé de conſerver *l'école vétérinaire d'Alfort* dans les mêmes lieux & ſous le même régime, en réduiſant à 28,000 livres ſes dépenſes annuelles.

M. *Camus* a fait des objections contre le montant des dépenſes accordées par le comité, & il les a trouvées encore ſuſceptibles de réductions beaucoup plus fortes (1).

M. *Pierre Dédelay* a dit: le projet de décret qui vous eſt préſenté ſur les *écoles vétérinaires* eſt inadmiſſible ſous deux points de vue; 1°. ſous le ſingulier prétexte de conſerver à cet établiſſement une tournure plus académique, l'on vous propoſe de le laiſſer loin de la capitale, & de toutes les occaſions d'inſtructions qu'une pratique journaliere peut y offrir; 2°. l'on compte réduire infiniment les dépenſes, en vous propoſant de les fixer à 28,000 livres, & 12,000 livres ſeroient ſuffiſantes, ſi vous admettiez le plan d'un homme célebre, loué par l'Europe entiere, & dont les ouvrages & les ta-

(1) M. *Camus* a publié une traduction françoiſe de l'*Hiſtoire des animaux d'Ariſtote*, dont on trouvera l'analyſe dans la quatrieme partie de ce volume.

©BIUM

lens ont dès long-temps marqué ſa place à la tête des établiſſemens de ce genre. Cependant *Lafoſſe*, que l'Encyclopédie regarde comme le plus ſavant hippiâtre, qui ait jamais exiſté, au milieu de tous les ſacrifices qu'il a fait au progrès de ſon art, pour lequel il a ſacrifié ſa fortune, & trente-cinq ans d'expérience, eſt encore à recueillir le prix de ſes travaux. Ce célèbre artiſte ne demande rien; mais moi, je demande que le mérite de la faveur ne l'emporte pas ſur celui du talent, & que toutes les places de profeſſeurs ſoient données au concours.

Je demande que l'*école vétérinaire*, maintenant placée à grand frais à deux lieues de la capitale, où le pauvre ne ſauroit aller conſulter, ni faire ſoigner & panſer ſes beſtiaux, ſoit placée dans Paris, où la pratique ſe joignant à la théorie, perfectionnera les reſſources de l'art, par leur application journaliere: je demande que la ville de Paris, qui doit retirer les premiers avantages de cet établiſſement, ſoit tenue de fournir un emplacement commode pour le recevoir, & que les bâtimens & terreins d'Alfort ſoient vendus. Le capital qu'on en retirera ſuffira aux dépenſes annuelles de cet établiſſement, qui n'exige que trois profeſſeurs, & des frais que 12,000 livres peuvent payer.

En conſéquence, je propoſe de décreter; 1°. que l'*école vétérinaire d'Alfort* ſera tranſportée à Paris; 2°. que la ville de Paris fournira un emplacement

©BIUM

pour la recevoir; 3°. que les places de profeſſeurs y ſeront données au concours; 4°. que les appointemens des profeſſeurs & autres frais, n'excéderont pas une ſomme de 12,000 livres, qui ſera payée par le tréſor public. Ces quatre baſes décretées, je demande que le ſurplus des détails ſoit renvoyé au comité d'agriculture, de commerce, & d'inſtruction (1).

M. *Reinaud* de Saint-Jean d'Angéli a fait ſentir avec beaucoup de force, combien les *écoles vétérinaires* étoient importantes, combien il étoit eſſentiel qu'elles continuent à s'occuper des maladies des beſtiaux, ce qu'elles ne pourroient pas faire dans la capitale; & il a témoigné avec d'autres membres de l'Aſſemblée, des ſervices importans que les éleves des écoles ont rendus dans ſa province en particulier, & dans le royaume en général.

Après pluſieurs obſervations, l'Aſſemblée a décreté: 1°. que les dépenſes de l'*école vétérinaire d'Alfort* ſeroient proviſoirement réduites à 28,000 livres; 2°. que la motion de M. *Dedelay* ſeroit renvoyée au comité d'agriculture & de commerce, réuni au comité militaire & d'inſtruction, pour en faire leur rapport (2).

(1) M. *Dedelay* eſt un éleve de *Lafoſſe*, & il a auſſi publié un ouvrage ſur l'hippiâtrique, que nous ferons connoître.

(2) En rendant compte des écrits qui ont paru pour &

©BIUM

ETAT de l'art vétérinaire à Paris.

L'art vétérinaire eſt exercée à Paris, par les maréchaux, ils compoſoient l'une des communautés d'arts & métiers de cette ville.

Cet art libre, & conſidéré chez les Grecs & chez les Romains, a fait des progrès comme la médecine; rangé dans le quinzieme ſiecle en France, parmi les corps de métiers, il n'a pas dû ſortir de la barbarie où il étoit plongé depuis ſi long-temps, & rien n'excitoit l'émulation de ceux qui l'exerçoient; gênés par une maîtriſe & par un chef-d'œuvre ignorant & abſurde, il auroit fallu qu'un maréchal eut été ſupérieur à ſon ſiecle & à ſes contemporains, pour franchir de tels obſtacles. La communauté des maréchaux réuniſſoit ce qu'on appelle les maréchaux-ferrans, & les maréchaux-groſſiers; ceux-ci ne travaillant qu'aux voitures, n'avoient de commun avec les premiers que le nom. Les ſtatuts étoient fort anciens, & conte-

contre les *écoles vétérinaires*, depuis la révolution, nous ferons voir combien l'intérêt particulier, la prévention & la mauvaiſe foi y ont eu de part, & combien l'aſtuce, la cabale & les intrigues ont été employées pour détourner l'attention de l'Aſſemblée nationale du véritable but de ces établiſſemens, & des motifs qui ont donné naiſſance à ces écrits.

noient

©BIUM

noient d'excellentes diſpoſitions (1). On a aboli les maîtriſes en Février 1776, les maréchaux-ferrans ſe ſont retrouvés ſeuls, & cet inſtant favorable pour rendre à l'art vétérinaire le luſtre & l'éclat qu'il mérite, a été perdu. On a créé de nouvelles communautés au mois d'Août ſuivant, & les maréchaux-ferrans ont été réunis aux éperonniers. Cette réunion ſemble mieux vue que la premiere, puiſque l'art de forger les mors & d'emboucher les chevaux eſt une des branches de la vétérinaire. Mais ces nouvelles formations, en détruiſant le chef-d'œuvre & l'apprentiſſage qu'il ne falloit que réformer & rendre utiles, ont mis l'exercice de l'art à la portée de quiconque a pu ſeulement payer le droit léger de l'exercer, & d'acquérir par conſéquent la confiance publique; elles ont ſubſtitué l'eſprit mercantile au véritable talent, & ont porté le découragement & le dégoût dans l'âme de l'homme inſtruit, qui, après avoir ſacrifié ſon temps & ſa fortune à une étude devenue tout-à-coup inutile, s'eſt vu confondu parmi des gens avec leſquels il n'avoit

(1) Les premiers remontent au mois de Novembre 1473, & rappellent des *ordonnances de grande ancienneté ès métiers des maréchaux*; ils ont été augmentés en 1609, 1649, 1688; recueillis & imprimés pluſieurs fois in-8°. en 1688, 1742, 1756; la derniere édition eſt de 1772.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 49 sur 432

©BIUM

tien de commun, dont il a même été ſouvent forcé de ſuivre les routines aveugles, afin d'établir une égalité de concurrence entre lui & eux, dans l'eſprit du plus grand nombre.

Nous croyons que tant que les maréchaux, ou plutôt les vétérinaires, reſteront ainſi confondus & dans cet état, les progrès de l'art ſeront lents. Nous deſirons ſincérement qu'une ſcience qui intéreſſe ſi eſſentiellement le droit ſacré de la propriété, ne ſoit exercée que par des gens d'une capacité authentiquement reconnue, & dignes de répondre à la confiance qu'ils auront véritablement alors le droit d'inſpirer.

Noms & demeures des maîtres maréchaux-ferrans-éperonniers, & des vétérinaires, exerçant la maréchallerie & l'art vétérinaire à Paris en 1790, *d'après le dernier tableau publié par la communauté, pour l'année* 1789.

Thomas Vatel aîné, rue des Canettes.....1722
Jacques-Adrien Gilbert, porte Saint Martin.1734
Jean-Baptiſte Brayé, rue de Verneuil.....1740
Charles-Antoine Henry, rue de Seine, fau-
bourg Saint-Germain.....1740
Jean-Baptiſte Deſplas pere, rue de Bourbon,
faubourg Saint Germain.....1741

©BIUM

Pierre-Noël Robin, rue Saint-Martin.....1744
Jean-Baptiſte Huzard pere, rue Montmartre.1746
Henry-François Cornette, rue Princeſſe...1750
André-Joſeph Point, rue du Petit-Lyon, fau-
bourg Saint-Germain.....1753
C'eſt un éperonnier.
Jean Rouillard, rue Saint-André-des-Arts..1754
C'eſt un éperonnier.
Nicolas-Joſeph Néris, rue de la Bucherie...1755
Léonard Pinchaud, rue & île Saint-Louis...1756
Maréchal-expert de la police & au marché aux chevaux.
Jean-Bernard Fauré pere, rue de Grenelle
Saint-Honoré.....1756
Louis-François Poiſſon, rue Saint-Martin..1758
Thomas Vatel jeune, rue des Vieilles-Tuil-
leries, fauboug Saint-Germain.....1760
Louis Euſtache, place aux Veaux.....1762
Jean Pauc, faubourg Saint-Laurent.....1762
Jean-Etienne Tavenet aîné, rue du Petit-
Lyon Saint-Sauveur.....1763
Léonard-Denis Lenoir, rue de la Planche..1764
C'eſt un éperonnier.
Pierre Gely, rue de Vaugirard.....1764
Jean-Baptiſte Gellé, faubourg Saint-Martin.1766
Charles Périnet, à l'île Adam.....1766
Eleve de l'école d'Alfort; vétérinaire au dépôt des
charrois militaires.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 51 sur 432

©BIUM

Pierre-Nicolas Wantier, rue Culture-Sainte-Catherine.....1766
Ancien maréchal-expert aux meſſageries royales.

Jean-François Bellocq, rue Saint-Thomas du Louvre.....1766
Maréchal des écuries d'Orléans. *Voyez* le volume de 1792, page 58.

Louis-Charles Decalogne, rue & barriere des Gobelins.....1767

Sébaſtien Rovillain, rue Tireboudin.....1767

Charles-Agnès Mangin, rue Lancry.....1768

François-Nicolas Clauſſe, rue de la Tacherie.1768

Jean l'Herminier, rue Saint-Honoré.....1768
C'eſt un éperonnier.

Jean Laville, vieille rue du Temple.....1768

Joſeph Daubas, rue neuve Saint-Roch....1769
Chef des atteliers des forges à la commiſſion des tranſports & convois militaires.

Jean-Baptiſte Gely, rue du Pont aux Choux..1770
Eleve de l'école vétérinaire d'Alfort, & ancien maréchal des écuries du roi.

Pierre-François Doublet, à Verſailles.....1770
Maréchal-expert au dépôt de l'ambulance des hôpitaux militaires.

Louis Galicy, rue Baſſe-du-Rempart.....1771
Maréchal-expert aux tranſports & convois militaires.

Antoine Charles Rouillard, rue Sainte-Anne.1771
C'eſt un éperonnier.

©BIUM

Jean-Etienne Tavenet jeune, rue des vieux Auguſtins.....1771

Jean Moreau, rue du Ponceau.....1771

François-André Grippiere fils, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain.....1771

Eleve de l'école d'Alfort; vétérinaire aux meſſageries nationales.

Jean-François-Victorin Vacquez, rue de la Magdelaine.....1772

Charles Vermond, à l'Armée.....1774

Ancien chef-adjoint aux hôpitaux, & chef de la pharmacie de l'école d'Alfort; vétérinaire au dépôt des remontes de la cavalerie.

Jacques Contenot, rue Merciere.....1774

Antoine-Guillaume Hallot, rue des foſſés Saint-Germain-l'Auxerrois.....1774

C'eſt un éperonnier.

Jean-Baptiſte Delhoſte, rue Contreſcarpe, faubourg Saint-Germain.....1775

Ancien maréchal-expert aux rapports au châtelet, de la police & au marché aux chevaux.

Guillaume Bataille, rue & île Saint-Louis..1776

Maréchal-expert de la police & au marché aux chevaux.

Charles Pagnier, chauſſée d'Antin.....1776

Vétérinaire-inſpecteur à la commiſſion des tranſports & convois militaires.

Jacques Brugielle, à Saint-Cloud.....1776

Maréchal-expert au dépôt des charrois militaires.

Pierre Girard, rue des Tournelles.....1776

©BIUM

Antoine Delmas, rue du faub. Montmartre. 1777
Mathias Nicolaï, rue de Seine Saint-Germain. 1777
Auguſtin Galicy, rue neuve des Mathurins. . 1777
Pierre-Zachée Labbé, rue Saint-Martin. . . 1777
Jean-Joſeph Yvon, rue de Bourgogne. . . . 1777
C'eſt un éperonnier.

Guillaume Rodier, à la Villette. 1777
Pierre Préau aîné, rue du Clos-Georgeot. . 1777
Ancien chef des hôpitaux & des forges à l'école d'Alfort; vétérinaire au dépôt des charrois militaires. Médailliſte. *Voyez* le volume de 1790, page 81.

Nicolas Georgin, rue des Bourguignons. . . . 1777
Jean Girault, cul-de-ſac de la Planchette, rue & porte Saint-Martin. 1777
C'eſt un éperonnier.

François Margotat, rue des vieilles Tuilleries, faubourg Saint-Germain. 1777
Pierre-Philippe Volle, rue de Bondi. 1778
Antoine Lelong, rue Sainte-Anaſtaſe. 1778
Leu Rolland, faubourg Saint-Martin. 1778
Jean Peynaud, rue des foſſés Saint-Germain-l'Auxerrois. 1779
Mathieu Hurel fils, rue de Grenelle-Saint-Germain. 1779
Maréchal-expert au dépôt de l'ambulance des hôpitaux militaires.

Jean Zirbis, au Gros-Caillou. 1779

©BIUM

Vital Beſquait, rue de Sève.....1779
Ancien chef des forges-adjoint à l'école d'Alfort; vétérinaire au dépôt des charrois militaires.

Jean Doublet, rue du faubourg du Temple..1780
Ancien profeſſeur dans les écoles vétérinaires de France; vétérinaire-inſpecteur à la commiſſion des tranſports & charrois militaires. Médailliſte.

Gaſpard Foſſe, rue de Bagneux.....1780

André Bodeven, rue des foſſés Saint-Bernard.1780

Alexandre Sorlier, rue des Balais.....1780
C'eſt un éperonnier.

Louis Dardaine, rue des vieux Auguſtins..1780

Maurice Moronvalle, faub. Saint-Honoré..1780

Nicolas Céſar, cul-de-ſac de la Braſſerie, rue Traverſiere-Saint-Honoré.....1780
Ancien chef des hôpitaux à l'école d'Alfort, ancien expert aux rapports au châtelet, maréchal des écuries d'Orléans; vétérinaire-inſpecteur à la commiſſion des tranſports & convois militaires. Médailliſte.

François Tournier, rue des Grands-Degrés.1780

Nicolas-Simon Chevalier, à Franciade....1781
Eleve de l'école d'Alfort, ancien vétérinaire de l'équitation du régiment du roi, infanterie; vétérinaire des relais militaires, & au dépôt des charrois. *Voyez* le volume de 1792, page 51.

François Alban, rue de Clamart.....1781

Pierre Joiſel, rue des vieux Auguſtins.....1782
C'eſt un éperonnier.

Antoine Perri, rue du faubourg Montmartre.1782

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 55 sur 432

©BIUM

Antoine Bonnaure, rue des deux Anges.....1782

Antoine-Charles Montillot, rue Notre-Dame de Nazareth.....1782

Charles-Denis-Joſeph Pagnier, rue Férou..1782

Jean Boulay, rue de Normandie.....1782

Pierre-Antoine Pinguet, rue de la Chauſſée-d'Antin.....1782

Jean-Paul Saint-Paul, rue des Barres.....1782

Guillaume Auricane, rue Saint-Sauveur...1782

Ancien chef-adjoint des hôpitaux à l'école d'Alfort; vétérinaire en chef de la gendarmerie nationale. Médailliſte.

Félix-Jacques l'Herminier, rue Saint-Honoré. 1782

C'eſt un éperonnier.

François Viala, rue des foſſés Saint-Bernard.....1783

Nicolas Certeau, rue du Cherche-Midi....1783

Jean Bonami, rue de l'Égoût-d'Antin.....1783

Vincent Ropert, rue Saint-Victor.....1784

Jean-Baptiſte-Joſeph Legros, rue du fauxbourg du Temple.....1785

Jean Gilbert, rue Saint-Antoine.....1785

Ancien maréchal-expert de l'artillerie, des voitures des environs de Paris, & au dépôt des tranſports & charrois militaires.

Arnaud Dufaut, place du Carrouſel.....1785

Roger Gatecloux, rue Mazarine.....1786

François Naudy, rue Couture-Saint-Gervais. 1786

©BIUM

Charles Régnier, à Soiſſons.....1786
Eleve de l'école d'Alfort, ancien vétérinaire au régiment de Bouflers dragons ; vétérinaire au dépôt des tranſports militaires. Médailliſte.

Pierre Taillandier, rue Coq-Héron.....1786

Jean Frecon, vieille rue du Temple.....1786
C'eſt un éperonnier.

François Chapet, rue Sainte-Anne.....1786
Ancien chef des hôpitaux & des forges à l'école d'Alfort, ancien vétérinaire des vivres. Médailliſte.

Paul Olivier, cul-de-ſac Marivaux.....1787
C'eſt un éperonnier.

Jean-François Arnoux, rue d'Orléans.....1787

Mathurin Bouché, à l'armée du Nord....1787
Eleve de l'école d'Alfort, vétérinaire de l'artillerie. Médailliſte.

Nicolas Gantz, barriere de Clamart.....1787

Nicolas Benoiſt, rue de Paradis, barriere Sainte-Anne.....1787

Pierre-Sulpice Apert, rue Gaillon.....1787

Etienne Gerigni, rue Saint-Sébaſtien, au Pont-aux-Choux.....1787

Jean Lacoſte, rue de Normandie.....1787

Claude-François Roz, cul-de-ſac Saint-Claude.1787

Pierre Sauvé, rue du Bout-de Monde.....1788
Eleve de l'école d'Alfort, ancien vétérinaire des écuries de Choiſeuil, à Chanteloup; vétérinaire aux tranſports militaires. Médailliſte.

©BIUM

François Préau jeune, rue neuve Saint-Auguſtin.....1788

Benoiſt Vadurel, rue & faub. Poiſſonniere..1788

Eleve de l'école d'Alfort, vétérinaire aux tranſports militaires.

Gerard Mangin, rue des Moineaux, butte Saint-Roch.....1788

Pierre Vanié, rue de Sève.....1788

Pierre Conſtant, rue de Bondi.....1788

Il y a encore à Paris un aſſez grand nombre de vétérinaires & de maréchaux, dont les noms ne ſe trouvent point inſcrits ſur ce tableau. Nous en donnerons ici la liſte telle que nous avons pu nous la procurer.

Ronden, cul-de-ſac de la Braſſerie, rue Traverſiere-Saint-Honoré.

Ancien maréchal des écuries du roi.

Hurel, pere, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Ancien maréchal des écuries du roi. Il a publié un ouvrage ſur le Farcin, que nous ferons connoître dans la quatrieme partie.

Lafoſſe, rue de l'Univerſité.

Ancien maréchal des écuries du roi, démonſtrateur d'anatomie comparée; profeſſeur d'hippiâtrique de la ſociété royale, civile & militaire d'émulation; hippiâtre en chef des hôpitaux, ancien vétérinaire du corps de la gendarmerie & des carabiniers, ancien

©BIUM

expert aux rapports au châtelet, directeur de l'hôpital de chevaux ; inſpecteur général des remontes de la cavalerie. Il a publié pluſieurs ouvrages, dont nous rendrons compte dans la partie bibliographique.

Péan, rue des Francs Citoyens.

Ancien vétérinaire du corps de la gendarmerie, ancien profeſſeur à l'école vétérinaire d'Alfort & directeur de celle de Lyon ; vétérinaire en chef aux voitures de la cour, & à la poſte aux chevaux ; directeur des meſſageries nationales.

Guillem, rue du faubourg Poiſſonniere.

Ancien maréchal-expert aux meſſageries royales.

Mangin, rue Meſlée.

Blaiſe, rue des Singes.

Huzard fils, rue Montmartre, cour de la Juſſienne.

Ancien profeſſeur à l'école vétérinaire d'Alfort ; expert aux rapports au tribunal de commerce du département de Paris ; vétérinaire en chef aux meſſageries nationales ; membre du conſeil vétérinaire de l'adminiſtration des remontes générales de la cavalerie, & du département de la guerre ; membre d'agence de la commiſſion d'agriculture & des arts. Médailliſte. Il a publié pluſieurs ouvrages, que nous indiquerons dans la quatrieme partie.

Gautier, rue de Poitou, au Marais.

Eleve de l'école d'Alfort, & ancien vétérinaire de la maréchauſſée de l'Iſle de France.

Mantel, rue du faubourg Montmartre.

Il eſt poſſeſſeur d'un prétendu ſpécifique pour le farcin, dont nous parlerons à l'article des Charlatans. Il fabrique auſſi les inſtrumens de maréchallerie.

©BIUM

Sauvage, rue du faubourg Montmartre.

Lanier, rue du Jardin des Plantes.

Valois, à Verſailles.

Ancien profeſſeur à l'école d'Alfort, ancien maréchal des écuries du roi & de Monſieur : vétérinaire au dépôt des remontes de la cavalerie. Médailliſte.

Chauveau, rue de l'Univerſité.

Eleve de l'école d'Alfort, ancien vétérinaire des écuries du prince de Condé.

Deſbordes, rue Saint-Thomas, place Saint-Michel.

Deſplas fils, rue de Lille, faubourg Saint-Germain.

Ancien chef des forges-adjoint, à l'école d'Alfort ; ancien vétérinaire des haras du roi ; membre du conſeil vétérinaire du département de la guerre : vétérinaire au dépôt des remontes de la cavalerie. Médailliſte.

Louchard, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Ancien chef des forges & profeſſeur d'opérations à l'école d'Alfort ; vétérinaire-inſpecteur à la commiſſion des tranſports & convois militaires ; vétérinaire aux meſſageries nationales. Médailliſte.

Vincent, rue du Bacq.

Boſquet, rue du faubourg Montmartre.

Maleſcot, place Maubert.

Ancien chef de forges à l'école vétérinaire d'Alfort.

Delabarre, rue Montmartre.

C'eſt un éperonnier.

Camus, rue du faubourg du Roule.

Vilat, rue du faubourg Saint-Honoré.

Pipeyrou, rue de Paradis, faubourg Saint-Denis.

©BIUM

Laville, rue de Verneuil.
Boulay, rue du faubourg du Roule.
Latreille, rue du faubourg Saint-Martin.
Fouchain, à l'Armée.
Eleve de l'école vétérinaire d'Alfort, ancien maréchal-expert au marché aux chevaux.
Fauré fils, à l'Armée des Pyrénées.
Eleve de l'école vétérinaire d'Alfort.
Lamotte, enclos du Temple.
Mayran, rue de Rochechouart.
Caſtein, port Saint Paul.
Delorme, rue Contreſcarpe-Saint-Antoine.
Prevoſt, rue de la Roquette.
Lanier, rue de Charenton.
Chevalier, rue Montholon.
Aupraiſtre, rue & barriere de Clichy.
Franche, rue du Petit-Lyon-Saint-Sauveur.
Cruſſi, rue du faubourg Montmartre.
Lambert, Marnieſſe, } rue du faubourg Saint-Martin.
Marlin, rue des Victoires-Nationales.
Maréchal-expert aux meſſageries nationales.
Meneſſon, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Pluſieurs des maréchaux de ces deux liſtes font en même-tems le commerce de marchands & de loueurs de chevaux & de carroſſes.

©BIUM

PROGRAMMES des prix proposés par différentes académies & sociétés d'agriculture, sur des questions relatives à l'art vétérinaire (1).

Société de médecine de Paris.

I. La Société a proposé le travail suivant sur les maladies des bestiaux.

Presque toutes les maladies aiguës & chroniques dont les bestiaux sont attaqués, portent différens noms, non-seulement dans chaque district, mais encore dans chaque canton; elles n'ont d'ailleurs jamais été convenablement observées ni décrites.

La compagnie, persuadée que ce travail doit être regardé comme la base de l'art vétérinaire, désire que les vétérinaires où les personnes à portée de faire des observations, lui envoient un exposé succinct des maladies dont les bestiaux sont attaqués dans le pays qu'ils habitent: il est facile de voir qu'elle sera par ce moyen en état de comparer ces maladies entr'elles, d'en fixer les espèces, d'en indiquer le traitement, & de déterminer jusqu'à

(1) Nous invitons les sociétés d'agriculture, & toutes celles qui s'occuperont de ces objets, de vouloir bien nous faire passer les Programmes des prix qu'elles auront proposés ou distribués, nous les publierons annuellement.

©BIUM

quel point celles que l'on obſerve dans les départemens les plus éloignés différent les unes des autres.

La ſociété a donc demandé qu'on lui envoie un *Tableau des maladies aiguës & chroniques auxquelles les beſtiaux de toutes eſpèces ſont ſujets dans chaque pays, contenant*: 1°. *Les noms vulgaires de ces maladies*; 2°. *Leur deſcription*; 3°. *Leur traitement ordinaire*; 4°. *Les cauſes auxquelles on a coutume de les attribuer.*

La ſociété ne pourra déterminer la ſomme néceſſaire pour ces encouragemens, que lorſqu'elle connoîtra le nombre des mémoires, dont les auteurs mériteront ſa reconnoiſſance, elle ſe contente d'aſſurer qu'elles en donnera des témoignages publics à tous ceux qui lui enverront des deſcriptions bien faites des maladies ſur leſquelles elle déſire avoir des renſeignemens. Elle fera mention dans ſes ſéances publiques, des meilleurs mémoires qu'elle aura reçus dans le courant de chaque année.

II. Elle invite auſſi les gens de l'art à s'informer des différentes *Epizooties regnantes*. Elle diſtribuera des prix d'encouragement aux auteurs des meilleurs mémoires & obſervations qui lui auront été adreſſés ſur ce ſujet. (1)

---

(1) La Société a accordé pluſieurs prix depuis la publication de ces Programmes ; en 1778, à M. *Chanut*, à Paris; en 1779, à MM. *Gaſtelier*, à Montargis, *Gallot*, à Saint-

©BIUM

III. La ſociété avoit propoſé, pour ſujet d'un prix de la valeur de 800 livres, la queſtion ſuivante:

Expoſer quelles ſont les maladies qu'on peut regarder comme vraiment contagieuſes; quels organes en ſont le ſiége ou le foyer, & par quels moyens elles ſe communiquent d'un individu à un autre?

Le vrai ſens de la queſtion n'ayant point été ſaiſi dans les mémoires envoyés au concours, & aucun n'ayant rempli les conditions du Programme, la ſociété s'eſt vu avec regret forcée de retirer cette queſtion; mais elle eſpère que ceux qui auront fait des recherches analogues, voudront bien les lui communiquer. Elle leur diſtribuera des prix d'encouragement proportionnés au mérite de leur travail, qui appartient autant à la médecine vétérinaire qu'à la médecine humaine.

IV. La ſociété a propoſé dans ſa ſéance du 26 août 1788, pour ſujet d'un Prix de la valeur de 300 livres, dû à une perſonne qui n'a pas voulu ſe faire connoître, la queſtion ſuivante:

Déterminer par une ſuite d'obſervations, quels ſont les bons & les mauvais effets qui réſultent de l'uſage

---

Maurice le Girard, & *Didelot*, à Remiremont; en 1780, à M. *de Villaine*, à Champagnolle; en 1783, à M. *Huzard*, à Paris; en 1784, à MM. *Bellerocq*, à Bordeaux, *Siméon Worloock*, au Cap-François, *Huzard*, à Paris, & *Barrier*, à Chartres; en 1785, à M. *Jacquinelle*, &c.

des

©BIUM

des différentes eſpèces de ſon, conſidéré comme aliment, ou comme médicament dans la médecine des animaux ?

Le ſon de froment eſt d'un grand uſage dans la médecine vétérinaire. Il y a des cantons où les chevaux, les mulets, les vaches & les porcs n'ont pas d'autre nourriture. On a cru remarquer que le ſon donnoit quelquefois des tranchées, & même la diarrhée aux chevaux.

Le ſon eſt généralement du goût de tous les animaux herbivores ; pluſieurs en ſont même très-friands. Ceux qu'on en nourrit uniquement ſont très-mous, & ne peuvent pas ſupporter de grands travaux ; la graiſſe que produit cet aliment eſt jaunâtre & molaſſe. On a ſouvent trouvé le ſon accumulé dans les replis de l'inteſtin colon, & dans les feuillets du troiſieme eſtomac des ruminans. Pluſieurs médecins réfléchiſſant que la décoction de cette ſubſtance ſe corrompt très-aiſément, en ont défendu l'uſage dans le traitement de toutes les maladies putrides. Il paroît certain que les animaux qui l'ont avalé, le rendent preſque ſans aucun changement. Il ne faut pas oublier qu'une certaine quantité de farine eſt toujours adhérente au ſon, dont on emploie pluſieurs eſpèces dans les uſages économiques. Le ſon des amidonniers & des braſſeurs eſt en uſage pour nourrir les vaches & les porcs dans

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 65 sur 432

©BIUM

les fauxbourgs de Paris. Les auteurs indiqueront le nom trivial de celui qu'ils auront employé ; ils diront s'ils ſe ſont ſervis de *gros-ſon*, de *ſon-gras*, de *treſſiot*, de *recoupe*, de *recoupette*, &c. Ils trouveront des renſeignemens ſur cette ſubſtance dans les ouvrages économiques de MM. *Parmentier*, *Sage*, *Poncelet*, *Rozier;* dans ceux ſur les épizooties de MM. *Vicq-d'Azir* & *Paulet*, & dans le *Journal de Médecine*, tome 59, page 246, tome 79, page 86, (1).

La ſociété invite tous ceux que leurs occupations mettent à portée d'employer cette ſubſtance à en ſuivre les effets. Elle engage les vétérinaires à lui faire part de leurs obſervations ſur ce ſujet.

Ce Prix devoit-être adjugé dans la ſéance publique du Carême de 1790, mais la ſociété n'ayant point été ſatisfaite des mémoires envoyés à ce concours, a arrêté que ce ſujet ſeroit propoſé de nouveau ; la diſtribution en ſera faite dans la ſéance de Saint-Louis 1791. (2)

---

(1) On peut conſulter encore un Ouvrage Italien, qui a paru depuis la publication de ce Programme, & que l'auteur s'eſt déterminé à faire imprimer avant la proclamation du Prix. Il eſt intitulé : *Oſſervazioni di Franceſco* TOGGIA, *Regio Profeſſore di veterinaria e Membro di varie Accademie, ſulle varie ſpezie di Cruſca, &c. In Vercelli.* 1790, *in*-8°.

(2) Voyez pour le réſultat de ce Programme, le volume de 1792, page 61.

©BIUM

V. La ſociété propoſe pour ſujet d'un Prix de la valeur de 600 livres, la queſtion ſuivante :

Déterminer par des expériences exactes quelles ſont la nature & les différences du ſuc gaſtrique dans les diverſes claſſes d'animaux ; quel eſt ſon uſage dans la digeſtion ; quelles ſont les principales altérations dont il eſt ſuſceptible, quelle eſt ſon influence dans la production des maladies ; de quelle maniere il modifie l'action des remédes ; & dans quels cas il peut être employé lui-même comme médicament ?

Depuis quelques années la nature & les propriétés du ſuc gaſtrique ont fixé plus particuliérement l'attention des médecins. On a découvert que ce ſuc étoit fortement anti-ſeptique, & en même temps capable de diſſoudre un grand nombre de corps ; mais ſur ces deux propriétés, on a peut-être été trop loin ; au moins, pour s'en aſſurer, eſt-il permis de recourir à des expériences nouvelles.

Ces différentes queſtions ſont très-importantes à examiner, puiſque de leur ſolution dépend la connoiſſance des vices de la digeſtion ſur leſquels on eſt bien loin encore d'avoir des idées préciſes.

On comparera le ſuc gaſtrique avec la ſalive, & avec les ſucs qu'on trouve dans les inteſtins.

On l'a employé, ſoit à l'intérieur, ſoit à l'extérieur comme topique.

L'étendue de cette queſtion ne permet pas d'ef-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 67 sur 432

©BIUM

pérer que toutes ſes parties puiſſent être traitées d'une maniere complette par la même perſonne ; la ſociété recevra avec reconnoiſſance tous les mémoires, & même les obſervations iſolées qui lui ſeront adreſſées ſur les différentes ſections de ce programme, & elle en rendra compte dans ſes aſſemblées publiques.

Société d'Agriculture de Paris.

I.° Les comices-agricoles de Montfort-l'Amaury, témoins du tort conſidérable que fait aux luſernes la plante paraſite, connue ſous le nom de *cuſcute*, avoit prié la compagnie de vouloir bien propoſer un Prix relatif à cet objet. La ſociété avoit, en conſéquence, annoncé dans ſa ſéance publique de 1787, qu'elle décerneroit, en 1788, un Prix de la valeur de 300 livres à l'auteur du meilleur mémoire ſur la queſtion ſuivante :

Quels ſont les moyens les plus efficaces de détruire la cuſcute ou teigne, qui ſe trouve communément dans les Luzernieres ?

Les mémoires envoyés au concours n'ayant point entierement ſatisfait la ſociété, elle a propoſé de nouveau la même queſtion dans ſa ſéance publique de 1789.

II. La ſociété avoit propoſé, pour l'année 1788, un Prix de la valeur de 600 livres, en faveur du

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 68 sur 432

©BIUM

meilleur mémoire qui lui auroit été adreſſé ſur le ſujet ſuivant :

Perfectionner les différens procédés employés pour faire éclore artificiellement & élever des poulets, & indiquer les meilleures pratiques à ſuivre dans un établiſſement de ce genre fait en grand.

Aucun des mémoires reçus ne lui ayant paru avoir rempli ſuffiſamment les conditions du programme, elle a propoſé de nouveau le même ſujet. Il ſera libre aux concurrens de ſe faire connoître, afin que les commiſſaires nommés par la compagnie puiſſent ſe concerter avec eux pour répéter les expériences.

Société d'Agriculture d'Auch.

La ſociété a propoſé, dans ſa ſéance publique du mois d'Octobre 1790, la queſtion ſuivante :

Ayant obſervé que chaque année il y a des cantons dans le Département du Gers, où les beſtiaux ſont attaqués de maladies ſur le déclin des chaleurs, la ſociété demande quelles peuvent être les cauſes principales de ces maladies, & quels ſeroient les meilleurs moyens de les prévenir, & de guérir les beſtiaux qui en ſont attaqués ?

Les ouvrages ſeront écrits en françois ; les auteurs enverront leurs mémoires ſous la forme aca-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 69 sur 432

©BIUM

démique, à l'adreſſe de MM. les membres compoſant le directoire du Département du Gers.

Le Prix eſt une gerbe d'argent de la valeur de 200 livres. Il ſera diſtribué dans la ſéance publique de 1791.

Société des Sciences & des Arts du Cap-François.

La ſociété déſire avoir des *Obſervations ſur les maladies des beſtiaux, ſur les cauſes qui peuvent les produire, ſur les moyens de les traiter, & ſur-tout de les prévenir.*

Elle a propoſé pour cet objet un Prix conſiſtant en une médaille d'or ou d'argent, de la même forme que les jettons de la ſociété, & elle eſt perſuadée que ce ſera moins cette valeur qui excitera l'émulation, que la noble envie de concourir au bien public.

©BIUM

II. JURISPRUDENCE VÉTÉRINAIRE. (1)

De la Garantie.

LA *garantie* eſt en fait de juriſprudence vétérinaire, la convention par laquelle le vendeur répond à l'acheteur, que l'animal, qu'il lui vend, n'a aucun défaut.

Il y a deux ſortes de *garantie ;* l'une de *droit*, qu'on appelle *garantie naturelle ;* l'autre de *fait*, qu'on nomme auſſi *garantie conventionnelle.*

La *garantie de droit* ou *naturelle*, eſt celle qui réſulte de l'exécution de la loi, de la coutume, ou de l'uſage de l'endroit où s'eſt faite la vente, & indépendamment des ſtipulations. Le vendeur eſt obligé à cette *garantie*, quoiqu'il n'y ait point de convention ; & elle n'a beſoin d'être prouvée ni par écrit, ni par témoins.

La *garantie de fait* ou *conventionnelle*, eſt celle qui réſulte de la ſtipulation ou de la convention, ſoit qu'elle reſtreigne la *garantie naturelle*, ſoit qu'elle lui donne plus d'extenſion.

(1) C'eſt dans la *Collection de Juriſprudence de Deniſart*, dans les *Lois civiles de Domat*, dans le *Répertoire de Juriſprudence de Guyot*, & dans l'*Inſtruction ſur les conventions*, que nous avons principalement puiſé pour la rédaction de cette partie.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 71 sur 432

©BIUM

Cette eſpèce de *garantie*, qui tire ſa force de la convention, ne peut pas ſe ſuppléer, autrement elle ſeroit une *garantie naturelle* & de *droit*. Elle doit être prouvée par écrit ou par témoins.

Rien n'empêche cependant que, pour affermir davantage un *garantie de droit*, on ne la ſtipule; mais alors la ſtipulation ne change rien à la nature de la *garantie*, & elle n'empêche pas qu'elle ne ſoit *naturelle* & de *droit*.

La *garantie* a lieu toutes les fois que l'animal eſt vendu, tout ce qu'il paroît naturellement valoir & abſtraction faite de ſes défauts.

L'uſage dans la juriſdiction conſulaire, aujourd'hui tribunal de commerce, du département de Paris, a fixé la *garantie* à cinquante livres, pour les chevaux.

La demande en *garantie* au-deſſous de cette ſomme, n'eſt point admiſe.

Les maladies contagieuſes ſont néanmoins exceptées de cette regle, attendu la contagion à laquelle elles peuvent donner lieu; mais les écâriſſeurs ou écorcheurs ne ſont point admis à former une demande en *garantie* dans ces cas, parce qu'on ſuppoſe que l'animal leur a été vendu pour être abbattu.

Quoiqu'il ſoit vrai en général que la *garantie* n'a pas lieu, ſi elle n'eſt ſtipulée, lorſque les vices

©BIUM

ſont apparens, ou que l'acheteur a pu les connoître, il eſt également vrai que s'il y avoit dol ou fraude de la part du vendeur il en ſeroit tenu.

Mais il n'y auroit pas lieu à cette *garantie*, même pour un vice caché & rédhibitoire par ſa nature, ou pour toute autre défectuoſité, ſi le vendeur avoit déclaré à l'acheteur ce défaut, & qu'il en juſtifie. Le plus ſûr dans ce cas, eſt de tirer de l'acheteur une reconnoiſſance par écrit, que l'animal lui a été vendu ſans *garantie*, ou avec tel ou tel défaut.

Lorſque la *garantie* a lieu, ſoit de droit, ſoit en vertu de la ſtipulation, elle s'exerce non-ſeulement ſur les choſes qui ont fait l'objet principal de la vente; mais encore ſur les acceſſoires, pourvu que ceux-ci aient été ſpécialement déſignés.

Si, au contraire, elle ne regarde que les acceſſoires, le marché ſubſiſte pour les choſes principales.

Par exemple: ſi une métairie a été vendue avec les beſtiaux qui la garniſſent, il n'y a pas lieu à la *garantie* des vices rédhibitoires, dont quelques-uns des animaux, qui ſont dans cette métairie, pourroient être attaqués. On entend que les beſtiaux ſont vendus tels qu'ils ſe trouvent dans la métairie, bons ou mauvais.

Lorſque les choſes principales ſont indiviſibles, comme lorſqu'on a vendu un attelage de chevaux, la *garantie* qui a lieu pour un ou pour deux, en-

©BIUM

traîne la réſolution du marché pour tous les autres. Mais ſi elles peuvent ſe ſéparer, comme ſi la vente eſt en même-tems de chevaux & de vaches, & que les *vices rédhibitoires* ne tombent que ſur les chevaux, le marché doit ſubſiſter pour les vaches.

Il eſt néceſſaire, pour qu'il y ait lieu à la *garantie*, que l'acquéreur prouve que le vice, qui y donne lieu, exiſtoit au tems de la vente, ou ſuivant le ſentiment d'*Heineccius*, qu'il s'eſt manifeſté dans les trois jours qui ont ſuivi la concluſion du marché; parce qu'alors il eſt plus aiſé de préſumer que l'effet du mal avoit été ſuſpendu par quelques moyens.

Les exploits de demande en *garantie* doivent être libellés, & contenir copie des pièces juſtificatives de la *garantie*, de l'exploit du demandeur originaire, s'il y en a pluſieurs, & des pièces dont il a donné copie.

Les garans qui ſuccombent, ſont condamnés aux frais & aux dépens, du jour de la ſommation (de la demande en *garantie*) & non de ceux faits auparavant. Par exemple: le vendeur ſera tenu de payer la nourriture, les frais de fourriere, & ceux de viſite de l'animal qu'il aura vendu, à compter du jour de la demande formée contre lui, & les dépens de l'inſtance, ſi l'animal eſt reconnu affecté de quelques *cas rédhibitoires*.

©BIUM

Si l'acheteur, après avoir formé une demande en *garantie*, ſe ſert de l'animal, les frais de fourriere peuvent être compenſés avec les ſervices qu'il a rendus ; & s'il l'a employé, & en a fait le meme uſage que s'il n'eut pas eu de *vices rédhibitoires*, il n'y a point d'action.

Dans tous les cas, l'acheteur doit remettre l'animal qui lui a été vendu, dans le même état où il lui a été livré ; le vendeur doit rendre le prix, payer des dommages-intérêts, s'il y a lieu, rembourſer les dépens de la demande, & les frais exigibles ; l'un & l'autre doivent être mis au même état qu'ils étoient avant la vente, & comme s'il n'y en avoit jamais eu.

La demande en *garantie* eſt due de plein droit, en cas d'échange & en cas de partage, à moins qu'il n'y ait de ſtipulation contraire.

Les maîtres ſont garans des faits de leurs compagnons, de leurs garçons, de leurs domeſtiques ; les peres de leurs enfans. C'eſt ſur le fondement de cette *garantie* du fait des domeſtiques par les maîtres, qu'un hôtelier de Pont-à-Buſſi, près la Fere, par arrêt rendu en la grand'chambre, le 28 Avril 1761, a été condamné à payer à un voiturier, le prix de quatre chevaux, qu'un garçon d'écurie avoit menés à la riviere pour les y abreuver, & où ils s'étoient noyés.

©BIUM

La *garantie* a lieu du moment même où la vente a été consommée. Ainsi, un cheval vendu le six Brumaire, à quatre heures après-midi, doit être garanti jusques & compris le quinze à pareille heure ; cet espace de tems contenant juste neuf jours ou neuf fois vingt-quatre heures. Si la livraison n'a pas suivi la vente, la *garantie* n'a lieu que du moment de la livraison, & de la même maniere. S'il y a une quittance de paiement ou un billet de *garantie*, la vente est comptée du jour de la date de ces écrits.

Des maladies ou cas rédhibitoires.

On appelle *cas rédhibitoires*, les vices ou les maladies d'un animal vendu, vices qui sont ignorés par l'acheteur, & dont la découverte l'autorise à forcer le vendeur à reprendre l'animal qui en est affecté ; on les nomme encore *vices latens* ou *cachés*.

La *rédhibition* est, par conséquent, la reddition de l'animal, entre les mains du vendeur.

Les défauts extérieurs & appercevables, qu'on appelle aussi *vices patens* ou *visibles*, pouvant être reconnus par l'acheteur, ne peuvent entraîner la rédhibition, à moins d'une stipulation particuliere.

Les principes sur lesquels la *rédhibition* est fondée, sont ceux de la *garantie* ; & nous avons déjà observé qu'elle a également lieu, soit que le ven-

©BIUM

deur ait été de mauvaiſe-foi, ſoit qu'il ait ignoré les défauts qui rendent l'uſage de l'animal vendu inutile ; ou tellement incommode, qu'on n'auroit point acheté ſi on les avoit connus.

La *rédhibition* eſt d'un uſage fréquent dans la vente des chevaux, & des autres animaux dont les marchés ſont ſuſceptibles de tromperie.

Les chevaux ſont ſujets à des maladies, que ceux qui en font le commerce ont intérêt de cacher. On en compte trois principales : la *morve*, la *pouſſe*, & la *courbature*.

Ces trois maladies ſont les *cas rédhibitoires* les plus ordinaires. La coutume de Sens, celle d'Auxerre, celle de Bar en ont des diſpoſitions préciſes. La coutume du Bourbonnois y ajoute une autre maladie, qu'elle appelle *corbe*, ou *courbe* (1); la coutume de Cambray ne parle que de la *morve* & de la *pouſſe*. Celle de Douai y ajoute le *cheval rebous*, & *felle de la dent* ; c'eſt-à-dire, rétif, qui mord & qui rue.

On n'a pas admis parmi nous d'autres *cas rédhibitoires*, que la loi romaine y avoit placés, & qui

(1) La *courbe* eſt une maladie externe du jarret du cheval, & ce n'eſt ſans doute pas ce que la coutume du Bourbonnois a entendu placer au rang des *cas rédhibitoires*. Nous penſons que ce mot *corbe* ou *courbe* eſt un extrait ou un diminutif de *courbature*.

©BIUM

ſont conſervés en quelques endroits ; tels ſont : lorſqu'un cheval a la *langue coupée*, lorſqu'il eſt ſujet à *reculer*, *peureux*, *rétif*, ou *difficile à atteler*. Ces derniers vices ſont encore rédhibitoires en pluſieurs endroits de l'Italie. A Turin, on y ajoute le *cheval lunatique* & celui *pris des épaules* (1) ; ainſi les vices qui donnent lieu à la rédhibition, varient ſuivant les lieux, & il faut ſe conformer aux uſages à cet égard.

On a agité la queſtion de ſavoir ſi le *ſifflage* ou *cornage*, ou autrement le *halley*, devoit être mis au nombre des *cas rédhibitoires*.

Des marchands de Paris, avoient acheté, en 1780, à la foire de Caen, trois chevaux qu'ils revendirent à Paris, où ils furent trouvés *ſiffleurs* ou *cornards*.

Les acheteurs ſe pourvurent au conſulat contre les marchands de Paris, ſur le fondement de ce vice. Ceux ci à leur tour, aſſignèrent en *garantie* les marchands de Normandie. Différentes ſentences condamnèrent les marchands de Paris, & déchargèrent ceux de Normandie.

Cette affaire ayant été portée au parlement, ſur l'appel des marchands de Paris, ils y furent ſoutenus

(1) Voyez *la Maſcalcia o ſia la medicina veterinaria ridotta ai ſuoi veri principi, da G. Brugnone. Torino*, 1774. in-8°. page 277, §. 637.

©BIUM

de l'intervention de dix-neuf autres marchands de chevaux. Les marchands de Normandie de leur côté étoient appuyés de plus de cent marchands de la même Province, & en outre de celle du marquis de Livry, & de plus de soixante seigneurs, tous possédant fonds dans cette province.

On avoit produit dans la cause une consultation de quatre maîtres maréchaux de Paris (1), qui attestoient que le *fifflage* ou *cornage* est une modification de la *courbature*, qu'il doit être regardé comme une même maladie ; que ce vice est plus considérable que les trois autres *vices rédhibitoires*, & qu'il est tel qu'il rend le cheval de nulle valeur, & le conduit à une mort inévitable & très-prochaine. La consultation étoit appuyée du suffrage de l'écuyer commandant la petite écurie du roi, du premier écuyer de la reine, du premier écuyer de monsieur, & de l'officier chargé des remontes de la cavalerie (2).

---

(1) MM. *Grippiere pere*, *Morel*, *Fauré pere* & *Chilliet*. Ils furent choisis, non comme les plus instruits entre leurs confreres, mais parce qu'ils étoient du nombre de ceux qu'on appelloit alors *MM. les anciens de la communauté*; &, à l'exception du premier, les autres ne furent là que pour leurs signatures.

(2) Cette consultation prouvoit seulement le peu de connoissances de ceux qui l'avoient rédigée, & de ceux qui

©BIUM

Outre cela, un arbitre, nommé par les juges conſuls de Paris (1), avoit atteſté dans un premier rapport l'exiſtence du vice de *cornage* dans les chevaux dont il s'agiſſoit, & que ce vice étoit un *cas rédhibitoire*.

Sur la difficulté élevée par les marchands de Normandie, fondée ſur un arrêt de réglement du parlement de Rouen, du 30 Janvier 1728, (que nous rapporterons ci-après) qui ne met pas le *fiffiage* ou *cornage* au nombre des *cas rédhibitoires*, l'arbitre nommé par les conſuls, fut d'avis dans un ſecond rapport, que ce vice devoit être *rédhibitoire* en Normandie, comme à Paris, le cheval qui en eſt attaqué étant encore de moindre valeur que le pouſſif, qui cependant eſt de *garantie* en Normandie.

L'avocat-général *Séguier*, qui porta la parole dans cette cauſe, adopta exactement l'avis de la conſultation & celui de l'arbitre, & n'héſita pas à conclure que le *fiffiage* ou *cornage* devoit être regardé comme un *cas rédhibitoire*, avec d'autant

---

l'avoient appuyée de leurs ſuffrages. Tous les faits qu'elle avance ſont démentis par l'expérience & les obſervations journalieres.

(1) Feu M. *Rémond*, maître maréchal, qui a occupé cette place pendant une longue ſuite d'années.

plus

©BIUM

plus de raiſon, diſoit-il, que ce vice ne ſe manifeſte que quand le cheval eſt âgé (1).

On oppoſoit de la part des marchands de Normandie, que la durée de l'action n'eſt que de neuf jours; on a raiſon, répondoit l'avocat général: mais, pour ſavoir ſi cette poſition eſt applicable à l'eſpèce de la cauſe, il faut ſavoir comment ſe fait la vente des chevaux à la foire de Caen.

Cette foire ſe tient tous les ans le premier lundi de carême; les marchands acheteurs voient d'abord les chevaux dans les écuries où ils ſont preſſés les uns par les autres; le choix fait ſur la figure ſeulement, on les ſort pour les faire trotter vingt pas au plus, ſouvent dans un endroit très-ſerré, où il y en a toujours un grand nombre qui trottent à-la-fois. Il faut enſuite que l'acheteur juge en un inſtant, & pour ainſi dire en un clin-d'œil, des qualités ou

(1) C'étoit, peut-être, dans cette partie de ſon Plaidoyer, que M. *Séguier* étoit le moins fondé; car il eſt certain que ce vice ſe manifeſte plus conſtamment dans de jeunes chevaux, prêts à jetter leur gourme, ou après l'avoir jettée, que dans des chevaux âgés, & ceux même qui faiſoient l'objet du procès étoient une preuve de ce que nous avançons ici. Ils étoient jeunes. Mais il eſt clair que dans cette affaire, comme dans toutes celles qui lui reſſemblent, M. *Séguier* n'avoit pu travailler que d'après les matériaux qui lui avoient été fournis.

©BIUM

des défauts extérieurs du cheval, & conclue ſon marche ſur l'aſſurance que lui donne le vendeur qu'il n'y a aucun *vice rédhibitoire*, ni autre, à appréhender; ce qu'il fait toujours très-affirmativement.

Le marchand de Paris, qui a acheté, envoie ſes chevaux à Paris à petites journées; ils ſont ordinairement quinze jours, & quelquefois plus, en route; rarement il les accompagne.

Arrivés à Paris, on les laiſſoit repoſer deux ou trois jours, après quoi les écuyers du roi les voyoient excluſivement à tous autres pour les prendre, s'ils convenoient au ſervice de ſa majeſté. (1)

Il réſulte de tout cela que les acheteurs ne connoiſſent pas les chevaux; c'eſt ce qui a porté le parlement de Rouen à donner à la *garantie* trente jours de durée.

L'avocat-général conclut à ce qu'il fût fait un réglement ſur cette matiere.

L'arrêt rendu en la grand'chambre, le 25 Janvier 1781, confirma les ſentences des conſuls,

---

(1) Ce privilége excluſif étoit conſacré par des lettres-patentes de 1613; un réglement du 14 Février 1724; des ordonnances des 28 Mars ſuivant; 1er Décembre 1767; 29 Janvier 1775, & 10 Mai 1782; les marchands y étoient aſtreints ſous peine d'amende & de confiſcation des chevaux.

©BIUM

quant à l'*action rédhibitoire* intentée par les acheteurs de chevaux, contre les marchands de Paris, & les infirma, en ce qu'elles n'avoient pas accordé à ceux-ci leurs recours contre les marchands de Normandie ; émendant quant à ce ; condamna ces derniers à reprendre les trois chevaux, à en reſtituer le prix aux marchands de Paris, avec les intérêts, & à leur payer les frais de fourriere des chevaux, ſuivant le mémoire qu'ils en fourniroient, ou ſuivant l'eſtimation à dire d'experts.

De plus, l'arrêt faiſant droit ſur les concluſions du procureur-général, ordonna que le *ſifflage ou cornage ſeroit déſormais au nombre des cas rédhibitoires*. Il a été imprimé & affiché.

Les marchands de Normandie ſe ſont pourvus au conſeil du roi, contre cet arrêt ; il a été caſſé, & l'affaire évoquée par arrêt du 8 Janvier 1782 ; ceux de Paris formerent oppoſition à cet arrêt de caſſation, mais il en furent déboutés par un autre du 28 Octobre ſuivant ; ce qui a formé la matiere d'une inſtance qui n'eſt pas encore terminée.

Il paroît qu'avant de prononcer définitivement, le conſeil a voulu être inſtruit de la nature du *ſifflage* ou *cornage*. Il a propoſé en conſéquence au S. *Pinchaud*, maître maréchal, & au S. *Huzard*, vétérinaire à Paris, experts choiſis par les parties, en vertu d'un nouvel arrêt du 4 Février 1783, les

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 83 sur 432

©BIUM

queſtions ſuivantes : 1°. *Qu'eſt-ce que le ſifflage ou cornage ou halley ?* 2°. *Eſt-il une ſuite de la courbature ?* 3°. *Les ſymptômes en ſont-ils les mêmes ; & eſt-il incurable ?*

M. *Chabert*, a auſſi été conſulté ſur cet objet par le conſeil, & il a rédigé un mémoire ſur les *cas rédhibitoires*, qui eſt imprimé dans le volume de 1790, page 125.

Le rapport du S. *Huzard* décide que ce défaut ne devoit pas être regardé comme un *cas rédhibitoire*, parce qu'il n'eſt jamais un vice caché, & que, d'ailleurs, il eſt quelquefois curable. Une foule d'obſervations particulieres viennent à l'appui du rapport (1).

Le conſeil a prononcé néanmoins contre les marchands de Normandie ; & il paroît que cette déciſion a été fondée d'après la certitude que les chevaux vendus à la foire de Caen, ne peuvent être ſuffiſamment eſſayés, pour que le *cornage* ou *ſifflage* ſe manifeſte, parce qu'on ne les met jamais à la voiture. Du reſte, le conſeil n'a pas encore ſtatué ſur le réglement à faire, & cette partie de l'arrêt du parlement eſt toujours reſté infirmée. Cet

(1) Voyez *Eſſais ſur les eaux aux jambes des chevaux, & rapport fait au conſeil du roi ſur le cornage & fifflage.* Paris, 1784. in-8°.

©BIUM

arrêt s'exécute cependant, & il a force de loi, du moins dans ſon reſſort, & en Normandie.

Quelques auteurs ont mis au rang des *cas rédhibitoires*, pour les chevaux, les *tics*, auxquels ils ſont quelquefois ſujets, & ils ont même prétendu que quelques-uns de ces *tics* étoient contagieux. Mais à moins d'une garantie ſtipulée expreſſément dans le marché, les *tics* ne ſont pas regardés comme *cas rédhibitoires*. C'eſt ce qui a été jugé en la grand'-chambre, le 26 Juillet 1769. Il s'agiſſoit d'un cheval dont le *tic* conſiſtoit à ne point manger le foin & la paille au ratelier; mais au contraire à ronger le ratelier & ſa longe.

Au marché aux chevaux, & à la juriſdiction conſulaire de Paris, on eſt dans l'uſage de placer le *tic* au rang des *cas rédhibitoires*; mais il ne faut pas que ce vice ſoit appercevable à l'uſure des dents, parce qu'alors ce n'eſt pas un vice caché, & la demande doit être formée dans les vingt-quatre heures qui ſuivent la vente.

En général dans les tribunaux de commerce, dont la bonne foi fait la baſe des jugemens, on s'attache plus au fond qu'à la forme, & on ordonne la reſciſion du marché, toutes les fois qu'il y a dol évident, ou que l'animal vendu ne remplit pas le but de la vente.

Il a été jugé par un autre arrêt, du premier Fe-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 85 sur 432

©BIUM

vrier 1769, que le *boitage* d'un cheval, quoique provenant d'un mal ancien, n'étoit pas un *cas rédhibitoire*; néanmoins dans les juriſdictions que nous venons de citer, l'uſage a prévalu; & les chevaux *boiteux de vieux mal*, ſont dans le cas de la rédhibition; mais il faut que l'acheteur prouve que le cheval étoit droit quand il l'a acheté, & qu'il ne boite que dans certains cas; car s'il eſt conſtamment boiteux, le vice n'étoit pas caché lors de la vente, & ne peut être rédhibitoire, à moins d'une *garantie conventionnelle*. Lorſque nous traiterons des *cas rédhibitoires*, en particulier, nous ferons connoître tous les abus auxquels celui-ci peut donner lieu.

L'uſage a encore placé au rang des *cas rédhibitoires*, dans ces juriſdictions, l'*immobilité* & l'*épilepſie*. Ces maladies dont la nature eſt vraiment cachée, & qui ſont quelquefois longtems à ſe manifeſter, pourroient être à plus juſte titre conſervées parmi les maladies rédhibitoires.

Les autres animaux deſtinés au ſervice de l'homme, ſont auſſi l'objet des *cas rédhibitoires*. La loi Romaine mettoit au nombre de ces cas, à l'égard des bœufs, s'ils étoient ſujets à *frapper de la corne*; nous n'avons point de réglement à ce ſujet.

Un arrêt de réglement, du 14 Juin 1721, rendu ſur les concluſions du procureur-général, a ordonné que les *cas rédhibitoires* des vaches *laitieres* &

©BIUM

amouillantes, ſeroient le *mal caduc* & la *pommelliere*.

La coutume d'Orléans a ſpécifié la maladie des porcs, qui donne lieu à la rédhibition ; cette maladie eſt la *ladrerie* ou *mézellerie*.

Elle eſt auſſi rédhibitoire à Paris, d'après les ſtatuts de la communauté des chaircuitiers. (1)

Lorſqu'on eſt convenu par le marché, que les animaux ſont vendus ſains & nets, la rédhibition a lieu même pour les vices les plus apparens, tels que le boitage, l'aveuglement, &c.

C'eſt ſur le fondement d'une *garantie conventionnelle*, que par arrêt rendu en la cour, le 25 Janvier 1731, le vendeur d'un cheval boiteux depuis trois mois, mais qui ne boitoit pas quand il étoit échauffé, a été condamné à le reprendre au retour du voyage de l'acheteur, auquel il avoit garanti tous les vices *latens* & autres; quoique la demande n'eut été formée qu'un mois après la vente.

De l'Action rédhibitoire.

L'action que les lois donnent à l'acheteur contre le vendeur, dans les *cas rédhibitoires*, peut avoir pour objet, ou le paiement de la part du vendeur, de la moins value de l'animal, ou la reſtitution du

(1) *Nouveaux ſtatuts de la communauté des maîtres & marchands Chaircuitiers de la ville & fauxbourgs de Paris, &c. Paris*, 1755. in-4°. titre XXIII, art. IV, page 85.

©BIUM

prix en entier, ou la reſtitution du prix avec dommages & intérêts. Ces effets différens dépendent des circonſtances.

Boucher avoit vendu à Marnay, négociant, un cheval attaqué de la morve. Boucher traduit, à ce ſujet, au préſidial de Poitiers, ne fit point de difficulté d'acquieſcer à la ſentence de ce tribunal, qui le condamnoit à remettre le prix du cheval avec dépens. Mais pendant qu'on procédoit à Poitiers, le commiſſaire de police de Loudun avoit conſtaté le 24 Avril (1775) l'état du cheval, que des experts-maréchaux, nommés d'office, jugerent attaqué de la morve, & dans un tel état de corruption, qu'il étoit indiſpenſable, non-ſeulement de le mettre à mort, mais de brûler les harnois & les équipages qui lui avoient ſervi, de blanchir à la chaux vive le lieu où il réſidoit, & d'y brûler des herbes aromatiques, afin de chaſſer le mauvais air: ce qui fut exécuté en vertu d'une ordonnance de police du ſiége de Loudun, le 27 du même mois d'Avril.

Le 2 Mai ſuivant, ſentence du même ſiége, portant entre autres choſes condamnation contre Marnay, à une amende de cent cinquante livres, & aux dommages que le cheval en queſtion pouvoit avoir occaſionnés, & en outre, à repréſenter les harnois qui pouvoient avoir ſervi au même cheval.

©BIUM

Aſſigné en conſéquence de cette ſentence, le 23 Juin, Marnay dénonça, le 10 Août ſuivant, cette aſſignation à Boucher ; celui-ci déclina le tribunal de Loudun, & prétendit ne pouvoir être traduit qu'à Poitiers. Marnay dénonça, de ſon côté, le déclinatoire au procureur du roi de Loudun, & ſans y avoir égard, le ſiége de la police rendit par défaut contre Boucher une ſentence, qui le condamna en trois cents livres d'amende, avec impreſſion & affiches, & en tous les dépens.

Boucher ſe rendit appellant de cette ſentence en la cour ; mais elle y fut confirmée ſur les concluſions de M. Séguier, par arrêt du premier Août 1776, avec amende & dépens.

Boucher fondoit ſon appel ſur ce qu'ayant acquitté les condamnations prononcées contre lui par la ſentence du préſidial de Poitiers, il devoit être libéré avec d'autant plus de raiſon, que Marnay n'avoit fait aucune réſerve dans la quittance, & avoit enſuite attendu depuis le mois de Juin juſqu'au mois d'Août à lui dénoncer l'ordonnance des juges de Loudun.

L'avocat-général écarta ſans peine ces moyens, en obſervant que le bailliage de Loudun étoit compétent, & que la demande ne pouvoit être formée au préſidial de Poitiers. Le miniſtere du premier étoit excité par la préſence même du délit, & l'ur-

©BIUM

gente néceſſité de le faire ceſſer. Ces condamnations en elles-mêmes ſont juſtes. Le cheval étoit malade depuis plus de ſix mois, lorſque Boucher le vendit, & les experts avoient declaré qu'il étoit étonnant qu'il eut pu vivre ſi longtems. La police de Loudun étoit ſeule à portée de connoître le délit : c'étoit donc à elle ſeule qu'il appartenoit de ſtatuer ſur la peine qu'il méritoit, & qui ne pouvoit tomber que ſur Boucher, qui ne pouvoit s'excuſer d'avoir vendu un cheval infecté d'une maladie auſſi dangereuſe.

M. Séguier avoit propoſé à la cour de modérer l'amende ; mais on crut devoir laiſſer ſubſiſter la ſentence.

L'action rédhibitoire peut être exercée dans le cas où l'animal acheté ne rempliroit point l'objet pour lequel il a été vendu, quoique ce ne ſoit point un vice rédhibitoire. Par exemple, ſi l'on vend un cheval pour le cabriolet & qu'il ne veuille point y aller, ou un cheval de ſelle qui ne ſe laiſſe pas monter. Mais ſi l'acheteur a eſſayé le cheval avant de conclure le marché, il ne peut former cette action. Pour les vaches laitieres, on peut exercer cette action, malgré qu'au moment de la vente, elles paroiſſent avoir beaucoup de lait, parce que les marchands laiſſent *empiſſer* ou *enlaiter* les vaches pluſieurs jours avant de les expoſer au marché,

©BIUM

& que ſouvent cette apparence n'eſt que ſimulée.

L'acheteur eſt libre de rendre l'animal & de demander la reſtitution du prix, ou de le garder, & de ne demander que la reſtitution de partie du prix, telle que les experts eſtimeront que l'animal vaut moins par rapport au vice dont il eſt attaqué; c'eſt ce que les juriſconſultes appellent *actio quanto minoris*. Mais lorſque l'acheteur s'en tient à l'action eſtimatoire de la moins value, il ne peut plus intenter l'autre, & le vendeur peut refuſer de rendre une portion du prix, en déclarant qu'il eſt prêt à reprendre la choſe dès qu'elle ne convient pas.

De la durée de l'action rédhibitoire.

La durée de l'action rédhibitoire étoit de ſix mois chez les Romains, & celle de l'action eſtimatoire, ou *quanti minoris*, d'une année: le tout à compter du jour de la vente: parmi nous, la durée de cette action varie ſuivant la diſpoſition des coutumes, les uſages des lieux, & la juriſprudence des cours.

La coutume du Bourbonnois accorde huit jours après la tradition; celle de Bar veut que le vendeur en ſoit tenu dedans quarante jours ſeulement après la vendition & délivrance. Cette action dure également quarante jours ſuivant la coutume de Cambrai; ces coutumes ne parlent que des chevaux.

©BIUM

La coutume de Bretagne fixe la durée de cette action à quinze jours pour les chevaux ; à Geneve elle eſt fixée à huit jours.

Suivant *Pothier*, dans ſon introduction de la coutume d'Orléans, l'uſage de cette province eſt que l'action rédhibitoire pour les chevaux & les vaches doit être intentée dans les quarante jours de la vente.

Les arrêts du Parlement de Rouen ont diverſement fixé la durée de cette action. Elle a d'abord été portée à quarante jours, ſuivant les arrêts des 29 Mai 1653, & 6 Novembre 1663 ; mais un dernier arrêt rendu en forme de réglement, le 30 Janvier 1728, en décidant que les *cas rédhibitoires* pour les chevaux, ſont la *pouſſe*, la *morve* & la *courbature*, en a fixé l'action à trente jours.

Il y a encore un arrêt de réglement du même Parlement, du 19 Juillet 1713, qui ordonne que les actions rédhibitoires pour les vaches, ſeront intentées dans le temps de neuf jours, & que ce temps paſſé, les demandeurs ſeront déclarés non-recevables.

Dans le reſſort du Parlement de Paris, lorſqu'il n'y a pas d'uſage particulier, l'action rédhibitoire à l'egard des chevaux, eſt depuis longtemps fixée à neuf jours. Il paroît que ce terme eſt la durée commune de toute action de cette eſpèce.

©BIUM

On a voulu ſoutenir qu'elle n'avoit pas lieu en fait de vente de bœufs : mais cette prétention a été proſcrite par arrêt du 4 Septembre 1673, confirmatif d'une ſentence du châtelet du 16 Décembre 1672, portant que les marchands forains de beſtiaux, pour la proviſion de Paris, demeureront garans pendant neuf jours de la mort des bœufs par eux vendus. Ces marchands ayant demandé à être déchargés de la garantie de neuf jours, ils ont été déboutés de leur demande à cet égard, par un arrêt en forme de réglement du 13 Juillet 1699; l'arrêt du 14 Juin 1721, ci-devant cité, avoit fixé à quarante jours la durée de l'action en garantie des cas rédhibitoires des vaches.

Le 7 Septembre 1765, il a été rendu un arrêt, qui reçoit le procureur général oppoſant à celui du 14 Juin 1721, en ce que l'action en garantie des cas rédhibitoires pour les vaches, a été fixée à quarante jours : ordonne qu'il ſera envoyé dans toutes les provinces du reſſort, des mémoires circonſtanciés ſur cette matiere, pour leſdits mémoires rapportés avec l'avis des officiers des baillages & ſénéchauſſées, être pris par le procureur général, telles concluſions qu'il appartiendra ; & cependant par proviſion, ordonne qu'il ſera ſurſis à l'exécution dudit arrêt de 1721, & que l'action en garantie des

©BIUM

cas rédhibitoires n'aura lieu que pendant neuf jours, à compter du jour de la vente, juſqu'à ce qu'autrement il ait été ordonné. Il n'a pas été rendu d'arrêt définitif; & les marchands de vaches ſont reſtés garans de la mort de ces animaux, comme les marchands de bœufs pendant neuf jours.

Quoiqu'il ſoit de règle que l'action rédhibitoire ſoit intentée dans les délais que la coutume, l'uſage, ou les réglemens preſcrivent, on a agité la queſtion de ſavoir, s'il n'y avoit pas de cas où il devoit ſuffire que le vice rédhibitoire eut été duement conſtaté dans ces mêmes délais. Cette queſtion s'eſt préſentée au parlement, en 1770.

Sériziat, marchand de chevaux, avoit acheté de Geneſtout, un cheval; il s'apperçut au bout de huit jours qu'il étoit pouſſif: il fit conſtater ſon état par deux experts maréchaux, en préſence d'un notaire. Quinze jours après ce procès-verbal, & vingt jours après la vente, Sériziat forma ſa demande contre Geneſtout, qui le ſoutint non-recevable, d'après la diſpoſition de la coutume du Bourbonnois, qui n'accorde que huit jours pour intenter l'action rédhibitoire. Outre cela, Geneſtout obſervoit que le cheval avoit été expoſé pour être vendu au plus offrant, aux riſques de qui il appartiendroit. Des maréchaux-experts de régimens

©BIUM

avoient certifié que le cheval n'étoit pas pouſſif, mais échauffé conſidérablement du travail qu'on lui avoit fait faire.

Sériziat répondoit qu'il avoit interrompu la fatalité du délai de huitaine, par le procès-verbal de viſite, dreſſé à ſa requête auſſitôt qu'il s'étoit apperçu que le cheval étoit pouſſif; il ajoutoit qu'occupé de la conduite d'un nombre conſidérable de chevaux, & éloigné alors de plus de cinquante lieues de l'endroit où il avoit acheté le cheval, c'auroit été le réduire à l'impoſſible, que de l'obliger à former ſon action dans la huitaine; que lorſque l'état du cheval ſe trouvoit juridiquement conſtaté dans la huitaine de la vente, l'action pouvoit être intentée utilement dans les quarante jours; enfin, que les certificats des maréchaux-experts de régiment, étoient donnés par gens qui n'en avoient pas la miſſion, par l'ordonnance de la juſtice; qu'ainſi ils n'étoient d'aucune conſidération.

Les choſes en cet état, la ſentence des premiers juges qui avoit enthériné le rapport fait à la requête de Sériziat, & avoit fait droit ſur ſa demande, fut confirmée par arrêt rendu en la grand'chambre au rapport de M. Rolland de Challerange, le 7 Septembre 1770.

L'arrêt du 25 Janvier 1781, eſt la preuve qu'il y a des circonſtances, où l'action peut être formée

©BIUM

après les délais ordinaires expirés, lors même que le vice rédhibitoire n'a point été conſtaté pendant les délais; & en effet, le délai n'ayant éte fixé à un terme court, qu'afin d'empêcher qu'on annullat un contrat légitime, ſous prétexte d'un vice dans la choſe, qui ne ſeroit ſurvenu qu'après le contrat, cette règle doit ſouffrir une exception dans le cas où l'on peut démontrer par la nature même du vice, qu'il exiſtoit avant le contrat, quoiqu'il ne ſe ſoit manifeſté qu'après l'expiration des délais fixés pour les cas ordinaires.

C'eſt d'après ces principes qu'un grand nombre de perſonnes prétendent, & que quelques-unes ont imprimé, qu'il ſuffiſoit pour la *morve* dans quelques tribunaux de Paris, que l'action rédhibitoire ſoit intentée dans le délai des quarante jours (1). Cette maladie eſt formidable, & ſa propagation quelquefois ſi rapide, que nous nous hâtons de détruire une pareille aſſertion. L'uſage à Paris fixe les délais à neuf jours, pour le fait de cette maladie comme pour les autres vices rédhibitoires, & il ſeroit à ſouhaiter ſans doute qu'il fuſſent encore & généralement beaucoup plus courts.

L'action rédhibitoire ne peut être exercée lorſque la vente ſe fait en juſtice, car dans ces ventes

(1) M. *Lafoſſe*, entr'autres, dans ſon *Dictionnaire d'hippiâtrique*, au mot *Vices & Cas rédhibitoires*.

ce

©BIUM

ce n'eſt pas le propriétaire qui vend ; mais c'eſt l'autorité de la juſtice qui tient lieu de vendeur, & qui n'adjuge la choſe que telle qu'elle eſt.

Il eſt pluſieurs arrêts & réglemens particuliers ſur quelques maladies, telles que les épizooties, le claveau, la morve, & les autres maladies contagieuſes ; ſur le marché aux chevaux de Paris, & ſur d'autres parties de la Juriſprudence vétérinaire, que nous ferons ſucceſſivement connoître.

Modele de reconnoiſſance de garantie naturelle ou de droit.

Je ſouſſigné Nicolas Fallax, marchand de chevaux à Paris, y demeurant rue Perdue, n°. 15, reconnois avoir vendu, cejourd'hui au ſieur Bonnefoi, auſſi marchand de chevaux à Paris, un cheval de carroſſe, hongre, ſous poil noir, à tous crins, marqué en tête, de la taille de cinq pieds, & hors d'âge, pour la ſomme de deux cents livres, que j'ai reçue comptant ; lequel cheval je garantis n'être affecté d'aucun cas rédhibitoire, aux termes de la coutume de Paris. Fait à Paris, le dix-huit Août mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, FALLAX.

Il faut avoir attention de faire inſérer dans la reconnoiſſance de la *garantie*, 1°. le nom, les qualités, & la demeure du vendeur ; 2°. celles de l'acheteur ; 3°. le ſignalement de l'animal, le plus

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 97 sur 432

©BIUM

exactement qu'il ſera poſſible, afin qu'en cas de viſite d'expert, le ſignalement qu'il en fera, ſe trouve conforme à celui de la reconnoiſſance, & ne puiſſe donner lieu à l'acheteur d'en nier l'identité, comme nous l'avons vu arriver quelquefois; 4°. le prix de la vente, en toutes lettres; 5°. le nom du lieu où elle s'eſt faite; & 6°. enfin, ſa date préciſe, auſſi en toutes lettres.

Autre modele.

Je ſouſſigné Louis Lenormand, marchand de chevaux à Falaiſe, reconnois avoir reçu du ſieur Lécuyer, piqueur à Paris, la ſomme de ſix cents livres, & vingt-quatre livres de vin, pour le prix d'une jument de ſelle, griſe, à tous crins, ayant les extrémités noires, de la taille de quatre pieds neuf pouces environ, & de l'âge de ſix ans, que je lui ai vendue cejourd'hui, & que je promets lui livrer en foire, à Caen, lundi prochain, ſaine & nette de tous cas rédhibitoires, ſuivant la coutume de Normandie, dont quittance. A Falaiſe, ce vingt Février mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, LENORMAND.

Dans cette reconnoiſſance, & dans tous les cas pareils, la *garantie* ne doit courir que du jour de la livraiſon, comme nous l'avons déjà dit, quoique le marché ait été conclu auparavant.

©BIUM

Lorſque dans la reconnoiſſance on ne ſpécifie point la coutume à laquelle on entend ſe ſoumettre, on ſuit ordinairement, en cas de conteſtation, celle du lieu où s'eſt fait la vente, & quelquefois celle du domicile de l'acheteur.

Modele de reconnoiſſance, de garantie conventionnelle ou de fait.

Je ſouſſigné Pierre Planchon, marchand de chevaux, demeurant à Paris, barriere Saint-Dominique, reconnois avoir vendu à M. de Saint-Aumont, écuyer du roi, deux chevaux normands, de carroſſe, entiers, ſous poil noir, à tous crins, zains, de la taille de cinq pieds un pouce, & de l'âge de cinq ans, pour la ſomme de trois mille livres; leſquels chevaux je garantis audit ſieur Saint-Aumont de tous les défauts naturels & rédhibitoires, pendant trois mois. Fait à Paris, le premier Mars mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, PLANCHON.

Autre.

Je ſouſſigné Jean Richard, voiturier à Paris, reconnois avoir vendu au ſieur Bellot, négociant à Saint-Germain-en-Laye, un cheval de trait, biſtourné, ſous poil bai-brun, ayant queue & crins, le bout du nez blanc & des taches blanches ſur le dos, de la taille de quatre pieds onze pouces envi-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 99 sur 432

©BIUM

ron, ſortant d'âge, pour la ſomme de deux cent quarante livres, ſur laquelle il m'a payé celle de cent vingt livres à compte; lequel cheval je lui garantis n'avoir rien à refaire aux yeux, & m'engage de le reprendre d'ici au quinze du mois prochain, s'il eſt conſtaté que ces parties ſoient affectées de quelques défauts. Fait à Paris, le vingt-cinq Mars mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, RICHARD.

Cette reconnoiſſance ne déſignant qu'un *vice particulier* & ne parlant aucunement des *cas rédhibitoires ordinaires*, la *garantie conventionnelle* ne s'entend que du premier, & ſi l'animal ſe trouve affecté des ſeconds, le vendeur doit ſe pourvoir dans le délai fatal. On ſent bien que s'il y a vice à la vue, il entraînera la rédhibition pour tous les autres, mais ſi la vue eſt ſaine, l'acheteur ne pourra pas intenter l'*action rédhibitoire* pour les autres vices, après le délai de la *garantie ordinaire* ou *de droit*.

Autre.

Je ſouſſigné Paul Bourſier, marchand de vaches à Beaumont, reconnois avoir vendu au ſieur Prudhomme, nourriſſeur de beſtiaux à la Chapelle, une vache ſous poil rouge, bringée, ayant les cornes droites & le fanon blanc, de la grande taille & hors d'âge, fraîche velée, pour la ſomme de cent

©BIUM

quatre-vingt-dix livres ; laquelle vache je lui garantis bien delivrée & bonne laitiere. Fait au marché du faubourg de Gloire, le ſept Septembre mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, BOURSIER.

Si dans la reconnoiſſance on ne fixe point le tems de la durée de la *garantie conventionnelle*, il s'entend alors ſeulement, de celui qui eſt preſcrit par la coutume du lieu de la vente.

Modele de reconnoiſſance d'achat ſans garantie.

Je ſouſſigné Antoine Collet, loueur de chevaux à Paris, reconnois que le ſieur Déſorme, marchand de chevaux au Menil-Aubry, m'a vendu cejourd'hui, ſans *garantie*, un cheval Hongre, à courte-queue, ſous poil alzan, ayant pluſieurs taches blanches, & des cicatrices ſur le dos, de la taille de quatre pieds dix pouces environ, & hors d'âge ; en foi de quoi je lui ai donné la préſente reconnoiſſance. A Paris, le ſept Mai mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, COLLET.

Autre.

Je ſouſſigné Bernard Lamontagne, porteur d'eau à Paris, reconnois avoir acheté du ſieur Leprieur, laboureur à Conflans, un cheval de trait, entier, ſous poil noir, margot, ayant le nez blanc, de la taille de quatre pieds onze pouces, & hors d'âge,

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 101 sur 432

©BIUM

lequel eſt pouſſif & boiteux, d'un vieux mal au boulet de derriere du côté du montoir, pourquoi je lui ai donné la préſente reconnoiſſance. A Paris, le dix-huit Avril mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé*, LAMONTAGNE.

Cette reconnoiſſance, comme toutes celles qui ne déſignent que quelques-uns des *cas rédhibitoires*, laiſſent ſubſiſter la *garantie naturelle* pour tous les autres qui n'y ſont pas ſpécifiés.

On ſent au ſurplus que les modeles que nous donnons ici, ne peuvent convenir à tous les cas, & que ces actes ſont ſuſceptibles d'une foule de modifications différentes. Ceux que nous avons rapportés, ſuffiſent pour faire connoître les principes généraux, & les formes dans leſquelles ils doivent être rédigés. Nous continuerons ce travail important dans les volumes ſuivans.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 102 sur 432

©BIUM

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

DEUXIEME PARTIE.

DESCRIPTION ET TRAITEMENT DES MALADIES ÉPIZOOTIQUES ET PARTICULIERES.

Des maladies des animaux considérées en général (1).

Définition de la maladie.

I. LES maladies sont le partage funeste de tous les êtres organisés : l'homme, les animaux, les plantes mêmes en sont la proie.

(1) Le morceau que nous plaçons en tête de cette partie, est de feu M. *Bourgelat*, qui le donna manuscrit à ses élèves, en 1772, comme un traité préparatoire à l'étude *des maladies des animaux*. Cet ouvrage, un des plus parfaits & des plus médités qui soit sorti de la main de son auteur, est aussi inté-

©BIUM

II. La vie de l'animal peut être ainſi que la nôtre, parfaite ou imparfaite ; dans le premier cas, il eſt ſain, dans le ſecond il eſt malade.

III. L'état maladif eſt donc un intermédiaire, tantôt plus & tantôt moins voiſin de la ſanté & de la mort ; car la ſanté conſiſtant dans l'accompliſſement exact & régulier de toutes les fonctions propres à la machine, ou dans une actuelle & libre faculté de les exercer parfaitement, & la mort étant l'anéantiſſement total de cette même faculté, & par conſéquent la ceſſation entiere & abſolue de ces mêmes fonctions, on ne peut admettre & concevoir dans l'intervalle qui ſépare ces deux extrêmes, d'autre idée que celle d'une altération, ou d'un dérangement quelconque, qui intervertit plus ou moins eſſentiellement, & d'une maniere néanmoins aſſez notable dans le corps, ou dans certaines portions de ce même corps, l'ordre & l'har-

---

reſſant qu'utile à connoître, & il nous paroît ſingulierement approprié à l'uſage que nous en faiſons ici.

Nous avons cru devoir y faire quelques légers changemens, propres à en faciliter la lecture, en lui conſervant ſa diſpoſition originale. Nous avons réuni pluſieurs paragraphes ſous un titre commun, & nous avons mis au commencement des articles qui en ſont une ſubdiviſion, un énoncé qui en indique le contenu. Les chiffres qui ſont à la ligne forment les paragraphes de l'auteur, tels qu'il les a publiés.

©BIUM

monie des mouvemens ; or, cette altération diamètralement oppoſée à l'état de ſanté, & plus ou moins éloignée du terme fatal de la vie, forme préciſément ce que nous appellons du nom général de *maladie*.

Objet de la médecine vétérinaire.

IV. Prévenir dans les animaux celles dont ils peuvent être atteints, en les aſſujettiſſant à l'uſage des choſes ſalutaires, & en les tenant conſtamment à l'abri des coups de celles qui ſont nuiſibles :

Pallier dans pluſieurs d'entr'eux, les maux qui, rebelles & inſurmontables, les rendent moins précieux, mais non abſolument inutiles :

Subjuguer & vaincre les autres, par tous les moyens que ſuggère la connoiſſance des ſecours convenables à chacun d'eux : telle eſt la fin que la médecine vétérinaire ſe propoſe.

Moyens de remplir cet objet.

V. *Enoncé de ces moyens.* Non-ſeulement ſon objet ne differe point de celui de la médecine humaine, mais les mêmes routes qui mènent à la ſcience des maladies de l'homme, conduiſent néceſſairement à la ſcience des maladies des brutes. Le développement exact des parties ſenſibles & intérieures de leur corps, la conſidération raiſonnée

©BIUM

de la diſpoſition, de la ſtructure, de la forme, de la liaiſon, de l'uſage, de la correſpondance de ces mêmes parties, & des lois, ſelon leſquelles elles doivent ſe mouvoir; ainſi que celles des forces, des propriétés & des effets des agens qui nous circonſcrivent, & des ſubſtances différentes que la terre nous prodigue; voilà la ſource, voilà la baſe, & les vrais fondemens de toute théorie médicinale, quels que ſoient le genre & les eſpèces des individus qu'on enviſage.

VI. *Etendue de ces moyens.* La médecine vétérinaire exige donc une étendue de lumieres, égale à celles que ſuppoſe la médecine du corps humain: nous pouvons ajouter qu'elle oblige à des détails & à des recherches encore plus longues & plus pénibles; elle ne ſe borne pas comme celle-ci, à l'étude d'une ſeule eſpece, elle en embraſſe pluſieurs dans les animaux utiles & divers dont le ſoin & la conſervation la regardent. Il eſt vrai que des travaux multipliés ſur des ſujets diſſemblables, mais dont le méchaniſme tend toujours à la production des mêmes effets, la mettent à portée d'éclaircir par la voie de la comparaiſon, une infinité de points de phyſique très-importans, ſur leſquels l'ignorance, ou la preſomption conſtamment audacieuſes, prononcent affirmativement, mais qui, aux yeux des hommes ſages, & qui ſavent douter,

©BIUM

n'en ſont ni moins obſcurs, ni moins équivoques.

VII. *Appréciation de ces moyens.* Un autre avantage précieux dont elle jouit, eſt celui de n'avoir pas été infectée du poiſon des hypothèſes, poiſon qui tranſmis, pour ainſi dire, de l'eſprit du médecin qui s'en eſt nourri juſque dans les veines des malades, à occaſionné peut-être chaque jour mille meurtres. Nulle de ces ſectes ardentes pour le ſoutien, & pour le triomphe d'une foule d'opinions oppoſées, dont la crédule & foible humanité ſera toujours la ſeule victime, n'entreprit heureuſement jamais ſur notre domaine : l'art en eſt encore à ce premier âge, où l'on erre dans les ténèbres, où la ſimple raiſon dénuée de tout ſecours, ne ſauroit garantir des piéges tendus à l'aveuglement, où l'on ne connoît qu'une vague routine, & où l'on pouſſe même l'erreur juſques à ſubſtituer quelquefois à des cauſes qu'on n'apperçoit pas, de folles idées d'incantation & de magie (1); mais cette

(1) Il ſuffit d'avoir parcouru les campagnes, à l'effet de porter des ſecours aux beſtiaux malades, pour juger de l'eſpèce de barbarie dans laquelle ſont encore plongés le plus grand nombre des cultivateurs & des poſſeſſeurs de ces mêmes beſtiaux. Une maladie opiniâtre, & qui dévaſte leurs écuries, leurs bergeries ou leurs étables, eſt, ſelon eux, l'effet d'un ſortilége, & ceux dans l'eſprit deſquels la démonomanie eſt fortement enracinée, n'ont garde de ſoumettre les malades au

©BIUM

ſombre obſcurité ſi diſtante, en apparence des vérités que nous devons chercher, nous en éloigne

moindre traitement, parce qu'ils ſont perſuadés qu'il n'eſt aucune reſſource contre la puiſſance invincible du diable. Les bergers ſont ſpécialement regardés comme ſorciers dans certaines provinces, &, ſous ce titre, ils ont droit à la confiance & à la crainte reſpectueuſe du payſan (*). En 1769, un fermier de Saint-Quentin préſenta une requête à l'évêque de Noyon, pour le ſupplier d'ordonner qu'on exorciſât ſon écurie. Il prétendoit y avoir perdu une très-grande quantité de chevaux d'une maladie inconnue, chacun de ces chevaux étant mort en ſe traînant dans un coin de ce lieu, & tous les maréchaux affirmant que le mal ne pouvoit être attribué qu'à un ſort jetté ſur l'écurie. Il y avoit de plus une infinité de témoins qui atteſtoient le fait & avoir vu des animaux fort extraordinaires dans le corps des cadavres, & dont les uns avoient la figure d'une couleuvre, d'autres la tête d'un brochet, d'autres la tête d'un porc, &c. &c. Cette requête fut renvoyée à l'école vétérinaire d'Alfort, qui députa à Saint-Quentin le ſieur Danguin, alors profeſſeur à l'école. Il trouva l'écurie dans un dégré de malpropreté capable d'infecter les animaux les plus ſains, & l'ouverture de quelques cadavres lui fit appercevoir des concrétions polypeuſes dans le cœur, dans les vaiſſeaux principaux, concrétions qui avoient été priſes par le peuple pour des couleuvres, des bêtes à tête de porc

(*) Nous ferons connoître dans la quatrième partie un petit ouvrage ſingulier à ce ſujet. Il eſt intitulé: *Factums, & arrêt du parlement de Paris, contre les bergers ſorciers, exécutés depuis peu (en 1691) dans la province de Brie, &c.*

©BIUM

bien moins que de fauſſes lueurs, émanées d'une maſſe de lumieres dont on abuſe & qui dès-lors eſt plus propre à offuſquer l'imagination qu'à la ſervir & à l'éclairer.

Voies à ſuivre pour profiter de ces avantages.

VIII. *Vues générales.* Mais comment ſe préſerver des écueils d'une ſcience qui peut précipiter dans des écarts auſſi dangereux ? c'eſt en ſe défiant de l'excès du pouvoir d'un amour-propre, qui ſemble ſe plaire à nous cacher les barrieres impénétrables que la nature a jugé à propos de placer entre elle & nous : c'eſt en ne ſe hâtant pas de tirer des premieres connoiſſances que l'on a acquiſes des conſéquences le plus ſouvent démenties par les événemens : c'eſt en ſe perſuadant que la théorie, quel-

---

ou de brochet, ſuivant la forme qu'elles avoient reçue des parties où le ſang s'étoit arrêté & coagulé. D'une autre part, le fermier fort avaré n'employoit au travail des terres qu'il cultivoit, qu'un très-petit nombre de chevaux qu'il excédoit par ce même travail & par le défaut d'une nourriture ſuffiſante. On fit nétoyer l'écurie, on la parfuma, on invita le fermier à la tenir toujours également propre, à ſe pourvoir de la quantité de chevaux néceſſaires à la culture de ſa ferme, à proportionner les rations d'alimens ſains & de bonne qualité à leurs travaux journaliers. Aucun de ceux qui ont été placés depuis dans cette écurie, ne ſont péris, & tous les ſortilèges imaginés ont été ſans effet.

©BIUM

que ſolidement établie qu'elle puiſſe être ſur la ſtructure & ſur les fonctions des parties, a néanmoins des bornes très-étroites : c'eſt en ne déférant à aucune autorité, en ne ſe rendant l'eſclave d'aucun ſentiment, en ſe dépouillant de tout préjugé, en n'admettant que ce qui a été fidellement & conſtamment vu, & en rejettant tout ce qui a été dit ſans être démontré : c'eſt, en un mot, en n'acquieſçant qu'à la ſeule vérité des faits & à ce qui en découle ſenſiblement, & en dédaignant toutes eſpèces de ſyſtême, monument de l'orgueil comme de la foibleſſe de l'eſprit humain, qui peuvent en impoſer & ſéduire quelques momens, & que la ſaine raiſon, tôt ou tard, détruit ou renverſe.

IX. *De l'expérience.* Des principes confirmés par l'expérience, & qu'on n'a pas la témérité d'étendre au-delà de ce qu'elle permet de conclure, ne ſauroient s'égarer, à moins que leur évidence & leur certitude ne portent que ſur des obſervations ou ſolitaires, ou précipitées, ou mutilées, ou faites avec un eſprit de prévention toujours prêt & diſpoſé à rapporter tout à l'idée qui le remplit. Un ſeul fait ne prouve rien : des phénomènes rapidement enviſagés, préſentent rarement celles de leurs faces qu'il importoit le plus de conſidérer : des tentatives incomplettes ne fourniſſent matiere à aucune eſpèce d'inductions ſûres, & le déſir de

©BIUM

rencontrer dans telle ou telle ſubſtance médicinale un pouvoir dont elle eſt quelquefois très-éloignée d'être douée, fait ſouvent qu'on lui attribue des effets qui en ſont totalement indépendans, & qui ne ſont dûs qu'à la nature.

X. *Diſcernement à avoir pour juger de l'état maladif.* Un coup d'œil ſûr & prompt, une pénétration vive, un jugement net & ſain, ſont des dons rares (1), mais indiſpenſables à quiconque veut ſe diſtinguer dans l'art de guérir. Quelle fineſſe de diſcernement & quelle tact ne faut-il pas pour décider d'une maniere certaine de l'exiſtence de telle ou telle maladie, de ſon origine, de ſon génie, de ſon ſiége, de ſon état, de ſes progrès? pour en peſer les phénomènes entre eux, & en déterminer les réſultats naturels? pour la comparer avec elle-même dans les différens ſujets de chaque eſpèce différente, au milieu d'une foule de ſymptômes divers occaſionnés par la variété prodigieuſe des tempéramens? pour en prévoir l'iſſue? pour la ſuivre dans ſes dégénérations? pour régler ſur les circonſtances & ſur les diſpoſitions particulieres & organiques des corps qu'elle attaque, le choix des armes qui peuvent aider à en triompher? pour s'ar-

(1) *Multi famâ & nomine Medici, re autem vera & opere pauci dantur.* HIPPOCR.

©BIUM

rêter, enfin, au terme que l'on ne ſauroit outrepaſſer, ſans ſe perdre en efforts ſuperflus dans la pourſuite de choſes obſcures & d'ailleurs inutiles, auxquelles on ne peut jamais raiſonnablement eſpérer d'atteindre?

XI. *Diſcernement néceſſaire, pour tirer des conſéquences de cet état.* Faut-il un raiſonnement moins exercé pour démêler dans le concours d'une infinité de cas le rapport, la convenance, ou l'analogie de quelques-uns d'entre eux, malgré le défaut d'une identité exacte? pour épier les mouvemens de la nature? pour en obſerver l'ordre & la ſucceſſion? pour s'aſſurer des voies par leſquelles elle veut agir? pour attendre ſa détermination? pour la ſolliciter à propos? pour demeurer le ſpectateur tranquille des effets qu'elle produit lorſque ces effets ſont ſalutaires? pour modérer & pour réprimer en elle une action quelquefois tumultueuſe & effrénée? pour fortifier, ſans l'offenſer & en le prêtant toujours habilement à ſes vues, celle-ci qui paroît être languiſſante & débile, pour éteindre & pour amortir celle-là qui ſeroit plutôt pernicieuſe qu'auxiliaire, ou pour parer du moins aux déſordres qu'elle doit cauſer? pour ne jamais rien uſurper de ce qui dépendant principalement d'elle eſt abſolument de ſon reſſort, & pour ſe renfermer rigoureuſement dans les limites de celui de l'art?

Conditions

©BIUM

Conditions pour acquérir ces qualités.

XII. *Réunion de la théorie à la pratique.* On n'imaginera vraiſemblablement pas que ſans nulle préparation, & ſans étude, il ſoit poſſible d'appercevoir les vraies indications de tous ces points, & d'en ſaiſir les nuances le plus ſouvent imperceptibles ; car ce ſeroit réduire la médecine à un talent naturel, ou à un inſtinct qu'il ſeroit abſurde de ſuppoſer : mais d'une autre part : il ne faut pas croire que l'étude ſeule ſuffiſe pour donner le droit de décider hardiment & dans toutes les occaſions, ſoit de la vie des animaux, ſoit de la vie des hommes. De même qu'un praticien dénué de tout principe, vieillira vainement dans l'exercice de l'art, & n'acquérera jamais cette expérience néceſſaire, qui ne peut naître que d'une foule d'obſervations éclairées & ſuggérées par le ſavoir ; le ſimple ſpéculateur ne pourra développer, approfondir & déterminer la vérité & l'utilité des lumieres qu'il a acquiſes, qu'autant qu'il en fera l'application, & qu'il cherchera à aſſortir, à préparer & à employer lui-même, avec intelligence, pour la conſtruction de l'édifice qu'il ſe propoſe d'élever, les matériaux divers & peut-être encore informes qu'il a raſſemblés.

XIII. *Avantages de cette réunion.* Ce n'eſt donc

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 113 sur 432

©BIUM

que du concours & de la réunion de la théorie & de la pratique, que l'on peut espérer de voir éclore une doctrine sûre & lumineuse: elles s'étayent mutuellement: elles se rectifient & s'épurent l'une & l'autre: elles accroissent d'un commun accord la somme des connoissances: elles en fixent réciproquement les propriétés, la valeur & la certitude: une imagination qui, cédant trop aisément, ou à des vraisemblances, ou au feu dont elle est souvent embrâsée, va s'égarer & se perdre dans des routes ténébreuses & semées d'écueils, se tait, & se trouve bientôt enchaînée par l'évidence des faits, qui sappant ses idées, mettent l'illusion à découvert, & lorsque l'observation elle-même tend a précipiter le médecin dans l'erreur, la théorie venant de son côté à son secours, & déssillant ses yeux, le rappelle à l'exactitude qui doit le garantir du piege: elle lui montre l'importance d'être perpétuellement attentif aux diverses circonstances qui différencient & qui développent en entier les objets: elle lui décèle le vuide & la fausseté des conjectures: elle lui apprend à n'adopter les vérités mêmes, qu'avec une extrême circonspection, à se tenir en garde contre la dangereuse démangeaison de travestir en des vérités générales, celles qui cessent d'être telles par des applications déplacées, & à circonscrire & à limiter par un grand nombre d'expériences

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 114 sur 432

©BIUM

de pluſieurs genres, celles qu'il a une fois reconnues, &c. &c.

Matériaux à recueillir ſous ces deux rapports.

XIV. *Petit nombre de ces matériaux. Reſſource pour y ſuppléer.* Malheureuſement l'un & l'autre de ces flambeaux nous manquent; mais la médecine humaine qui dût les premieres lueurs qui la frappèrent, aux oblations des animaux, à la décompoſition groſſiére du corps de ceux qu'on immoloit à la ſubſiſtance de l'homme, & à la curioſité, ſans doute cruelle, mais utile, de quelques philoſophes (1) empreſſés à chercher dans les entrailles des brutes vivantes, les ſources de la mort & de la vie, nous ouvre par une ſorte de retour les tréſors immenſes qu'elle a accumulés. La connoiſſance auſſi parfaite qu'elle peut l'être, du tiſſu & de la ſtructure intérieure des parties du corps de l'homme, & de l'uſage de celles dont les différens organes ſont formés, la ſcience des cauſes cachées de la plupart des effets naturels, & par conſéquent des cauſes morbifiques, celle de la force & de l'efficacité des remédes, en un mot, toutes les richeſſes réelles qu'elle a acquiſes, & dont elle eſt redevable à la conſtance des travaux réunis des plus grands

(1) *Démocrite, Hippocrate*, &c. &c.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 115 sur 432

©BIUM

hommes, ſont pour nous autant de découvertes précieuſes, & qui promettent à l'art l'accroiſſement le plus ſûr & le plus prompt, pourvu que nous ſoumettions toujours rigoureuſement aux lois du raiſonnement le plus ſévère, les rapports & les différences que nous croirons appercevoir; car dans la voie trompeuſe de l'analogie, les vérités les plus exactes ne ſont & n'ont été que trop ſouvent le germe de l'erreur.

XV. *Précautions en en faiſant uſage.* Cette ſage réſerve n'eſt pas moins eſſentielle en ce qui concerne les faits de pratique qu'elle a conſacrés: nous ne devons pas les admettre ou nous les approprier avec trop de légéreté, & ſans y être autoriſés par le ſuccès des épreuves les plus réfléchies, épreuves qui ne pouvant être ſuivies de remords comme celles qu'une induſtrieuſe cruauté tente quelquefois ſur l'eſpèce humaine, ſont un des moyens les plus propres à accélérer les progrès de la médecine vétérinaire, en ſuppoſant toujours qu'elles ſoient dirigées par la ſagacité & par la prudence.

XVI. *Appréciation de ces avantages.* Il faut cependant convenir que tous ces avantages ſont très-inférieurs à ceux que la médecine du corps humain a ſur nous, quand il eſt queſtion de réunir & de combiner tout ce qui peut avoir rapport à la production, à la nature, au cours & au traitement

©BIUM

des maladies. Les diſpoſitions héréditaires d'une foule d'animaux d'eſpèces diverſes, mis dans le commerce & bientôt dépayſés, ne ſauroient nous être connues : la conſtitution particuliere de chacun d'eux, leur force ou leur foibleſſe d'après leſquelles une même cauſe morbifique produiſant les mêmes ravages dans l'intérieur, peut ſe montrer au-dehors ſous des effets ou des ſymptômes différens, nous ſont également cachés : nous ne ſommes pas plus inſtruits de leurs habitudes, de la qualité des alimens & des eaux dont ils ont été nourris & abreuvés, du genre de leurs travaux ou de leurs exercices, de l'état paſſé de leurs excrétions, de leurs maladies précédentes, des médicamens dont on a fait emploi, des ſuites que ces médicamens peuvent avoir eues & qui ont peut-être affoibli quelques parties plus ou moins eſſentielles, des circonſtances qui ont pu faire préſſentir le mal préſent, des ſignes qui ont dû le déceler, du ſiége, de l'eſpéce, de la continuité, de l'interruption, de la profondeur, de la mobilité, de la fixité, de l'étendue des douleurs que l'animal peut reſſentir, &c. &c., en un mot, nuls renſeignemens de la part des propriétaires des beſtiaux, trop aveugles pour nous éclairer ; nuls indices du côté des palfreniers, des pâtres, des bergers & des porchers, le plus ſouvent intéreſſés à nous tromper, pour éloigner de

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 117 sur 432

©BIUM

notre idée des cauſes qui ne ſont nées que de leur brutalité ou de leur négligence, enſorte qu'errans ſans ceſſe au milieu des témoignages les plus ſuſpects, & d'une multitude de ſignes équivoques, ou uniquement livrés à ces ſignes par le ſilence des témoins que nous interrogeons, & qui quelquefois ſont plus heureuſement encore, auſſi muets que nos malades mêmes, ce n'eſt que par une ſorte de divination, que nous écartons les nuages & que nous arrivons à la connoiſſance des maux réels que nous avons à combatre.

Marche à ſuivre pour profiter de ces avantages.

XVII. *Précautions.* Quelle idée doit-on donc ſe former des artiſtes qui, du premier coup-d'œil, & ſans la moindre recherche des traces qui pourroient les conduire à la ſource des maladies, décident ſur le champ de celles des animanx qu'on leur préſente, les déſignent par un nom quelconque, & ſe hâtent de preſcrire & d'adminiſtrer des remedes aſſez ordinairement contraires à la guériſon qu'ils annoncent & qu'ils promettent témérairement d'opérer. Ce n'eſt pas celle que le public, plutôt entraîné par qui veut le ſéduire, que porté pour qui peut le ſervir, en conçoit communément. Pour juger de tels hommes, il ſuffit de mettre en oppoſition l'aſſurance que nulles difficultés n'arrêtent,

©BIUM

& le doute méthodique qui contient toujours l'artiſte éclairé.

Suivons attentivement celui-ci : nous ne le trouverons ni diſpoſé à étourdir les aſſiſtans par le recit de miracles qu'il n'a jamais faits, ni dur envers les malades, ni inconſidéré, ni trop timide.

Récit de ce qui a précédé l'état maladif à reconnoître. D'abord il n'écoute qu'avec défiance les rapports qu'il exige : de ces rapports, il paſſe à l'examen de tous les ſymptômes & de tous les ſignes extérieurs qu'il peut raſſembler : il les rapproche enſuite les uns des autres, & convaincu que tout ce qui doit l'inſtruire de la maniere la plus ſûre, eſt renfermé dans l'intérieur de l'objet, & qu'il n'y peut pénétrer qu'à la faveur de la théorie, après s'être efforcé de remonter aux cauſes, d'en voir l'enchaînement & d'en marquer les différences, il ramène le tout à la ſtructure & à l'action des organes.

Cas obſcurs. Tous les ſignes qu'il obſerve, ſont-ils tels qu'ils peuvent l'égarer, ou parce qu'ils ne le conduiſent qu'à des notions foibles & vagues, ou parce que bien loin d'avoir entr'eux une certaine liaiſon, il ne peut les enviſager que comme des indices qui ſe contrarient mutuellement, ou parce qu'enfin ils peuvent dépendre de maladies différentes & les annoncer ? Il attend que des phénomènes nouveaux ou plus clairs & plus déciſifs

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 119 sur 432

©BIUM

viennent le ſecourir dans les combinaiſons abſtraites & difficiles, par leſquelles il tente de découvrir le mal, ſon ſiège & ſa cauſe, & ſi rien ne fortifie ſes premiers ſoupçons, il met à profit la ſeule reſſource qui lui reſte pour forcer la nature à s'expliquer moins obſcurément, & il y parvient en l'aiguillonnant, au moyen de quelques ſubſtances médicinales, adminiſtrées à des doſes légeres, & dont l'effet étant d'accroître plus ou moins ſenſiblement les ſymptômes de la maladie qu'il croit entrevoir, lui en dévoile bientôt la réalité & l'exiſtence.

Cas extraordinaires. S'agit-il de quelques cas particuliers ſurchargés de complications ſurprenantes & qui n'ont aucune parité avec ce que ſes maîtres ont vu & avec ce qu'il a obſervé lui-même? Les obſtacles, bien loin de le rebuter, l'animent & l'encouragent; il récueille toutes les forces de ſon eſprit; il ſe retourne de mille manieres pour adapter à ces mêmes cas les principes qu'il a reçus, & dès que l'application lui en paroît impoſſible, & que les cauſes lui échappent toujours irrévocablement, il borne ſes efforts à les combattre dans leurs effets les plus marqués, & ſouvent il triomphe par cette voie des maux les plus rebelles, quoiqu'il n'ait pu en reconnoître & en découvrir ni l'origine ni le genre.

Epizooties. Il en uſe de même dans la circonſ-

©BIUM

tance de la plupart de ces fléaux épizootiques, dus le plus communément à la diſpoſition ſinguliere & extraordinaire de l'air & des ſaiſons, ou aux qualités viciées des herbes dont les animaux s'alimentent, quand les accidens ſont tels, que ni l'expérience, ni une étude particuliere & profonde, ne peuvent lui en apprendre le véritable traitement, ou quand après avoir été ſoigneux d'obſerver tous les mouvemens par leſquels ces maladies funeſtes ſont parvenues à guériſon, ou ont conduit l'animal à la mort, ou ſe ſont converties en d'autres maux, ou ont été ſubjuguées par la nature ſeule, il a cherché vainement à l'imiter & à conclure des mêmes cas, & par analogie, relativement aux remedes qu'il convenoit de rejetter ou de mettre en uſage.

Choix des remedes. Toujours ſage dans le choix de ceux qu'il emploie, il ne les puiſe point dans ces amas informes de recettes, qui font la richeſſe des ignorans: il ſait que la médecine humaine, & la médecine des animaux, ceſſeroient d'être une ſcience, ſi tous les médicamens agiſſoient toujours également ſur tous les ſujets, ſi leurs effets ne varioient pas à l'infini dans les circonſtances mêmes qui ne paroiſſent pas différer entre elles, s'il étoit de toute inutilité d'en calculer, pour ainſi dire, les forces, pour les proportionner à celles des ma-

©BIUM

ladies & des malades, ſi les plus ſalutaires ne devenoient pas nuiſibles par le défaut de connoiſſance du moment à ſaiſir, & de l'application à en faire, en un mot, ſi l'art ou plutôt les moyens de guérir, totalement indépendans du raiſonnement & de l'expérience, ſe bornoient à la ſeule collection d'un plus ou moins grand nombre de mixtes médicinaux, la plupart bien ou mal aſſortis par le haſard, & diſtribués par des aveugles.

Adminiſtration des remedes. L'adminiſtration de ces mixtes, eſt conſtamment ſubordonnée dans ſes mains à des preceptes généralement vrais, & dont il ſeroit dangereux de s'écarter. Il ne preſcrit prudemment dès le principe, que ceux qui ont le moins d'énergie pour s'aſſurer de la conſtitution des ſujets, & pour ne pas exciter d'ailleurs des altérations conſidérables dans des corps foibles, & dans des maladies où la patience eſt plus profitable qu'une action prompte, capable de ſuſciter de grands mouvemens : il réfléchit ſur les réſultats ordinaires de la différence des climats, & s'il ordonne pour des animaux tiſſus de fibres groſſieres, peu élaſtiques, & en qui les liqueurs n'ont pas une certaine fluidité des remedes actifs, il en recommande de tempérés, eu égard à ceux dont les fibres doivent être naturellement plus tendues & plus ſuſceptibles d'irritation.

©BIUM

Il ne manque jamais de cette patience ſi néceſſaire dans la recherche des effets des remedes donnés, & loin d'imiter ceux qui, auſſi incapables de prévoir ces mêmes effets que d'en juger, recourent vaguement & ſur le champ à d'autres ſubſtances, pour leur en ſubſtituer encore bientôt après de nouvelles; il s'en tient à celles dont il a d'abord fait un choix raiſonné, & il ne les varie & ne les multiplie que ſelon le beſoin, & avec la circonſpection que lui inſpire la crainte d'irriter le mal, & d'opprimer le malade: il ne tente de provoquer des excrétions, qu'après avoir donné le tems à la nature de préparer les matieres, & qu'autant que les voies par où elles doivent ſe faire, ſont ſuffiſamment libres & ouvertes: il eſt attentif à ce qu'elles ne s'opèrent point par des routes détournées, & à ce que tandis que l'une augmente, les autres ne diminuent point, ou ne demeurent pas ſuſpendues: il n'a garde de retarder les évacuations critiques, ſur-tout la nature étant en défaut, & reclamant les ſecours qu'elle eſt en droit d'attendre de lui: il n'ignore point que ſi elle agit ſouverainement dans les maladies aiguës, ſa puiſſance eſt purement paſſive dans les maladies chroniques, & que l'art ne pourroit que la troubler s'il la ſollicitoit dans le moment où les efforts qu'elle fait ſont annoncés par l'accroiſſement ou

©BIUM

l'augmentation des premieres : il fait que celles-ci exigent néanmoins de ſa part, des ſoins plus aſſidus que les autres, attendu la promptitude des évènemens, & la néceſſité d'y obvier & d'y parer auſſitôt : il éloigne avec habileté les ravages que le mal pourroit exercer ſur des parties foibles, ou ſur des parties eſſentielles, & il en détourne adroitement les coups ſur des parties plus fortes & moins capitales : il diſtingue les cas où la débilité du malade eſt un bien, de ceux dans leſquels il convient d'en ſoutenir les forces & de les réparer : il ne contredit point les vues qui le dirigent par la tolérance ridicule & funeſte de l'inobſervation d'un régime important : il ſe régle pour l'auſtérité de la diéte ſur la durée & ſur la brieveté de la maladie : il condamne l'animal à une abſtinence rigoureuſe de tous alimens ſolides, dans toutes les circonſtances où ces alimens ne pourroient que ſe corrompre dans les premieres voies, & où les ſucs digeſtifs viciés eux-mêmes, ſeroient dans l'impoſſibilité abſolue de les pénétrer avec fruit : enfin initié dans les myſtères de l'art, par la fréquentation des hôpitaux, il ne ſe croit point tranſporté dans une terre étrangere à l'aſpect des malades, rien ne lui échappe des méthodes diverſes qu'il a ſuivies ſous les yeux de ſes maîtres, & s'il joint au ſouvenir des maximes & des préceptes qu'il tient d'eux, celui

©BIUM

des principes d'honnêteté dont ils les ont accompagnés, il conſidérera moins ſon intérêt dans l'uſage qu'il peut faire de ſes talens, que le précieux avantage d'être utile.

Ouvertures des cadavres. Nous avons déjà décrit (*pages* 35 & 36) la marche qu'il doit ſuivre, & dont il ne s'écartera pas dans l'ouverture des cadavres des animaux, lorſque la nature & l'art n'auront pu triompher de la maladie; nous n'y reviendrons pas ici.

Noter ce qu'on a obſervé. Très-éloigné au ſurplus de confier uniquement à ſa mémoire une multitude de faits qu'il ne pourroit y mettre en réſerve dans un certain ordre, & dont les uns effaçeroient d'ailleurs plus ou moins promptement les traces des autres; il écrit régulierement tout ce qu'il obſerve. Le tréſor qu'il ſe ménage eſt formé de l'hiſtoire exacte de toutes les maladies qu'il voit & qu'il traite. Il y conſigne l'eſpece, le caractere de chacune d'elle, leur époque, leurs ſignes & les déſordres apparens auxquels elles donnent lieu; les cauſes qui ont concouru à leur production, leurs complications, leur marche, leur durée; les voies par leſquelles elles ſe ſont terminées; la diſpoſition des corps qui en ont été atteints, leur âge & même leur ſexe; le choix des remèdes qui ont été employés, les raiſons qui ont déterminé ce choix, le

©BIUM

tems où ils ont été administrés, la forme sous laquelle l'animal les a pris le plus avantageusement, & son état positif dans ce même moment; les changemens ou les révolutions heureuses ou malheureuses qui peuvent leur être dues, celles que l'on doit attribuer à la nature; les résultats de ses recherches dans le cadavre lorsque l'événement a été fatal; en un mot, il n'omet aucune des circonstances qu'il a apperçues, quelques légeres & quelques minutieuses qu'elles paroissent, parce qu'elles peuvent acquérir dans la suite une véritable importance à ses yeux; & c'est ainsi que chaque artiste marquant de l'empreinte de ses propres lumieres, & ses écarts & ses succès, l'art s'élevera insensiblement sur les fondemens inébranlables de l'expérience, dont une routine méprisable & vaine n'a été jusques ici que le masque.

©BIUM

DE LA FOURBURE. (1)

PAR LE C. CHABERT.

LA *fourbure* eſt une maladie aſſez commune dans les chevaux, moins fréquente & moins dangéreuſe dans les bœufs & les moutons, qui, conſidérée dans ſes effets, ne peut être comparée à aucune de celles qui affectent l'homme, les fiſſipedes & les volatiles; elle eſt abſolument particuliere aux ſolipedes & aux biſulces, tels que le cheval, le mulet, l'âne, le cochon, les bêtes à cornes, les bêtes à laine, la chèvre, & généralement tous les animaux ruminans. (2)

Le ſiége de la *fourbure* réſide dans l'intérieur du ſabot; tous les vaiſſeaux qui ſe diſtribuent dans cette partie, ſont très-gorgés, & c'eſt dans cet engorgement qui ſuſcite beaucoup de douleur que conſiſte cette maladie. La plus grande partie des

(1) On nomme encore cette maladie *fourbiſſure*, *forbature*, & dans quelques endroits *courbature*; mais on ſent combien il ſeroit dangereux de la confondre avec cette maladie. (*Note des éditeurs*)

(2) La maladie qu'on appelle dans les chiens *l'aggravé*, eſt la ſeule qui paroiſſe avoir quelque reſſemblance à la *fourbure*. Voyez cette maladie ci-après. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

auteurs, qui en ont parlé, l'ont enviſagée comme rhumatiſmale, attendu que les chevaux fourbus paroiſſoient éprouver des douleurs dans les muſcles des lombes, & dans ceux des extrémités; mais cette douleur, qui n'eſt rien moins que démontrée, ne ſeroit, ſi elle exiſtoit, que ſecondaire & ſubſéquente à celle que les pieds éprouvent; la preuve de cette vérité ſe tire de la ceſſation de tous les accidens, lorſqu'on a remédié à ceux qui affectent les parties contenues dans le ſabot. Cette erreur a été très-funeſte; elle a détourné de la véritable route à ſuivre; on a combattu une maladie imaginaire, & on a négligé d'attaquer celle qui exiſtoit réellement: en effet, la *fourbure* n'eſt regardée comme dangereuſe que lorſqu'elle eſt ce qu'on appelle *tombée dans les pieds*; le ſens de ces mots éloigne, & n'a que trop éloigné de l'idée qu'on devoit avoir du véritable ſiége de la maladie, il fait entendre qu'il étoit ailleurs, & que c'eſt par ſuite qu'il occupe les pieds; mais à cette époque, le mal a fait d'autant plus de progrès, que l'on a été plus longtems à méconnoître tous les effets qu'il étoit capable d'opérer ſur les parties où il s'étoit primordialement établi, & où il a acquis une intenſité telle que la configuration de l'ongle & de toutes les parties qui le compoſent, en eſt extraordinairement altérée.

Des

©BIUM

Des ſymptômes dans le cheval & dans les autres ſolipedes.

Les ſignes qui annoncent la *fourbure* différent ſuivant le degré du mal & ſes progrès ; elle eſt accompagnée de fiévre, où elle exiſte ſans ce ſymptôme ; dans l'une ou dans l'autre de ces circonſtances, la marche de l'animal indique ſon exiſtence d'une maniere non équivoque. Si la *fourbure* attaque les deux extrémités antérieures, les poſtérieures ſont plus engagées ſous le corps ; elles ſupportent d'autant plus le devant, que les douleurs des pieds malades ſont plus fortes & plus aiguës ; la tranſlation des membres antérieurs s'opère lentement, difficilement, & douloureuſement ; l'animal pour l'effectuer, allonge une des jambes en avant, & celle qui quitte le ſol la premiere, eſt toujours la plus malade ; elle établit ſon appui ſur les talons ; ce n'eſt que peu-à-peu, & avec plus ou moins de difficulté qu'elle ſe charge du poids qu'elle eſt obligée de ſupporter pour permettre à l'autre jambe de devant de ſe dégager & de ſe porter à ſon tour en avant. Le jeu des extrémités poſtérieures eſt d'autant plus contraint, qu'elles ſont plus engagées ſous le corps, & leur avancement, ſous le centre de gravité, eſt toujours en raiſon du poids qu'elles ſont néceſſitées de ſup-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 129 sur 432

©BIUM

porter. Cette ſurcharge qu'elles éprouvent, rend leurs actions pénibles & incertaines, leur équilibre eſt ſouvent interrompu, & c'eſt cette vacillation plus ſenſible dans la croupe que par-tout ailleurs, qui a porté à croire que les muſcles des lombes devoient conſidérablement ſouffrir dans cette maladie; cette douleur peut & doit réellement exiſter; mais elle n'eſt point l'effet direct de la *fourbure*, elle n'eſt que le produit de la fatigue que ces parties éprouvent pour ſoulager le devant & diminuer le fardeau qu'il auroit ſupporté, s'il n'eût été affecté de la maladie dont il s'agit.

Lorſque la *fourbure* attaque les extrémités poſtérieures, le poids & les forces ſont diſtribués d'une maniere diamétralement oppoſée; c'eſt le devant qui ſupporte la plus grande partie de la maſſe; les jambes antérieures ſont inclinées de devant en arriere, la croupe eſt ſoulevée; le col & la tête ſont portés en contre-bas; la marche dans cette poſition eſt encore plus pénible & plus difficile que celle que nous venons de décrire: les jambes de devant, que leur conformation met dans l'impoſſibilité de percuter, ſont obligées ici de ſupporter la plus grande partie de la machine & de la tirer en avant; les efforts qu'elles ſont tenues de faire pour remplir ces deux conditions, leur coûtent infiniment; elles tremblent, elles vacillent, l'animal

©BIUM

eſt ſans ceſſe en danger de s'abattre, & comme les pieds ſont fortement comprimés par le poids exceſſif qu'ils ſupportent, ils ne ſont pas longtems à éprouver eux-mêmes les effets de la *fourbure*; tel eſt le motif qui a fait regarder avec fondement cette maladie comme infiniment plus dangereuſe, lorſqu'elle affectoit les pieds poſtérieurs, par la raiſon que ceux de devant ne tardent pas longtems à éprouver le même ſort.

La douleur des pieds malades ſe reconnoît, au ſurplus, par la chaleur de la couronne, & ſouvent par celle du ſabot; par l'engorgement & la plénitude exceſſive des vaiſſeaux artériels & veineux du canon; par la force du battement des deux artères latérales & leur dureté; par l'engorgement plus ou moins conſidérable des tendons & de leurs gaines; enfin par la chaleur plus ou moins forte de ces parties. On reconnoît encore la douleur qu'éprouvent celles renfermées dans le ſabot par des heurts légers donnés avec le manche du brochoir ſur quelques parties de la ſurface de cette boîte, ou en la comprimant, ainſi que la ſole avec les mors des tricoiſes; le degré de ſenſibilité que l'animal témoigne pendant l'une ou l'autre de ces actions, met dans le cas de juger de l'étendue & de la force du mal.

L'animal n'eſt pas toujours fourbu des deux

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 131 sur 432

©BIUM

pieds de devant ou de derriere ; il ne l'eſt ſouvent que d'un ſeul, d'autrefois de trois, & enfin des quatre ; la maladie ne les affecte pas conſtamment à la même époque, mais ſucceſſivement.

Plus les pieds fourbus ſont douloureuſement affectés, plus la fiévre eſt forte ; elle n'exiſte pas lorſque cette douleur eſt légere ; les ſignes qui l'accompagnent, ſont le reſſerrement de l'artère maxillaire, la viteſſe & la dureté du pouls, la ſoif, les ſueurs aux flancs, aux ars & aux épaules, la triſteſſe, le dégoût, la conſtipation, &c.

La *fourbure* enviſagée relativement a ſes effets ſur les parties qu'elle affecte eſſentiellement, doit être regardée comme une véritable fluxion de la nature de celles qu'on appelle *chaudes* & *inflammatoires* : comme elles, elle ſe termine par la réſolution, la ſuppuration, l'induration ou la gangrene. De toutes ces terminaiſons on doit penſer & l'expérience ne le prouve que trop, que la ſeule qu'on doive tenter d'amener, c'eſt la premiere ; les autres terminaiſons ayant toujours des ſuites plus ou moins funeſtes.

Cette fluxion occupe toutes les parties contenues dans le ſabot ; tous les vaiſſeaux renfermés dans cette boîte, & tous ceux qui ſe diſtribuent dans ſa ſubſtance, ceux qui abreuvent l'os du pied, les feuillets, les aponévroſes, la ſole de chair, &c.,

©BIUM

ſont plus ou moins gorgés par le ſang qui y abonde avec la plus grande impétuoſité ; l'addition de ce fluide gêne & comprime les parties contenues, cette compreſſion eſt plus douloureuſe & plus dangereuſe ſur les parties qui lui réſiſtent que ſur celles qui ne lui réſiſtent pas ; auſſi voyons nous que le corps pyramidal qui ſert de couſſin à la partie poſtérieure de l'os du pied & au talon, éprouve rarement les effets ſiniſtres de cette maladie, par la raiſon que ce corps ſouple & flexible ſe prête facilement à l'expanſion des vaiſſeaux qui le pénétrent ; le ſang y circule aſſez librement, & comme il n'éprouve jamais un grand obſtacle, dans la marche, il en réſulte que cette partie du pied eſt toujours la moins malade, auſſi c'eſt toujours ſur elle que l'animal établit ſon point d'appui pour ſe ſoutenir, tandis qu'il lui eſt impoſſible de s'appuyer ſur la pince ſans éprouver les douleurs les plus vives ; c'eſt donc dans cette partie du pied, qui préſente le plus d'obſtacles à l'expanſion des vaiſſeaux, que réſide preſque tout le mal, & qu'il fait les progrès les plus funeſtes, lorſqu'on lui laiſſe le tems d'agir ; l'ongle perd ſa forme naturelle, il ſe prolonge en pince ; les quartiers ſe reſſerrent ; la couronne rentre & ſe creuſe ; le ſabot eſt ceint & entouré d'une infinité de cordons ;

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 133 sur 432

©BIUM

tout le ſuc nourricier eſt détourné ſur les talons ; l'os du pied, d'incliné qu'il étoit, ſe rapproche de la verticale par ſa partie antérieure & ſupérieure, de maniere que toutes les précautions priſes par la nature pour ſauver la ſole charnue de la preſſion & du contact de ce corps dur, ſont inutiles ; cette partie continuellement & douloureuſement contuſe par la partie inférieure & tranchante de ce même os, s'engorge, s'enflâme, ſuppure & ſe détruit, tandis que la ſole de corne deſſéchée par le défaut de nourriture qu'elle recevoit de la premiere, ſe vouſſe en dehors dans un ou dans pluſieurs points de ſon étendue, & notamment en deçà de la pointe de la fourchette ; c'eſt cette vouſſure dans la partie antérieure de la ſole, qu'on appelle *croiſſant ;* tous les feuillets de la paroi intérieure du ſabot, ainſi que ceux qui coëffent l'os dont nous venons de parler, offrent à peine quelques veſtiges de leur organiſation ; la configuration en eſt totalement changée ; ceux de la paroi du ſabot, ſur-tout, acquiérent une épaiſſeur qui double, triple & quadruple même celle de cette boîte ; ceux appartenans à l'os de pied, ſe deſſéchent par le défaut de ſucs, ils ſont durs, compacts & retirés ſur eux-mêmes, de façon qu'ils laiſſent entr'eux du vuide, & qu'ils ne s'engrainent

©BIUM

exactement comme par le paſſé, les uns dans les autres (1); auſſi l'ongle paroît-il vuide quand il eſt heurté, & ne rend-il qu'un ſon creux; l'os ſe carie, devient vermoulu, il ſe ramollit, & tous ces effets ſucceſſifs qui ont exigé de la part de l'animal une action forcée, lors des légers mouvemens qu'il a pu faire, entraînent néceſſairement une multitude d'altérations dans les articulations; comme des éparvins, des courbes, des oſſelets, des formes, des ankyloſes fauſſes ou vraies, dues peut-être encore, aux cauſes prochaines de la *fourbure* même, & c'eſt alors que l'atrophie, le marasme conduiſent promptement le malade à la mort.

Il arrive quelquefois, mais ce cas eſt rare, que les feuillets & toutes les parties molles du pied ſe gangrènent, alors le ſabot ſe détache & tombe. Si la *fourbure* n'affecte qu'un ſeul pied, on peut remédier à cet accident; mais s'il y a pluſieurs pieds d'affectés, l'animal eſt ſans reſſource.

L'appareil des ſymptômes de cette maladie n'eſt pas toujours auſſi effrayant, & les progrès n'en ſont pas toujours auſſi funeſtes; quelquefois l'animal n'eſt qu'entrepris d'un ou de pluſieurs pieds, & alors il eſt ſans fièvre; ces différences dépendent de

(1) On conſerve dans le cabinet d'anatomie de l'école vétérinaire l'Alfort différentes coupes de pieds de chevaux fourbus, où tous ces déſordres s'obſervent.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 135 sur 432

©BIUM

la nature des cauſes qui ont fait naître la *fourbure*, de l'état des organes, de la qualité actuelle des humeurs des ſujets, & des défauts naturels ou accidentels qu'on obſerve dans la conformation de leurs pieds; du peu d'attention qu'on a apporté à la maladie dans le principe, ou de ce qu'on ne s'eſt apperçu de ſon exiſtence qu'au moment où l'animal, dans ſa marche, cherche un appui ſur les talons, pour ſe ſauver de la douleur qui naît de la léſion de la partie antérieure de l'ongle; de la preſſion, à laquelle ſe trouve expoſé l'os du pied, ſorti du plan incliné qui lui étoit naturel; des traitemens imparfaits ou négligés, &c. &c.

Des ſymptômes dans les bêtes à cornes & à laine.

Les ſignes de cette maladie dans les bêtes à cornes & à laine, ſont la laſſitude, la roideur des membres, la chaleur exceſſive des parties extérieures, la rougeur de la conjonctive, la bouffiſſure des paupieres, dont l'inférieure eſt aſſez épaiſſe pour couvrir la cornée lucide, & fermer l'œil, la fièvre, le dégoût, la triſteſſe, le battement des flancs, les plaintes que pouſſe l'animal, les ardeurs d'urine, la conſtipation, l'engorgement des ars, la conſtance avec laquelle la bête reſte couchée, l'impoſſibilité où l'on eſt de la faire relever, & lorſqu'elle eſt débout, la difficulté avec laquelle

©BIUM

elle marche ; enfin, la viteſſe & la dureté du pouls. On obſerve que l'humeur ſébacée des cavités naturelles des moutons, eſt très-glutineuſe, & fortement adhérente à la peau.

Des cauſes.

Les cauſes de cette maladie dans le cheval, le mulet & l'âne, ſont le ſéjour dans des habitations humides, l'interception de l'inſenſible tranſpiration, la ſuppreſſion ou l'arrêt ſubit d'une ſueur plus ou moins abondante, de trop grandes évacuations de ſang, la pléthore, l'épaiſſiſſement des liqueurs, leur âcreté, des diſpoſitions héréditaires, & des maladies précédentes. Auſſi voyons-nous qu'un exercice outré, un réfroidiſſement ſubit, l'extinction d'une ſoif ardente par de l'eau froide, l'excès de repos, l'obéſité, des ſaignées trop copieuſes & répétées, une nourriture trop abondante, des alimens trop échauffans, trop nourriſſans, en ſont les ſources les plus ordinaires ; & nous pouvons encore ajouter que de vives douleurs, des opérations graves & cruelles, une ferrure trop juſte, des pieds trop profondément parés ou chauffés, des lames brochées trop près du vif, des fers ſans ajuſture, & portant ſur une ſole trop mince, trop étendue, viciée dans ſa ſtructure & dans ſon organiſation, quelques heures de marche ſur un terrein dur, &

©BIUM

après une ferrure mal appliquée, occaſionnent quelquefois cette maladie, que les anciens vétérinaires, & principalement *Apſirte* & *Hieroclès*, n'ont imputée qu'à l'orge dont les chevaux étoient nourris, car ils ne l'ont déſignée que par le mot *hordeatio*, du mot latin *hordeum*, orge (1).

Dans les bêtes à cornes, & dans les moutons, cette maladie eſt preſque toujours la ſuite, d'une marche trop longue ſur des terreins durs, & ſurtout dans des tems de ſéchereſſe; on obſerve encore que les circonſtances qui s'oppoſent à ce que les bêtes à cornes ne ſe couchent, occaſionnent en très-peu de tems la *fourbure*.

Nous n'examinerons pas ſi les déſordres, dont nous venons de parler, proviennent de l'interruption du paſſage de la lymphe, & des autres humeurs les plus tenues dans les vaiſſeaux des organes du mouvement, où s'ils ſont dus à la qualité rongeante d'une ſéroſité âcre, extravaſée enſuite de la rupture des vaiſſeaux trop gonflés par le ſang, & comprimés dans les interſtices des membranes; ſi c'eſt à cette humeur qu'on doit attribuer la forte inflammation qui ſe manifeſte dans toutes les parties, ainſi que la contraction &

(1) Voyez *Veterinariæ medicinæ, libri II, Joh. Ruellio Sueſſion. Interprete. Pariſ.* 1530. in-fol. fol. 13, 14.

©BIUM

les ſpaſmes auxquels les parties nerveuſes ſont évidemment portées : ſi les ravages qui ſe manifeſtent dans le ſabot, ſont plus étonnans que ceux qui, quelquefois dans de certaines ſciatiques, ont débilité & déformé les pieds de l'homme, & occaſionné l'abréviation du membre, une claudication rébelle, &c. &c. Ces recherches nous méneroient trop loin, & nous aimons mieux nous borner à établir le traitement de la maladie dont il s'agit, ſur les fondemens d'une pratique confirmée, que ſur ceux d'une théorie obſcure, ou purement hypothétique, & dès-lors preſque toujours incertaine, & quelquefois même dangereuſe.

Méthode curative.

Rendre au ſang ſa fluidité, rétablir les excrétions & les ſécrétions interceptées, débarraſſer les parties déclives de l'humeur qui les opprime, la corriger, émouſſer ſon action & l'évacuer, ſont les effets à opérer, & les ſeuls capables de mettre fin à la maladie dont il s'agit.

Traitement interne dans le cheval.

La *fourbure* a-t-elle pour cauſe la raréfaction des liqueurs? des ſaignées copieuſes & bruſquées dès le principe du mal, opéreront avec efficacité, ainſi que les ſalins étendus dans des décoctions de

©BIUM

plantes acides, n°. 1. Si le mal eſt plus ancien, & ſi la condenſation, qui eſt une ſuite de la raréfaction, s'eſt emparée des liqueurs, les ſaignées doivent être partielles, & les ſalins etendus dans des infuſions ſudorifiques, n°. 2; & ſi la condenſation eſt extrême, les ſalins primitifs du genre des alkalis étendus dans des infuſions appropriées, n°. 3, ſeront les ſeuls à employer.

Ces ſudorifiques actifs, n°. 3, n'opéreront pas avec moins de ſuccès dans les *fourbures*, dont la cauſe eſt due à l'arrêt ſubit de la tranſpiration; mais dans tous ces cas, on ne doit point omettre que les délayans, n°. 1, ſont les véhicules naturels de ces ſubſtances actives, & que c'eſt ici une des circonſtances qui exigent le plus cette combinaiſon; auſſi ce breuvage ſudorifique doit-il être ſuivi de l'adminiſtration de trois ou quatre autres breuvages délayans.

La *fourbure* qui provient de l'obéſité, ou d'un repos conſtant, exige des ſudorifiques moins actifs, le ſel ammoniac étendu dans des eaux martiales, n°. 4, agira avec efficacité, ſi ſon uſage eſt ſuivi de celui des purgatifs, n°. 8.

Celle qui a pour cauſe l'excès d'un aliment échauffant, n'admet pas la ſaignée ſi le ventricule ſe trouve encore ſurchargé, alors il faut avoir recours aux ſuppoſitoires irritans, n°. 13, aux lavemens

©BIUM

émolliens, n°. 12, & aux purgatifs, n°. 11, qu'on multiplie plus ou moins, ſuivant qu'ils agiſſent avec plus ou moins d'efficacité; aux boiſſons & aux breuvages d'infuſion de ſauge & d'abſinthe, n°. 5; & lorſque les alimens ont franchi le pylore, la ſaignée peut-être placée; mais ſon effet doit être ſuivi de celui d'un purgatif minoratif, n°. 9, ou actif, n°. 8, ſuivant le tempérament, l'âge & les circonſtances

Il eſt quelquefois des *fourbures ſpontanées*, alors on ne peut en accuſer que le développement de l'humeur qui ſurchargeoit la maſſe; il faut remonter à la ſource, & les attaquer par les évacuans, n°. 8, qu'on adminiſtre ſubitement en breuvages, & en lavemens, n°. 11; & ſi l'on craint la rédondance du ſang & des humeurs, on fait précéder ces médicamens de la ſaignée & des délayans, n°. 6. Si ce développement eſt un peu ancien, il faut proſcrire la ſaignée, chercher à mater l'effervescence des humeurs, par les délayans nitreux, n°. 6, & ſe hâter de les évacuer par des lavemens laxatifs, n°s. 10 & 11, que l'on donnera alternativement.

Il eſt des *fourbures* qui ne reconnoiſſent pour cauſe que la douleur des pieds; en ce cas les premiers ſoins doivent être donnés à la partie malade; il faut ſe hâter d'enlever le fer, d'examiner

©BIUM

les parties ſouffrantes; ſouvent il ſuffit de défendre certaines portions de la ſole, des talons &c., de la compreſſion douloureuſe qu'elles éprouvent; ces premiers ſecours donnés, on a recours à la ſaignée, aux boiſſons, n°. 14, aux breuvages, n°. 7, & aux lavemens nitrés & camphrés, n°. 12.

Il en eſt d'autres enfin qui ont pour cauſe des accidens ou des douleurs exceſſives dans d'autres parties extérieures du corps, quelquefois très-éloignées des pieds & même des extrémités. Ces ſortes de *fourbures* exigent des ſaignées très-copieuſes, les breuvages tempérans, les lavemens émolliens, les onctions de ſubſtances adouciſſantes & calmantes, telles que l'onguent populeum, le baume tranquille; les douches émollientes, les cataplaſmes anodins, &c. placés directement ſur le ſiége de la douleur.

Traitement externe dans le cheval.

Outre le traitement intérieur, la *fourbure* en exige un local non moins important, dont la méthode porte ſur l'état actuel des parties malades.

Le mal n'a-t-il pas encore défiguré les ſabots? les couronnes ſont-elles peu chaudes? les vaiſſeaux latéraux des canons & des pâturons peu gorgés, & la douleur des pieds peu forte? Il faut conduire, ſur le champ & très-ſouvent, l'animal

©BIUM

à l'eau, ſi l'on eſt à la portée d'une riviere ; ou on baſſine & on douche, & ce qui vaut encore mieux, on fait tremper les extrémités malades dans l'eau fraîche vinaigrée & aiguiſée d'une certaine quantité de ſel ammoniac, n°. 16, ou acidulée par un acide concentré quelconque, n°. 17; on retire la partie, après l'avoir laiſſé ſéjourner pendant une heure & demie ou deux heures; on remplit l'intérieur ou le deſſous du pied, dès qu'il eſt ſec, de plumaceaux imbibés d'huile de laurier très-chaude, & on enveloppe la couronne, les talons & le ſabot, par le moyen d'un cataplaſme défenſif, n°. 15. Ces différens panſemens doivent être renouvellés trois ou quatre fois par jour. Une attention bien importante à avoir, eſt de ne pas perdre un inſtant dans leur emploi, & de faire marcher de front le traitement intérieur qu'exige l'animal malade, & le traitement local que requiérent les pieds.

Quoiqu'il en ſoit, ces deux parties ſont-elles plus affectées, les couronnes ſont-elles plus douloureuſes? Scarifiez verticalement & profondément la couronne dans toute ſon étendue, ſans craindre d'attaquer même les cartilages; l'expérience a montré que ces inciſions dirigées ſuivant l'axe du membre, n'étoient point dangereuſes; tenez enſuite les pieds ſaignans dans l'eau fraîche ou dans

©BIUM

l'eau acidulée & ammoniacalisée, n°. 16; le sang arrêté, retirez-les du bain, & procédez au pansement ci-devant prescrit.

Le mal a-t-il fait encore plus de progrès, & la rupture des vaisseaux des feuillets est-elle annoncée par le gonflement & la laxité de la couronne, par la vivacité des douleurs, & par l'appui sur les talons? La dessolure, & l'action de parer seulement la sole de corne, seroient très-dangereuses: elles aideroient le dévoiement de l'os du pied; il faut au contraire laisser à cette partie toute la force qui lui a été départie, mais se hâter de faire brêche à la paroi, & d'extirper la partie antérieure du sabot à compter de la couronne à la sole sur une surface de deux bons travers de doigt. Cette opération faite, on laisse saigner copieusement la partie dans le pédiluve, n°. 17: on la retire & on la panse comme il a été indiqué, en observant de remplir la cavité résultante de l'extirpation de la paroi, de plumaceaux imbibés d'essence de térébenthine.

On comprend que si le mal a fait plus de progrès, que si l'os du pied est carié, vermoulu &c. &c.; il y a une grande témérité à entreprendre la cure de tels maux, & qu'une telle tentative est une preuve signalée d'impéritie.

Nous observerons cependant qu'il est des *fourbures*

©BIUM

bures anciennes, pour la guériſon deſquelles l'art n'agit pas ſans ſuccès ; mais il eſt aiſé de ſentir que les parties renfermées dans le ſabot, ne ſont que gênées, & plus ou moins douloureuſement comprimées ; elle ne ſont accompagnées, ni de fiévre, ni d'inflammation, ſoit générale, ſoit partielle ; alors la maladie doit être regardée comme chronique : il faut la rendre aiguë, & c'eſt à quoi il eſt aiſé de parvenir ; pour cet effet, on frictionne matin & ſoir les extrémités malades avec l'eſſence de térébenthine, à compter de la partie ſupérieure du canon juſqu'à la couronne : on réitere ces frictions le lendemain, & même le ſurlendemain ; l'inflammation & l'irritation qu'elles ſuſcitent, opérent ſouvent & en très-peu de tems la réſolution du ſang & des humeurs qui génoient & comprimoient les parties contenues dans le ſabot ; elles exigent au ſurplus la promenade pendant la durée de l'action de l'eſſence de térébenthine, & n'excluent point les fontes d'huile de laurier ſous la ſole, ni les cataplaſmes défenſifs, n°. 15.

Traitement dans les bêtes à cornes & à laine.

La *fourbure* qui affecte les bêtes à cornes & les bêtes à laine, eſt moins dangereuſe & plus facile à guérir que celle qui attaque le cheval, par la raiſon que les ſabots du même pied n'étant jamais

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 145 sur 432

©BIUM

auſſi grievement attaqués l'un que l'autre, l'animal trouve toujours dans le ſabot le moins malade, les moyens de ménager la ſenſibilité de celui qui l'eſt le plus; au reſte, le traitement de la *fourbure* pour ces ſortes d'animaux eſt moins compliqué que celui preſcrit pour le cheval; des breuvages délayans, n°. 7, des lavemens de la même nature, n°. 12, des ſaignées à la jugulaire, lorſqu'elles ſont indiquées par la chaleur, par l'inflammation & par la dureté du pouls, des ſcarifications ſur les côtés extérieurs des couronnes, des cataplaſmes défenſifs, n°. 15, & le repos en triomphent fort aiſément.

On obſerve cependant une différence eſſentielle entre les effets de cette maladie dans ces différentes eſpèces; ſes progrès dans les ruminans opérent plutôt la chûte du ſabot, qu'ils n'en dérangent la contexture; tandis que dans le cheval, le mulet & l'âne, la chûte de cette boîte eſt auſſi rare que l'altération de ſa configuration eſt fréquente: quoiqu'il en ſoit, la chûte de cette partie n'eſt point mortelle dans les uns & dans les autres; elle eſt ſeulement moins long-tems à ſe régénérer dans les ruminans, qu'elle ne l'eſt dans les ſolipedes. Pour parvenir à la régénération de ce corps, il faut chercher à conſolider les feuillets qui coëffent l'os du pied, avec des plumaceaux imbibés d'eſſence de térébenthine, & à entretenir la ſoupleſſe du bour-

©BIUM

relet coronaire, & de la peau de la couronne d'où doit naître la nouvelle production.

Nous obſerverons encore qu'il eſt toujours plus avantageux d'opérer cette chûte par les inſtrumens tranchans, lorſqu'il eſt impoſſible de conſerver le ſabot, que d'attendre que la nature s'en débarraſſe elle-même, par la raiſon que la matiere qui le détache, altère toujours plus ou moins les feuillets appartenans à l'os du pied.

Soins & régime.

Quelles que ſoient au ſurplus les cauſes de la *fourbure*, quels qu'en ſoient les effets & l'eſpèce d'animal qu'elle attaque, la diète ne ſauroit être trop ſévère ; on ne doit permettre aux animaux malades que l'eau blanche, n°. 14, la nourriture ſolide ne doit être permiſe que lorſque les progrès du mal ſeront arrêtés ; & ſi la maladie avoit pour cauſe le développement des humeurs, & la ſaburre dans les premieres voies, la nourriture ne pourra être ſalutaire qu'après que l'animal aura été préalablement purgé.

Dans tous les cas, la promenade au pas & en main n'eſt ſalutaire qu'autant que la *fourbure* n'a pas dérangé l'os du pied ; le mouvement qu'elle communique aux liqueurs en prévient la ſtagnation dans les parties déclives, & en facilite la réſolution.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 147 sur 432

©BIUM

Formules médicinales.

Breuvages.

N°. 1. Prenez feuilles d'oſeille, quatre poignées : de chicorée ſauvage, deux poignées : faites bouillir dans deux pintes d'eau ; retirez du feu lorſque l'oſeille ſera cuite ; coulez ; faites fondre ſel commun, quatre onces : ſel de nitre, une once : & donnez-en deux doſes à une heure d'intervalle.

N°. 2. P. racine de bardanne, quatre onces : alcali fixe, une once : faites bouillir pendant un quart-d'heure dans deux pintes d'eau ; retirez du feu, ajoutez racine d'angelique & de valériane ſauvage, de chacune deux onces : fleurs de ſureau, une poignée : laiſſez infuſer deux heures ; coulez, & faites-y fondre au moment de donner le breuvage, ſel ammoniac, deux onces.

N°. 3. P. alcali volatil fluor, un gros : eſſence de térébenthine, deux gros : mêlez & agitez dans une petite fiole ; ajoutez ce mélange au breuvage, n°. 2, & donnez ſur le champ.

N°. 4. P. racine de gentiane, de rhubarbe, de chaque quatre gros : boule de mars, deux gros : faites bouillir, ces ſubſtances étant concaſſées,

©BIUM

dans trois chopines d'eau pendant douze ou quinze minutes ; retirez du feu, laiſſez infuſer deux heures ; coulez & ajoutez ſel ammoniac, deux onces.

N°. 5. P. ſel d'Epſom, quatre onces : crême de tartre, deux onces : faites bouillir un quart-d'heure dans deux pintes d'eau ; retirez du feu, ajoutez feuilles de ſauge ; ſommités d'abſynthe, de chaque deux poignées : laiſſez infuſer pendant une heure ; coulez & donnez.

N°. 6. P. vipérine, bourrache, mercuriale, pariétaire, chicorée ſauvage, de chaque une poignée : ſel de nitre, une once & demie : jettez dans eau bouillante, trois pintes : laiſſez infuſer une heure ; coulez & donnez.

N°. 7. P. breuvage n°. 6, une pinte : camphre, quatre gros : eau de Rabel, deux gros : faites diſſoudre le camphre dans l'eau de Rabel, ajoutez au breuvage.

N°. 8. P. breuvage n°. 6, une pinte : ajoutez aloès en poudre, une once : vinaigre tartariſé, quatre onces : faites un peu chauffer, remuez de tems en tems, juſqu'à ce que ces ſubſtances ſoient mêlées & diſſoutes.

©BIUM

N°. 9. P. breuvage n°. 6, deux pintes : ajoutez vinaigre tartarisé, huit onces : aloès, deux gros : mêlez & faites dissoudre comme ci-dessus.

Lavemens.

N°. 10. P. décoction du n°. 6, trois chopines : ajoutez tartre stibié, un gros : faites dissoudre à chaud, & donnez pour un lavement, après avoir vidé l'animal.

N°. 11. P. lavement ci-dessus ; ajoutez aloès, deux gros : miel, quatre onces : faites dissoudre à chaud & donnez comme ci-dessus.

N°. 12. P. breuvage n°. 7, & donnez pour un lavement.

Suppositoires.

N°. 13. P. savon, deux onces : aloès en poudre, une once : triturez & mêlez bien le tout dans un mortier de marbre ; malaxez entre les mains, & faites-en un rouleau que vous introduirez dans le fondement.

Boisson.

N°. 14. P. eau commune, un seau : blanchissez-la avec de la farine de seigle ; faites-y fondre sel de nitre, une once.

©BIUM

Cataplaſmes.

N°. 15. P. ſuie de cheminée, bien cuite & paſſée au tamis, une livre : liez-la avec ſuffiſante quantité de vinaigre le plus fort poſſible. Ces cataplaſmes doivent être renouvellés ou humectés avec de vinaigre toutes les quatre heures.

Bains défenſifs.

N°. 16. P. ſel ammoniac, deux onces : vinaigre de ſaturne, quatre onces : eau de puits, la plus froide poſſible, un ſeau : faites tremper la partie malade pendant une heure.

Ce bain peut ſervir pluſieurs fois, ſi on a l'attention de ne s'en ſervir qu'après l'avoir fait réfroidir dans l'eau de puits, où pour cet effet on plonge le vaſe.

N°. 17. P. eau de puits, un ſeau ; ajoutez acide vitriolique, quatre onces, & faites tremper la partie comme ci-deſſus.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 151 sur 432

©BIUM

DE LA POURRITURE DANS LES BÊTES A LAINE.

PAR LE C. CHABERT.

I. LA *pourriture*, dans les bêtes à laine, eſt une véritable cachéxie; elle décolore le ſang; elle rend le corps pâle, livide, plombé, mou & bouffi; elle ralentit la marche de la circulation, en ſorte que la chaleur animale diminue & finit par s'éteindre; la lymphe, cette liqueur deſtinée à la nourriture des parties, ne ſert plus à cette fonction; elle ſe répand entre les fibres, & bien loin de s'unir à elles, elle les macère, les débilite, & les détruit; tous les filtres de la machine ſont ſans fonctions; les fluides les pénètrent, mais ſans y éprouver aucun travail, en ſorte qu'ils reſtent cruds & indigeſtes; la chylification eſt dépravée; les ſucs que les vaiſſeaux lactés portent au ſang, ceſſent de ſe combiner & de s'identifier avec ce fluide qui devient toujours de plus en plus incapable de reſtaurer la machine dont toutes les forces s'épuiſent, en même-tems que les agens dont elles dépendent s'anéantiſſent. Tel eſt, en peu de mots, le triſte tableau que cette maladie préſente à l'œil de l'obſervateur;

©BIUM

elle en offre un bien plus affreux au cultivateur, puiſqu'il a été juſqu'à préſent dans la perſuaſion qu'elle étoit incurable. Elle le ſeroit encore ſi nous ne l'avions étudiée ſous tous ſes rapports, & ſi nous n'en avions triomphé un auſſi grand nombre de fois que nous l'avons fait.

II. Les progrès de cette maladie ſont lents ; elle eſt du genre de celles qu'on appelle froides & chroniques ; elle n'eſt point contagieuſe, mais elle eſt aſſez conſtamment épizootique ou enzootique ; & dans l'un & l'autre cas, elle détruit en général (étant abandonnée à elle-même) tous les troupeaux qu'elle attaque.

III. De toutes les maladies qui affectent le mouton, nulle ne porte plus de préjudice à la laine que la *pourriture* ; elle en détruit l'adhérence & le reſſort ; en ſorte que la toiſon reſte ſèche & caſſante, quelque ſoit d'ailleurs ſa beauté & ſa fineſſe.

IV. Cette maladie n'eſt pas particuliere aux bêtes à laine ; les autres animaux domeſtiques l'éprouvent quelquefois ; le chien en eſt plus rarement affecté que le cheval ; celui-ci l'eſt encore moins que les bêtes à cornes, & ceux ſur leſquels elle a le plus d'empire, après le mouton, ſont les lapins domeſtiques, les pouſſins, les pigeonneaux, les poules & les pigeons. Ces différences tiennent ſans doute à la nature du tempérament de chaque animal.

©BIUM

Les bêtes à laine étant naturellement froides, triſtes, inactives, molles & pituiteuſes, les ſolides déjà débiles peuvent le devenir encore davantage par une ſéroſité trop abondante du ſang; or, ſi à cette diſpoſition on ajoute celle qui réſulte des nourritures aqueuſes, capables de porter dans les vaiſſeaux une grande quantité d'eau, ces mêmes ſolides ſeront bientôt diſtendus & affoiblis par les liquides qui y affluent, de-là la cachéxie dont il s'agit; que ſi cette maladie attaque quelquefois les chevaux & les bœufs, c'eſt qu'il eſt dans ces différentes eſpèces d'animaux des individus plus rapprochés par leur tempérament de la conſtitution des eſpèces qui y ſont plus diſpoſées à raiſon de cette conſtitution même, & qui, par là, ſont fort éloignées de l'organiſation qui leur a été primordialement départie.

V. Quant aux effets trompeurs de la *pourriture* dans les moutons, qui ſemblent, lors de ſon apparition, en devenir plus amples & plus gras, on ne doit pas en être étonné: tout ce qui diminue le mouvement du ſang, conduit à l'obéſité; plus l'action du pouls eſt lente, moins la circulation a de rapidité & de force, plus on engraiſſe; c'eſt ainſi que de fréquentes ſaignées produiſent cet effet, en diminuant le ſtimulus du cœur & en débilitant toute la machine; tel eſt auſſi le moyen que

©BIUM

certaines perſonnes employent pour engraiſſer les veaux ; par la même raiſon les animaux châtrés engraiſſent plutôt que les autres ; non, parce que les prétendues molécules organiques & nutritives leur manquent, mais parce qu'en général tout eunuque eſt moins robuſte du corps, & qu'il eſt moins agité par le mouvement âcre du ſang. On peut s'en aſſurer par la comparaiſon du bœuf avec le taureau, du cheval hongre avec l'étalon, du coq avec le chapon, &c. &c. Au reſte, l'obéſité ne précipite les animaux dans la cachéxie dont nous traitons, que comme elle ſuſcite l'hydropiſie, en comprimant les vaiſſeaux veineux, en retenant les vapeurs ſéreuſes, en affoibliſſant les ſolides, en diminuant le mouvement de truſion, &c. &c.

VI. Cette maladie étant une de celles qui affectent le plus ſouvent les bêtes à laine, eſt auſſi celle qui a reçu le plus de dénominations différentes. Chaque canton, chaque commune, chaque hameau, en ayant, pour ainſi dire, éprouvé les effets ſiniſtres, elle a reçu une infinité de noms particuliers, qui tous ſont relatifs à l'idée qu'on s'en eſt formée. Nous allons rapporter tous ceux que nous connoiſſons ; & comme celui de *pourriture* eſt le plus généralement répandu, ce ſera auſſi celui que nous lui conſerverons.

Ces noms ſont *la rouille*, *les bangons*, *le calluc*,

©BIUM

le derigric, le gras-fondu, le mal-foye, le verin, le fiel, le foye-douve, les hydatides, le feu, l'étourdiſſement, le froid-ſang, l'étiſie, la dorve, la douve, la doge, les doges, le bruxols, l'embénéadure, la primure, l'hydropiſie, la foire-griſe, la griſe-foire, la bouſſa, la boulle, la bouteille, la falourdie, la falourde, la folie, la grippe, la galaue, la jauniſſe, la dioanze, le guam, la gamer, la gamure, la gamige, le gouloumon, la game, la ganaché, la ganic, l'emblesca, la mane, la neble, les miues, la pourriture-ſéche, la priſon, la pouille, le mourton, mouron, béte pourrie, mouton pourri, graiſſe jaune, gonflement, farcin, énéauſſement, épeu, rage-d'amon, dutranle, le mal-de-mouton, le mal-mouton, la fagotte, le tare, la gouëtre, le gouetron, la bourſe, la bomade, le bourrelage, le thim, le thim véreux, le thim de fagoue, le thim de foye, la cloche, les cloches : pigotte en Auvergne ; *&c. &c.* Les anglois l'appellent *rot, dropſy ;* les hollandois *het ongans ;* les italiens *marciaja, biſciola,* &c.

Des Symptômes.

VII. Les ſymptômes qui décèlent cette maladie, ſont la blancheur de la conjonctive ; la tuméfaction lâche, de couleur blafarde de la bâſe de la membrane clignotante, c'eſt ce que les bergers appellent *œil-gras ;* la pâleur de l'intérieur des lèvres & du

©BIUM

palais, l'engorgement du frein de la langue ; la triſteſſe, la nonchalance, l'abattement ; la ſechereſſe de l'humeur ſébacée des ars, de la face interne des cuiſſes, du nombril & de l'enfoncement de l'os angulaire ; la molleſſe & la pâleur de la peau ; la ſechereſſe de la laine, & la facilité avec laquelle elle cède au moindre tiraillement ; la lenteur de la rumination, quoique l'appétit ſe ſoutienne encore ; la conſtipation qui précède ſouvent la diarrhée ; la lenteur, la petiteſſe & la foibleſſe du pouls ; la rareté des urines, le peu que l'animal en rend qui eſt clair & limpide. A ces ſymptômes ſuccède la tuméfaction ſous la ganache, que les bergers nomment *la bouteille*. Cette tuméfaction eſt molle, froide & indolente ; elle ſe montre peu-à-peu, & à meſure que l'animal s'exerce & ſe fatigue, en ſorte qu'elle eſt très-groſſe le ſoir & qu'elle diſparoît pendant la nuit ; elle revient enſuite dans le jour, pour diſparoître de nouveau pendant le repos, & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce que cette tuméfaction ſoit plus conſidérable & qu'elle s'étende juſqu'aux joues, aux oreilles & aux paupieres. Alors elle diminue pendant la nuit, mais elle ne diſparoît pas entierement.

VIII. La maladie parvenue à ce periode, tous les ſymptômes (VII) augmentent d'intenſité, le frein de la langue, les muſcles molaires & les gen-

©BIUM

cives ſont infiltrés ; l'animal maigrit ſenſiblement, il eſt dégoûté des alimens ſolides, il eſt altéré, & ſa ſoif eſt quelquefois inextinguible. Quelque ſoit au ſurplus la quantité d'eau qu'il boit, ſes urines ne coulent pas en proportion, elles ſont toujours rares & claires ; un flux par les naſeaux, d'humeur viſqueuſe, diverſement colorée, précéde ou ſuit ces ſymptômes ; le larmoyement ſurvient, la diarrhée ſe déclare, la foibleſſe du ſujet eſt extrême, il reſte couché, prend encore les alimens, mais il ne rumine plus ; enfin la tuméfaction de deſſous la ganache, ſe réſout trois ou quatre jours avant la mort.

IX. Telle eſt la marche la plus ordinaire de cette maladie ; elle éprouve cependant quelques variations. Si l'animal a des vers dans les ſinus frontaux, le flux par les naſeaux, précéde quelquefois les premiers ſymptômes décrits (VII) : d'autrefois, il eſt accompagné d'ébrouement, de l'agitation de la tête, & de mouvemens effrénés. Si le cerveau renferme le tœnia globuleux, la *pourriture* eſt compliquée d'attaques de vertige, que les bergers appellent *tornis* ; ſi l'intérieur des bronches pulmonaires renferme des crinons, la toux précéde ou accompagne la maladie : ſi le canal inteſtinal contient des ſtrongles ou des tœnia, l'appétit eſt vorace, ſouvent dépravé, la queue eſt en mouvement, & les coliques ſont accompagnées très-

©BIUM

ſouvent de la météoriſation du bas ventre ; enfin ſi le foie, la véſicule du fiel, la caillette & le principe de l'inteſtin grêle, ſont remplis de douves, la conjonctive, la langue, les gencives & la peau ſont de couleur jaune. Dans tous ces cas, on obſerve rarement la filiation de tous les ſymptômes de la *pourriture* (VII & VIII), la maladie eſt moins longue, & l'animal ſuccombe plus promptement (1).

Ouverture des Cadavres.

X. Les déſordres que cette maladie opère dans l'intérieur des ſujets qu'elle enlève, ſont tous relatifs aux ſymptômes extérieurs; le tiſſu cellulaire qui unit la peau à la ſurface du corps, eſt infiltré de ſéroſité; les chairs & ſur-tout les muſcles pectoraux, ceux du bas ventre, ceux de la face interne des cuiſſes ſont blafards, macerés & ſans conſiſtance; la graiſſe qui entoure le globe de l'œil, eſt diſſoute & convertie en gelée blanchâtre; les glandes parotides, amygdales, maxillaires & linguales, ainſi que les muſcles du larynx & du pharynx ſont pénétrés d'humeur glaireuſe; le foie eſt ſquirrheux, & plus ou moins déſorganiſé, la véſi-

(1) Voyez *le Traité des maladies vermineuſes dans les animaux*, articles VI, XVI, XVII, XIX, XXIV, XXV, XXXVI, XXXVIII, XXXIX, XL, &c. édition de 1787.

©BIUM

cule du fiel reſſerrée ſur elle-même, renferme un peu de bile épaiſſe & noire; le pancréas & la rate ſont rarement affectés, mais les reins ſont très-ſouvent flaſques, blanchâtres & infiltrés; les canaux inteſtinaux, ainſi que les eſtomacs, ſont blancs, lavés & baignant dans une quantité plus ou moins conſiderable de ſéroſité, les matieres contenues dans ces viſcères ſont toujours très-fluides, mais ſi l'animal étoit conſtipé, elles ſont deſſéchées dans la ſeconde courbure du colon, & dans le rectum ſeulement; enfin le méſentère, l'épiploon & les glandes méſentériques ſont toujours plus ou moins décompoſés & dépourvus de graiſſe.

Les viſcères de la poitrine nagent comme ceux du bas-ventre dans une grande quantité de ſéroſité; la plêvre & le médiaſtin ſont épaiſſis & décolorés, les poumons flétris & tuberculeux, le péricarde diſtendu par une grande quantité d'eau claire, le cœur flaſque, lavé, variqueux & ſans conſiſtance.

Le cerveau & la moëlle allongée ſont pénétrés de ſéroſité; il y a déſunion abſolue des principes du ſang, le peu qu'il en reſte dans les vaiſſeaux eſt diſſous & aqueux; les artères & les veines ſont blanchâtres, molles & affaiſſées, enfin les ſolides & les fluides exhalent une odeur infecte.

XI. Tels ſont les déſordres que la *pourriture* opère le plus conſtamment; mais lorſqu'elle eſt compliquée

©BIUM

compliquée de vers, on en obſerve d'autres qui ſont relatifs, d'une part à l'eſpèce de ces inſectes, & de l'autre aux lieux qu'ils habitent. Si le tœnia globuleux eſt renfermé dans l'un des ventricules du cerveau, ce viſcère eſt relâché, déprimé, comprimé, rempli d'eau, le plexus choroïde plus ou moins tuméfié; s'il eſt logé ſur la ſurface des poumons, il y forme un enfoncement proportionné à ſon volume; s'il occupe la ſurface extérieure des viſcères du bas-ventre, il ſouleve leur membrane commune, & il ſe montre ſous la forme d'hydatide. Les oeſtres dans les ſinus frontaux détériorent plus ou moins la membrane pituitaire, elle eſt épaiſſe, ſuppurée, ulcérée; les crinons dans les poumons ulcèrent l'intérieur des bronches, elles ſont remplies de matiere viſqueuſe, écumeuſe & ſuppurée; les douves gorgent & ulcèrent le foie, la véſicule du fiel, l'inteſtin grêle & la caillette; enfin, les vers inteſtinaux bouchent quelquefois entierement ces canaux qu'ils ont tuméfiés, ulcérés, & perforés.

Des Cauſes.

XII. Les cauſes de la *pourriture* ſont, en général, les pâturages humides & marécageux; ceux qui ſont couverts de roſée, ou imprégnés de ces vapeurs

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 161 sur 432

©BIUM

que l'on voit très-ſouvent s'élever à la hauteur d'un ou deux pieds, & qui forment dans les champs une ſorte de lame d'une étendue plus ou moins conſidérable ; les herbes ou plantes aquatiques, telles que les différentes renoncules, la douve, la lèche, &c. &c. ; les plantes ſubmergées, quelques bonnes & ſaines qu'elles ſoient d'ailleurs ; les pâturages, les foins & les pailles rouillés ; les eaux ſtagnantes, celles qui ſont chargées d'inſectes, celles qui tiennent en diſſolution des corps fermenteſcibles, puteſcibles, & qui renferment de l'air inflammable.

Outre ces cauſes, qui ſont les plus fréquentes, il en eſt d'autres qui n'y concourent pas moins : telles ſont les pluies continuelles ; les plantes couvertes de roſée ou de ſerein, que les animaux conſomment dans un tems où le ſang auroit plutôt beſoin d'être échauffé que d'être tempéré & délayé ; la vicifſitude des ſaiſons, les alternatives du chaud & du froid, du chaud & de l'humide ; le défaut & l'excès de nourriture, d'où naît l'embonpoint & le dépériſſement ; l'excès de chaleur des bergeries ; le froid & l'humidité qui ſaiſiſſent les bêtes à laine à la ſortie de ces lieux étouffés ; l'air infect qu'elles y reſpirent ; toutes ces cauſes agiſſent ſur les troupeaux d'une maniere d'autant plus fâcheuſe, que les animaux ſont plus foibles & plus délicats.

©BIUM

XIII. Quoique toutes ces cauſes ſoient capables d'occaſionner la *pourriture*, il ne faut pas croire qu'elles le puiſſent toutes au même degré ; il eſt certain auſſi qu'elles n'agiſſent pas de la même maniere, c'eſt ce qu'il importe d'enviſager avec quelques détails.

Les plantes humectées par la roſée ou par le ſerein, ne développent cette maladie que lorſqu'elles ſont conſommées dans un tems où les pâturages ſont abondans, & que les animaux ſont libres d'en jouir ; elles ſont ſalutaires, au contraire, lors d'une grande ſéchereſſe, parce que les plantes étant courtes & rares, elles ne fourniſſent d'une part que peu de nourriture, & que de l'autre les ſolides ont beſoin d'être humectés ; on peut même dire que leur uſage pendant tout autre tems, ainſi que celui des plantes marécageuſes, même naturellement nuiſibles, peut être bon pour donner aux moutons une ſorte d'embonpoint, qui met à même de les vendre au boucher plus promptement : mais il faut convenir que cet effet ſalutaire en apparence ne l'eſt que momentanément, & eu égard au ſacrifice qu'on fait de ces animaux : car ce ſacrifice devient indiſpenſable, puiſque le troupeau a à cette époque le principe de la *pourriture*. On ſent par cet expoſé combien, lorſqu'il s'agira de brebis & d'agneaux à conſerver pour la propagation de l'eſ-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 163 sur 432

©BIUM

pèce, ou pour la récolte de la laine, il eſt important de fuir ces pâturages aquatiques. (1)

(1) « M. *Bakewell*, cultivateur Anglois, qui a porté à un point de perfection étonnant les races des différens beſtiaux, s'eſt ſur-tout appliqué à élever les plus belles bêtes à laine, & afin que perſonne ne puiſſe avoir des animaux de la race qu'il a formée, qu'en les lui payant à un très-haut prix, il uſe de la faculté qu'il a de donner à volonté, la *pourriture* aux bêtes qu'il a engraiſſées pour le boucher, afin que les acquéreurs ſoient forcés de les tuer le plutôt poſſible. Nous ſommes bien éloignés d'être les apologiſtes du motif qui porte M. *Bakewell* a opérer ainſi la deſtruction des animaux qu'il a vendus; mais le procédé qu'il emploie pour leur donner la *pourriture*, pouvant éclairer ſur les moyens de préſerver les beſtiaux de cette maladie, nous nous faiſons un devoir de tranſcrire, d'après M. *A. Young*, ſes obſervations. »

« Il a reconnu par une très-longue expérience, que les herbages, qui croiſſent ſur des terreins inondés, procuroient cette maladie aux moutons qu'on y conduiſoit; il croit que lorſque l'inondation ne provient que des pluies abondantes, ou que ſi les prairies, quoique continuellement arroſées, ne le ſont que par des ſources, les herbages ne produiſent pas le même effet. Sans prétendre rien décider ſur la véritable cauſe de cette maladie, on peut l'attribuer, du moins en grande partie, à ce que l'herbe qui pouſſe ſur un terrein qui a été inondé, eſt aqueuſe, lâche & fournit un mauvais chyle aux animaux. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que les brebis qui paiſſent dans des terreins qui ont été inondés, ne tardent pas à être attaquées de la *pourriture*. »

©BIUM

Ces mêmes troupeaux que l'on ſe propoſe de conſerver, peuvent coucher dans les parcs; mais il ne mangent pas pendant un certain eſpace de tems l'herbe mouillée, ſans contracter auſſi des principes de *pourriture*.

Les pâturages, ou les fourrages rouillés établiſſent dans le foie des obſtructions qui ſont bientôt ſuivies d'épanchemens ſéreux, d'où naît cette maladie.

« Pour donner cette maladie à ces animaux, lorſqu'ils ſont prêts à être vendus, M. *Bakewell* inonde un pré pendant l'été, & il lui ſuffit à l'automne ſuivant d'y conduire ſes moutons pour que ſes vues ſoient remplies. Ce procédé, qu'il répète tous les ans, a toujours ſon effet; il n'auroit cependant pas lieu ſi les prés étoient inondés avant le mois de Mai, quand même ils auroient été couverts d'eau pendant tout l'hyver, & juſqu'en Avril. Il faut néceſſairement que les prés ſoient inondés vers la fin du mois de Mai, & alors les animaux qu'y fait conduire M. *Bakewell*, ne manquent jamais de prendre la *pourriture*; il rend ainſi mal ſaines les parties de pré qu'il veut, quelle que ſoit la nature du ſol; & le même terrein qui devient de cette maniere ſi mal ſain, ne procure jamais la maladie s'il n'eſt inondé. Cette expérience, d'ailleurs curieuſe, peut ſervir à éclairer l'hiſtoire de la pourriture, & à engager les cultivateurs à éloigner leurs troupeaux de pareils pâturages ». Elle ne prouve point le patriotiſme de M. *Bakewell*, & ne ſera très-certainement pas imité par nos cultivateurs françois. (*Feuille du Cultivateur*, année 1790, n°. 6, page 23.) (*Note des éditeurs*)

©BIUM

L'eau croupie, dont on abreuve les moutons, donne lieu à l'évolution d'une quantité d'insectes qui se nourrissent de ce que le sang renferme de plus balsamique, & ôtent à ce fluide son activité & sa consistance ; il se résout en eau, & sa disparition fait naître l'*anémase*, qui est le dernier degré de la *pourriture*.

Les bergeries trop chaudes, les vapeurs du fumier qu'on laisse pourrir sous les animaux, ôtent le ressort des poumons ; le sang n'absorbant pas une suffisante quantité d'air pur se décompose & se convertit en eau.

Une nourriture abondante dans un tems, & rare dans un autre, *& vice versâ*, occasionne une alternative d'excès & de défaut de sucs qui affoiblit les solides, & les dispose d'autant plus à la *pourriture*, que la diminution de la graisse entraîne toujours, dans le mouton sur-tout, l'obstruction du tissu cellulaire, en sorte que les sucs capables de restituer un nouvel embonpoint, ne pouvant plus se déposer dans les cellules de ce tissu, s'épanchent, s'extravasent & donnent lieu à la cachéxie.

Lorsqu'après n'avoir eu l'hiver qu'un fourrage médiocre & en petite quantité, on place les moutons exténués, pour ainsi dire, par cette abstinence forcée, sur des jachères où ils peuvent à peine satisfaire aux pressans besoins de la faim,

©BIUM

on voit paroître la *pourriture* ; c'eſt alors qu'elle eſt l'effet de l'affoibliſſement des forces vitales, ainſi que de la pénurie & de l'épuiſement des liqueurs nourricières.

Une nourriture verte & abondante, donnée tout-à-coup, après l'uſage plus ou moins long d'un fourrage ſec, ſurcharge les entrailles, produit des indigeſtions qui donnent lieu à la diarrhée, & celle-ci à la *pourriture*, ſur-tout ſi ces nouvelles plantes abondent en parties aqueuſes.

XIV. D'après tout ce que nous venons de dire, on voit que pour conſerver les troupeaux dans un état ſain, il faut néceſſairement obſerver des gradations pour les faire paſſer d'un aliment à un autre, ſur-tout lorſque leur nature eſt auſſi diamétralement oppoſée, que l'eſt celle du fourrage ſec au fourrage vert, ou de celui-ci à l'autre; lorſqu'on ſe diſpoſera à envoyer les moutons aux champs après avoir été dans la néceſſité de les tenir dans la bergerie pendant longtems, on ne leur laiſſera prendre d'abord que très-peu de cette nouvelle nourriture; ils ne doivent pâturer que dans le plus beau tems de la journée, & pour peu que les pâturages ſoient abondans, ils ne doivent *brouter qu'en courant*, pour nous ſervir de l'expreſſion des bergers.

XV. Il faut encore obſerver que l'uſage du ſel eſt indiſpenſable à fur & à meſure qu'on diminue

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 167 sur 432

©BIUM

la nourriture ſèche, pour corriger les effets du relâchement que produit l'herbe fraîche; & ſi le tems eſt humide & pluvieux, il importe d'augmenter la doſe de ce minéral, de diminuer le tems de la pâture, & d'augmenter la quantité du fourrage ſec. Il y a une indication très-ſûre pour régler la proportion de ces ſubſtances, il faut prendre garde à la ſolidité des matieres fécales, car plus elles ſont fluides, plus le troupeau a beſoin de fourrage ſec & de ſel (1). Nous ſavons que l'on regarde aſſez généralement comme un bien cette eſpèce de purgation que les troupeaux éprouvent pendant l'uſage des premieres herbes; mais cette erreur, quoique générale, n'en eſt pas moins une erreur. Cette purgation n'a lieu que par indigeſtion, elle affoiblit les eſtomacs & le canal inteſtinal, & diſpoſe ces animaux à la *pourriture*.

XVI. Le paſſage de la nourriture verte à la nourriture ſèche s'opère ordinairement moins bruſquement; quoique ce changement ne donne pas

(1) Voyez dans l'ouvrage du C. *Flandrin, De la pratique de l'éducation des moutons, & des moyens d'en améliorer les laines*, un *Mémoire ſur l'uſage économique du ſel dans les animaux domeſtiques*, page 409; & dans le volume des *Inſtructions vétérinaires*, pour l'an II, un autre *Mémoire de M. Virgile, ſur les bons effets du ſel dans la nourriture des beſtiaux*, page 253.

©BIUM

lieu à la *pourriture*, & qu'il y remédie au contraire lorſqu'il eſt bien ordonné, il ne porte pas moins de préjudice à la machine ſi cette nourriture eſt trop long-tems continuée ; elle produit la conſtipation & l'inflammation des entrailles, le ſang trop épais circule difficilement, il forme des embarras dans les dernieres ſéries des vaiſſeaux les plus exigus ; de-là l'empâtement des viſcères ſanguins, leur défaut de filtration, l'épanchement des ſucs & la cachéxie qui n'attend pour ſe déclarer que des tems pluvieux, humides, ou la conſommation des plantes chargées d'eau ; ceux qui alternent cette nourriture ſèche avec des racines fraîches, telles que le navet, le turneps, la carotte, la diſette, la pomme de terre, &c. &c., lorſque les pâturages manquent entierement, préviennent tous ces accidens, & travaillent d'une maniere avantageuſe à la conſervation de leurs troupeaux.

XVII. La *pourriture épizootique* ſe montre conſtamment après des ſaiſons pluvieuſes, des inondations, des brouillards fort épais. Il faut obſerver ſoigneuſement ces températures, & pendant qu'elles règnent s'occuper des moyens d'en prévenir les effets ; on y parviendra en ne conduiſant pas les troupeaux dans les pâturages pendant la durée de ces cauſes deſtructives ; & lorſque cette précaution eſt impratiquable, il eſt eſſentiel de ne conduire

©BIUM

les animaux que ſur les plouſes, & dans les jachères les plus élevées & les moins humides ; & comme l'air de l'atmoſphère eſt imprégné de beaucoup d'eau, l'uſage du ſel & celui des alimens ſecs, eſt alors indiſpenſable pour ſoutenir la force des ſolides.

XVIII. Quant à la *pourriture* qui eſt *enzootique*, elle a lieu tous les ans ou tous les deux ans ; rien n'eſt plus facile alors que d'en connoître la cauſe. Celle qui eſt annuelle dépend d'un terrein bas & marécageux, ſur lequel les troupeaux pâturent depuis telle époque juſqu'à telle autre. Cette cauſe n'eſt pas plus difficile à découvrir lorſque la maladie eſt biſanuelle ; il ſuffit de conſidérer la nature des terres en jachère, & on ſera bientôt convaincu que celles ſur leſquelles les troupeaux pâturent dans le tems où la maladie ſe déclare, ſont marécageuſes, & que la plus grande partie des plantes qui les recouvrent ſont aquatiques. Dans l'un & dans l'autre cas, on peut prévoir d'avance les effets nuiſibles de ces pâturages, ou du moins les corriger au point de les rendre nuls. C'eſt à quoi on parviendra en laiſſant ſéjourner les troupeaux dans ces pâturages le moins de tems qu'il ſera poſſible, en ne les y conduiſant que dans les plus beaux momens de la journée, & qu'après leur avoir donné du fourrage ſec dans la bergerie, à leur retour des champs, & en leur donnant le ſel à forte doſe.

©BIUM

XIX. A l'égard de l'eau dont on abreuve les troupeaux, elle ne ſauroit être trop claire & trop pure. Celle qui vient de ſource ne doit pas être bue à ſa ſortie de la terre, mais le plus éloigné de ſa ſource qu'il eſt poſſible, parce qu'alors ayant été frappée par la lumiere & par l'air, elle eſt plus ſapide & plus légère. Toutes celles qui ſont courantes, ſont toujours préférables à celles qui ſont ſtagnantes; enfin, quelles que ſoient celles dont on les abreuvera, on leur en laiſſera d'autant moins boire que les plantes ſeront plus aqueuſes, & on les abreuvera d'autant plus ſouvent que la ſéchereſſe & les chaleurs ſeront plus conſidérables.

XX. Les bergeries que l'on doit regarder, telles qu'elles l'ont été juſqu'à préſent, comme le tombeau des moutons, ſeront ſalutaires & utiles à leur conſervation, ſi elles ſe bornent à les défendre de la pluie ou des rayons d'un ſoleil trop ardent; ſi l'air y circule librement; ſi le fumier n'y ſéjourne point; ſi elles ſont établies ſur un terrein élevé & ſec; ſi elles ſont éloignées des marais & de toute eau croupiſſante; ſi elles ſont ouvertes au levant & que les portes ſoient à claires-voies; ſi elles ont des courants d'air près de terre qui les traverſent du nord au midi; ſi elles ſont grandes, élevées, & qu'elles renferment une grande maſſe d'air; en un mot ſi elles n'exhalent aucune odeur; & dans le cas

©BIUM

où elles ſeroient pourvues d'un grenier pour la conſervation des fourrages, il eſt de la plus grande importance qu'aucune ouverture n'y communique de la bergerie, pour éviter que les vapeurs qui s'échappent des animaux ne pénètrent le fourrage qui doit les alimenter; parce qu'alors ils reprennent les parties les plus ſubtiles de leurs excrémens. Cette méthode, qui eſt la ſource d'une infinité de maladies putrides, n'eſt malheureuſement que trop en uſage (1).

Moyens curatifs.

XXI. D'après tout ce que nous venons d'établir des effets & des cauſes de cette maladie, on voit que des alimens capables de donner du ton aux ſolides, des médicamens doués de la vertu de rapprocher les élémens & de procurer l'adhérence plus forte des uns & des autres, tels que les acides auſtères & les aſtringens, ſoit du genre végétal,

(1) Il faut ſe placer dans le grenier à l'ouverture des abat-foins, pour reconnoître la quantité de vapeurs qui s'y introduit; cette quantité eſt telle, d'après l'expérience, que le foin y acquiert un douzieme, un onzieme & un dixieme de ſon poids. Si la bergerie eſt humide, ſi elle renferme beaucoup d'animaux & beaucoup de fumier, le fourrage ſera encore beaucoup plus imprégné de ces vapeurs. Il peut en renfermer juſqu'à un huitieme & même plus.

©BIUM

ſoit du genre foſſile, doivent être les armes à la faveur deſquelles il eſt poſſible de combattre la *pourriture*; auſſi les avons nous mis heureuſement en uſage, non pour évacuer le fluide épanché, mais pour donner aux vaiſſeaux un ſurcroit de force qui les a mis en état de comprimer les fluides de maniere à parer aux ſtagnations; car les évacuations ſont à redouter, & pourroient encore affoiblir l'animal malade.

Parmi les aſtringens du genre foſſile, le fer diſſous dans des végétaux acides fermentés produit des effets merveilleux, & plus encore l'acier diſſous dans des acides minéraux édulcorés, parce qu'il n'agit pas ſeulement conſéquemment à ſon âcreté & à ſon aſtriction, mais parce que ces principes réſiſtent plus longtems aux mouvemens de truſion; il aiguillonne & il ſollicite l'action des vaiſſeaux, & ranime les forces de la vie. Les abſorbans ſalins, tels que les alkalis fixes, la leſſive de bois neuf, ſont encore très-efficaces pour épuiſer les parties aqueuſes, & pour reſtituer aux ſolides le ton qu'ils ont perdu; enfin les antiputrides toniques, tels que le quinquina & la centaurée, étendus dans des infuſions de plantes aromatiques pour corriger la qualité putride des ſucs, & ranimer la force des organes; tous ces moyens combinés entre eux & alliés avec les anthelmintiques, lorſque ceux-ci étoient

©BIUM

indiqués, ont opéré des effets qui ne laiſſoient rien à déſirer, ſur-tout lorſque l'altération des viſcères n'étoit pas portée à un trop haut point.

Telles ſont les vues générales, d'après leſquelles il faut ſe conduire dans le choix des moyens à employer pour combattre cette maladie, & d'après leſquels nous allons indiquer le traitement qui lui convient, & que nous mettrons le plus qu'il ſera poſſible à la portée des cultivateurs. Mais avant que d'entrer dans ces détails, il nous paroît convenable d'indiquer les procédés capables de prévenir la maladie.

Moyens préſervatifs.

XXII. Il eſt évident par tout ce que nous venons de dire des cauſes de cette maladie, qu'il eſt très-poſſible de la prévenir lorſqu'on voudra ſérieuſement les éviter, ou du moins s'occuper ſans ceſſe d'en arrêter les effets funeſtes. Les bergers connoiſſent très-bien les premiers ſignes de la *pourriture*; ils ſont très au fait d'ouvrir l'œil du mouton, de renverſer la paupiere, & de faire ſortir la membrane clignotante pour reconnoître ce qu'ils appellent *l'œil-gras*; auſſi la pâleur & le lavé de cette membrane dans la ſubſtance de laquelle il n'arrive plus, pour ainſi dire, de globules ſanguins, prouvent que le ſang a déjà perdu ſa conſiſtance & le cœur de ſa force; & ſi à cette époque on ſe

©BIUM

contente d'être ſpectateur oiſif de ces effets, & que l'on ne ſe hâte pas d'en arrêter le cours ; il eſt évident que les cauſes maladives ſubſiſtant toujours, elles ne tarderont pas à détériorer la machine au point de rendre tous les efforts de l'art inutiles, parce que les viſcères une fois déſorganiſés & le ſang décompoſé, il n'eſt plus poſſible de les rétablir.

Soins & régime.

XXIII. Cette époque où l'œil commence à *s'engraiſſer*, c'eſt-à-dire où la conjonctive perd ſa couleur, eſt celle qu'il faut ſaiſir pour éloigner les troupeaux des terreins humides & aquatiques, pour les mettre à l'abri de la pluie & des brouillards, pour ſubſtituer aux alimens aqueux des fourrages ſecs & très-cordiaux ; tels ſont le foin bien récolté, le trèfle, la luzerne, la paille non-battue, ſoit de froment, ſoit d'avoine ou de ſeigle ; le grain que les unes ou les autres renferment eſt une nourriture cordiale & ſtomachique qui fortifie promptement les moutons, il ſuffit de leur en donner une botte tous les matins pour douze moutons. Quant aux autres fourrages, il faudra les arroſer légérement avec une diſſolution de ſel commun dans l'eau (1), & comme cet aliment ainſi humecté

(1) Cette diſſolution doit être faite d'une partie de ſel

©BIUM

ſera très-appétiſſant, il eſt eſſentiel de leur en donner peu & ſouvent; l'eau dont on les abreuvera ſera choiſie la plus pure poſſible; il importe de ne la leur donner qu'après qu'elle aura renfermé pendant vingt-quatre à trente heures des morceaux de fer rouillés; on y ajoutera de plus une demi-livre de ſel & un verre de vinaigre de vin par ſeau; il eſt encore eſſentiel de la remuer & de l'agiter pour que la rouille de fer & les autres ſubſtances ſe mêlent & ſe répandent également dans toute la maſſe d'eau. Ce régime & les attentions que nous avons indiqués (XIII à XX) pour fuir les cauſes de la maladie dont il s'agit, ſuffiront pour en arrêter les progrès à l'époque où nous la ſuppoſons. On pourra, il ſera même avantageux de conduire les troupeaux aux champs pendant le plus beau tems de la journée; la promenade leur eſt ſalutaire, & on pourra les laiſſer pâturer ſur les pelouſes, ſur les bords des chemins & ſur les jachères élevées & ſèches; mais il eſt important de s'oppoſer à ce qu'ils

---

ſur quatre ou cinq d'eau, on en arroſera le fourrage avec la main, en diſtribuant cette eau ſous forme de pluie fine; on mêle enſuite les brins mouillés avec ceux qui ne le ſont pas; on arroſe de nouveau; on mêle encore le fourrage, & ainſi de ſuite juſqu'à ce que la totalité ſoit légèrement humectée; on le raſſemble, on le comprime, & on le laiſſe s'imbiber pendant une heure ou deux, après quoi on le diſtribue.

boivent

©BIUM

boivent l'eau qu'ils peuvent rencontrer pendant cet exercice ; il faut attendre qu'ils ſoient rentrés pour leur permettre d'étancher leur ſoif par l'eau préparée ſuivant la maniere indiquée. Tels ſont les moyens ſimples qui ont ſuffi, étant continués pendant une quinzaine de jours, pour reſtituer les forces aux moutons ; & rendre a la conjonctive, ſa couleur naturelle.

Traitement général.

XXIV. Lorſque la maladie eſt plus avancée, que le frein de la langue eſt gorgé, que les gencives ſont pâles, &c. il faut avoir recours non-ſeulement au régime précédent, mais il faut encore faire prendre à chaque animal, le matin à jeun, le breuvage ſuivant :

Prenez bayes de genièvre ; feuilles d'abſinthe, de ſauge & de lavande, de chaque une poignée ; alun de roche en poudre, deux gros ; cendres de bois neuf, ou cendres de ſarment, ou ce qui vaut encore mieux, cendres de marc de raiſin, lorſqu'il eſt facile de s'en procurer, une demi-livre ; verſez ſur ces ſubſtances trois pintes d'eau bouillante ; ajoutez quatre onces de ſel commun ; laiſſez infuſer juſqu'au lendemain matin, le vaſe étant bien bouché ; coulez au travers d'un linge ſans expreſſion, & faites prendre cette liqueur à la doſe d'un verre

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 177 sur 432

©BIUM

ordinaire pour chaque mouton. Cette doſe eſt pour ceux de moyenne taille ; on aura à l'augmenter ou à la diminuer, ſuivant la force ou la petiteſſe des animaux.

On continuera l'uſage de ce breuvage juſqu'à ce que l'intérieur de la bouche ſoit détuméfié, & que la couleur naturelle de la conjonctive ſoit rétablie, ce qui arrive ordinairement le troiſieme ou le quatrieme jour ; alors on ſe contentera de ſuivre le régime preſcrit (XXIII), & ſur-tout d'éviter les cauſes qui ont donné lieu à la maladie.

XXV. Si la *pourriture* a encore fait plus de progrès & que la tuméfaction ſous la ganache, ainſi que tous les ſymptômes qui l'accompagnent, exiſtent, les moyens preſcrits précédemment ſeroient inſuffiſans ; il faut avoir recours à des ſubſtances antiputrides. Outre le régime preſcrit (XXIII), il faut faire prendre tous les matins le breuvage ſuivant :

Prenez petite centaurée trois onces ; racine de gentiane coupée par tranches, deux onces ; quinquina concaſſé une once & demie ; vitriol de mars une once ; verſez ſur ces ſubſtances eau bouillante trois chopines ; couvrez le vaſe ; laiſſez infuſer pendant la nuit, coulez au travers d'un linge avec expreſſion ; ajoutez à la colature ſel ammoniac une once, camphre quatre gros ; mais avant d'ajouter cette

©BIUM

derniere ſubſtance, il faut la faire diſſoudre dans deux ou trois onces d'eau-de-vie ; mêlez & agitez cette liqueur, & adminiſtrez la à la doſe d'un plein verre, enſorte que ſa totalité ſoit partagée entre huit ou dix moutons.

On réitère ce breuvage le lendemain & le ſurlendemain ; mais ſi l'on s'apperçoit que l'animal recouvre difficilement ſes forces, & que la conjonctive reſte pâle & bouffie ainſi que l'intérieur de la bouche, on donnera de plus le ſoir un demi-verre de vin blanc, dans lequel on aura fait diſſoudre quatre onces de ſavon ordinaire. A meſure que ces médicamens produiront de bons effets, on diminuera l'activité des ſubſtances qui les compoſent; 1°. en doublant la quantité d'eau du breuvage du matin ; 2°. en ſubſtituant l'eau pure au vin blanc qui compoſe le breuvage du ſoir, c'eſt-à-dire que l'on ſe contentera de faire diſſoudre le ſavon dans un verre d'eau.

Les forces rétablies, on reviendra au traitement preſcrit (XXIV), & on paſſera de celui-ci au régime indiqué (XXIII), qui ſuffira pour rétablir entierement les animaux.

Traitement de la pourriture vermineuſe.

XXVI. Nous avons obſervé (IX) que la *pourriture* étoit très-ſouvent compliquée de vers qui

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 179 sur 432

©BIUM

donnoient à cette maladie un plus haut degré d'intenſité ; qu'en ce cas les ſymptômes acceſſoires, produits par la préſence de ces inſectes meurtriers, étoient relatifs non-ſeulement à leurs eſpèces, mais encore aux différentes parties de l'intérieur du ſujet dans leſquelles ils étoient logés. Dans cette circonſtance, tout ce que nous venons de preſcrire pour la maladie principale, auroit peu ou moins d'effet ſi l'on ne joignoit au traitement les médicamens propres à détruire ces inſectes : ainſi lorſque les oeſtres occuperont les ſinus frontaux, il faudra injecter dans les naſeaux, par le moyen d'une petite ſeringue, de l'huile empyreumatique étendue dans une ſuffiſante quantité d'eau (1).

---

(1) Les doſes relatives de ces ſubſtances ſont une d'huile ſur cinq ou ſix d'eau : on agite bien le mélange, pour que les deux liqueurs ſoient mêlées également ; on en charge la ſeringue, & on l'injecte partie dans un naſeau & partie dans l'autre. L'injection faite, l'animal s'ébroue, & le plus ſouvent, les vers que cette huile a agités, ſortent & ſont lancés au-dehors plus ou moins forcement à la faveur de cet ébrouement. Au reſte, ſi la premiere injection ne produit pas cet effet, on y revient, & il eſt rare qu'on ſoit obligé d'y revenir trois fois ; mais, comme ce remede eſt actif, il faut avoir l'attention de laiſſer repoſer l'animal, avant que de revenir à une nouvelle injection.

Voyez pour ce qui concerne l'huile empyreumatique, & ſes propriétés antivermiſuges, le volume des *Inſtructions*

©BIUM

Si le cerveau renferme le tœnia globuleux, il faut avoir recours à l'ouverture d'un des pariétaux pour en faire l'extraction. Mais cette opération, qui exige des connoiſſances, ne doit être entrepriſe qu'autant que l'application de plumaceaux imbibés d'huile empyreumatique & fixés ſur les pariétaux, ſeroit inſuffiſante pour tuer le ver & faire ceſſer le *tornis* & les autres accidens qu'il occaſionne. L'expérience a prouvé que cet inſecte une fois tué, peut reſter dans le cerveau ſans gêner d'une maniere ſenſible l'animal. Mais pour que l'huile empyreumatique produiſe cet effet, il faut que les plumaceaux qui en ſont imbibés portent directement ſur la peau; leur application, par conſéquent, doit être précédée de l'enlèvement total de la laine ou du poil qui la recouvre en cet endroit.

Si une toux foible & quinteuſe indique la préſence des crinons dans la trachée-artère & dans l'intérieur des bronches pulmonaires, il faudra avoir recours aux fumigations d'huile empyreumatique que l'on fera inſpirer aux animaux. Pour cet effet on les renfermera dans un lieu étroit & clos, on y fera brûler ſur du charbon ardent du vieux

---

vétérinaires, pour l'année 1790, page 351 & ſuivantes, & le *Traité des maladies vermineuſes dans les animaux*, déja ci-devant cité, page 108 & ſuivantes.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 181 sur 432

©BIUM

cuir, ou de la corne de bœuf, ou de l'ongle de pied de cheval ; la fumée qui réſulte de cette uſtion eſt compoſée de partie d'eau, de partie d'huile empyreumatique, & de partie d'alcali volatil. Quoiqu'il en ſoit, cette fumigation continuée pendant une demi-heure, & réitérée pluſieurs jours de ſuite, ſuffit ordinairement pour détruire ces vers, ſur-tout lorſque les animaux ſont peu affoiblis, ſoit par la *pourriture*, ſoit par la préſence de ces inſectes ; mais lorſque la maladie principale a fait des progrès, il faut néceſſairement ajouter aux breuvages indiqués (XXIV & XXV) ſoixante à ſoixante-dix gouttes d'huile empyreumatique. Si les vers étoient très-abondans & que l'animal fut très-foible, il faudroit encore faire des frictions de cette huile ſur les parties latérales de la poitrine.

Si les vers inteſtinaux aggravent la *pourriture*, on les aura bientôt détruits en ajoutant d'une part au breuvage que l'on aura jugé propre à la combattre, la doſe d'huile empyreumatique preſcrite ci-deſſus, & de l'autre en donnant cette huile en lavement à la doſe d'une pleine cuillerée à bouche, étendue dans un verre d'eau tiede.

Si l'intention enfin eſt d'attaquer & de détruire les vers qui rempliſſent & tumefient le foie, la véſicule du fiel, &c. il faut, outre le traitement

©BIUM.

prescrit pour la *pourriture*, faire prendre en breuvage tous les deux jours un plein verre d'eau, dans lequel on aura dissous une demi once de savon, & y ajouter soixante-dix à quatre-vingt gouttes d'huile empyreumatique.

Conclusion.

XXVII. Tel est en général le plan de traitement qui a été suivi avec le plus grand succès contre la *pourriture*. Le nombre d'animaux qu'il a rendus aux cultivateurs est immense, & si quelque chose nous détermine à le publier, c'est que nous sommes bien persuadés que son utilité étant plus connue, il deviendra encore plus avantageux & plus général qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

Quelque soit néanmoins le succès qu'ait obtenu cette méthode, il s'en faut bien qu'elle ait toujours également réussi dans les différens troupeaux, & même dans les animaux du même troupeau. Il ne se rencontre malheureusement que trop souvent des cas où les viscères & le sang des animaux sont si fortement & si cruellement appauvris, qu'il est impossible de les rétablir.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 183 sur 432

©BIUM

DU FIC DANS LES BÊTES A CORNES.

PAR LE C. CHABERT.

LE *fic*, *fique*, *fiq*, dans les bêtes à cornes, eſt une maladie bien différente de celle qu'on nomme auſſi *fic* ou *crapaud*, dans le cheval, l'âne & le mulet; celui qui nous occupe ici ne peut être mieux comparé qu'aux *javarts* qui affectent les jambes des chevaux, & à la maladie qu'on nomme *clou* ou *furoncle* dans l'homme.

Le *fic* a auſſi reçu dans les campagnes les mêmes dénominations que la maladie particuliere qui ſurvient aux pieds des moutons, & qu'on appelle *fourchet* (1); ainſi *fourchet*, *crapeau*, *crapeau-d'eau*, *forme*, *mal-de-pied*, *piéuin*, *piéié*, *piedié*, *furlon*, ſont pour les bouviers autant de noms ſynonimes par leſquels ils expriment auſſi la maladie dont il s'agit.

Symptômes.

Le *fic* eſt une tumeur inflammatoire qui ſurvient à une partie quelconque des pâturons, ſur les ten-

(1) On trouve la deſcription & le traitement de cette maladie dans le volume des *Inſtructions vétérinaires de* 1793, page 171.

©BIUM

dons fléchiſſeurs des pieds, au-deſſus & quelquefois au-deſſous des os ſéſamoïdes, ſur une partie des couronnes, ſur le cartilage latéral de l'un des pieds, mais le plus ſouvent entre les pâturons & ſpécialement du côté des talons.

Le *fic* eſt toujours très-douloureux, mais ſon ſiége donne à la douleur plus ou moins d'intenſité; celui qui n'affecte que les parties graiſſeuſes eſt moins douloureux que celui qui eſt ſitué ſur les tendons & ſur le trajet des principaux vaiſſeaux tant ſanguins que nerveux, & celui qui attaque le cartilage latéral, ou la chair canellée de l'intérieur du pied eſt plus à craindre qu'aucun autre.

Cette maladie eſt eſſentielle ou ſymptômatique. Dans le premier cas, elle ſurvient inopinément; ſa préſence eſt la ſeule maladie à combattre; ſa terminaiſon la plus ordinaire eſt la ſuppuration. Dans le ſecond cas, elle ſe montre pendant l'exiſtence d'une maladie grave, épizootique, contagieuſe, ou non contagieuſe; ſa terminaiſon alors eſt bien différente que dans le cas précédent, elle a preſque toujours lieu par la déliteſcence, ou par la gangrène de la partie malade.

Le *fic* eſſentiel a tous les caractères du javart tendineux, ou du javart encorné dans le cheval; l'animal qui en eſt affecté boite tout bas; la tuméfaction, la chaleur & la douleur s'étendent juſqu'au

©BIUM

genou ou juſqu'au jarret, la jambe eſt roide; la douleur ſuſcite quelquefois la fièvre, le dégoût & la triſteſſe; l'animal reſte toujours couché, ou ſe tient conſtamment debout; ces ſituations ſont relatives aux douleurs qu'il éprouve, ainſi qu'à la force ou à la foibleſſe des membres portans, & l'on voit en général que les vaches dont la plénitude eſt avancée, que les bœufs gras, épais & maſſifs ſe tiennent couchés, & que les animaux plus leſtes & plus légers reſtent ſur leurs pieds, juſqu'à ce que le *fic* ſoit abcédé, ou que la douleur ſoit moindre.

Cauſes.

Les cauſes de cette maladie ſont toutes celles des javarts dans le cheval; un ſang épais & gluant, la viſcoſité de la lymphe, &c. Et quant aux cauſes extérieures, les terreins humides & marécageux, les boues âcres, le fumier pourri qui croupit dans les étables, des coups, des atteintes, la piqûre du ſoc de la charrue, celle des tiges dures, ligneuſes des chicots, &c. & enfin tout ce qui peut irriter & offenſer les parties déclives de ces animaux: il eſt encore le produit des crevaſſes deſſéchées, &c.

Quant à la différence de cette maladie avec le *fourchet* du mouton, les bœufs qui pâturent dans les terreins marécageux y ſont infiniment plus expoſés que ceux qui ſe nourriſſent ſur des terreins

©BIUM

ſecs & élevés : elle eſt auſſi plus fréquente l'hyver que l'été, ce qui eſt abſolument l'inverſe en ce qui concerne le *fourchet* auquel le mouton eſt expoſé.

Le *fic* eſſentiel eſt plus douloureux que dangereux, ſur-tout lorſqu'il eſt traité méthodiquement; mais s'il eſt négligé, ou ce qui eſt encore plus dangereux, s'il eſt médicamenté par des moyens qui endurciſſent la peau, alors la matiere ne pouvant ſe faire jour au dehors, agit ſur les tendons, ſur les cartilages & ſur les os mêmes, elle les carie, il en réſulte des ulcères malins, fiſtuleux, cacoëthes, vermineux, des *ſpina-ventoſa*, la chûte des ſabots, la perte de l'humeur ſynoviale, le dépériſſement de l'animal, la conſomption & la mort qui eſt preſque toujours précédée de la fourbure des autres extrêmités, de la ſuppuration ou de la gangrène de la chair canellée; mais ſi la partie malade eſt aſſouplie par des bains ou des ablutions d'eau tiede, par des cataplaſmes de feuilles de mauve, ou de feuilles de violette, ou de mie de pain, ou de ſon & de farine, ou par des onctions de ſain-doux, ou de beurre, ou de vieux-oing, on voit bientôt la douleur ſe calmer, la partie du pâturon ou de la couronne ſur laquelle eſt ſitué préciſément le *fic*, s'élever en pointe, s'amollir & s'ouvrir tandis que le reſte de l'engorgement diminue, que l'animal ſe redreſſe, &c.

©BIUM

Cette tumeur lorſqu'elle eſt en maturité, renferme un pus blanc & épais, ainſi qu'un corps filamenteux, denſe & coriace, qui en eſt le bourbillon, c'eſt ce que les bouviers appellent proprement le *fic*, & ce que les maréchaux connoiſſent ſous le nom de *filandre* ou *os-de-graiſſe*.

Lorſque le *fic* a ſon ſiège ſur la couronne, la matiere attaque le cartilage & l'offenſe, elle flue entre la paroi du ſabot & l'os du pied, corrode la chair canellée, & opère la deſtruction de l'organiſation de ces parties; le ſabot ſe deſſéche, ſe détache & tombe, & ſi le pus ſejourne encore davantage, l'os du pied ſe carie, les ligamens capſulaires de l'articulation ſe détruiſent, la ſynovie s'épanche, elle ſe mêle au pus, & lui donne un tel degré de malignité, que l'ulcère eſt bientôt au-deſſus des forces de la nature & des ſecours de l'art.

Le *fic* ſymptômatique ſe montre ſous un appareil moins allarmant, mais l'humeur qui le conſtitue eſt d'autant plus inſidieuſe & d'autant plus à redouter que les déſordres auxquels elle peut donner lieu ſont occultes; que c'eſt moins ſes ravages locaux qui ſont à craindre, que les effets ſiniſtres & cachés qu'elle peut produire & qu'elle produit reellement dans l'intérieur de la machine.

©BIUM

L'humeur qui le forme ici doit être regardée comme une criſe favorable qu'a produite la nature pour ſe débarraſſer de l'humeur morbifique qui conſtituoit une maladie plus ou moins grave tant qu'elle circuloit dans le ſang; mais parvenue & fixée ſur l'une des extrêmités, l'animal eſt mieux en général, & la partie locale ou l'extrémité qui eſt devenue le ſiége du mal eſt très-affectée; l'animal boite, la partie eſt tuméfiée, & enfin le *fic* exiſte; mais ſi l'animal n'eſt pas traité à tems, & que l'on ignore les ſuites funeſtes de l'événement, la douleur ceſſe tout-à-coup, la partie, de chaude & douloureuſe qu'elle étoit, devient froide & inſenſible; il y a ſphacèle ou mortification, ou la tumeur diſparoît, alors c'eſt une déliteſcence mortelle, l'humeur eſt reportée dans la maſſe, elle ſe fixe ſur un des viſcères, elle le gangrène, & les convulſions & la mort ſuivent de près la rentrée de cette tumeur.

Traitement.

Lorſque le *fic* eſt eſſentiel, rien n'eſt plus ſimple que ſon traitement; il faut tendre où la nature tend, ſes vœux ſont la ſuppuration, il faut donc la faciliter le plus qu'il eſt poſſible; ainſi les bains d'eau tiede, des cataplaſmes faits avec les feuilles d'oſeille & le vieux-oing cuits en-

©BIUM

ſemble & appliqués chauds ſur la partie & ſes environs, ſuffiront pour remplir ce but.

Le pus formé, le *fic* ſera ce que les bouviers appellent *múr*; on l'ouvrira alors avec le biſtouri en pratiquant l'inciſion de haut en bas, ſuivant le ſens du membre & dans toute la longueur de la tumeur. Si le bourbillon eſt détaché on en fera l'extraction, & s'il ne l'eſt pas on ne l'arrachera point, mais on panſera l'ulcère avec un plumaceau couvert de vieux-oing, juſqu'à ce qu'il ſoit tombé; alors le panſement ſe fera avec un mêlange de parties égales de térébenthine & de jaunes d'œufs, animé avec un peu d'eau-de-vie, que l'on continuera juſqu'à parfaite guériſon, ayant ſoin de bien laver la partie avec de l'eau tiede avant chaque panſement.

Si le *fic* a été négligé, qu'il ſe ſoit ouvert de lui-même, que les chairs ſoient baveuſes, molaſſes & ſurmontées, il faut avoir recours à un bouton de feu que l'on appliquera directement ſur les mauvaiſes chairs & que l'on laiſſera pénétrer juſqu'au fond de l'ulcère; on panſera enſuite avec le mêlange précédent, & on oindra les parties environnantes de beurre-frais.

Si la matiere a cavé & qu'elle ſe ſoit creuſé des ſinus; s'il y a engorgement, tuméfaction & induration dans toute la partie, il faut l'aſſouplir par

©BIUM

les bains & les cataplaſmes de feuilles de mauve, ou d'autres plantes émollientes, & lorſqu'elle ſera relâchée, on ouvrira les ſinus avec l'inſtrument tranchant, & on les débridera dans toute leur étendue; on continuera les bains & les cataplaſmes; on panſera les ulcères avec un mêlange de miel & de ſucre, ou de vin & de miel, juſqu'à ce qu'ils ſoient devenus rouges & vermeils, alors on ſe contentera de mettre ſur ces ulcères des plumaceaux imbibés d'eau-de-vie, en ayant ſoin de ne les laiſſer fermer que lorſque la tuméfaction des parties environnantes ſera entierement diſſipée.

Si la matiere a fuſé dans le ſabot & qu'elle ait offenſé la chair canellée, il faut en venir à l'enlevement de la ſole & de la partie du ſabot qui ſe trouvera endommagée; le panſement ſe pratiquera avec l'eau-de-vie ſeulement. Les feuillets adhérens à l'os du pied ne ſuppurent point, ils deviennent noirs, & ſe conſolident promptement ainſi que la ſole de chair, & l'animal eſt bientôt en état de marcher.

Quant au *fic* qui eſt le produit du tranſport au dehors de l'humeur qui conſtituoit une maladie intérieure, grave ou épizootique, il faut ſe hâter de fixer l'humeur ſur la partie du pied où elle a été dépoſée, par l'application de l'onguent véſicatoire,

©BIUM

par les cataplaſmes & les onguens ſuppuratifs les plus puiſſans. Lorſque la ſuppuration ſera établie, on ouvrira la tumeur avec le cautère actuel, & on entretiendra la ſuppuration le plus longtems qu'il ſera poſſible ; la ſuppuration finie, on purgera l'animal une fois ou deux.

Si la gangrène s'eſt emparée de la partie il faut ſe hâter de ſcarifier la tumeur, de faire pénétrer les inciſions juſqu'au vif, de panſer les plaies avec l'eſſence de térébenthine, & d'envelopper les parties environnantes d'onguent véſicatoire.

Si la déliteſcence a eu lieu, il faut ſe hâter de rappeller l'humeur ſur la partie par le moyen des véſicatoires que l'on appliquera après avoir ſcarifié le lieu où l'humeur s'étoit dépoſée, & avoir friſtionné très fortement cette même partie avec du vinaigre très-chaud. On aide l'effet de ces moyens par un breuvage aléxitère. L'humeur ayant reparu, on panſe comme dans le cas précédent ; mais ces panſemens particuliers ne doivent rien déranger dans le traitement qui convient à la maladie eſſentielle ; le *fic* ici n'en étant qu'un effet.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 192 sur 432

©BIUM

DE LA SOIE DANS LE COCHON.

PAR LE C. CHABERT.

I. LA *soie* eſt une maladie particuliere au cochon, nul autre animal domeſtique n'y eſt expoſé.

Elle a reçu d'autres dénominations, telles que le *ſoyon*, la *maladie piquante*, *le piquet*, *la pique*, *le poil-piqué*, *les ſoies-piquées*.

II. Le ſiége de cette maladie eſt ſur l'un des côtés du cou; quelquefois ſur les deux, entre la jugulaire, & la trachée-artère, à quelque diſtance des parotides, & directement ſur les amygdales.

Symptômes.

III. Les ſoies qui recouvrent les parties affectées, préſentent une eſpèce de huppe épanouie; elles ſont au nombre de douze à quinze, plus ou moins; hériſſées, ou droites, toujours roides, dures & plus fortes que les autres, dont elles différent encore par une teinte infiniment plus terne. Lorſqu'on les touche & qu'on les tiraille, l'animal témoigne de la douleur. L'endroit ſur lequel elles ſont implantées, eſt enfoncé & déprimé; la peau eſt teinte en noir dans les cochons à ſoies blanches, & décolorée dans ceux à ſoies noires. Les muſcles, les

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 193 sur 432

©BIUM

aponévroſes, les vaiſſeaux ſanguins, les nerfs & les glandes qui ſont le ſiége de cette maladie, ſont reſſerrés, deſſéchés & mortifiés: les bulbes des ſoies viciées ſont confondues les unes avec les autres, elles paroiſſent n'en faire qu'une ſeule & unique du volume d'une féve. Tels ſont les ſeuls ſymptômes qui frappent d'abord l'œil du cultivateur; cependant ce genre d'éruption a été précédé d'une ſoif ardente, du dégoût pour les alimens ſolides, du grincement des dents, & de la triſteſſe.

IV. Mais le mal parvenu à ſon troiſieme période, l'animal eſt extrêmement triſte, entierement dégoûté, pareſſeux, ſans action, & ſans autre ſenſibilité que celle que nous avons remarquée à la partie léſée (III); il paroît ſourd à la voix, & inſenſible aux coups; la ſoif eſt éteinte; il ſe tient toujours couché, & ſi l'on parvient à le faire lever & à le mettre en marche, il chancéle & tombe: la fièvre eſt d'autant plus forte que le mal eſt plus ancien; les flancs ſont agités; la bouche eſt brûlante, pleine de bave qui flue très-abondamment; l'air expiré eſt chaud, & d'une odeur infecte ſur la fin de la maladie; la mâchoire inférieure eſt agitée ſans interruption de gauche à droite, ou de droite à gauche; les yeux ſont ardens, & la conjonctive enflammée; il y a conſtipation, ou diarrhée; dans ce dernier cas, cette

©BIUM

évacuation dont l'humeur eſt ichoreuſe & infecte, ſoulage momentanément l'animal, & prolonge la maladie ſans avantage pour le malade: il tombe dans le maraſme, & les convulſions les plus violentes terminent ſa vie le ſept, huit ou neuvieme jour: mais ſi le ventre reſte reſſerré, la maladie eſt infiniment plus prompte; il y a anxiété, & l'animal meurt ſuffoqué au bout de vingt-quatre à quarante huit heures. Il faut prendre garde néanmoins de ne pas confondre ces accidens avec ceux de la maladie, appellée *étranguillon*, & avec ceux qui réſultent de l'arrêt de corps-étrangers dans l'œſophage; accidens auxquels le cochon eſt très-expoſé par ſa voracité.

Ouverture des Cadavres.

V. Les effets que cette maladie produit dans l'intérieur des ſujets qu'elle enleve, ſont relatifs à ſa durée: les animaux qui périſſent dans les premieres vingt-quatre heures, ont les muſcles & les glandes de l'encolure, la trachée-artère & le larynx, l'œſophage & le pharynx gangrénés: le cerveau, les membranes qui enveloppent ce viſcère, & les parties qui le renferment ſont infiltrées d'un ſang noir & épais; tandis que dans ceux qui ſont morts de cette maladie, après avoir éprouvé les effets de la diarrhée, on trouve ces parties

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 195 sur 432

©BIUM

moins affectées ; mais les viſcères de la poitrine ſont plus ou moins enflammés ; ceux du bas-ventre & principalement les inteſtins, ſont gangrenés & ulcérés.

Cauſes.

VI. Les cauſes les plus ordinaires de cette maladie, ſont la malpropreté des toîts, l'air infect que les animaux y reſpirent ; le défaut ou l'excès d'exercice ; les alimens âcres & corrompus, qui ſont en fermentation & qui exhalent une odeur putride ; les grandes chaleurs ; la ſéchereſſe, & le défaut de boiſſon ſalubre.

VII. La *foie* eſt ſouvent épizootique & conſtamment contagieuſe ; elle ſe communique non-ſeulement d'un cochon à l'autre, mais elle infecte les animaux carnaciers qui mangent la chair ou le ſang de ceux qu'elle a enlevés ; des perſonnes qu'une avarice ſordide a déterminées à dépecer des cadavres d'animaux morts de cette maladie, en ont été très ſouvent les victimes, ainſi que celles qui ont eu la témérité d'en manger, quelques précautions qu'elles aient priſes d'ailleurs de jetter le cou, la tête & les entrailles de la bête ; l'on obſerve encore que la chair du cochon affecté de la *foie*, lors même que l'animal a été égorgé dans l'inſtant où la maladie s'eſt déclarée, n'a point

©BIUM

ce coup-d'œil de fraîcheur qu'a celle de l'animal qui étoit en ſanté avant d'être égorgé, elle eſt blanchâtre, molaſſe, & la graiſſe eſt ſans conſiſtance; l'on remarque encore que l'une & l'autre de ces parties ne prennent point le ſel, & qu'elles ne ſe conſervent pas. D'après ces obſervations, il eſt évident qu'un aliment de cette eſpèce doit être proſcrit, & que l'animal que cette maladie enlève, doit être enfoui, ainſi qu'il eſt preſcrit par l'article VI de l'arrêt du conſeil du 16 Juillet 1784. (1)

Traitement.

VIII. Quelque ſoit la malignité de cette maladie, qui doit être regardée comme un véritable *charbon*; elle n'eſt dangereuſe dans ſes effets & dans ſes ſuites que par ignorance ou par négligence; rien n'eſt plus facile que d'en arrêter les progrès; & les moyens à mettre en uſage pour cet effet, ſont de trois eſpèces: éteindre la contagion, préſerver, & guérir.

Maniere d'éteindre la contagion.

IX. On fait trois claſſes d'animaux; la premiere

(1) Voyez cet arrêt dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* de 1792, page 88 & ſuivantes.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 197 sur 432

©BIUM

eſt compoſée de ceux qui n'ont aucun ſymptôme de maladie ; la ſeconde de ceux ſur l'encolure deſquels la *ſoie* exiſte ſans autres ſymptômes que ceux décrits (III) ; & la troiſieme de ceux où la maladie eſt parvenue à ſon troiſieme période (IV) ; on fait placer dans des toîts ſéparés & autres que ceux qu'ils habitoient, les animaux de la premiere & de la ſeconde claſſe ; on pratique une foſſe, conformément à l'article VI de l'arrêt du 16 Juillet ; on y précipite tous les animaux de la troiſieme claſſe, on les couvre de litiere ou autre paille à laquelle on met le feu, ce qui ſuffoque & tue ces animaux ſans effuſion de ſang ; on les couvre ſur le champ par la terre qu'on a retirée de la foſſe, on la bat & on la comprime le plus qu'il eſt poſſible. Cette expédition faite, on nétoye à fond le toît que ces animaux occupoient, & on ſe conforme à cet égard à ce qui eſt preſcrit pour la déſinfection des écuries & des étables.

Traitement préſervatif.

X. Les animaux de la premiere claſſe étant renfermés dans un toît propre, on leur appliquera un bouton de feu de chaque côté du cou, ſur le lieu où la *ſoie* ſe montre ordinairement ; on oindra les parties brûlées, avec du beurre ; on les nourrira avec des alimens ſains, dans leſquels on ajoutera

©BIUM

trois à quatre gros d'antimoine crud, en poudre très-fine, & autant de ſel commun ; la boiſſon ſera l'eau la plus pure; on la renouvellera ſouvent ; on y ajoutera un plein verre de vinaigre par ſeau ; on pourra auſſi la rendre plus agréable, en la blanchiſſant avec du ſon ou de la farine, ſoit de froment, ſoit de ſeigle ou d'orge.

Traitement curatif.

XI. Le ſuccès de ce traitement dépendant de la célérité avec laquelle on extirpera la *ſoie*, on ne ſauroit trop ſe hâter de pratiquer cette opération.

On aſſujettit l'animal ; on s'arme d'une érigne ou petit crochet de fer emmanché ; on l'implante dans l'épaiſſeur de la peau ſur laquelle eſt la *ſoie* ; on tient cet inſtrument de la main gauche ; on agit de la droite avec le biſtouri ou avec un couteau à lame étroite, bien tranchant ; on inciſe, en cernant par ſon moyen toute la partie malade, on la ſépare de ſon fond & on l'enlève ; on peut auſſi à défaut d'érigne, ſe ſervir d'une aiguille enfilée, à la faveur de laquelle on traverſe la *ſoie* ; on l'engage dans le cordon de fil dont on forme une anſe en réuniſſant les deux extrémités, dont le milieu embraſſe la *ſoie* ; on les tient de la main gauche, & on agit de la droite, comme il vient d'être dit.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 199 sur 432

©BIUM

La *ſoie* enlevée, on examinera le fond de la plaie; s'il eſt noir, on y appliquera un bouton de feu, on y mettra un peu de ſoufre, & on y appliquera de nouveau le bouton de feu. Le ſoufre étant brûlé, on panſera avec un peu de beurre ou de ſain-doux.

L'opération faite, on donnera pour breuvage, deux ou trois pleins verre d'infuſion de plantes aromatiques, tels que la ſauge, le ſerpolet, &c., dans chacun deſquels on aura ajouté un peu de vinaigre, ou quelques gouttes d'eſprit de vitriol. On ne permettra la nourriture ci-devant preſcrite, que le deuxieme ou le troiſieme jour; mais on tiendra conſtamment devant le cochon malade, de l'eau blanche vinaigrée, dans laquelle on aura fait diſſoudre un peu de ſel de nitre.

La plaie réſultante de l'extirpation de la *ſoie*, & de la cautériſation, étant ſur le point de ſe cicatriſer, on purgera l'animal, & pour cet effet on lui donnera, le matin à jeûn, deux gros d'aloès en poudre, délayés dans un verre d'eau tiede.

L'extirpation ſeule de la *ſoie*, ſans autre traitement, ſuffit pour arrêter les progrès de cette maladie, mais nous avons obſervé que les animaux auxquels on ne pratiquoit pas le traitement que nous venons de preſcrire, reſtoient maigres, chétifs & valétudinaires.

©BIUM

De la Taupe (1).

Par le C. Chabert.

La *taupe* ou *talpa* eſt une tumeur phlegmoneuſe aſſez fréquente dans les chevaux, dans les mulets & dans les ânes; les bœufs y ſont moins ſujets; on l'appelle *écrouellet* dans beaucoup d'endroits lorſqu'il s'agit de ces animaux.

Elle eſt ordinairement plus dure & plus dangereuſe que le *teſtudo*; ſon ſiége eſt ſur le ſommet de la tête & à l'extrémité ſupérieure de l'encolure, entre la peau & les muſcles; quelquefois entre les muſcles & le péricrâne; d'autres fois entre le péricrâne & l'occipital, ou les pariétaux, ou entre les premieres vertébres cervicales; quelquefois deſſus & même deſſous le ligament cervical, dans le lieu où il paſſe ſur ces vertébres ſans s'y attacher.

C'eſt à l'eſpèce de protubérance qu'elle forme dans le lieu où elle paroît, & qui imite aſſez bien la forme d'une taupiniere, ainſi qu'aux fuſées

(1) Cette maladie & l'opération qui lui eſt particuliere, ont déjà été imprimées dans le *Journal d'Agriculture*, Janvier & Février 1780; en les reportant dans notre ouvrage, nous y avons fait les additions & les changemens, dont elles nous ont paru ſuſceptibles. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

& aux routes fiſtuleuſes que l'humeur qu'elle contient ſe fraie entre les parties, à peu près comme le fait la taupe dans le ſein de la terre, qu'elle doit la dénomination qu'on lui a donnée.

Cette tumeur recèle communément une humeur très-âcre & très-corroſive, qui ronge toutes les parties molles, qui carie toutes les parties dures qu'elle atteint, en ſe creuſant inſenſiblement des ſinus; événement d'autant plus facile que le pus trouve dans le tégument très-compact de ces parties une réſiſtance bien plus forte que celle qu'il rencontre dans les interſtices des muſcles & entre le tiſſu cellulaire, où il ſuit naturellement la pente qui lui eſt offerte.

Symptômes.

Les ſignes de la *taupe* ſont les mêmes que ceux de toutes les tumeurs phlegmoneuſes; elle eſt plus évaſée & elle préſente par ſa figure moins de convexité que le *teſtudo*; elle eſt accompagnée de tenſion, de douleur, de chaleur, de pulſations, &c. Quant à la rougeur, elle doit toujours exiſter dans toute partie enflammée, mais elle n'eſt bien appercevable que dans les chevaux gris, dans ceux ſoupe-de-lait, & dans les autres en qui les poils ſont, comme dans ceux-ci, très-fins & très-délicats, ou qui ont du *ladre*.

©BIUM

Cauſes.

Les cauſes de cette maladie ſont le plus ſouvent extérieures & accidentelles ; car il eſt rare que la nature faſſe des efforts ſur la partie où la *taupe* eſt placée ; le tégument dans toute l'étendue de la machine, lui préſentant un champ aſſez vaſte pour recevoir les dépôts par leſquels elle peut frayer une iſſue aux humeurs nuiſibles qui la travaillent intérieurement.

Ces cauſes ſont des coups, des heurts, des contuſions, des frottemens forts & réitérés contre des corps durs, des preſſions conſidérables, l'ardeur des rayons brûlans du ſoleil, &c. &c.

Les chevaux de châreſte, auxquels les châretiers donnent ſouvent des coups de manche de fouet ſur la tête & ſur l'encolure, y ſont plus expoſés que les autres ; il arrive quelquefois encore qu'étant couchés dans les écuries, & ayant la tête ſous l'auge, ils s'attrapent fortement la nuque en ſe relevant, contre ſon bord plus ou moins tranchant, & donnent ainſi lieu à cette maladie, qui ne peut arriver dans les écuries où les auges ſont ſoutenues par un maſſif en maconnerie qui deſcend perpendiculairement juſqu'au ſol ; les chevaux galeux qui ſe frottent par-tout, en ſont encore fréquemment attaqués, & on l'a vu auſſi

©BIUM

être la ſuite du frottement de la têtière du licol ou de la bride.

Quelquefois elle ſuccède à des maladies convulſives & nerveuſes, dans leſquelles les animaux ſe ſont frappés plus ou moins vivement de tous côtés, telles que le *vertigo*, le *tetanos*, &c.; dans ces cas la formation du pus peut aider heureuſement la terminaiſon de la maladie eſſentielle.

Traitement.

On comprend que ce mal a plus ou moins de danger ſelon les parties qu'il attaque, les progrès qu'il a faits, & encore, ſelon l'état des humeurs de l'animal.

La ſaignée dès le principe, l'application des cataplaſmes anodins & émolliens produiſent de très-bons effets; quelquefois la tumeur étant encore petite & récente, les linimens réſolutifs opèrent avec ſuccès; mais ſi après la formation & l'ouverture de l'abcès la ſuppuration continue toujours, malgré les panſemens méthodiques & les injections déterſives qu'on aura miſes en uſage, il eſt indiſpenſable d'en venir à l'opération dont nous allons donner les détails.

Lorſque la *taupe* eſt compliquée avec quelques maladies cutanées, telles que la gale, les dartres, le farcin, &c. on ſent bien que le traitement

©BIUM

extérieur, quelque bien indiqué qu'il ſoit, & quelques bons effets qu'il paroiſſe produire, ne peut ſuffire ſeul pour détruire la maladie, & qu'il faut néceſſairement avoir recours aux moyens propres à détruire celles avec leſquelles elle ſe montre.

De l'opération de la Taupe.

Il n'eſt queſtion dans cette opération que de frayer une iſſue au pus dont la collection conſtitue la tumeur qu'il s'agit, & qu'il eſt toujours urgent de vider & de détruire, ſur-tout lorſque la maladie ſuppurée a établi ſon ſiége ſur la partie ſupérieure & poſtérieure de l'os occipital; cette matiere pénétre-t-elle moins profondément, la *taupe* eſt-elle ſituée plus en arrière, ou plus à droite, ou plus à gauche du lieu que nous déſignons? Il ſera plus facile de la vaincre, elle ſera plus acceſſible aux inſtrumens, & le manuel de l'opération ſe trouvera bien moins compliqué que celui que nous allons décrire, & auquel nous croyons devoir nous borner, parce que dans la préſuppoſition des variations infinies dont cette maladie eſt ſuſceptible, ſoit par rapport aux foyers de l'humeur, ſoit par rapport aux contr'ouvertures diverſes qu'il importe de pratiquer, ſoit enfin eu égard aux différentes fuſées que la matiere peut s'être creuſé dans les interſtices des muſcles, la

©BIUM

méthode à laquelle nous nous arrêtons ici, ſuffira pour donner aux vétérinaires les lumieres dont ils auront beſoin, & qui pourront les guider ſelon la différence des cas.

Différer de pratiquer cette opération dès qu'elle eſt indiſpenſable, c'eſt-à-dire dès que le pus eſt formé, c'eſt expoſer les parties poſtérieures de l'os occipital à l'action corroſive de cette matiere, qui acquiert tous les jours plus d'activité par de nouveaux dégrés de perverſion. Quelles que ſoient donc les cauſes de la *taupe*, il ne doit y avoir d'autre raiſon pour différer l'opération, que lorſque le pus n'a pas aſſez de fluidité; en toute autre circonſtance on doit ſeulement attendre que l'animal ſoit à jeûn, ou que la digeſtion ſoit faite, ſauf à travailler enſuite ſur les humeurs du ſujet ſi le cas le requiert.

Abbatez l'animal; aſſujettiſſez en fermement la tête ſur une forte botte de paille enveloppée d'une couverture; armez-vous d'un biſtouri droit; enfoncez cet inſtrument verticalement (1) derriere

(1) Dans cette opération, comme dans toutes celles dont nous donnerons le manuel, nous ſuppoſerons toujours, lorſque nous indiquerons la direction des parties, ainſi que les dimenſions & les différentes directions à donner aux inciſions & aux inſtrumens, que l'animal ſera debout & dans ſa poſition naturelle.

©BIUM

l'apophyſe tranſverſale de l'os occipital, entre le ligament cervical & le muſcle grand complexus, le dos de l'inſtrument tourné du côté de l'apophyſe, la lame ſuivant la direction du ligament; le biſtouri parvenu dans le foyer de la *taupe*, prolongez par un ſecond tems l'inciſion de quatre ou cinq travers de doigt, toujours en ſuivant la premiere direction, cette inciſion ne devant uniquement que ſéparer & non offenſer ces parties; parcourez enſuite avec le doigt indicateur l'intérieur du foyer, afin de juger de l'état des parties léſées; ſi cette inciſion n'eſt pas ſuffiſante, faites-en une pareille du côté oppoſé, & pour cet effet changez l'animal de côté; faites enſuite l'extraction de toutes les parties du ligament cervical, des muſcles grand droit, grand & petit complexus, qui ſont ordinairement plus ou moins cariés & ſuppurés; examinez avec ſoin la nuque; ſi l'os occipital eſt carié, ainſi qu'il arrive ſouvent auſſi, armez-vous d'un cautère-à-entonnoir, & cautériſez autant & auſſi fortement que les parties l'exigent; ayez ſoin de conſerver & de ne point offenſer le muſcle petit droit, vu ſon union & ſon adhéſion au ligament capſulaire de l'articulation de l'os occipital avec la premiere vertèbre cervicale: s'il eſt endommagé, le mal eſt très-redoutable; prenez en conſéquence tous les

©BIUM

moyens de le conſerver, & n'en emportez que le moins qu'il vous ſera poſſible ; vous devez avoir encore plus de circonſpection & plus de ménagement à l'égard du ligament qu'il recouvre. La ſection complette du ligament cervical ne ſeroit pas moins funeſte ; ayez encore attention à ne détruire que le moins que vous pourrez cette portion en partie charnue & en partie tendineuſe du muſcle grand complexus qui s'attache à l'eminence tranverſale de l'os occipital, elle eſt après le ligament cervical un des principaux agens deſtinés & prépoſés a la ſuſpenſion de la tête.

Toutes ces opérations, quelque difficiles & quelque graves qu'elles puiſſent être, ne ſuffiſent pas encore pour donner iſſue au pus ; pratiquez donc une contr'ouverture, car il eſt important que la matiere ne puiſſe ſéjourner en aucune maniere ſur les parties délicates du ſommet de la tête (1). Enfoncez la pointe d'un biſtouri courbe à deux ou trois travers de doigt de la partie

(1) Nous avons vu pluſieurs chevaux tomber & périr comme s'ils euſſent été frappés par la foudre, attendu l'intromiſſion ou l'intus-ſuſception de la matiere la plus déliée de la *taupe*, au travers des porofités de l'os occipital, ou au travers des ligamens capſulaires qu'elle avoit déſunis ou perforés ; cette matiere ayant corrodé les meninges, & offenſé la moëlle allongée.

moyenne

©BIUM

moyenne de l'une des inciſions longitudinales, c'eſt-à-dire, entre l'apophyſe tranſverſe de la ſeconde vertébre-cervicale & le bas de l'oreille ; dirigez l'inſtrument obliquement de bas en haut, à l'effet de paſſer ſous la portion du complexus qui s'attache à l'occipital, de n'inciſer que le milieu de l'aponévroſe du muſcle ſplenius, & la partie ſupérieure du petit oblique ; la pointe du biſtouri arrivée dans le foyer, ce dont vous vous aſſurerez de l'autre main que vous aurez placée pour cet effet dans l'une des premieres inciſions, entre le ligament cervical & les muſcles ſplenius & complexus, retirez l'inſtrument, en appuyant ſur la lame en contre-bas, à l'effet de couper tranſverſalement le petit oblique, ainſi que la portion de l'aponévroſe du ſplenius & du complexus qui le recouvrent ; prolongez cette inciſion juſqu'au muſcle cinquieme de l'oreille externe ; mais ayez encore attention ici de ne pas offenſer ce muſcle, attendu la parotide qu'il dérobe ; faites tendre enſuite le nez à l'animal, afin de mettre toutes les parties muſculeuſes, ſervant à l'extenſion de la tête dans le relâchement, & de vous procurer ainſi les moyens d'examiner plus à fond les progrès du pus, & de reconnoître les brides & les culs de ſacs à détruire ; cela fait, tournez encore l'animal & pratiquez en autant du côté oppoſé.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 209 sur 432

©BIUM

La distance que l'on observe entre ces incisions, s'oppose à ce que la plaie de l'un & de l'autre côté du ligament cervical, ait la forme d'un T. Cette distance est occupée précisément par cette espèce de tendon du muscle complexus que nous avons dit être très-essentiel à la suspension de la tête, & qui est de plus recouvert d'une forte portion du splenius, du peaucier, & des tégumens, ce qui augmente d'autant la force de cette partie. Nous observerons qu'il est d'autant plus essentiel de conserver toutes ces portions, que la longueur & la difficulté de la cure sont souvent en raison de leur débilité, & de leur destruction.

Nous ajouterons que la force de l'hémorrhagie, qui est ici une suite des incisions & des amputations, ne doit pas allarmer; car les vaisseaux qui y ont été exposés, ont, lorsque l'animal est couché, & que la tête est en arrière, une liberté dans leur jeu qu'ils n'éprouvent plus lorsqu'il est debout, & que la tête est supportée par les organes qui en effectuent l'extension; alors les muscles étant fortement appliqués les uns contre les autres, pressent les vaisseaux, & le sang qui couloit abondamment dans le tems de l'opération, ne flue presque plus dès que l'animal est levé; si cependant quelques vaisseaux devenus variqueux ou considérables, par l'abord du sang dans la tumeur, étoient ouverts,

©BIUM

& fourniſſoient beaucoup de ſang, il faudroit en faire la ligature pour plus grande ſureté.

Quoiqu'il en ſoit, l'opération faite, baſſinez, étuvez, lavez & douchez les parties opérées, avec de l'eau fraîche; augmentez-en la fraîcheur par l'addition de quelques onces de ſel ammoniac, à l'effet de fortifier les parties, & de les défendre contre l'abord des humeurs. Sèchez les parties mouillées, & procédez au panſement. Il conſiſte dans l'introduction de plumaceaux doux & molets, faits d'étoupes ſèches, au moyen deſquels vous remplirez artiſtement les vides de la plaie, ayant attention de ne la garnir ni trop, ni trop peu; dans le premier cas, l'inflammation ſeroit à craindre; dans le ſecond l'hémorrhagie pourroit avoir lieu. Si vous avez été dans la néceſſité de cautériſer l'os occipital, garniſſez la partie brûlée d'un plumaceau imbibé d'eſſence de térébenthine ou de teinture de camphre; appliquez le bandage contentif de la partie ſupérieure de l'encolure (1); faites relever le malade, ſoutenez-lui la tête avec autant de force que d'adreſſe, afin de prévenir des efforts & des contre-tems, ſouvent très-dangereux,

(1) Voyez la deſcription & la figure de ce bandage dans l'*Eſſai ſur les appareils & ſur les bandages propres aux quadrupedes; par* BOURGELAT. *Paris, Imp. royale*, 1770. *in*-8°. page 112, planche VII.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 211 sur 432

©BIUM

conduiſez-le à ſa place, ſoutenez-le s'il chancèle; s'il a perdu beaucoup de ſang, & s'il eſt extrêmement foible, donnez-lui un cordial, le vin à la doſe d'une pinte eſt le meilleur & le plus commun; s'il a au contraire beaucoup de force, & s'il a perdu peu de ſang, faites-lui une ſaignée; attachez-le à deux longes, pour qu'il ne ſe couche pas, dans la crainte de l'hémorrhagie ou des efforts qu'il pourroit faire en ſe relevant; ne lui donnez à manger que ſix heures au moins après l'opération, & que ces premiers alimens ſoient légers, d'une maſtication aiſée, telle que l'eau blanche, le ſon, les navets cuits, &c. &c.

D'après les détails que nous venons de donner de cette opération, on ſent qu'elle ne peut être pratiquée avec ſuccès que par un vétérinaire inſtruit, & que quiconque l'entreprendroit ſans connoître parfaitement l'organiſation de la partie ſur laquelle il opère, feroit courir riſque de la vie à l'animal. Nous invitons donc les propriétaires à recourir promptement aux gens de l'art dans cette circonſtance, comme dans une foule d'autres non moins importantes.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 212 sur 432

©BIUM

DU CRAPAUD DANS LE MOUTON.

PAR LE C. CHABERT.

LES bêtes à laine ſont très-ſujettes au *crapaud*, mais cette maladie eſt infiniment moins dangereuſe & plus facile à guérir dans le mouton, que celle que nous nommons ainſi dans le cheval.

La nature de cet ulcère paroît néanmoins la même dans ces deux eſpèces d'animaux ; dans l'une & dans l'autre, ce ſont les fibres de l'ongle qu'une matiere ichoreuſe & fétide a déſorganiſées, a rendues molaſſes, filamenteuſes, ſpongieuſes, ſanieuſes, & extrêmement douloureuſes. Cette matiere attaque non-ſeulement l'ongle, mais encore elle offenſe l'os du pied & l'aponévroſe du muſcle profond, elle les carie, elle les ronge & les détruit avec autant d'activité qu'un véritable cauſtique, en ſorte que les ravages qu'elle opère, ſont en raiſon de ſon ſéjour ſur les parties.

Cet ulcère eſt plus douloureux dans le mouton que dans le cheval. Les bêtes à laine qui en ſont affectées boitent tout bas, tandis que le cheval ne boite que lorſque l'ulcère dépaſſe par le prolongement de ſes fibres, le niveau de la paroi du ſabot : cette différence vient de ce que la ſole du cheval eſt infiniment plus enfoncée que celle du mouton.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 213 sur 432

©BIUM

Symptômes.

Les ſignes du *crapaud* dans les bêtes à laine ſont à peu près les mêmes qui indiquent cette maladie dans le cheval ; on la reconnoît à la moleſſe de la ſole qui eſt ſpongieuſe & fibreuſe ; mais cette moleſſe ne s'obſerve que dans certains points de ſon étendue, & principalement ſur l'un de ſes bords ; celui du dedans y eſt très-ſujet, alors la matiere gagne entre les deux ſabots & elle attaque la peau qui les unit; la partie du ſabot répondant à celle de la ſole affectée du *crapaud*, participe plus ou moins à la maladie, la matiere pénétre dans les feuillets qui l'uniſſent à l'os du pied, & il eſt aſſez ordinaire que cet os ſoit offenſé par cette même matiere, ſurtout ſi le *crapaud* eſt très-ancien, en ce cas toute la ſole eſt en quelque maniere décompoſée, elle s'arrache & ſaigne au moindre tiraillement ; l'animal ſouffre prodigieuſement, il ne peut ſe ſervir de l'extrémité malade, il reſte toujours couché, il eſt triſte, dégoûté, ſon flanc eſt agité, & la fièvre eſt plus ou moins forte.

L'humeur que fournit cet ulcère, eſt noire, d'une odeur très-forte & très-fétide.

Cauſes.

Les cauſes qui donnent lieu à cette maladie, ſont preſque toujours extérieures ou locales ; elles dé-

©BIUM

pendent le plus ordinairement de la ſéchereſſe & de la chaleur exceſſive du ſol, ſoit que cette chaleur provienne du ſoleil, ſoit qu'elle dépende de la fermentation du fumier ſur lequel on laiſſe ſéjourner les animaux, ſoit enfin qu'elle ſoit due à quelques autres cauſes particulieres.

Les troupeaux qui paiſſent ſur un terrein ſabloneux, y ſont très-ſujets, par la raiſon que le ſable uſe promptement l'ongle, & qu'il s'inſinue facilement entre les feuillets & les petites fentes & crevaſſes que la ſéchereſſe y occaſionne, ſur-tout ſi les animaux reſtent long-tems dehors, & s'ils parcourent beaucoup de chemin dans la journée.

Traitement.

La cure de cette maladie eſt facile, & d'autant plus prompte qu'elle eſt moins négligée; il faut viſiter ſouvent les pieds des animaux, afin de ne pas attendre, pour les traiter, que le *crapaud* ait fait des progrès; car ne l'entreprendre que lorſque l'animal indique par la douleur, la chaleur & la claudication, qu'il en eſt affecté, c'eſt l'expoſer à maigrir, à ſubir des opérations douloureuſes, & un panſement d'autant plus long, que la maladie eſt plus ancienne.

Dès que l'on s'appercevra qu'un mouton eſt affecté du *crapaud*, il faut lui tremper le pied dans

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 215 sur 432

©BIUM

l'eau tiede, dans laquelle on le laiſſera ſéjourner une demi-heure ; on le retirera de l'eau, on l'examinera bien ; on enlevera avec un canif bien tranchant, toute la partie de l'ongle, ſoit de la ſole, ſoit du ſabot, qui ſe trouvera affectée du *crapaud ;* l'opération faite, on remettra le pied dans la même eau chaude, dans laquelle on le laiſſera ſaigner pendant un quart-d'heure environ ; on le retirera de l'eau ; on l'eſſuyera bien ; on panſera la partie opérée avec un plumaceau imbibé d'eau de Rabel ; on enveloppera enſuite tout le pied d'un cataplaſme fait de mie de pain & d'eau, ou de feuilles de mauve, ou de violette, ou d'épinard, ſuivant que l'une ou l'autre de ces ſubſtances ſe trouveront plus facilement & plus commodément.

Ce panſement, l'eau de Rabel & le cataplaſme ſeront renouvellés le lendemain ; on ſe contentera par la ſuite de renouveller le plumaceau imbibé d'eau de Rabel ; juſqu'à ce que l'ongle ſoit raffuré & qu'il ait acquis ſa conſiſtance naturelle, ce qui à lieu au bout de trois à quatre jours au plus, ſur-tout ſi les panſemens ont été pratiqués dès le principe du *crapaud.*

Lorſque la maladie eſt plus ancienne, l'opération & le panſement ſe pratiquent de la même maniere, toute la différence conſiſte en ce que

©BIUM

l'on eſt obligé d'amputer toute la ſole, & une plus ou moins grande partie du ſabot; car il importe eſſentiellement de ne point ménager ces amputations, par la raiſon qu'une fois que l'ongle eſt attaqué de cette maladie, toute génération lui eſt interdite, & que c'eſt expoſer l'ongle ſain à être affecté, en conſervant une partie de celui qui eſt vicié.

L'animal opéré & panſé, doit reſter dans la bergerie, juſqu'à ce qu'il ne boite plus. Il eſt ordinairement en état d'aller aux champs au bout de quatre, cinq, ſix, ſept & huit jours au plus-tard; mais ſi l'on ſe preſſe de le faire ſuivre le troupeau, on le fatigue, on le fait dépérir, & on retarde prodigieuſement la guériſon (1).

(1) M. *Regnier*, vétérinaire, a vu un mouton élevé chez un particulier à Paris, être affecté du *crapaud*. Ce mouton étoit preſque continuellement couché près du feu. M. *Regnier* ne connoiſſoit point encore cette maladie dans ces animaux: il fit prendre des bains, il amputa toute la portion de l'ongle qui ſe trouvoit deſſoudée par la matiere, & il fit laver ſouvent les parties malades avec l'égiptiac diſſous dans l'eau. Le mouton fut guéri au bout de dix jours. (*Note des éditeurs*)

©BLUM

DE L'AGGRAVÉ DANS LES CHIENS.

PAR LE C. HUZARD.

L'*AGGRAVÉ* eſt une maladie des chiens, que les cynographes & les théreuticographes ont tous dénommée, mais qu'aucun n'a décrite. Ils laiſſent ſous-entendre la maladie qu'ils expriment, par la cauſe qu'ils lui aſſignent; ils ont toujours cru parler à des lecteurs au fait de ce qu'ils vouloient dire.

Les auteurs, les chaſſeurs, les piqueurs & les valets-de-chiens ont encore déſigné cette maladie par les termes de *boiterie; crevaſſes-aux-pieds, pieds échauffés; l'engravé; chiens deſſolés, chiens-fourbus, chiens-engravés; pieds-engraves; chiens-las, chiens-fatigués; les cloches*, &c.

Symptômes.

Un *chien aggravé* eſt celui dont les pieds ſont fatigués par une marche longue pendant une grande ſéchereſſe; par des chaſſes dans des terreins ſablonneux, pierreux, échauffés, &c.; ou pendant la neige & les glaces; qui ſont devenus douloureux, roides, très-chauds, engorgés, rouges, enflammés, crevaſſés; dont les ſoles ſont uſées, amincies, ſaignantes, &c.

©BIUM

Cette maladie peut être comparée à celle qu'on appelle *cloche* ou *cloque* dans l'homme, & qui ſe forme ſous la plante des pieds, après une marche pénible ; elle a auſſi beaucoup de reſſemblance à la *fourbure* des chevaux, & elle produit les mêmes effets. Il ſe forme des *cloques* ou *ampoules* ſous la ſole du chien, comme dans le cheval il ſe dépoſe une plus ou moins grande quantité de ſéroſité ſous cette partie; les ergots tombent quelquefois, comme la chûte du ſabot peut être la ſuite de la fourbure; la roideur des jambes du chien, la difficulté de ſe ſoutenir debout, les douleurs vives qui le forcent à crier, lorſqu'on veut le faire marcher, le rejet de la maſſe ſur le devant, quand ce ſont les extrémités poſtérieures qui ſont attaquées, & ſur le derriere, quand ce ſont les extrémités antérieures; l'eſpèce de paralyſie du train de derriere, &c., accompagnent auſſi l'*aggravé* (1).

Les ſuites n'en ſont cependant jamais auſſi dangereuſes pour le chien, que la fourbure pour le cheval; mais elles ne le mettent pas moins hors d'état de marcher pendant plus ou moins long-tems, ſi le mal eſt conſidérable, ou ſi on ne ſe hâte d'y remédier.

(1) Voyez la deſcription de la *fourbure*, ci-devant, page 127.

©BIUM

Traitement.

Lorſque ce mal eſt léger, la nature a pourvu le chien d'un baume efficace pour le faire diſparoître promptement, il lèche continuellement ſes pattes; l'inflammation & la douleur diminuent & ceſſent bientôt, les cloques & les crevaſſes qui les ſuivent ſe deſſechent, & l'animal ne tarde pas à être guéri.

Mais ſi les accidens ſont plus conſidérables; ſi les crevaſſes ſont ſaignantes, ou laiſſent échapper une ſéroſité rouſſâtre qui annonce toujours l'inflammation; ſi la chaleur, la douleur & la tenſion ſont exceſſives, ſur-tout après les premiers inſtans de repos; ſi le chien eſt toujours couché, s'il ne peut ſe tenir debout, crie & ſe plaint, en tenant ſes pattes en l'air & écartées, le lèchement ſeroit inſuffiſant; il faut avoir recours à des remédes plus actifs. Ils ſont encore les mêmes que ceux que l'on emploie pour la fourbure des chevaux; comme eux ils varient ſelon les auteurs qui les ont preſcrits; mais les uns & les autres ſont toujours tirés de la claſſe des tempérans, des diſcuſſifs & des reſtrinctifs.

Prenez douze jaunes d'œufs, délayez-les dans quatre onces de jus ou de décoction de piloſelle, ou dans la même quantité de jus ou de décoction de pommes de grenade dans le vinaigre, ou enfin

©BIUM

dans du vinaigre pur; vous y ajouterez quelques pincées de ſuie de cheminée en poudre très-fine; vous mêlerez bien cette eſpèce de liniment; vous en frotterez les pieds du chien; vous en imbiberez des linges avec leſquels vous les envelopperez; il ne tardera pas à être guéri.

Du Fouilloux a preſcrit ce reméde il y a plus de deux ſiècles, & il a été copié par tous ceux qui l'ont ſuivi, ſans être cité par aucun. (*La Venerie; Poitiers* (1560); *in*-4°. *page* 269).

M. *de Champgrand* en indique un autre. Pilez un oignon blanc dans un mortier, avec une poignée de ſel & de ſuie; exprimez-en le jus ſur les crevaſſes, après les avoir lavées avec du vin chaud. (*Traité de venerie & de chaſſe; Paris*, 1769; *in*-4°. *page* 23).

M. *le Verrier de la Conterie* preſcrit le ſuivant: prenez de l'huile de tartre & appliquez-en deſſus & deſſous les pieds, particulièrement autour des doigts & autour des ongles; le lendemain l'animal eſt guéri. Il ajoute que pour empêcher le chien d'arracher avec les dents les linges avec leſquels on aura enveloppé les *pieds-aggravés*, il ſuffit de les imbiber entierement d'huile de tartre, & qu'il n'y touchera point. (*Venerie Normande; Rouen*, 1778; *in*-8°. *page* 423 & 424).

MM. *Deſgraviers* ſubſtituent les blancs d'œufs

INSTRUCTIONS

©BIUM

& rejettent l'emploi des jaunes; ils mettent le mélange dans un pot, dans lequel il font tremper les pattes du chien. (*L'Art du valet de limier*; *Paris*, 1784; *in*-12. *page* 112).

Enfin, pluſieurs piqueurs & valets-de-chiens, font fondre deux onces de ſel ammoniac dans une pinte d'eau, & ils y ajoutent un demi-ſeptier d'eau-de-vie ou de vinaigre; ils baſſinent ſouvent les parties malades avec cette liqueur active, dont la premiere application eſt très-douloureuſe, mais dont l'effet eſt très-prompt.

On ſent au ſurplus que ſi la fatigue, l'inflammation & la douleur donnoient lieu à la fièvre, il ſeroit prudent de faire précéder l'application de ces remèdes, par la ſaignée (1), & que pendant leur emploi, le chien doit être tenu à la diète. On lui donnera du petit-lait ou du lait de beurre, à diſcrétion & pour toute nourriture, pendant quelques jours; ſi la fièvre eſt accompagnée de conſtipation, on lui fera prendre des lavemens émolliens.

(1) On trouve dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* pour l'année 1792, page 97, tous les détails relatifs à la ſaignée des différens animaux domeſtiques.

INSTRUCTIONS

©BIUM

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

TROISIEME PARTIE.

OBSERVATIONS ET DISSERTATIONS SUR TOUTES LES PARTIES DE L'ART VÉTÉRINAIRE.

De la maniere de rédiger les obſervations de Médecine-vétérinaire.

L'ART de guérir les maladies des animaux, comme celui de guérir les maladies de l'homme, n'eſt que le réſultat d'une infinité d'expériences qu'il faut ſavoir apprécier, & qu'il importe beaucoup de réduire à leur juſte valeur. On a vu dans l'Introduction de la ſeconde Partie quels étoient les principes généraux, propres à diriger l'artiſte-vétérinaire dans l'étude de la pratique; nous donnerons ici les détails les plus néceſſaires pour la

©BIUM

rédaction particuliere des obſervations que lui en fournit habituellement le cours. Il en eſt qu'il ne doit pas négliger, parce qu'elles ſont uniques, & il en eſt d'autres au contraire, auxquelles il ne doit pas ſe ſoumettre aveuglément, parce qu'elles ſont en grand nombre. Une obſervation nouvelle, quoiqu'elle ſoit ſans appui, fait un bien, en rendant plus attentif ſur un objet, & en retenant l'imagination ſur les différens détails du même objet. Pluſieurs obſervations réunies & qui tendent au même but produiſent une utilité réelle, en conſtatant une vérité, ſoit dans le général, ſoit dans le particulier.

Les différentes parties de la médecine vétérinaire ſont liées par l'obſervation ; l'art lui-même eſt un faiſceau qui ne doit toute ſa force qu'à la réunion de toutes ſes branches. C'eſt la ſcience des faits, & par conſéquent la ſcience par excellence. Elle ne porte pas ſur des ſuppoſitions gratuites & des définitions arbitraires ; elle eſt appuyée ſur une ſucceſſion non-interrompue de faits, & ſur l'autorité irréfragable des tems qui ne l'ont pas démentie. Les vérités mathématiques ſont exactes, mais abſtraites ; les vérités de notre art ſont ſimples, mais très-utiles ; elles conduiſent librement à la certitude, en marchant d'obſervations en obſervations, & en offrant une infinité de traits de lumiere

©BIUM

lumiere qui éclairent ſans éblouir, & qui ne font voir les objets que pour découvrir des vérités.

De la rédaction des obſervations particulieres.

I. (1). Les obſervations de médecine vétérinaire pratique, peuvent être diviſées en deux claſſes. Les unes ſont iſolées & ne contiennent qu'un ſeul fait; les autres en comprennent un plus grand nombre. Quoique les premieres paroiſſent faciles, parce qu'elles ne ſont qu'un expoſé ſuccint, elles exigent cependant beaucoup de préciſion & de connoiſſances de la part de celui qui les rédige. Il eſt ſur-tout important qu'il ſe dépouille de tout eſprit de ſyſtême, & qu'il ne cherche point à donner des explications, lorſqu'il ne doit s'occuper que du fait & des circonſtances avec leſquelles il a une liaiſon immédiate.

1°. On indiquera tout ce qui peut influer ſur la maladie, quoiqu'étranger à l'animal malade: tel que la ſaiſon, le climat, l'état du ciel, & les maladies regnantes, ſur l'homme & ſur les autres animaux.

2°. On fera mention de la cauſe de la maladie,

(1) Tout ce qui ſuit eſt extrait du Plan publié par la ſociété de médecine de Paris, ſur la meilleure maniere d'obſerver. *Préface du premier volume de ſes mémoires, année 1776, page xxviij & ſuivantes.*

©BIUM

s'il y en a une apparente, & on ſe ſouviendra qu'il eſt très-dangereux d'en indiquer une incertaine.

3°. Le tempérament, l'âge, le ſexe, & l'état antérieur & habituel des animaux malades, ſeront expoſés avec ſoin.

4°. On fera une attention particuliere à l'invaſion de la maladie; on en tiendra un journal, & on en décrira, jour par jour, les ſymptômes.

5°. On indiquera dans le même ordre, la nature & l'adminiſtration des remedes, & leurs effets.

6°. Les accès ou redoublemens, les intermiſſions, les mouvemens critiques & les récidives, ſeront notés avec ſoin.

Enfin, nous engageons tous ceux qui voudront bien nous envoyer des obſervations de médecine vétérinaire, à les rédiger le plus brievement qu'il leur ſera poſſible, & à n'y mêler aucune conſidération étrangere.

Des maladies enzootiques.

II. Il y a dans chaque pays des maladies qui lui ſont particulieres, & que l'on appelle *enzootiques*; on doit en chercher la cauſe dans la nature du ſol, dans la température du climat, dans les qualités des alimens, de l'eau, ou de l'air, dans le genre de travaux auxquels on emploie les animaux, dans

quelques coutumes vicieuſes, ou enfin dans une contagion qui, ſuſpendue pendant quelque tems, pourroit ſe reproduire à certaines époques. Si dans la recherche que l'on fera de la maladie, on n'en trouve aucune que l'on puiſſe aſſigner d'une maniere poſitive, on doit ſe faire un devoir d'en convenir. On déterminera l'âge & le ſexe des animaux qui y ſont les plus ſujets : il eſt ſur-tout bien eſſentiel de faire la plus grande attention à toutes les circonſtances qui précédent & qui accompagnent le développement de ces maladies.

La marche que l'on doit ſuivre dans leur deſcription, eſt la même que celle que nous avons indiquée dans l'article précédent. On n'oubliera pas d'indiquer les remedes qui peuvent être employés avec ſuccès dans les différens départemens, pour le traitement de ces maladies.

Des maladies épizootiques.

III. L'influence des ſaiſons & des ſubſtances alimenteuſes, eſt la même pour les animaux que pour l'homme ; les premiers, encore beaucoup plus près de la nature, doivent même en être plus ſuſceptibles, ayant toujours l'ouverture des naſeaux & celle de la bouche, appliquée contre terre, & cachée parmi les végétaux dont elle eſt couverte, ſe nourriſſant d'ailleurs de ſubſtances,

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 227 sur 432

©BIUM

que la fermentation & la cuiſſon n'ont point élaborées, les vapeurs que la terre exhale, & les vices des plantes doivent les affecter d'une maniére immédiate; c'eſt auſſi ce qui n'arrive que trop ſouvent. Quelquefois c'eſt la gorge qui s'enflamme & qui ſe gangrène avec rapidité; quelquefois la fluxion catharrale & maligne ſe porte vers les viſcères que la poitrine renferme. On a ſouvent vu leur tête frappée comme d'une eſpèce de vertige; quelquefois le ventre s'enflamme, ſe tend, devient douloureux, & ſe reſſerre fortement, ou bien il ſe relâche outre meſure.

Mais ces maladies ne ſont pas les plus dangereuſes qui puiſſent attaquer le bétail. Lorſqu'il ſurvient une tumeur charbonneuſe au poitrail, ou dans quelqu'autre partie du corps, ou bien lorſqu'il ſe forme une veſſie, ou un ulcère gangréneux dans l'intérieur de la bouche, la maladie eſt alors très-grave & très-communicative. Le prognoſtic eſt encore plus fâcheux, & le pays eſt menacé d'un fléau plus funeſte, lorſqu'on eſt forcé de combattre cette cruelle épizootie, qui porte preſque toute ſon action vers les eſtomacs dont elle engorge les cavités, dont elle corrompt les ſucs, dont elle altére les membranes, & qui étant accompagnée de preſque tous les ſymptômes & de tous les dangers qu'entraînent avec elle les fiévres les plus malignes, ſe

©BIUM

termine quelquefois par une dépilation totale, & assez souvent par une éruption galeuse très-abondante & rarement par des dépôts. Ce sont les ravages de cette affreuse maladie qui ont fixé l'attention du gouvernement, & qui lui ont fait desirer que tous les savans veuillent bien s'occuper de l'art vétérinaire, & ne point regarder comme au-dessous d'eux une science qui peut les mettre à portée de rendre à l'état les services les plus importans.

Afin que ceux qui observeront des épizooties soient plus à portée de remplir les vues qu'on se propose, on leur mettra sous les yeux une suite de questions, auxquelles ils voudront bien répondre le plus exactement qu'il leur sera possible.

On demande : 1°. Quelle est la situation de la commune où regne l'épizootie, & quelle est la nature du sol ?

2°. Quelles sont les eaux dont on abreuve le bétail, & quelles sont les dimensions & la nature des réservoirs qui les contiennent ?

3°. De quelle qualité sont les pâturages, & quelles plantes y croissent le plus communément ?

4°. Quels sont les fourrages & les grains qu'on leur donne dans les étables ?

5°. Y a-t-il eu des pluies abondantes & des inondations ; ces inondations ont-elles duré longtems ; quels effets ont-elles produits sur les fourrages ?

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 229 sur 432

©BIUM

6°. Y a-t-il eu de la ſéchereſſe ; a-t-elle duré longtems ?

7°. Quelle a été la conſtitution du tems pendant la fauchaiſon & pendant la moiſſon, & qu'en eſt-il réſulté pour la qualité des fourrages & des pailles ?

8°. Les circonſtances ont-elles obligé à forcer le travail du bétail ?

9°. La maladie s'annonce-t-elle par des ſignes avant-coureurs, & quels ſont ces ſignes ?

10°. La maladie débute-t-elle par des friſſons, par le froid des cornes & des oreilles, par la perte de l'appétit ?

11°. La chaleur ſuccède-t-elle bientôt au froid, ou n'a-t-elle pas été précédée par le friſſon ?

12°. Les animaux reſtent-ils couchés, ſans pouvoir ſe tenir ſur leurs jambes ?

13°. Ont-ils la tête baſſe, & comment la tiennent-ils quand ils ſont couchés ?

14°. Leurs yeux ſont-ils rouges, larmoyans, ou chaſſieux ?

15°. Leurs naſeaux ſont-ils ſecs ; ne ſe fait-il pas par ces ouvertures un écoulement d'une humeur muqueuſe ou ſanieuſe ?

16°. Leur langue eſt-elle dans l'état naturel, ou très-rouge, ou couverte d'un enduit jaunâtre, ou brun, ou humide ; ou eſt-elle ſèche, ou chargée de quelques tubercules, de quelques veſſies ?

©BIUM

17°. Leur gorge eſt-elle enflammée, ou chargée d'aphthes?

18°. Y a-t-il des enchifrènemens & des eſpèces d'éternuemens ou d'ébrouemens?

19°. La toux fatigue-t-elle l'animal, & cette toux eſt-elle fréquente?

20°. Les flancs ſont-ils agités & battent-ils?

21°. L'animal eſt-il très-ſenſible, quand on lui touche cette région, l'épine, le ventre, ou la croupe?

22°. Y a-t-il ſur la ſurface du corps quelques puſtules ou tumeurs?

23°. Le poil eſt-il terne, ou hériſſé; ou ſe détache-t-il aiſément ſous l'étrille, ou même ſous le bouchon de paille dont on frotte le corps?

24°. L'animal eſt-il beaucoup altéré; ou refuſe-t-il toute ſorte de boiſſon?

25°. Rumine-t-il?

26°. Rend-il fréquemment ſes urines, & quelle eſt leur conſiſtance & leur couleur?

27°. Ses déjections ſont-elles fréquentes, ou rares; ſont-elles naturelles, ou ſèches, ou très-liquides; quelle en eſt la couleur & l'odeur; la ſortie des excrémens eſt-elle précédée, ou accompagnée d'une fréquente exploſion de vents?

28°. Obſerve-t-on de petites convulſions au-deſſous de la peau, & ſur-tout au cou?

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 231 sur 432

©BIUM

29°. Le ventre eſt-il dans ſon état naturel ; ou bourſoufflé, ou mou, ou tendu ?

30°. A quelle époque ſe manifeſtent ces accidens ; quels ſont ceux des différens périodes ?

31°. Comment ſe termine la maladie ; quels ſont les ſymptômes qui annoncent une terminaiſon heureuſe, quels ſont ceux qui précédent la mort ?

32°. En quel état trouve-t-on les eſtomacs, les inteſtins, l'épiploon, le foie, la rate, les poumons, le cœur & le cerveau ?

33°. Quels remedes ont été adminiſtrés aux bêtes malades ?

34°. Quels effets ont produits ces remedes ?

35°. Enfin, à quel régime a-t-on ſoumis les animaux convaleſcens ?

QUESTIONS relatives à l'art vétérinaire.

La médecine vétérinaire proprement dite n'eſt pas, au ſurplus, le ſeul objet dont nous devons nous occuper : toutes les branches de la zoologie ou de la connoiſſance des animaux ſont de notre domaine, & il eſt une foule d'autres queſtions non moins importantes, relatives à leur multiplication & à leur conſervation, dont la ſolution ne peut être que très-intéreſſante pour les progrès de l'art,

©BIUM

& qui doivent néceſſairement trouver place dans cette partie de notre ouvrage.

Sur l'éducation économique des beſtiaux.

1°. Quelle eſt l'eſpèce d'animaux qu'on éleve le plus communément dans le pays, & dont on fait le plus grand commerce? Y a-t-il des pâturages pour les nourrir, des herbages pour les engraiſſer; ou bien les engraiſſe-t-on à l'étable, & avec quels alimens? Quelle eſt la maniere de nourrir ces animaux pendant toute l'année?

2°. Fait-on parquer les bêtes à cornes, & les bêtes à laine? Combien de tems laiſſe-t-on les troupeaux qui parquent, ſur le même terrein? En quel nombre ſont les beſtiaux pour un terrein d'une étendue connue?

3°. Combien attelle-t-on de chevaux, de mulets ou de bœufs à une charrue? Combien peuvent-ils labourer de terrein par jour, ou faire de voitures, le tout à une diſtance fixée? Juſqu'à quel âge peuvent-ils être employés? Quels ſont les harnois pour les différens travaux, & pour les différens animaux?

4°. Quelle eſt la proportion qui exiſte entre le nombre des beſtiaux que l'on nourrit, & la quantité d'alimens qu'on a à leur donner? S'il n'y en a pas aſſez, où va-t-on chercher ce qui manque;

©BIUM

ou comment y ſupplée-t-on? Et s'il y en a trop, que fait-on du ſurplus?

5°. Quelles ſont les circonſtances les plus favorables aux productions du pays? Quelles ſont les plus défavorables de la part de l'air, des eaux, des animaux, des inſectes deſtructeurs? Et quels ſont les moyens employés avec le plus de ſuccès pour les en préſerver?

6°. Quelle eſt la conſtruction & la diſtribution ordinaire des fermes, des écuries, étables, bergeries, toîts, poulaillers, colombiers, volieres, greniers, baſſe-cour, étangs, viviers?

7°. Y a-t-il des maréchaux intelligens & des vétérinaires inſtruits dans le canton? Y a-t-il des charlatans, des maiges, des guériſſeurs?

8°. A quel âge ſe défait-on des bêtes à laine, ou des bœufs, à quelqu'uſage qu'on les deſtine? Combien ſe vend, prix moyen, chacun de ces animaux en bon état?

9°. Y a-t-il d'autres moyens que ceux qui ſont employés, pour fournir au pays des animaux pour les uſages économiques & les boucheries?

10°. On voudra bien donner des détails ſur la hauteur & le poids des bêtes à laine, ſur la qualité, le prix & le poids de leur laine, ſoit lavée, ſoit non lavée, & ſur la maniere dont on les conduit & nourrit toute l'année.

©BIUM

11°. Si l'on éleve des chevaux, des mulets ou des ânes, on voudra bien donner des détails ſur les haras, les étalons, leurs eſpèces, leur dégénération, leur diminution, leur amélioration, & les cauſes auxquelles on l'attribue.

12°. Combien ſort-il par an de chevaux du pays, depuis trois ans & au-deſſus?

13°. Combien ſort-il par an de poulains, depuis un an juſqu'à trois?

14°. Combien y a-t-il de jumens poulinieres & d'étalons? Quels ſoins leur donne-t-on?

15°. Quelle eſt la nourriture qu'on leur donne dans les différentes ſaiſons, & en quelle quantité? Eſt-on dans l'uſage de les mettre au vert? Comment, & combien de tems?

16°. Quelles ſont les qualités & les défauts dominans des chevaux du pays? Sont-ils forts? Quelle eſt leur taille ordinaire?

17°. A quel âge ſont-ils les plus propres à être employés, & à quel âge les châtre-t-on?

18°. Quelle eſt l'eſpèce de vente & de débouchés, qui ſert à faire ſortir les chevaux du pays; c'eſt-à-dire, ſi l'on vend les chevaux faits, ou ſi on les vend encore poulains, pour les faire paſſer dans d'autres départemens?

©BIUM

Sur les fourrages.

19°. Le pays abonde-t-il en pâturages? De quelle nature ſont-ils? Quelle eſt leur ſituation?

20°. Quelles ſortes de plantes cultive-t-on dans le pays, pour ſervir à la nourriture des beſtiaux? Depuis quel tems, à-peu-près, cultive-t-on ces plantes? La culture en eſt-elle étendue?

21°. La pratique de l'irrigation ou de l'arroſement, eſt-elle uſitée, & de quelle maniere?

22°. Dans quel tems ces plantes fleuriſſent-elles, & ſont-elles mûres? Quand les coupe-t-on? Quelles précautions prend-on pour les récolter, ſécher, emporter, ſerrer, conſerver?

23°. Fait-on dans le pays des prairies artificielles? Avec quelles plantes; à quelles époques, & combien de fois les coupe-t-on?

24°. Combien une meſure déterminée de terre produit-elle, année commune, de livres de fourrage, frais ou ſec? Combien ces plantes rendent-elles pour un?

25°. Les graines & les plantes qu'on récolte dans le pays, ſont-elles de bonne qualité? En quoi différent-elles de celles des environs, ou des départemens voiſins?

26°. Comment les prépare-t-on pour les faire manger aux beſtiaux?

©BIUM

27°. Cultive-t-on en grand, pour fourrages, les différentes eſpèces de choux, de betteraves, de turneps ou de navets, de carottes, de pommes de terre, &c. & dans quelle proportion?

28°. Quelles ſont les plantes nuiſibles aux animaux & aux prairies; leurs noms botaniques & vulgaires? Comment cherche-t-on à les détruire, ou à empêcher leurs effets?

Sur l'éducation économique des animaux à Saint-Domingue.

La ſociété des ſciences & des arts du Cap-François, a auſſi propoſé des queſtions relatives à l'agriculture de Saint-Domingue, parmi leſquelles, & outre les précédentes qui peuvent s'appliquer à tous les pays, il en eſt quelques-unes de particulieres à l'art vétérinaire dans la Colonie, que nous croyons devoir auſſi faire connoître.

1°. Y a-t-il des *hattes* (1)? Quels ſont les moyens que l'on emploie pour en tirer le plus grand parti poſſible?

2°. Quels ſont les moyens de perfectionner les chevaux & les mulets dans la Colonie?

(1) On appelle *Hattes*, les lieux où l'on fait des éleves. C'eſt, à proprement parler, un haras de beſtiaux. Ce mot vient de l'eſpagnol, *Hatto*.

©BIUM

3°. A-t-on connoiſſance que les mulets aient produit entr'eux, ou par leur accouplement avec l'âne & la jument?

4°. Quels ſont les moyens de diminuer les pertes, & de prévenir les mortalités des animaux employés dans les manufactures?

5°. Quelles ſont les précautions dont il convient d'uſer pour les animaux importés, pour les acclimater & pour les dompter? Quel eſt le prix moyen de chaque eſpèce d'animal, propre à être employé?

6°. Quels ſont les avantages qu'un habitant peut tirer d'une bergerie, tant pour la conſommation, que pour le lainage, & pour fumer les terres?

7°. Quels ſont les pacages les plus propres aux moutons dans la Colonie? A combien évalue-t-on leur nourriture journaliere & annuelle? Quelle eſt la nourriture qui leur eſt plus convenable?

8°. Vaut-il mieux faire parquer les moutons que de les tenir à l'étable? N'y a-t-il pas des ſaiſons où chaque méthode doit être employée? Et quel eſt l'avantage que l'on peut en retirer pour l'engrais?

9°. Quels ſont les moyens que l'on doit employer dans la Colonie, pour perfectionner les bêtes à laine?

©BIUM

Sur le mulet, l'âne, le bœuf, les bêtes à laine, les chèvres, les porcs, les chiens, les lapins, les oiſeaux, les abeilles, les vers à ſoie, les poiſſons.

Enfin, on peut encore mettre en queſtion, comme nous l'avons déjà obſervé dans cet ouvrage, tout ce qui a été dit :

1°. Sur le mulet, ſur l'accouplement du cheval avec l'âneſſe, & de l'âne avec la jument ; ſur les ſoins qu'exigent les muletons ; ſur la quantité qu'on en éleve, ſur les uſages auxquels on les emploie, ſur leur nourriture, ſur le commerce qu'on en fait (1).

2°. Sur l'âne, ſur ſon tempérament, ſur ſon indifférence & ſon peu de délicateſſe dans les ſoins qu'on lui refuſe, & dans le choix de ſa nourriture ; ſur la longueur de ſon exiſtence & de ſon ſervice, ſur l'âge auquel on commence à le faire travailler, ſur celui ou on le rend inhabile à la génération, ſur les eſpèces, la taille, le nombre ; ſur l'âneſſe, ſur le tems de ſa chaleur, ſur la durée de ſa plénitude, ſur la geſtation ; ſur l'ânon, ſur la longueur de ſon alaitement, ſur les qualités que doit avoir le lait de la mere,

(1) Voyez ce qui a déjà été dit de ces animaux, ci-devant pages 33 & 238.

©BIUM

pour être ſalutaire à l'homme, ſur les alimens à lui donner alors; ſur l'excellence du fumier de ces animaux pour l'engrais des terres fortes & humides, &c.

3°. Sur les bœufs, ſur les différentes races & les différentes eſpèces, ſur ce qui en conſtitue la beauté; ſur les moyens d'en connoître l'âge, ſur la différence de leur poil, ſur les ſoins qu'ils exigent, ſur les alimens qui leur conviennent, & ſur la quantité à leur en donner; ſur le tems de les conduire à la pâture, ſur les qualités qu'ils reçoivent du genre de nourriture, comme du pays & du climat dans lequel ils naiſſent & ſont élevés, ſur la maniere de les familiariſer, de les accoutumer à l'homme, de les ſoumettre au joug & à la charrue, de les pouſſer à l'engrais; ſur le poids qu'ils acquierent, ſur le commerce auquel ils donnent lieu, &c.

Sur le caractère naturel du taureau, ſur la perfection de ſes formes, ſur les végétaux dont on doit l'alimenter quand il ſert les femelles, ſur le nombre qu'il convient de lui en accorder; ſur l'âge auquel on peut l'employer à ce ſervice, ſur celui auquel il peut être réduit à l'état de bœuf, &c.

Sur les beautés qu'on doit exiger dans la vache, ſur l'âge auquel elle peut être conduite au taureau

taureau, & l'âge où il faut ceſſer de l'y mener, ſur la ſaiſon où elle eſt le plus communément en chaleur, ſur les ſignes du déſir qu'elle a de la copulation, ſur les indices de la conception, ſur la durée de ſa portée, ſur les précautions à prendre quand elle eſt pleine & prête à mettre bas; ſur l'utilité ou les deſavantages de la faire porter toutes les années; ſur le moment où il importe de ceſſer de la traire, ſur les moyens de diſtinguer le bon lait du mauvais, ſur l'emploi qu'on en fait; ſur les avantages qu'on retire des vaches dans le canton, ſoit pour le travail, ſoit pour les produits; ſur leur nombre, leur nourriture, leur ſéjour dans les étables ou dans les pâturages, &c.

Sur les veaux, ſur les ſoins qu'ils demandent au moment de leur naiſſance; ſur ceux de ces animaux qu'on doit préférablement élever, ſur le tems de les ſévrer, ſur la premiere nourriture qu'on leur doit, ſur la maniere & la néceſſité de les y accoutumer, ſur le tems où il eſt convenable de les ſéparer de leur mere, ſur leur nourriture à cette époque, &c.

4°. Sur les bêtes à laine, ſur la quantité qu'on en éleve, ſur les marques diſtinctives de leur âge; ſur les qualités du bélier & de la brebis, ſur leur accouplement, ſur leurs productions en général, ſur l'influence des peres ou des meres à leur égard;

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 241 sur 432

©BIUM

ſur leurs races en particulier, leur dégénération, leur croiſement, ſur les noms par leſquels on les diſtingue; ſur les attentions qu'exigent les brebis pleines & nourrices, ſur le part; ſur les agneaux, ſur les ſoins qu'on doit leur donner pendant la nourriture & après le ſevrage, ſur le tems de les châtrer; ſur la bonté du lait de brebis pour l'homme; ſur la quantité qu'il convient de donner de femelles au bélier, ſur l'âge où on peut les faire produire; ſur la ſaiſon de leur mue; ſur leurs divers alimens, ſur leur nourriture dans les champs & dans les pâturages, ſur les plantes qui leur ſont dangereuſes ou nuiſibles, ſur les maladies qu'on leur attribue; ſur leur nourriture d'hiver, ſur les grains qui accélèrent leur engrais; ſur leur boiſſon, ſur les effets du ſel à leur égard; ſur leur laine, ſur les ſoins préliminaires que demande la récolte de leur toiſon, ſur la tonte, ſur l'époque à laquelle on doit la faire, ſur le lavage à dos ou après la tonte, ſur le déchet des laines au lavage, ſur le commerce qu'on en fait & ſur leur prix; ſur le produit net d'un troupeau, ſur les parquets, ſur les bergeries, ſur la néceſſité d'avoir des bergers inſtruits, &c.

5°. Sur les boucs & les chèvres, ſur leur naturel, ſur les qualités extérieures à rechercher dans ces animaux, ſur les indices que l'on tire de leur poil

©BIUM

& de l'abſence des cornes dans quelques-uns, ſur ceux auxquels on peut en reconnoître l'âge, ſur la durée de leur vie, ſur la maniere de les gouverner, pendant l'hiver & pendant l'été, ſur la différence des effets qu'ils éprouvent de la roſée, comparée à ceux qu'elle produit dans la brebis, ſur la facilité de les nourrir, ſur leur boiſſon, ſur l'âge auquel on peut les faire porter, & ſur celui auquel le bouc eſt en état de produire, ſur la qualité & la quantité des alimens à donner au bouc dans ce moment & avant le moment de ſon ſervice, ſur la ſaiſon où les femelles retiennent avec le plus de facilité, ſur la néceſſité de veiller ſur elles quand elles chévrotent, ſur la quantité de chevreaux qu'elles peuvent donner, ſur le nombre qu'on doit leur permettre d'allaiter, ſur les moyens de leur procurer un lait abondant, ſur la quantité qu'elles en donnent en comparaiſon de la brebis, ſur les raiſons qui peuvent porter à engraiſſer cette eſpèce, ſur les bézoards qu'elle fournit, &c.

6°. Sur les porcs, ſur les eſpèces & la taille, ſur leur voracité, ſur les conſidérations à avoir dans le choix de la truie & du verrat, ſur les qualités que doivent avoir l'une & l'autre, ſur leur longévité; ſur les alimens à leur donner dans le toît, ſur les pacages qui leur conviennent, ſur la ſaiſon & l'âge où

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 243 sur 432

©BIUM

l'on doit faire ſouer les truies, ſur la néceſſité de les ſéparer des verrats quand elles ſont pleines, ſur la crainte où l'on doit être qu'eux & les meres mêmes ne dévorent les nouveaux nés, ſur le nombre qu'elles en donnent dans une ſeule portée, ſur la quantité de ceux qu'elles peuvent nourrir, ſur le tems où l'on peut mener ceux-ci aux champs, ſur les ſoins qu'ils demandent quand ils ſont ſevrés, ſur les voies les plus ſûres de les engraiſſer, &c.

7°. Sur tout ce qu'on lit dans les cynographes, des caractères qui diſtinguent l'eſpece générale des chiens; ſur celui auquel ſemblent tenir chaque race en particulier, ſur leurs dégénérations, ſur les qualités qu'ils doivent avoir relativement aux uſages auxquels on les deſtine, ſur la maniere de les nourrir & de les élever, ſur la connoiſſance de leur âge, ſur la durée de la portée des femelles, &c.

8°. Sur les lapins, ſur l'avantage d'en élever de domeſtiques, ſur les préjudices que cauſent les ſauvages à l'agriculture, ſur la nourriture & les ſoins qui conviennent aux premiers, ſur les moyens de détruire les ſeconds; ſur les profits qu'on en retire, ſur le commerce de leur poil, de leurs peaux; ſur ceux d'Angora, &c.

9°. Sur tout ce qui concerne les oiſeaux domeſtiques, tels que les poules, les pigeons, les poules-d'Inde, les paons, les oies, les canards; ſur leur

©BIUM

aſſortiment, ſur leurs différens mêlanges & ſur les mulets qui en réſultent; ſur leurs pontes, leurs œufs, l'incubation, ſa durée; ſur leur plumage, leur mue; ſur les alimens convenables à chacun d'eux; ſur ce que la génération des ans & des autres peut avoir de remarquable; ſur la maniere de faire les chapons, de conſerver les œufs, &c.

10°. Sur les abeilles & les vers à ſoie, ſur leur éducation; ſur les différentes formes des ruches, ſur la maniere la plus économique d'en retirer les produits; ſur la nature de la cire, du miel, de la ſoie; ſur les différentes eſpèces de mûriers, &c.

11°. Sur les poiſſons, ſur ceux que fourniſſent les rivieres, les ruiſſeaux, les lacs, les viviers, les étangs; ſur le produit qu'on en retire pour les ſubſiſtances, les arts, le commerce; ſur les différentes manieres de les pêcher, de les conſerver, de les tranſporter, de les engraiſſer, de les châtrer, de les ſaler, de les fumer, &c.

12°. Enfin, ſur la chaſſe, ſur le fréquence du gibier; ſur les cerfs, les daims, les chevreuils, les ſangliers, les lièvres, les oiſeaux ſauvages, les oiſeaux de proie, les loups, les renards, &c.

Un tel extrait, par le fond des choſes qu'il contiendra, mettra au niveau de ce que l'on fait, ou de ce que l'on croit ſavoir. Mêlé de remarques & d'idées nouvelles, relatives à des vues plus éten-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 245 sur 432

©BIUM

dues, & à d'autres recherches, il aidera à reculer les bornes où l'on s'eſt arrêté, & le doute méthodique ſera toujours une leçon de la néceſſité de raiſonner, de réfléchir & d'obſerver avant de croire.

MÉMOIRE *ſur la maladie charbonneuſe, enzootique, qui affecte les bêtes à cornes dans les montagnes de l'Auvergne* (1).

PAR M. PETIT, *Vétérinaire à Ardes.*

DE toutes les maladies qui affectent les animaux domeſtiques, les plus cruelles & les plus déſeſpérantes ſans doute, ſont celles qui règnent preſque continuellement, ſur quelques-unes de leurs eſpèces, dans des pays qui d'ailleurs leur conviennent infiniment par leur fertilité; qui peuvent dans certains cas ſe propager d'une maniere effrayante ſur l'eſpèce humaine, & qui, à raiſon de la régularité de leur durée & de leur retour, ſemblent être inhérentes au ſol & au climat.

---

(1) Nous nous ferons une loi d'inſerrer dans notre ouvrage tout ce qui nous paroîtra digne de quelqu'attention. Nous ajouterons aux obſervations communiquées, celles qui nous ſeront particulieres & qui auront quelques rapports avec les premieres; ce rapprochement nous paroiſſant propre à accélérer les progrès de la ſcience. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

Des diſpoſitions ſi contraires à la conſervation des animaux, forceroient à abandonner les lieux où elles ſe manifeſtent, malgré leur fécondité, ſi l'homme ne trouvoit pas dans les reſſources que lui offre l'art vétérinaire, les moyens de les aſſainir, ſoit en écartant de ces ſéjours dangereux les cauſes d'inſalubrité qui y règnent, ſoit en en détruiſant les effets dans les animaux qu'elles affectent, ſoit enfin en les prémuniſſant contre elles.

Choiſi par l'école vétérinaire d'Alfort, en 1786, pour vaquer à ces dernieres fonctions, dans le pays où je me ſuis fixé depuis, j'ai ſoigneuſement étudié la maladie dont il s'agit, j'en ai obſervé la marche & les effets, mes obſervations prouvent que je l'ai traitée avec quelques ſuccès; je me ſuis efforcé d'en rechercher les cauſes, & c'eſt le réſultat de ces travaux que j'expoſe dans ce mémoire.

Topographie générale.

La petite ville d'Ardes, où j'ai mon domicile, eſt ſituée au vingtieme degré quarante minutes de longitude, & au quarante-cinquieme degré vingt-deux minutes de latitude, à l'extrémité méridionale du Département du Puy-de-Dôme, & au Nord-Eſt des montagnes dont je vais parler.

Ces montagnes, appellées *le Luguet*, *la Godi-*

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 247 sur 432

©BIUM

velle, le Paillaſſon, &c., & parmi leſquelles on en comprend pluſieurs autres circonvoiſines, moins conſidérables, qui paroiſſent en être des dépendances, ſont, à quelque choſes près, auſſi élevées que celles du Mont-d'Or & du Cantal, diſtantes d'environ quatre à cinq lieues des premieres.

La hauteur de ces montagnes leur attire des brouillards fréquens & des pluies abondantes, remplacées, lorſque le tems eſt ſerein, par des roſées aſſez conſidérables pour entretenir l'humidité de la terre. Les alternatives du froid au chaud, & réciproquement du chaud au froid, y ſont fréquentes. La neige y tombe, & s'y ſoutient quoique la ſaiſon ſoit avancée, elle ne diſparoît qu'à la fin de Juin, & ſouvent on y en voit encore même au commencement d'Août. Ces viciſſitudes & leurs excès ſont beaucoup plus conſidérables ſur le Paillaſſon, que ſur le Luguet & la Godivelle.

Malgré ces variations extrêmes, la végétation eſt très-abondante ſur ces montagnes, & elles ſont couvertes de plantes juſqu'à leur ſommet. Ces plantes ſont ſur les parties les plus élevées, des *gramen* de diverſes eſpèces, la *regliſſe*, le *ſerpolet*, une grande quantité de *gentiane*, & aſſez de *piloſelle* dans quelques places.

Les plantes âcres dominent dans les fonds; telles ſont les *renoncules*, la *lèche*, la *prêle*, la

©BIUM

cuſcute, l'*aconit*, l'*hellébore blanc*, la *graſſette*, les *mouſſes*, *&c.* Ces fonds marécageux ſont nuiſibles à un degré conſidérable. Si l'eau qui s'y trouve n'inonde pas le terrein, elle le baigne aſſez pour entretenir conſtamment la terre molle, & en marchant, les animaux y forment des trous, qui, aggrandis par des foulées répétées, & parce qu'ils s'arrêtent pour paître, deviennent des foſſes où l'eau s'amaſſe en aſſez grande quantité pour que les animaux puiſſent s'y abreuver. Cette eau eſt rouillée, couverte d'une pellicule jaune, ou verdâtre, qui s'attache & s'amaſſe autour du gazon qui croît ſur ſes bords. Elle contient auſſi de l'air inflammable.

Ces pacages immenſes ſont traverſés par quelques ruiſſeaux, dont la ſource eſt dans les montagnes, mais les eaux en ſont froides, elles décompoſent le ſavon, & cuiſent imparfaitement les légumes. L'eau de trois ou quatre ſources de la montagne du Paillaſſon eſt ſi froide, quoique ces ſources ſoient ſituées au midi, & qu'elles y coulent en grande partie, que ſi, durant les grandes chaleurs, les vachers ont l'imprudence d'y tremper les mains ayant fort chaud, ils ſaignent du nez ſur le champ, & le ſang coule en abondance juſqu'à ce que leurs mains aient repris la chaleur qu'elles avoient avant cette immerſion.

©BIUM

On ne trouve dans tous ces pâturages d'autres habitations que celles deſtinées pour les vaches laitieres & pour leurs gardiens. Les autres animaux y ſont conſtamment expoſés à toutes les intempéries du climat.

Régime des Beſtiaux.

On met les uns & les autres de ces animaux ſur les montagnes, du commencement au milieu de Mai. Cette époque eſt généralement très-prématurée; car, non-ſeulement les neiges ne ſont pas encore entierement fondues alors, mais il en tombe ſouvent juſqu'au-delà du mois ſuivant, & lorſqu'elle eſt trop abondante, on eſt obligé d'en retirer les beſtiaux, ſoit parce qu'elle couvre les pâturages, ſoit parce que les froids qui l'accompagnent ſont ſi violens, que les animaux ne peuvent pas y réſiſter. On a fait une triſte expérience de cette vérité les 6 & 7 Juin 1789. Dans tous les endroits où l'on n'a pas eu le ſoin de faire deſcendre les vaches dans les vallons, un grand nombre a péri, & ſur une ſeule montagne, en deux nuits, on en a perdu trente-ſix ſur cent vingt.

Au ſurplus, ces animaux reſtent toute l'année dans la montagne; l'hyver, on les renferme dans des étables généralement baſſes, & au-deſſus deſ-

©BIUM

quelles eſt immédiatement placé le foin qu'on leur donne pour toute nourriture pendant cette ſaiſon ; ils n'en ſortent que pour s'abreuver.

Les vachers ne font obſerver aucun régime à leurs beſtiaux, & ceux-ci, une fois répandus dans les pâturages, ils les laiſſent dans un entiere liberté, & les abandonnent, pour ainſi dire, à eux-mêmes ; ſi quelques-uns de ces animaux ſont malades, ils leur donnent, ſans examiner quelle eſt la nature du mal, de la thériaque dans du lait, ou de la ſoupe faite avec de la graiſſe, dans laquelle on met du vinaigre ; on leur ſupprime auſſi alors entierement toute eſpèce de boiſſon, & ſi ces ſecours ſont inſuffiſans, on a recours aux moyens ſpirituels & aux *maiges*. (1)

Lorſqu'il meurt un animal, quelque ſoit la cauſe de ſa mort, on l'écorche & on le laiſſe quelquefois pluſieurs jours ainſi dépouillé avant de l'enfouir ; le plus ſouvent on l'enterre ſans précautions, à peine le recouvre-t-on d'un peu de terre, & ſouvent les extrémités outre-paſſent la ſuperficie du ſol. On n'apporte pas une plus grande précaution dans le choix du lieu qu'on deſtine à cet uſage, &

---

(1) Voyez dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* pour l'année 1793, un *Mémoire ſur les amulettes conſidérés eu égard aux animaux*, page 181.

©BIUM

j'en ai vu qui étoient enterrés dans l'endroit où le troupeau paſſe la nuit, ou dans la partie du pâturage qu'il conſomme.

Symptômes de la maladie.

Signes précurſeurs. Trois ou quatre jours avant que les animaux tombent malades, ils ſont plus triſtes qu'à l'ordinaire, ils mangent moins; ſouvent la rumination eſt totalement ſuſpendue. Cet état ne ſubſiſte pas toujours juſqu'à l'invaſion du mal; lorſqu'il ceſſe, c'eſt preſque tout-à-coup, & le mieux qui lui ſuccède n'eſt qu'un calme apparent dont il faut conſtamment ſe défier, & qui cependant, malgré la malheureuſe expérience qu'en font journellement les gardiens, leur en impoſe chaque fois.

Signes de l'invaſion. Ces ſignes ſont pour l'ordinaire le froid aux cornes & aux oreilles, la tête baſſe, les oreilles pendantes, les yeux triſtes, le muſle ſec, la bouche contient une petite quantité de bave chaude & tenace, le poil eſt ſec, terne, piqué, la peau eſt ſéche, adhérente aux côtes; l'habitude générale du corps eſt irrégulierement chaude: c'eſt ce qui s'obſerve ſur-tout ſur le dos & les lombes, où ſe manifeſte une grande ſenſibilité lorſqu'on les comprime, ou qu'on les preſſe légerement; le pouls eſt petit, dur, accéléré, les urines ſont crues, les déjections ſéches &

©BIUM

noires ; il y a toujours ceſſation de la rumination. Les animaux ainſi affectés, pouſſent preſque continuellement des ſoupirs plaintifs, portent la tête haute & le nez au vent, ne mangent abſolument plus, deviennent pareſſeux, & ne ſuivent point le reſte du troupeau.

Etat de la maladie. A la ſuite de ces ſymptômes, ſuccède une rémiſſion ſenſible, & dans laquelle les animaux boivent & mangent preſque comme à l'ordinaire, & paroiſſent aſſez gais ; mais ce mieux eſt bientôt accompagné du friſſon, & conſtamment & preſque immédiatement ſuivi, ou de l'apparition de tumeurs, ou de la mort.

S'il eſt vrai que l'animal ſurvit dans le premier cas, il l'eſt auſſi que la guériſon n'eſt pas aſſurée, même en ayant recours à un traitement méthodique. Si les forces vitales ſont opprimées, & que leur proſtration ſoit entiere, les animaux ſuccombent, ſoit qu'il y ait pluſieurs tumeurs, ſoit qu'il n'y en ait qu'une ; heureuſement que cette circonſtance eſt aſſez rare, & on peut dire avec vérité que le développement des engorgemens ou des tumeurs eſt le plus ſouvent d'un heureux préſage.

L'éruption de ces tumeurs a lieu plus particulierement autour de la ganache, & au graſſet. Il en vient moins communément ſur les autres parties.

Dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire, s'il ne ſe montre

©BIUM

rien au dehors, la mort eſt toujours précédée d'une foibleſſe exceſſive dans le pouls, d'inquiétudes, de plaintes; quelques animaux étendent la tête, & la portent en avant; d'autres la tiennent exceſſivement baſſe; enfin les derniers avant-coureurs d'une fin prochaine, ſont le frottement convulſif des mâchoires l'une contre l'autre, & les mouvemens plus ou moins répétés de la queue d'un côté à l'autre.

Variations dans les ſymptômes. On obſerve dans quelques uns de ces animaux, une très-grande difficulté de reſpirer; un engorgement en forme d'infiltration autour du larynx & du pharynx, accompagné de tenſion, paroît en être la cauſe. La bouche & les naſeaux, ſont remplis d'une bave jaunâtre, qui d'ailleurs s'écoule en abondance; le rectum s'épanouit, il laiſſe voir ſa membrane interne, d'où ſuinte un ſang noir & caillé, & alors elle eſt gangrénée. Il eſt des animaux qui rendent des excrémens ſecs & recouverts de lambeaux qui paroiſſent fournis par la membrane veloutée des inteſtins.

Quand ces ſignes ſe manifeſtent, la maladie dure ordinairement, vingt-quatre, trente-ſix & quarante-huit heures; s'il ſurvient une diarrhée pendant cet eſpace de temps, & que les matieres ſoient teintes de ſang, que le pouls ſoit petit & concentré, la mort eſt certaine.

©BIUM

On voit encore des animaux périr ſubitement, ſans qu'on ſe ſoit apperçu en eux d'aucun ſigne maladif.

La maladie dont il s'agit fait de plus grands ravages ſur le Paillaſſon que ſur les deux autres montagnes; elle enlève ſouvent au-delà de la moitié des troupeaux, & dans la crainte que la perte ne devienne plus conſidérable, lorſque la dévaſtation eſt à ce point, on retire de cette montagne les animaux réchappés, pour les conduire ailleurs, l'expérience ayant confirmé la bonté de cette émigration (1).

Ouverture des Cadavres.

L'ouverture des cadavres m'a fait voir les déſordres ſuivans; des épanchemens ſanguins & lymphatiques dans le tiſſu cellulaire ſous la peau; la panſe couverte de taches noires; la caillette très-enflammée; les inteſtins grêles gangrénés. On apperçoit quelquefois des taches noires ſur les gros inteſtins; la rate eſt engorgée d'un ſang noir & polypeux, elle a deux ou trois fois ſon volume, elle eſt encore très-ſouvent ſans conſiſtance; le foie eſt cuit, macéré; on trouve des infiltrations livides

(1) Nous rapporterons dans l'un des volumes ſuivans un mémoire de M. *Teſſier* ſur ce ſujet.

©BIUM

dans la poitrine ; le larynx, le pharynx, les parties adjacentes, ſont jaunes, livides ; le cerveau eſt abreuvé de beaucoup de ſérosité ; on trouve des infiltrations ſéreuſes dans le tiſſu cellulaire des cuiſſes, des jambes ; ces infiltrations ſont plus conſidérables dans les endroits où les glandes ſont amoncelées, comme aux aînes, aux ars, &c. Les chairs ſont auſſi infiltrées d'un ſang noir & polypeux, & dans ce dernier cas, on ne trouve qu'une très-petite quantité de ſang noir dans les vaiſſeaux ſanguins, & les chairs qui ne ſont pas infiltrées, ſont comme cuites.

Tems de l'apparition de la maladie.

La maladie, ſe développe ordinairement dans la partie baſſe du Paillaſſon, dans le courant de Juin, elle ceſſe à la fin d'Août, & ſouvent plus tard. Dans la partie haute, elle ſe développe dans le courant de Juillet, & elle finit à-peu-près à la même époque. Sur les autres montagnes, elle ſe développe en Juillet, & elle finit en Octobre, époque ou le froid force à mettre les animaux au régime d'hiver.

Caractère contagieux de la maladie.

L'impoſſibilité de déterminer les propriétaires à permettre quelques expériences, pour reconnoître

à

©BIUM

à quel degré cette maladie eſt contagieuſe, m'empêche d'offrir des détails complets ſur ce point. Je la juge contagieuſe, d'après ſa nature qui eſt eſſentiellement charbonneuſe, d'après ſa propagation rapide dans les troupeaux, & ſur-tout par la promptitude avec laquelle elle ſe communique des animaux aux hommes : cependant les bouviers ne craignent pas de manger de la chair des animaux qui en ſont morts, & on n'a pas d'exemple qu'aucun d'eux en ait été incommodé : jamais d'ailleurs on n'a attribué à cet uſage les maladies qu'ils peuvent avoir éprouvées. (1)

Recherches des Cauſes.

D'après les détails topographiques dans leſquels je ſuis entré, & d'après ce que j'ai dit du régime des beſtiaux, il eſt aiſé d'appercevoir une foule de cauſes capables de produire cette maladie.

En effet, l'expoſition ſubite des animaux à l'air vif & froid des montagnes, à la neige & à la pluie, lors de leur ſortie des étables, où ils ont été tenus trop chaudement pendant l'hiver, & où ils ont reſpiré un air rarefié & mal-ſain, peut bien opérer la ſuppreſſion de la perſpiration cutanée & bron-

(1) Voyez dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* pour l'an IIe. (1794), des *Réflexions ſur l'uſage de la viande des bêtes malades*, page 217 & ſuivantes.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 257 sur 432

©BIUM

chique, donner lieu à l'état ſpaſmodique général & à l'anéantiſſement des conditions néceſſaires pour la conſervation ou l'élaboration des ſucs.

Des herbes humides, & qui ſont encore le produit de la ſaiſon précédente, ou qui ſont d'une nature âcre & irritante dans les bas-fonds, ſubſtituées tout-à-coup à un fourrage ſec, qui, récolté dans les lieux où les plantes ſont de bonne qualité, formoit une nourriture excellente; ou encore une nourriture extrêmement abondante, mais dont les principes ſont mal élaborés peut-être (car une végétation trop rapide nuit à la perfection des végétaux), doivent néceſſairement produire des gonflemens d'eſtomacs, de mauvaiſes digeſtions, l'engorgement des viſcères, &c. &c.

A la ſuite de ces effets, des brouillards abondans pendant la nuit, de grandes chaleurs pendant l'été, un air méphitique dans les parties baſſes, des eaux mal ſaines, en quelque lieu qu'elles ſoient priſes, mais ſur-tout dans les champs; enfin, des organes mal diſpoſés, ne peuvent rendre que très-funeſtes les exploſions que développent les chaleurs, & qui deviennent indiſpenſables, puiſque toutes les ſécrétions ont été ou imparfaites ou ſuſpendues.

Les exhalaiſons des cadavres qu'on enterre, auprès & dans les lieux mêmes où ſe tiennent les beſtiaux, doivent auſſi ajouter à l'effet des cauſes

©BIUM

nuiſibles que je viens d'indiquer, le principe contagieux de la maladie qu'elles portent avec elles.

Il n'eſt donc pas étonnant que les caracteres dominans de cette maladie ſoient la malignité, la putridité à un très-haut degré, & une pléthore très-ſenſible d'humeurs indigeſtes. C'eſt auſſi d'après ces effets qu'il faut diriger le traitement à y oppoſer.

Traitement curatif.

Mes premiers ſoins conſiſtent à ſéparer les animaux ſains d'avec les malades; d'ordonner de ne les laiſſer paître qu'après que le ſoleil aura pompé la roſée; de ne leur permettre de boire qu'après qu'ils auront mangé; d'examiner ſcrupuleuſement s'ils ont leur appétit ordinaire; ſi la rumination n'eſt pas interrompue; ſi le pouls conſerve ſon caractere de force, de ſoupleſſe & d'égalité.

Aux plus légeres apparences de la maladie dans les ſujets ſanguins, vigoureux, & au-deſſous de neuf à dix ans, je pratique la ſaignée, je paſſe enſuite des ſétons, & j'adminiſtre les délayans tempérans.

Lorſque l'âge des animaux ou leur conſtitution annonce une diſpoſition plus phlegmatique, je commence le traitement par les ſétons, & j'allie à la boiſſon tempérante, de légers aromatiques.

Lorſqu'il ſe montre des tumeurs, je les ſcarifie

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 259 sur 432

©BIUM

dans toute leur étendue ; ayant égard cependant pour la profondeur de mon inciſion, aux parties ſur leſquelles elles ont leur ſiège. L'intérieur de ces tumeurs eſt, comme je l'ai déjà dit, tantôt jaune, tantôt noir ; dans les engorgemens qui ont la premiere de ces couleurs, il s'écoule une aſſez grande abondance de ſéroſité rouſſâtre ; dans le ſecond, il ſort à peine quelques gouttes de ſang. Lorſqu'il y a crépitation aux lombes, j'y pratique des ſcarifications, que je dirige en travers pour favoriſer l'écoulement des humeurs ; je lotionne les plaies qui réſultent de ces ouvertures, avec l'eſſence de térébenthine, & je les laiſſe expoſées à l'air. Je paſſe auſſi des ſétons chargés d'onguent épiſpaſtique.

Si l'éruption des tumeurs eſt imparfaite, je place des cautères au fanon : ils ſont compoſés de ſublimé corroſif & d'hellébore, macéré dans le vinaigre ; je fais uſage des ſubſtances ſuivantes, que je combine ſelon le beſoin, & dont je compoſe des breuvages.

Ces ſubſtances ſont, la racine de gentiane, le quinquina, le camphre, la gomme & le ſel ammoniac, le ſel de nitre, le vinaigre ; par exemple, lorſqu'il s'agit d'exciter vivement les forces, je prends racine de gentiane, deux onces ; quinquina, une once, miel, trois onces, eau, deux pintes & demie, vinaigre, un demi-ſeptier. Je fais bouillir le tout ſelon l'art, je paſſe, & j'ajoute ſel ammoniac,

©BIUM

une once. Je diviſe ce reméde en trois parties, que je donne à deux heures d'intervalle l'une de l'autre.

Traitement prophylactique ou préſervatif.

Le traitement préſervatif ou prophylactique, conſiſte d'abord dans l'uſage des premiers moyens curatifs que j'ai propoſés.

En 1786, les ſecours préſervatifs conſiſtèrent eſſentiellement en boiſſons tempérantes & dépuratoires, je fus forcé de me borner à cette méthode, par le refus que firent tous les propriétaires de laiſſer paſſer des ſétons, dans la crainte que les plaies qui en réſulteroient ne s'oppoſaſſent à la vente.

Je triomphai ſucceſſivement de ces difficultés, & en 1788, je pratiquai la ſaignée, & je paſſai des ſétons avec beaucoup de ſuccès.

Ces moyens ont éprouvé quelque diſcrédit en 1789, parce qu'ayant mis en uſage la ſaignée & les ſétons ſur la moitié d'un troupeau, compoſé d'environ deux cent vaches, raſſemblées ſur la même montagne, quoiqu'à deux propriétaires differens; les animaux qui furent ſoumis à ce traitement, tomberent malades quatre par quatre, tandis que le reſte du troupeau qui n'en avoit ſubi aucun, ne fut pas à beaucoup près auſſi mal traité. J'eus environ quarante bêtes attaquées de la maladie, les deux tiers, au moins, avoient été ſaignés, & je

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 261 sur 432

©BIUM

leur avois passé des setons. Ce fait prouve seulement que les moyens employés, ont accéléré le développement de la maladie dans les animaux que j'avois tenté de préserver, & qui en étoient vraisemblablement déjà infectés, & ne prouve pas, comme on le prétendoit, le danger ou l'inefficacité de ces mêmes moyens.

L'examen des voies propres à garantir de la maladie les bestiaux des montagnes du Luguet, de la Godivelle, & du Paillasson, est sans doute d'une grande importance, & doit nécessairement faire aussi partie du traitement prophylactique, quoique les habitans de ces campagnes soient loin encore de connoître assez leurs intérêts pour le mettre en pratique, avec les détails étendus qu'il exige.

Exemples de la contagion de la maladie des animaux aux hommes.

I^e. Observation. François Mars, d'Ardes, fut chercher dans les montagnes des peaux d'animaux morts de la maladie. Il jetta sa veste sur ces peaux, & il couvrit pendant la nuit avec ce vêtement, les pieds de deux de ses filles; l'une avoit quinze ans, l'autre neuf. Dès le lendemain, leurs bouches devinrent noires, & successivement le reste du corps; elles s'écorchoient au moindre mouvement. Le fils couchant avec son pere, a éprouvé les

©BIUM

mêmes actidens ; & tous les trois ſont morts le ſoir même du jour de l'apparition du mal. Le pere, qui s'eſt couvert de ſa veſte en la ſortant de deſſus les peaux, ne s'eſt apperçu d'aucun dérangement dans ſa ſanté, & il ſe porte bien.

II^e. Obſervation. Chanonat, tanneur à Ardes, a eu le doigt indicateur de la main gauche attaqué d'une tumeur charbonneuſe, après avoir manié pluſieurs peaux d'animaux morts de la maladie. On a mis en uſage les ſcarotiques & les ſuppuratoires ; on lui a donné intérieurement des alexitères, il a parfaitement guéri.

III^e. Obſervation. Le nommé Giroud écorchoit une vache morte dans la montagne, il ſe fit jaillir une goutte de ſang au grand angle de l'œil gauche, & il s'eſſuya auſſitôt avec la manche de ſa veſte. Trois jours après cet accident, il parut ſur la caroncule lachrymale, une tumeur noire, livide, à-peu-près de la groſſeur d'une pomme ordinaire. Cette tumeur ſe propagea enſuite ſur toute la face & le cou, juſques aux clavicules. On ſuivit le même traitement que pour le précédent, & il fut guéri au bout d'un mois.

IV^e. Obſervation. Un homme, habitant de la paroiſſe de Veſſe, près Alanche, dépouillant une vache dans la montagne, reçut, comme le précédent, un peu de ſang dans l'œil. La paupiere

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 263 sur 432

©BIUM

devint bientôt noire, livide & engorgée. Cet état reſta le même pendant huit jours, & on n'y fit aucun traitement: alors un médecin conſeilla l'application d'un cataplaſme émollient ſur la tuméfaction, & ſur l'œil une infuſion de fleurs de ſureau, aiguiſée d'eau-de-vie. Après quatre jours de ce traitement, le malade conſulta un chirurgien, qui en ordonna la continuation. Huit jours ſe paſsèrent encore dans l'emploi de ces moyens; mais, pendant ce dernier période, la tuméfaction augmenta, & s'étendit au point qu'on ne diſtinguoit plus aucune des parties du viſage & très-peu l'ouverture de la bouche. On conſulta de nouveau; le chirurgien pratiqua des ſcarifications, des lotions ſpiritueuſes; mais le malade mourut deux jours après l'emploi de ces derniers moyens, au bout de vingt-deux jours de maladie.

V^e. Obſervation. Antoinette Falſimague & ſa fille bouchères à Ardes, ont eu des tumeurs charbonneuſes au bras, après avoir écorché une vache. Ces tumeurs s'étendoient depuis la partie moyenne du bras droit juſqu'à l'épaule. Ces femmes ont été traitées avec ſuccès (1).

(1) Voyez pluſieurs autres exemples de la contagion des maladies des animaux à l'homme, dans le *Traité du Charbon, par* CHABERT. *Septieme édition. Paris*, 1790, *in*-8°. & celles rapportées par M. *Deſplas*, dans le mémoire ſuivant.

©BIUM

MÉMOIRE *sur la maladie épizootique charbonneuſe, qui a attaqué les beſtiaux de la province de Quercy, en 1786.*

PAR M. DESPLAS aîné, *vétérinaire à Paris.*

CETTE maladie s'étant déclarée avec une très-grande rapidité ſur les bêtes à cornes de la ci-devant province de Quercy, actuellement département du Lot, diſtrict de Montauban, dans le courant du mois de Juillet, & ayant occupé tout-à-coup une grande ſurface de terrein, a alarmé le gouvernement, qui a cru ne devoir négliger aucun des moyens d'y remédier promptement.

Hiſtoire de l'Épizootie.

M. de Trimont, commiſſaire départi dans la Province, s'empreſſa d'envoyer ſur les lieux M. *Laurans*, vétérinaire, établi à Montauban; mais étant inſuffiſant pour parcourir tous les endroits où la maladie exerçoit ſes ravages, & pour donner à chaque malade les ſecours qu'ils exigeoient, M. de

---

Nous n'aurons malheureuſement que trop d'occaſions d'en citer ſouvent de ſemblables, & nous y inſiſterons d'autant plus que les précautions propres à ſe garantir de cette contagion, ſont généralement négligées. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

Trimont y envoya M. *Alhiet*, autre vétérinaire, établi à Laſcabanne, à ſix lieues de Montauban.

Ces deux artiſtes réunis furent abſolument du même avis ſur le genre & le caractère de la maladie qu'ils regardèrent comme charbonneuſe. Ils concertèrent enſemble le plan de traitement à ſuivre, & ils mîrent le même eſprit & la même activité dans ſon exécution. Les principes & les inſtructions qu'ils ont reçus dans les écoles furent mis en uſage avec une intelligence qui leur fait honneur. Rien ne leur échappa de tout ce qu'ils avoient à faire, ainſi que ce qu'ils devoient faire exécuter par les cultivateurs, pour déſinfecter les étables, & s'oppoſer aux progrès de la contagion.

Quatorze bêtes étoient déjà péries, lorſque le premier arriva. Ces animaux avoient été traités par des *maigés*, qui, dans ce moment de calamité, devenoient un fléau de plus à combattre. Leur adreſſe conſiſtoit ſpécialement à ſe rendre maîtres de l'eſprit des payſans. Ils ſe hâtèrent, dès l'arrivée des artiſtes, de perſuader aux cultivateurs qu'on alloit faire le recenſement de tous les animaux, & que ceux auxquels on auroit inciſé la peau, ſous le prétexte de paſſer des ſétons pour les préſerver de la maladie, ſeroient aſſommés & enfouis, comme on l'avoit pratiqué dans l'épizootie qui avoit ravagé les provinces méridionales, en 1774 & 1775.

©BIUM

L'allarme que ce bruit avoit répandu étoit générale, & toutes les portes des étables furent d'abord opiniâtrement refuſées à M. *Laurans*. M. de Trimont ſe hâta de rendre des ordonnances à ce ſujet; la fermeté avec laquelle il les fit exécuter eſt digne d'éloges. Quelques exemples de ſévérité ſur les perſonnes les plus opulentes qui s'y refuſèrent, ramenèrent l'obéiſſance. Les vétérinaires purent traiter, & leurs ſuccès ébranlèrent le préjugé. L'arrivée de MM. *Chabert*, *Mégelé*, *Louchard* & moi, l'inſpection des animaux ſains & malades, les conſeils, les inſtructions, les ſecours de tout genre répandus par ordre du gouvernement, bannirent peu-à-peu la méfiance, & ramenèrent la ſécurité & la confiance. Mais ce qui a le plus aidé à deſſiller les yeux des payſans, & ce qui leur a donné le plus de confiance dans les traitemens faits par les artiſtes, c'eſt, d'une part, une foule d'animaux expirans qui leur furent promptement rendus, & dont pluſieurs ſe trouvèrent bientôt en état de labourer leurs champs; & de l'autre, la perte conſtante qu'ils avoient faite, & qu'ils faiſoient de tous les animaux malades qu'ils confioient aux *maiges*. Cette différence dans l'effet des moyens employés étoit ſi frappante, qu'il étoit impoſſible que le préjugé ſubſiſtat long-tems; auſſi avons nous eu le plaiſir de le voir entierement

©BIUM

tombé. Les fermiers accouroient de toutes parts nous inviter à ſecourir leurs animaux malades, tandis que d'autres n'étoient pas moins empreſſés de venir chercher des médicamens tout préparés, pour préſerver les leurs. Dès que ce conflict de ſecours fut bien établi, & que les *maiges* furent bannis, la mortalité devint auſſi rare qu'elle étoit fréquente ; la contagion ceſſa de s'étendre, & elle fut circonſcrite dans les lieux où elle avoit pénétré. M. *Chabert* étant forcé de retourner à Paris, nous laiſſa, MM. *Laurans*, *Alhiet* & moi, pour continuer le traitement ; ce qui me mit à portée de recueillir quelques détails, qui, joints à ceux de mes confreres & aux obſervations de M. *Chabert*, formeront enſemble la matiere de ce mémoire.

Origine & accroiſſement de l'Épizootie.

Cette maladie attaqua d'abord les beſtiaux de la ville de Négrepeliſſe ; elle ne tarda pas à ſe propager du côté de la montagne, dans les paroiſſes de Revel, Veiſſac & Chouſtrac. Elle ſe manifeſta auſſi, mais d'une maniere bien moins ſenſible, dans les communautés de Mont-Recourt, Saint-Laurent, Saint-Mafré ; enfin, en très-peu de tems elle occupa à-peu près circulairement environ dix à douze de nos lieues. Le hameau d'Eſprivac, dépendant de la paroiſſe de Revel, a paru

©BIUM

faire le centre des habitations infectées. Toutes ces paroiſſes renfermoient quinze cents animaux, d'après le dénombrement qui en fut fait au commencement de la maladie, & ſur l'authenticité duquel on pouvoit compter.

Heureuſement terminée dans les endroits dont je viens de parler, l'épizootie ſe porta de l'autre côté de la riviere, à ſept à huit lieues en tirant vers le couchant, d'abord dans la paroiſſe de Carbes, enſuite dans celles de Saint-Paul de Mazère, de Saint-Hubert, de Lunel, de Martiſſan, de Saint-Amand, & dans une infinité de hameaux & domaines dépendans de ces paroiſſes.

Deſcription topographique des lieux où elle a régné.

Négrepeliſſe eſt une petite ville ſituée à deux lieues de Montauban, environ au dix-neuvieme degré de longitude, & au quarantieme degré de latitude. Il coule derriere ſes murs une petite riviere qu'on nomme l'Aveiron; elle fait tourner pluſieurs moulins très-conſidérables, & ſe jette dans le Tarn entre Moiſſac & Montauban. Cette ville eſt bâtie dans une plaine qui eſt bornée au Sud par des montagnes. Les bœufs y font tout le travail de l'agriculture, & on les emploie auſſi à faire les charrois. Il eſt aiſé de ſentir combien ils ſont utiles

©BIUM

aux habitans, & combien leur perte eſt d'une grande importance. Dans cette province, l'eſpèce des animaux eſt belle, & il ſont aſſez généralement bien ſoignés, abſtraction faite des ſuperſtitions des payſans, qui, comme par-tout ailleurs, croient beaucoup aux ſortiléges. La nourriture eſt du foin, du millet, des raves, ou navets cuits, & le plus ſouvent des roſeaux, ſur-tout chez les habitans les moins aiſés.

C'eſt ſur les montagnes & dans les ſituations les plus favorables, que ſont bâtis les *Bordes*, ou petits domaines; ils ſont conſtruits pour la plupart en bois & en terre graſſe, quelquefois en briques cuites, ou ſimplement modelées. Les plus belles ſont enduites en plâtre; mais il y en a peu de cette eſpèce. Il y a ordinairement en face de la porte ou aux environs de la maiſon, un trou dans lequel s'amaſſe l'eau des pluies. Cette eau ſert à laver le linge, à abreuver les animaux, & ſouvent à faire rouir le chanvre. Dans les vallons coulent pluſieurs petits ruiſſeaux que la moindre ſéchereſſe met à ſec, & que des tems trop pluvieux font enfler au point de ſubmerger les prairies qui les avoiſinent.

Des Cauſes.

Cauſes locales. Ces cauſes paroiſſent dépendre de la mauvaiſe conſtruction des étables, de la

©BIUM

mal-propreté qui y règne, du trop peu d'air qui y circule, & de ſa prompte décompoſition, enfin, du trop long ſéjour des fumiers, dont les émanations nuiſent eſſentiellement à la reſpiration.

Les étables ſont bâties en bois & en terre graſſe; les murs en ont à-peu-près dix-huit pouces d'épaiſſeur; elles ſont ordinairement peu élevées, peu aérées, n'ayant pour la plupart qu'une très-petite fenêtre, & le plus ſouvent point. Les entrées en ſont très-baſſes, & le ſol de l'intérieur en eſt creuſé ordinairement d'environ un pied & demi plus bas que le ſol extérieur, en ſorte qu'il faut deſcendre pour y entrer. L'aire n'en eſt jamais de niveau: la partie ſur laquelle eſt placée le devant des animaux eſt plus élevée de dix-huit à vingt pouces, ce qui fait que le derriere ſe trouve dans un fond où s'amaſſe l'urine, & dans lequel on a grand ſoin de raſſembler le crottin, la litiere & tous les débris de la nourriture, dans l'intention de faire du fumier. On l'y laiſſe ſéjourner quelquefois deux ou trois mois; alors il corrompt l'air, & le rend capable de ſuffoquer. C'eſt ſur-tout lorſqu'on enlève ce fumier, qu'il devient dangereux; il s'en exhale une odeur infecte, & une vapeur alcaline très-âcre & très-malfaiſante. Les fourrages qui ſont placés au-deſſus des étables dans des greniers dont les planchers ne ſont que de ſimples

©BIUM

claies, ſe chargent aiſément de cette mauvaiſe odeur, qui les détériore, & les rend plus ou moins nuiſibles (1).

Cauſes générales. Quoique les cauſes locales paroiſſent plus que ſuffiſantes pour donner lieu a la maladie, elles ne ſont pas les ſeules qui aient concouru à ſon développement. La ſéchereſſe qui a eu lieu au printemps de cette année, en retardant & en diminuant la végétation, a occaſionné la rareté des fourrages. Les brouillards épais & fétides qui ont paru en Mai, Juin & Juillet, les ont rendus mal-ſains & peu propres à fournir un bon chyle. La mauvaiſe qualité de l'eau des mares où l'on abreuvoit les beſtiaux, les alimens en trop petite quantité proportionnellement au travail, &c., en appauvriſſant le ſang, y ont vraiſemblablement auſſi beaucoup contribué.

Symptômes de l'Épizootie.

I^e. Degré. Il ſe manifeſtoit par l'apparition ſubite de tumeurs plus ou moins volumineuſes; les unes groſſes comme le poing, d'autres comme la tête, & plus conſidérables encore; nous en avons vu une, qui, ſituée au côté droit du ventre,

(1) Voyez ce que M. *Chabert* dit à ce ſujet, en parlant des cauſes de la *Pourriture*, ci-devant page 161.

©BIUM

ventre, avoit plus d'un pied de diamêtre. Le plus ordinairement leur apparition n'étoit précédée d'aucuns ſymptômes; on remarquoit cependant quelquefois de la triſteſſe, du dégoût & de frequens baillemens.

Ces tumeurs paroiſſoient communément aux glandes parotides, aux axillaires & ſur les tubérosités des iſchions; lorſqu'on les ouvroit, il en ſortoit un ſang très-noir; le tiſſu cellulaire étoit quelquefois verdâtre, d'autres fois jaunâtre, & toujours infiltré d'une ſéroſité très-cauſtique; les membranes étoient épaiſſes & couenneuſes; le centre de la tumeur renfermoit conſtamment une eſpèce de noyau ou de bourbillon.

Quelquefois il ne ſe manifeſtoit point de tumeurs, & les progrès de la maladie étoient ſi rapides, que les animaux périſſoient tout à coup dans les prairies; d'autres mourroient en deux, trois & quatre heures.

II^e. Degré. Aux ſymptômes précédens, ſe joignoit un abattement général, la difficulté de reſpirer, l'accélération & l'intermittence du pouls dans les animaux forts, & au contraire ſa lenteur dans ceux qui étoient foibles; la chaleur des cornes, la ſéchereſſe du muſle, la tuméfaction des paupieres, l'inflammation de la conjonctive, une ſalivation viſqueuſe; quelquefois l'écoulement

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 273 sur 432

©BIUM

d'une humeur ſanguinolente par les naſeaux, la crépitation de la peau ſur le dos, le hériſſement des poils, principalement aux épaules; enfin, la ceſſation de la rumination.

III^{e}. *Degré.* Tous les ſymptômes s'aggravoient, le pouls s'affoibliſſoit, les urines devenoient rares & rouges, les déjections peu abondantes, noires, maronnées & fétides; quelques animaux étoient affectés d'une diarrhée d'une odeur inſupportable; les tumeurs diſparoiſſoient, & la mort terminoit bientôt cet état, ſi l'on ne portoit de prompts ſecours. Nous avons été quelquefois aſſez heureux pour en réchapper pluſieurs, malgré la complication de ces accidens.

Ouverture des cadavres.

Elle laiſſoit voir le tiſſu cellulaire infiltré dans l'endroit des tumeurs & aux environs, les viſcères les plus proches étoient gangrénés, le ſang diſſous & charbonné, les inteſtins marqués d'une infinité de taches noires, les alimens contenus dans les eſtomacs mal digérés & d'une odeur inſupportable; quelquefois le poumon parſemé de taches gangréneuſes, le cœur échimoſé; le cerveau enflammé, de même que la membrane pituitaire; enfin, dans quelques animaux, la décompoſition étoit preſque totale, ſur-tout dans ceux qui mouroient,

©BIUM

pour ainſi dire, ſubitement, & ſans l'apparition des tumeurs; pour en donner une idée plus nette, je rapporterai ici le détail d'une ouverture faite par M. *Laurans*.

Il a trouvé les aponévroſes, les muſcles du bas-ventre, le péritoine, l'épiploon, ſes inteſtins couverts de taches gangréneuſes; la graiſſe diſſoute & jaunâtre; les glandes méſentériques très-noires & très-gorgées; les vaiſſeaux ſanguins pleins d'un ſang noir & épais; les alimens contenus dans les premiers eſtomacs, très-ſecs; la membrane interne gangrénée & détachée; dans la caillette, une matiere ſanguinolente, très-infecte; dans les inteſtins grêles, du ſang corrompu; la rate très-volumineuſe, ſon tiſſu, ainſi que celui des autres viſcères, infiltré d'une humeur rouſſâtre; le foie plus volumineux que dans l'état naturel, & très-dur; les poumons engorgés & couverts de taches noires; la membrane interne de la trachée-artère, la plèvre & le médiaſtin gangrénés; le cœur & ſes oreillettes parſemés de taches noires, remplis de ſang coagulé; le péricarde contenant une ſéroſité ſanguinolente. Dans la tête, les enveloppes du cerveau étoient couvertes de points noirâtres, les ventricules de ce viſcère contenoient du ſang épanché; les plexus choroïdes gorgés, de même que les glandes pinéale & pituitaire; l'os éthmoïde ſpha-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 275 sur 432

©BIUM

celé; la membrane pituitaire ulcérée, épaiſſe & noirâtre; les ſinus frontaux remplis de matiere diſſoute; enfin, il a obſervé que toutes les parties de ce ſujet exhaloient une odeur des plus infectes & des plus pénétrantes, quoique l'ouverture en ait été faite immédiatement après la mort.

Obſervations ſur la contagion.

Cette maladie ne ſe bornoit pas aux animaux de l'eſpèce qu'elle attaquoit plus particulierement; quelques mulets en furent atteints; trois hommes qui éprouvèrent le contact du ſang des animaux infectés, en furent également attaqués, ainſi que M. *Laurans* lui-même, & les nommés *Jean Laforgue* & *Pierre Leſlang*; pluſieurs poules ſont mortes peu de tems après avoir avalé des graviers couverts du ſang des bœufs malades; des chiens ont auſſi péri pour en avoir mangé; un taureau a fait naître la maladie dans une géniſſe, pour l'avoir couverte une ſeule fois; les veaux l'ont pris dans le lait de leurs meres; enfin, la propagation & la contagion de ce venin étoient très-actives.

Traitement curatif.

Il ſe diviſoit en interne & en externe. Ce dernier portoit principalement ſur l'extirpation entiere des tumeurs, lorſqu'elle étoit poſſible; & ſur des ſca-

©BIUM

rifications profondes quand l'extirpation étoit impraticable. On panſoit avec la teinture de quinquina ou d'aloès, camphrée, dans l'eſprit-de-vin, juſqu'à la chûte de l'eſcare, enſuite avec de l'eau-de-vie, ou des plumaceaux à ſec. On a été quelquefois obligé d'employer le feu pour circonſcrire les tumeurs & cautériſer les chairs, & l'onguent véſicatoire pour en augmenter l'action & favoriſer la chûte des eſcares. En général, la ſuppuration ne s'établiſſoit jamais avant le ſix, ſept, huit, & quelquefois le neuvieme jour.

Le traitement interne conſiſtoit, les premiers jours, en un breuvage d'une infuſion de plantes aromatiques, dans laquelle on étendoit un gros de camphre diſſous dans l'eau-de-vie, ou dans un jaune d'œuf; & l'alcali volatil-fluor, à la doſe de deux ou trois gros, ſuivant les forces du malade. On réitéroit ce breuvage, s'il étoit néceſſaire: il produiſoit ordinairement une ſueur aſſez abondante, dont on facilitoit l'excrétion par le bouchonnement & les couvertures; il faiſoit preſque toujours reparoître les tumeurs repercutées par un mauvais traitement, ou rentrées d'elles-mêmes; on donnoit auſſi des lavemens émolliens, & pour boiſſon l'eau blanche nitrée; les jours ſuivans on ſubſtituoit aux premiers breuvages les fortes infuſions de fleurs de ſureau & de quinquina; quel-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 277 sur 432

©BIUM

quefois on a donné cette derniere ſubſtance en poudre, à la doſe de deux onces dans deux livres de vin rouge. Lorſque l'animal commençoit à ſe rétablir, & que l'appétit reparoiſſoit, on donnoit pour nourriture des alimens de facile digeſtion, tels que les navets cuits, & le meilleur foin; on continuoit les boiſſons d'eau blanche nitrée, & on ne négligeoit pas le panſement de la main, & la promenade, lorſque le ſoleil avoit diſſipé la roſée; les forces revenoient promptement, & l'animal étoit bientôt hors de danger.

Les animaux qui ne ſubirent aucun traitement, & que l'on abandonna à la nature, moururent; dix-huit furent victimes de cette ſécurité.

Traitement préſervatif.

Il conſiſtoit dans la ſéparation des animaux ſains, l'interdiction de toute communication avec les malades, même avec les perſonnes qui les approchoient; les boiſſons d'eau blanche nitrée & acidulée avec le vinaigre de vin; les billots ou maſtigadours d'aſſa-fœtida, que l'on laiſſoit dans la bouche, pendant une heure, matin & ſoir, & des ſétons au fanon. Il eſt à remarquer que beaucoup d'animaux ſur leſquels on pratiqua cette opération, éprouvèrent ſur la partie même, au bout de quatre, ſix, huit, dix & douze heures, des tumeurs char-

©BIUM

bonneuſes très-conſidérables. Les animaux ſains furent conduits dans des pâturages ſéparés, & éloignés des lieux infectés de la contagion. On fit auſſi défenſe de mener des oies ſur ces prés, & M. de Trimont rendit une ordonnance à ce ſujet. (1)

Purification des étables.

Les moyens employés pour produire cet effet, ont été l'enlèvement des fumiers, leur tranſport dans des endroits éloignés des habitations ; le lavage des rateliers & des mangeoires à l'eau bouillante ; les fumigations de baies de genievre ; l'évaporation du vinaigre ; l'exhauſſement du ſol ; l'aggrandiſſement des portes & des fenêtres, pratiquées à l'Eſt, autant qu'il étoit poſſible, &c. &c.

Nombre des bêtes mortes & guéries.

A Négrépeliſſe & aux environs, quatorze bêtes étoient péries avant l'arrivée des vétérinaires ; dix-huit ſont mortes ſans ſecours ; ſix pendant le

(1) Des *Arrêts du parlement de Paris des* 21 *mars* 1782, 9 *Décembre* 1783, & 20 *Juin* 1785, ont fixé le nombre des oies & dindes qu'il étoit permis de mener pâturer, & déſigné la nature des pâturages convenables à ces oiſeaux, qui devaſtent les prés & y occaſionnent beaucoup de dommages, ſoit en arrachant l'herbe, ſoit par la fiente qu'ils y dépoſent. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

traitement ; & quarante ont été traitées & guéries ; douze cents ont pris des préſervatifs.

Du côté de Carbes, neuf etoient mortes avant l'arrivee des artiſtes ; ils en traitèrent vingt, & elles furent toutes guéries.

Il ſuit du recenſement général, que quarante-une bêtes ſont mortes, ſoixante ont été guéries, & treize cents ſoixante-dix-neuf ont été préſervées.

Concluſion.

Je terminerai l'hiſtoire de cette épizootie, par l'extrait d'une lettre de M. *Chabert* au Miniſtre de l'intérieur. On y verra les moyens propres à remédier avantageuſement aux ſuites des épizooties.

» M. j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, de Montauban, de l'état dans lequel j'avois laiſſé l'épizootie, & de vous faire obſerver que le cultivateur étoit plus allarmé des ſecours que lui a prodigué le gouvernement, que des effets funeſtes qu'operoit journellement la maladie ſous ſes yeux. Je crois devoir vous propoſer le moyen que je regarde comme indiſpenſable pour ramener les eſprits des malheureuſes victimes de leur incrédulité & de l'impéritie des *maiges* auxquels ils avoient d'abord confié le ſoin de leurs animaux. Ce moyen conſiſteroit de la part du gouvernement à dédommager, ſur le champ, chaque particulier

©BIUM

de la perte qu'il auroit faite dans cette circonſtance. Je crois, M., & je ſuis perſuadé que ſi ce rembourſement ſe faiſoit en nature, il ſeroit infiniment plus avantageux au cultivateur, à l'agriculture & au gouvernement, parce que, s'il étoit fait en argent, il eſt une infinité de propriétaires, qui ayant des beſoins plus preſſans que celui de racheter des animaux, emploieroient leurs fonds à d'autres objets que ceux pour leſquels ils étoient deſtinés ».

« Ce rembourſement en nature me paroît d'autant plus inſtant, que la majeure partie des cultivateurs qui ont perdu leurs beſtiaux, vont éprouver un autre malheur, celui de ne pouvoir cultiver leurs terres, & leur donner les façons d'automne & d'hiver qu'elles exigent pour les enſemencer; il eſt encore à cet égard une obſervation très-importante à faire, c'eſt que la perte que cette épizootie a occaſionnée, a dépareillé les attelages; les géniſſes vont être attelées avec des vaches adultes, les veaux avec des bœufs faits & habitués au travail; ces attelages diſproportionnés occaſionneront la ruine des uns & des autres; les forts feront plus d'ouvrages qu'à l'ordinaire, les foibles en feront au-deſſus de leurs forces. Les uns & les autres ſe ruineront peut être, & l'épuiſement dans lequel ils tomberont, pourra devenir la ſource d'une maladie qui achevera de dé-

©BIUM

truire cette eſpèce d'animaux précieux. Il paroît d'autant plus raiſonnable de prendre ce parti, que la perte n'a pas été conſidérable; elle ne paſſera guères ſoixante bêtes, tant vaches, géniſſes, que veaux ou bœufs à acheter. L'eſpèce, au ſurplus, n'eſt pas de la grande taille; mais elle eſt bien membrée, bien traverſée & faite pour réſiſter au travail. Alors, le cultivateur recherchera avec avidité les lumieres & les ſecours de l'art vétérinaire. Les officiers municipaux ſeront inſtruits ſur le champ d'une épizootie quelconque, & les remedes arrivant, pour ainſi dire, en même-tems que la maladie, l'invaſion en ſera prévenue, & la terminaiſon en ſera plus prompte & plus heureuſe. »

DESCRIPTION *d'une Fièvre inflammatoire, qui a regné ſur les chevaux, dans les environs d'Artenay, département du Loiret, en* 1783.

PAR M. L'HOSTE aîné, *maréchal à Artenay.*

Symptômes.

CETTE fièvre s'annonçoit par la triſteſſe, les yeux larmoyans & jaunes, un dégoût abſolu, le

©BIUM

chancellement de l'animal, l'altération & le battement du flanc. Les parties intérieures de la bouche étoient pâles & d'une couleur jaunâtre, le ventre tendu, pareſſeux ; les excrémens étoient ſecs, les urines rares, les poils hériſſés, les crins ſans adhérence, & le pouls très-accéléré.

Cauſes.

Cette maladie peut être attribuée aux eaux malſaines, avec leſquelles on abreuve généralement les chevaux, & qui ſont corrompues par les fumiers qu'on y laiſſe croupir, par la fiente des oies qui fréquentent les abreuvoirs, & ſur-tout par le chanvre qu'on y fait rouir. On peut auſſi mettre avec fondement parmi ces cauſes, les fourrages mal récoltés & rentrés humides, l'avoine remplie de pouſſiere, & la mauvaiſe conſtruction des écuries trop fermées, & dans leſquelles il eſt à deſirer qu'on pratique des jours à trois ou quatre pieds d'intervalle les uns des autres, que les portes fuſſent au midi, & que la tête des chevaux fût tournée au nord.

Traitement curatif.

J'ai fait trois ſaignées le premier jour de la maladie, deux à la jugulaire, l'une le matin, l'autre le ſoir ; la troiſieme aux plats des cuiſſes, à midi.

©BIUM

J'ai adminiſtré pluſieurs lavemens, compoſés de décoction de plantes émollientes, dans chacun deſquels j'ajoutois une cuillerée de miel, deux cuillerées d'huile d'olive, & deux gros de ſel de nitre. J'ai donné des breuvages, compoſés de décoction de racine de guimauve & de graine de lin, dans leſquels je triturois une ou deux poignées de farine d'orge. Le régime étoit l'eau blanche & la paille pour toute nourriture.

Le troiſieme jour, je paſſai des ſétons couverts d'onguent véſicatoire, au poitrail & aux cuiſſes; je fis prendre, matin & ſoir, aux animaux les plus malades, un bol compoſé de fleur de ſoufre, demi-once; quinquina & ſel de nitre, de chacun deux gros, dans ſuffiſante quantité de miel; je ne négligeai point les fumigations de vinaigre, deux fois par jour, & j'eus ſoin de faire tenir les animaux couverts avec une couverture de laine, pour entretenir la tranſpiration.

La maladie diminuant vers le ſept ou huitieme jour, je coupai alors l'eau blanche avec la décoction de lierre terreſtre, que les animaux buvoient facilement, & au bout de quinze jours, l'inflammation étant entierement diſſipée, & les malades hors de danger, je les purgeai avec une once d'aloès, & une demi-livre de miel, délayées dans une pinte d'eau tiede, données le matin à

©BIUM

jeûn. Lorſqu'ils furent parfaitement rétablis, je les mis pendant huit jours à l'uſage du foie d'antimoine, donné le matin dans le ſon un peu mouillé, & ils s'en trouverent bien.

Traitement préſervatif.

J'ai ſéparé les chevaux ſains des malades, & j'ai donné comme préſervatif aux premiers, le breuvage ſuivant : vin blanc, une chopine, dans laquelle je délayois & laiſſois infuſer, racine de gentiane, de ſouchet, de jalap en poudre, & éthiops minéral, de chaque demi-once ; cette doſe étoit pour un fort cheval ; je l'adminiſtrois le matin à jeûn.

Je fis auſſi nétoyer & parfumer les écuries, en y brûlant des plantes aromatiques, du genièvre & de la fleur de ſoufre (1).

---

(1) M. *l'Hoſte* nous a encore adreſſé des Obſervations ſur d'autres maladies, que nous publierons dans les volumes ſuivans. Elles paroiſſent toutes fondées ſur la pratique ; & M. *l'Hoſte*, en nous marquant de bonne-foi qu'il n'a pas étudié particulierement l'art vétérinaire, & qu'il ne doit le peu de connoiſſances qu'il y a acquis, qu'aux travaux de ſon pere & aux ſiens, nous paroît plus eſtimable que celui qui feroit parade d'une vaine ſcience pour tromper le public.

©BIUM

OBSERVATION *ſur des Tumeurs verminеuſes cutanées, ſurvenues à un poulain.*

PAR M. CHEVALIER, *vétérinaire à Paris.*

UN poulain ſous poil bai, de trois ans, appartenant à M. de L....., à été tenu à la prairie de l'île de la Loge, près Marli, pendant l'été & l'automne de 1783. On l'a amené à Paris, immédiatement en le ſortant de l'herbe, & il y a paſſé l'hyver.

L'animal a toujours eu pendant cette ſaiſon le poil hériſſé & aſſez mauvais. Il avoit des démangeaiſons, il maigriſſoit; ſon appétit étoit capricieux, tantôt il mangeoit bien, tantôt il étoit dégoûté.

Au printems, quelques boutons ſe montrerent ſur le dos & les côtes; ils étoient durs & douloureux. Je ſaignai l'animal à la jugulaire; à la ſuite de cette évacuation, il ſortit un grand nombre de boutons ſemblables aux précédens. Quelques-uns s'abcéderent & s'ouvrirent d'eux-mêmes, mais par une ouverture très-petite, & qui permettoit à peine la ſortie de la matiere, au-deſſous de laquelle on appercevoit, dans le fond de l'ouverture, une eſpèce de bourbillon blanchâtre. Je preſſai les boutons, & ce que je prenois pour un bourbillon,

©BIUM

s'élança avec vivacité au-dehors par l'effet de la preſſion.

J'examinai ces corps étrangers, & je reconnus qu'ils étoient de véritables vers, qui me parurent être de l'eſpèce des *oeſtres*. Il ſurvint un grand nombre de boutons ſemblables à la croupe, au dos, ſur les côtes; je hâtai la ſortie des vers par un coup de lancette que je donnai à chaque bouton. Les plaies qui réſultoient de ces ouvertures & de celles qui s'étoient faites naturellement, étoient bientôt cicatriſées.

J'ai fait prendre à l'animal quelques doſes d'huile empyreumatique. Après ſon uſage & la guériſon de tous les boutons, ce poulain a repris de l'embonpoint, & il eſt devenu très-beau.

J'obſerverai que ce cheval étoit à courte-queue, & angloiſé; que d'autres chevaux à M. de L...., auſſi à courte-queue, & plus âgés, eurent de pareils boutons, mais en moindre quantité: ſans doute, attendu le plus de denſité de leur peau qui ne permit pas aux mouches de la percer auſſi facilement; & que l'on n'en apperçut aucun ſur ceux qui avoient leurs queues.

Remarques des éditeurs.

L'accident dont ils s'agit eſt bien moins commun dans le cheval, que dans les vaches, & dans

©BIUM

quelques autres animaux domeſtiques & ſauvages. On a même cru obſerver qu'il étoit plus fréquent dans les vaches bonnes laitieres, & qu'il ne nuiſoit pas d'une maniere ſenſible à la ſante de l'animal & à l'abondance du lait, à moins que les boutons ne ſoient très-multipliés, comme nous l'avons vu dans certaines années.

On ſait que les rennes y ſont très-ſujets dans la Laponie, & que les mouches qui dépoſent dans l'épaiſſeur de la peau de ces animaux, les œufs qui fourniſſent ces vers, les tourmentent ſingulierement, & au point de les faire dépérir rapidement. On ſait encore que c'eſt pour les garantir de ces inſectes, & les chaſſer loin d'eux, qu'on fait des feux dont la fumée ſe répand ſur les parcs où les rennes ſont renfermés. (1)

(1) On trouvera des détails intéreſſans ſur ces vers & ſur la mouche qui les produit, dans un mémoire de *Valliſneri*, inſéré dans le tome I de ſes *Opere fiſico-mediche* (*Venezia*, 1733, *in-fol.*) page 225; dans le tome IV des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des inſectes, par de Reaumur* (*Paris, Imprim. royale*, 1738, *in-4°.*) page 503; & dans un *Mémoire ſur les tumeurs qui ſe forment dans la peau des rennes, en Laponie, par Linné*, inſéré dans le tome II des *Mélanges d'hiſtoire naturelle, par Alléon Dulac* (*Lyon*, 1765, *in-8°.*) page 291. Nous ferons connoître ſucceſſivement tous ces mémoires dans nos volumes.

OBSERVATIONS

©BIUM

OBSERVATIONS *ſur la petite vérole dans les chiens.*

PAR M. BARRIER, *vétérinaire à Chartres.*

L'HOMME, le mouton, le lapin & le bœuf ne ſont pas les ſeuls animaux expoſés aux atteintes de la maladie, appellée *petite-vérole* dans le premier, & *claveau* dans les autres. Le chien y eſt auſſi ſujet, & j'ai déja eu occaſion de l'obſerver trois différentes fois dans cet animal.

Dans le mois de ſeptembre 1776, une chienne appartenante à M. Deſmouſſeaux, procureur à Chartres, fut attaquée de cette maladie. Au mois d'octobre ſuivant, un chien à M. Bourgeois, habitant de cette ville, l'éprouva auſſi. Enfin, elle attaqua encore un chien à M. Loiſeau, boucher auſſi à Chartres, au mois de juillet 1787. Je donnerai ici le réſultat des ſymptômes que j'ai apperçus, & du traitement que j'ai mis en uſage dans ces cas.

Symptômes.

Le premier jour, le chien eſt triſte; il porte la tête & la queue baſſes; ſes yeux ſont abattus & à demi fermés; ſa gueule eſt chaude & ſeche, elle

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 289 sur 432

©BIUM

exhale une mauvaiſe odeur; ſa langue eſt chargée, il a des nauſées, il vomit même; ſa marche eſt lente & chancelante; il ſe tient couché, & ne ſe lève qu'avec répugnance; il eſt aſſoupi, conſtipé; ſes urines ſont rares & hautes en couleur; il n'a plus d'appétit; ſa peau eſt chaude; ſon poil, qui tombe facilement, eſt rude & hériſſé; il eſt altéré, & ſon pouls eſt dur & fréquent.

Le ſecond jour, il ſurvient quelquefois par les ſelles des évacuations de matieres bilieuſes, noirâtres & très-fétides; quelquefois auſſi la conſtipation ſe ſoutient, ou bien il s'établit, le troiſieme jour, une diarrhée qui dure pendant deux ou trois jours. Alors, l'animal paroît beaucoup plus mal; il eſt dans un véritable état d'anxiété; il cherche les endroits frais, & quitte ſon paillaſſon pour ſe coucher ſur le pavé. La tranſpiration, qu'on dit très-difficile à appercevoir dans le chien, eſt ici très-ſenſible; il humecte la place où il ſe couche.

Vers le quatrieme jour, un friſſon plus ou moins vif & plus ou moins long, s'empare du malade; ſon poil, ſur-tout celui de la tête, ſe hériſſe fortement: enfin, ce même jour, le cinquieme & les ſuivans, la tête ſe couvre de boutons, ainſi que toutes les autres parties, excepté le dos & les côtes où il y en a moins; on en trouve ſur les lèvres, dans la gueule, ſur le bord des paupières, de la

©BIUM

vulve, de l'anus, du fourreau, & entre les digitations des pattes ; ce qui fait que les animaux marchent difficilement, & en jettant des hauts cris.

Ces boutons ſont de véritables boutons de *petite-vérole* ou de *claveau*, tels que ceux qu'on obſerve ſur les moutons qui en ſont attaqués. Ils ſont au commencement rouges, enſuite blancs, puis ils ſuppurent, ſe deſsèchent & tombent.

L'éruption de ces boutons paroît ſe faire dans le chien comme dans le mouton, à raiſon du degré de bénignité ou de confluence qui caractériſe la maladie ; car, dans les trois animaux qui ſont le ſujet de ces obſervations, la chienne de chaſſe, âgée de quatre ans, avoit achevé & completté ſon éruption dans les neuf premiers jours. Le ſecond qui étoit un chien-loup, fut à peine malade & dégoûté, l'éruption ſe fit pour ainſi dire en courant. Le troiſieme d'eſpèce danoiſe, & âgé ſeulement de quatre mois, n'acheva de completter la ſienne que vers le dix-huitieme jour ; elle étoit confluente.

Traitement

Je ne détaillerai point ici le traitement plus ou moins biſarre que j'employai relativement au premier de ces animaux qui me fut confié ; je n'avois jamais vu cette maladie dans les chiens,

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 291 sur 432

©BIUM

& je dirai de bonne-foi que je ne la reconnus parfaitement, que lorſqu'elle fut en grande partie terminée.

Je me contenterai de dire 1°. qu'un bouillon de lentilles & de racine de perſil, beurré & ſalé, eſt le remede alimenteux qui m'a ſervi avantageuſement pour les autres, quand ils n'ont point eu entierement perdu l'appétit; 2°. que j'y ai ajouté par fois une partie de lait pour varier & ſoutenir le goût de mes malades, en même-tems que je voulois adoucir; 3°. que quand l'appétit s'évanouiſſoit, j'ajoutai au bouillon un peu de camphre & de vinaigre, mais alors je ſupprimois le lait, & je faiſois avaler ce breuvage de force aux animaux; 4°. que j'ai donné un lavement d'eau tiede par jour, quand il y a eu conſtipation, & dans le cas de diarrhée, je me ſuis contenté d'adminiſtrer le bouillon de lentilles avec le vinaigre ſeulement; 5°. que lorſqu'il y a eu altération, j'ai nitré l'eau ſervant à la boiſſon ordinaire; 6°. enfin, que j'ai purgé les animaux après la chûte des puſtules.

Remarques.

Ces exemples ne ſont pas, au ſurplus, les ſeuls que nous ayons de la petite vérole dans les chiens. Les Ephémérides d'Allemagne, font mention d'un de ces animaux qui la prit de celui avec qui il avoit

©BIUM

couché, & M. *Huzard*, mon confrere & mon ami, m'a auſſi communiqué le fait ſuivant, qui a eu lieu à la fin de l'hyver de 1789, immédiatement après le dégel.

Un fermier de Fontenay-en-Brie avoit la *clavelée* dans ſon troupeau; quelques moutons périrent au parc & en revenant à la bergerie. Le berger les laiſſa dans les foſſés qui bordent le chemin.

On mena les chiens de chaſſe du Marquis de Chabanois à la promenade de ce côté; ils flairèrent un mouton mort dans le foſſé, & le pillèrent un peu; dix-ſept tombèrent malades. On crut d'abord que c'étoit la maladie des chiens, parce qu'ils parurent triſtes, foibles, comme paralytiques du train de derriere, & qu'ils jettèrent par les naſeaux une humeur viſqueuſe & verdâtre; mais bientôt il leur ſortit une grande quantité de boutons inflammatoires qu'on ne put méconnoître pour une *petite-vérole maligne*. Onze en moururent. Le valet-de-chien qui les ſoigna, tomba auſſi malade, & eut les mains & le viſage couverts de puſtules.

Il paroît que les ſinges n'en ſont pas exempts. En 1767, tous les habitans de Saint-Germain-en-Laye furent témoins qu'un ſinge prit la petite

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 293 sur 432

©BIUM

vérole, en jouant avec des enfans qui en étoient attaqués. Il arriva un événement à-peu-près ſemblable, à Paris, en 1770, dont M. *Paulet* a donné le détail dans ſon hiſtoire de la petite vérole, & dont plus de vingt perſonnes ont été témoins oculaires.

Deux des filles de M. Griſon, perruquier, rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, tombèrent malades de la rougeole, le premier & le dix mars.

Il y avoit dans cette maiſon un ſinge qui couchoit régulierement, tous les ſoirs, ſur les pieds du lit de l'une des petites malades, ſans qu'on s'aviſât de ſoupçonner qu'une maladie de cette nature, qu'on a penſé de tout tems être particuliere à l'eſpèce humaine, pût ſe communiquer à cet animal; cependant le vingt-ſept du même mois, on fut fort ſurpris de voir le ſinge malade à-peu-près comme la petite fille avec laquelle il avoit couché. On obſerva tous les ſymptômes de la rougeole, à la réſerve ſeulement de la toux, qui ne fut point ſenſible, & qui fut remplacée par un battement de flanc conſidérable. L'animal étoit abattu, dégoûté; l'habitude du corps étoit brûlante: il avoit une grande fièvre, des yeux enflammés & étincelans, la langue chargée, & dès le lendemain l'éruption parut; ſa face devint

©BIUM

pour lors toute couverte de taches rouges, très-apparentes & très-diſtinctes, qui ſe ſont converties, dans l'eſpace de fort peu de tems, en de petites écailles farineuſes; & vers le trente du même mois, la maladie commença à diſparoître. Ce ſinge fut traité avec le même reméde que les enfans; l'eau de lentilles & la tiſanne de ſcorſonère, furent les ſeuls médicamens dont on fit uſage.

M. *Paulet* a obſervé exactement l'état du pouls du ſinge malade; les mouvemens de pulſation étoient, dit-il, ſi précipités, qu'il étoit preſque impoſſible de les compter; l'artère axillaire dans le ſinge, eſt celle dont les pulſations ſont les plus ſenſibles; car pour celles des autres artères, elles ſont imperceptibles. Je tâchai, dit M. *Paulet*, de déterminer, la montre à la main, le nombre des pulſations de l'artère axillaire, & il me parut qu'on pouvoit les évaluer à environ quatre cent par minute. Il faut remarquer que ce ſinge étoit de petite taille, ce qui eſt pour lors moins ſurprenant, d'autant plus que la viteſſe du pouls dans les animaux, eſt toujours en raiſon inverſe de leur grandeur.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 295 sur 432

©BIUM

OBSERVATION *sur une vache qui a rendu les os d'un veau par l'anus.*

PAR M. COQUET, *vétérinaire à Neufchatel.*

UN particulier des environs de Neufchatel, acheta à la foire de cette ville, à la Saint-Martin d'été 1784, une vache qui paroiſſoit malade. Le bon marché l'engagea vraiſemblablement à faire cette acquiſition, eſpérant qu'elle ſe rétabliroit. Il ne remarqua d'abord qu'une légere inapétence, des excrémens plus liquides, & une grande ſoif, mais la maladie parut bientôt augmenter, l'appétit s'éteignit totalement, la diarrhée devint abondante; elle charioit des matieres féreuſes & putrides. En examinant les déjections de cette vache, le propriétaire s'apperçut qu'elles contenoient des corps durs, qu'il reconnut pour être des os; elle en rendit ſucceſſivement un aſſez grand nombre. Il vint me conſulter, & m'apporta pluſieurs de ces os, entr'autres, un canon, un calcaneum, pluſieurs côtes, une moitié de mâchoire inférieure, pluſieurs petits os du genou & du jarrêt, un os maxillaire, &c. Ces os étoient noirs, bronzés, peu ou point uſés, & ſans aucun reſte de parties molles. J'avoue ici de bonne-foi

©BIUM

que, n'ayant jamais vu de faits ſemblables, j'eus beaucoup de peine à croire le rapport du propriétaire : cependant je préſumai qu'un fœtus étoit putréfié & décompoſé dans la matrice ; que l'inertie & peut-être l'état gengréneux de ce viſcère, s'oppoſoit à l'expulſion du corps étranger ; qu'elle n'avoit lieu que par la contraction des muſcles du bas ventre, ſollicitée pour l'évacuation des excrémens ; mais il m'aſſura poſitivement que la *nature* de ſa vache étoit en bon état, & que ces os n'avoient d'autre iſſue que par le fondement & avec les excrémens.

Preſſé alors par les ordres de l'Intendant, pour me rendre dans une partie de la province, où la morve faiſoit des ravages, je regrettai de ne pouvoir me tranſporter ſur-le-champ chez ce particulier, pour examiner le fait par mes propres yeux. Je lui dis que je regardois cet accident comme incurable, & je le priai de m'avertir lorſque ſa vache mourroit ; ce qui arriva trois ſemaines après. De retour alors, je m'y rendis, & j'en fis l'ouverture.

Je dirigeai mes recherches vers le bas ventre. Les eſtomacs & une grande partie des inteſtins étoient dans l'état naturel. Je les enlevai ſucceſſivement : je trouvai le colon très-engorgé, depuis ſa derniere courbure, c'eſt-à-dire, depuis

©BIUM

l'endroit où il ſe rétrécit pour prendre le volume d'un inteſtin grêle, juſqu'à celui où commence le rectum (ce qui fait un eſpace d'environ deux pieds & demi); ſes parois avoient plus d'un pouce d'épaiſſeur, elles étoient très-dures, carcinomateuſes, enflammées, noirâtres, gangrénées; la partie inférieure & latérale droite, étoit percée, ſon intérieur renfermoit dans cet eſpace un amas conſidérable d'oſſemens, abſolument ſemblables à ceux que j'avois examinés précédemment, mais plus volumineux, ou plus irréguliers, comme les os du baſſin, de l'épine, de la tête, &c. Ces os n'avoient pu ſe frayer une iſſue, en ſuivant la direction du canal, & étoient même implantés par leurs extrémités ſaillantes, dans les membranes de l'inteſtin, qui dans ces endroits étoient en ſuppuration; la matrice paroiſſoit un peu plus volumineuſe que dans l'état de vacuité; ſon fond dans l'endroit malade & percé de l'inteſtin, étoit dans un état ſemblable, c'eſt-à-dire, engorgé, dur & très-épais. Cet état contre-nature, m'empêcha d'y reconnoître aucune apparence de cicatrice; ſon orifice étoit reſſerré au point de ne pouvoir y introduire un ſtilet; ſon intérieur ne contenoit rien, & ſa cavité pouvoit à peine être apperçue. Le péritoine & le méſentère, dans les environs des parties affectées, étoient engorgés

©BIUM

& enflammés ; la ſéroſité répandue dans le bas-ventre étoit ſanguinolente & putride ; les autres viſcères étoient ſains.

Ces os me parurent être ceux d'un veau à terme. Je préſume que quelque accident, comme une chûte, un coup de pied ou de corne, aura d'abord occaſionné la mort du fœtus, & enſuite l'inflammation de la matrice & de l'inteſtin, leur adhérence, la décompoſition, la putréfaction des parties enflammées, leur perforation, & le paſſage des os de l'une dans l'autre, ſoit par l'engorgement ou la contraction de toutes les parties environnantes, ſoit par leur propre poids ; ce qui eſt d'autant plus probable, que dans l'état de plénitude, l'inteſtin colon ſe trouve placé à la partie inférieure de l'abdomen ſous la matrice & que ſes mouvemens moindres dans l'état naturel que ceux des autres inteſtins, parce qu'il eſt retenu par le rectum, doivent encore être moins ſenſibles alors par la gêne que leur fait éprouver l'expanſion de l'utérus. Ce viſcère débarraſſé des corps étrangers qu'il contenoit, ſe reſſerrant ſur lui-même, aura rompu l'adhérence qu'il avoit contractée avec les parties environnantes, & qui vraiſemblablement s'étoit oppoſé à l'épanchement des matieres dans le bas-ventre, & il ſe ſera cicatriſé ; mais l'inteſtin, toujours

©BIUM

embarraſſé par des corps étrangers dont la nature n'a pu opérer l'évacuation, & qu'il auroit été également impoſſible à l'art d'extraire, a continué d'éprouver pluſieurs accidens ſubſéquens qui ont conduit enfin l'animal à la mort.

OBSERVATIONS *ſur les effets de l'eau de la mer dans les moutons.*

PAR M. GELIN, *vétérinaire à St.-Domingue.*

L'EAU de la mer eſt regardée, d'après l'expérience, comme un poiſon pour les animaux qui s'en abreuvent.

J'eus l'occaſion de voir les effets qu'elle produit ſur les moutons, dans mon paſſage à Saint-Domingue. Quatre moutons burent pendant la nuit le reſte d'une baille d'eau ſalée, qui avoit été laiſſée ſur le pont, par la négligence des matelots. La quantité qu'ils en prirent peut être évaluée à environ dix livres.

Le premier effet qui ſuivit la déglutition de cette boiſſon malfaiſante, fut la perte de l'appétit, & une diarrhée très-conſidérable; un d'entr'eux fut tué dix-huit heures après. J'examinai l'état des parties que renferme le bas-ventre, je n'apperçus

©BIUM

rien de particulier dans toute la longueur du canal inteſtinal ; j'obſervai ſeulement que le foie étoit d'un noir foncé, & parſemé de concrétions ; les vaiſſeaux & la ſubſtance de ce viſcère étoient remplis de *douves* ; mais ces derniers accidens étoient étrangers & antérieurs aux effets de l'eau de la mer.

Dans la nuit du deuxieme au troiſieme jour, un autre mouton mourut ; on le jetta à la mer ; je ne pus en conſéquence prendre aucun renſeignement ſur l'état de ſes viſcères.

Je m'attachai dès-lors à ſuivre la marche de la maladie dans les deux autres. Je remarquai la continuation de la diarrhée, la perte de l'appétit, annoncée par le refus de tous alimens ſolides & liquides, la ceſſation de la rumination, l'œil triſte & abattu, le bout du nez, les oreilles & les extrémités froides, la tête baſſe & conſtamment appuyée contre les parois de la cabane, la reſpiration très-petite, à peine ſentoit-on l'impulſion de l'air expiré en portant la main à l'orifice des naſeaux, la chaleur de la bouche beaucoup moindre que dans l'état naturel ; le flanc étoit légerement agité, on y obſervoit de plus, un mouvement ſemblable à celui qu'on remarque dans le flanc des chevaux pouſſifs, le pouls étoit petit & lent, la laine rude & hériſſée ; les douleurs du bas-ventre ſe faiſoient ſentir avec

©BIUM

violence, par intervalles à-peu-près égaux, elles ſe manifeſtoient extérieurement par une plus grande agitation dans le flanc, par la vouſſure de l'épine en contre-haut, & par des anxiétés décélées par le mouvement alternatif des jambes de devant & de derriere; tous ces mouvemens avoient lieu, pour ainſi dire, au même moment; enfin vers le troiſieme jour, où un autre mourut, il s'étoit déclaré un flux par les naſeaux & par la bouche, d'une matiere purulente, porracée, & d'une odeur fétide.

L'ouverture ne me montra rien de particulier dans le bas-ventre, j'y obſervai ſeulement une légère inflammation générale; dans la poitrine, les poumons étoient engorgés & ſuppurés, les glandes bronchiques tuméfiées, & prêtes à s'abcéder.

Il eſt encore un ſymptôme qui accompagne cet état, c'eſt la météoriſation de l'abdomen, je n'ai pas eu occaſion de le voir, mais on m'a aſſuré qu'il exiſtoit très-ſouvent.

L'eau de la mer eſt donc un poiſon pour les moutons; mais comment agit-elle?

Tout le monde ſait que cette eau contient pluſieurs ſels en diſſolution; on en reconnoît en général quatre, le ſel commun ou marin, le ſel de Glauber, de la ſélénite, & du ſel marin à baſe terreuſe. Ils s'y trouvent en plus ou moins grande

©BIUM

quantité, mais le ſel marin eſt toujours celui qui domine ſur tous les autres. Quant aux parties bitumineuſes, elles peuvent être regardées comme nulles, ainſi que pluſieurs expériences l'ont prouvé.

D'après les principes qu'elle contient, je ſerois porté à croire que ſon action ſuſcite dans l'eſtomac & les inteſtins, 1°. ou un ſpaſme qui donne lieu à la diarrhée; 2°. ou bien les pointes ſalines & âcres de ces ſubſtances, exerçant leurs actions ſur les nerfs, elles occaſionnent un éréthiſme, qui peu après jette la machine dans une eſpèce d'anéantiſſement total, d'où réſulte la perte de l'appétit, du reſſort du ſyſtême artériel, & cette ſtupeur accompagnée du dérangement des ſécrétions & des excrétions, &c.; ſans doute cet éréthiſme nous eſt dérobé par la lâcheté de la tiſſure des viſcères de ces animaux.

L'homme vain croit pouvoir ſuppléer par des conjectures & des ſyſtêmes inutiles & dangereux, quand l'origine des maux lui eſt inconnue, dit *Bourgelat*; en conſéquence, je me ſuis plus attaché à l'examen des effets, qu'à déduire ici les cauſes des phénomènes que j'ai obſervés.

Quoiqu'il en ſoit, & de quelque maniere que cette eau agiſſe, il n'en eſt pas moins vrai que la plupart des individus qui en ont avalé, ſont morts, ſans avoir pu obtenir de ſoulagement; il

©BIUM

faut avouer auſſi qu'on n'eſt pas dans le cas de leur porter de grands ſecours ſur un vaiſſeau, vu la privation des ſubſtances néceſſaires pour opérer leur guériſon.

L'huile & la thériaque ſont les ſeuls moyens qu'on a juſqu'à préſent employés, ils n'ont produit aucun effet, ſur-tout lorſque le liquide a eu le tems de s'inſinuer dans la maſſe, & d'y produire des ravages.

L'emploi de la premiere de ces ſubſtances ne me paroît indiqué que dans la vue d'adoucir & de calmer l'éréthiſme, mais il eſt à craindre qu'elle ne jette dans le relâchement & dans l'atonie.

Les cordiaux peuvent ranimer les forces, & rétablir les ſécrétions, néanmoins je penſe que l'action de ces médicamens ne ſe ſoutient pas aſſez longtems, y ayant extinction de forces plutôt que proſtration. Le peu de ſuccès qu'on a eu de leur adminiſtration, vient peut-être de ce que, ſe repoſant ſur une ſeule doſe, on n'a pas eu le ſoin d'entretenir les forces ranimées par l'uſage continué des remédes toniques.

Le quatrieme mouton qui ne mourut pas, ne doit peut-être la vie qu'à la petite quantité d'eau qu'il avoit avalée, & à l'aſſiduité qu'on a eu de lui donner du vin, après lui avoir fait prendre de la thériaque.

Le

©BIUM

Le traitement que je propoſerois en pareil cas; porteroit d'abord ſur l'emploi des remédes propres à émouſſer & à envelopper les particules ſalines avalées, tels que les adouciſſans mucilagineux; on paſſeroit enſuite à ceux propres à ſoutenir l'action organique des ſolides, tels que les toniques & les ſtomachiques. Ce traitement, en un mot, ſeroit abſolument ſemblable à celui qu'on met en uſage dans la ſuperpurgation.

OBSERVATIONS *ſur le taureau, la chèvre, le chevreau & le chien dans les Colonies.* (1)

PAR M. MOREAU-DE-SAINT-MÉRY.

Du Taureau.

J'AI remarqué dans les Colonies, & notamment à la Martinique, que ſur chaque habitation où il exiſte des beſtiaux, il y a parmi les taureaux,

---

(1) Ces obſervations, qui ſont partie d'un ouvrage manuſcrit, intitulé *Répertoire de Notions Coloniales*, ont été lues à une aſſemblée publique du Muſée de Paris, le 24 Janvier 1787, & M. *Huzard* en a donné l'extrait dans le *Journal de médecine*, tome 70, page 532 & ſuivantes. Nos lecteurs les retrouveront ici en entier avec plaiſir.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 305 sur 432

©BIUM

un taureau principal, qui domine ſur tous les autres, & que par cette raiſon les nègres nomment *maître de ſavanne* ou de l'enclos. A ſon aſpect, les autres ſe retirent, les vaches lui conſervent leurs faveurs, ou du moins elles ſont obligées de fuir ſa preſence, ſi elles veulent lui être infidèles, ſans faire courir de riſque à l'amant favoriſé. C'eſt un ſultan qui donne deſpotiquement des loix, & qui prétend règner ſans partage; mais la nature incite les autres *taureaux* à lui diſputer l'empire. Dès que l'âge des déſirs eſt arrivé, dès que l'amour, cette paſſion tumultueuſe, s'allume dans le cœur d'un *taureau*, ſon courage s'éveille, & il commence à s'irriter de l'eſpèce d'aſſerviſſement où veut le tenir le chef du troupeau. Déjà il ſe place ſur ſon paſſage, & ſemble affecter de ne ſe déplacer qu'avec lenteur à ſon approche; bientôt il ne recule qu'en murmurant; enfin un jour arrive, que, plein de rage, il lui préſente les armes menaçantes qu'il a reçues de la nature. Cet excès d'audace enflamme de colere le *maître de ſavanne*, qui fond en furieux ſur le téméraire qui oſe ainſi le braver. Accoutumé aux combats, fier de ſa domination, il mugit & répand l'effroi parmi tout le troupeau, qui immobile & conſterné, fixe les combattans, & ſemble attendre ce que le ſort va décider. Dans cette lutte, le plus ſouvent iné-

©BIUM

gale, le jeune *taureau* plus impétueux qu'adroit, s'épuiſe en vains efforts, & bientôt il eſt réduit à éviter, par la fuite, la mort dont il finiroit par être puni. Le vainqueur dédaigne de le pourſuivre, & glorieux d'avoir encore affermi ſon empire, il ſe contente de tenir loin de lui le vaincu, & d'annoncer par ſa contenance orgueilleuſe, qu'il eſt digne du rang où ſa force l'a porté. Il ſemble que le troupeau affecte même de lui renouveller ſes hommages, & de paroître ſatisfait de l'avoir vu triompher.

Cependant, le *taureau* que ſon courage a abuſé, nourrit toujours dans ſon ſein une haîne, qu'aigrit encore l'aſpect de la geniſſe dont il brûle de faire la conquête. Il s'eſſaye contre les autres *taureaux*, & dans ces jeux, images des combats, il prend une plus juſte idée de ſes forces: il apprend à en faire l'emploi, & lorſqu'il ne peut plus endurer le ſouvenir de ſa défaite, il brave de nouveau l'auteur de ſa honte, & cherche à la venger.

Qui pourroit décrire les coups redoublés & dangereux que ſe portent ces deux rivaux qui ſe diſputent le pouvoir abſolu? Les échos retentiſſent de leurs rauques & durs mugiſſemens; au bruit que cauſe le choc de leurs cornes aiguës, on peut juger de l'impétuoſité de leurs attaques. Cent fois

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 307 sur 432

©BIUM

la victoire les trompe tous les deux ; leurs bouches écument de rage & de chaleur. Tantôt s'opposant réciproquement leurs têtes, ils se roidissent l'un contre l'autre, jusqu'à ce que l'avantage du terrein, un faux mouvement ou une espèce de colere de l'inutilité de cette tentative, en force un ou même tous les deux à reculer; tantôt se jettant l'un sur l'autre, avec élan, ils semblent chercher à se pénétrer les flancs de ces pointes qui chargent leurs têtes; mais le moment fatal est arrivé ; les années ont trahi l'espoir de ce chef superbe, qui croyoit son empire aussi durable que son existence. L'ardeur de la jeunesse en secondant les vœux de son ennemi, lui assure la victoire. Etrange & douloureuse vicissitude! Ce tyran auquel tout obéissoit, il n'y a qu'un moment, commence à éviter les coups dont l'accable son rival. Le croira-t-on il recourt à la ruse pour ne plus combattre, il recule, hélas! il fuit. Il est déjà au milieu du troupeau, où il cherche à cacher son deshonneur & son dépit impuissant.

Pendant qu'il abandonne ainsi le premier rang où le sort l'avoit mis, celui qui le remplace reçoit à son tour les vœux & les félicitations de ses nouveaux sujets. Encore agité par la colere dont son cœur vient de brûler, elle perce à travers la

©BIUM

joie que lui donne ſon nouveau ſuccès. Il élève ſa tête altiere comme pour chercher celui qu'il à défait, & déclarer qu'il le bannit de ſa préſence. Tout annonce que ſon empire ſera auſſi abſolu que celui de ſes prédéceſſeurs, & s'il s'adoucit en appercevant ſa geniſſe chérie, ce n'eſt pas ſans manifeſter qu'il prétend la poſſéder ſans partage.

Tandis qu'il s'énorgueillit ainſi de ſon triomphe, & que ſon ardente jalouſie lui fait des ennemis qui doivent lui ravir un jour le pouvoir dont il eſt ſi fier, cherchons le vaincu.

C'eſt dans les lieux où il peut ſe flater d'éviter les regards couroucés de ſon rival, qu'il ſe tient triſte & conſterné. La douleur qui l'aſſiège & qu'aiguiſe le ſouvenir de ſes beaux jours, le maigrit & le deſſéche; ſon œil s'affoiblit, on y voit le déſeſpoir, & la mort en eſt bientôt le terme. Utile & laborieux animal! pourquoi la nature t-a-t-elle accordé comme à l'homme, la faculté de te reſſouvenir du paſſé, & de ſentir des regrêts qui cauſent ton trépas!

Ce trépas eſt ſi certain pour les *taureaux* qui ont ceſſé d'être *maîtres de ſavanne*, que les propriétaires, avertis par les gardiens du troupeau, ne manquent pas de s'en défaire auſſitôt. L'homme alors, moins cruel que la nature, les prive de la vie, à l'aide du couteau fatal; & la chair de cet

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 309 sur 432

©BIUM

animal, victime de ſes paſſions, va porter dans le ſang de l'homme un ſuc propre à nourrir des paſſions encore plus funeſtes (1).

De la Chèvre.

Elle eſt ordinairement nommé *cabrite* aux Colonies. On en élève quelques-unes dans les troupeaux, ſoit pour fournir du lait qui eſt eſtimé en médecine, ſoit pour procurer des petits qui ſont aſſez recherchés, lorſqu'ils ont été élevés dans des lieux arides.

---

(1) On lit bien dans le VI^e^. livre de l'*Hiſtoire des animaux d'Ariſtote*, dans le III^e^. des *Géorgiques de Virgile*, & dans le *Dictionnaire d'hiſtoire naturelle de Valmont de Bomare*, au mot *taureau*, une deſcription de l'eſpèce d'empire, dont parle M. *Moreau-de-Saint-Méry*, & des combats dont il eſt la ſource. Cet empire & ces combats paroiſſent même avoir lieu dans beaucoup d'eſpèces d'animaux, ſoit dans le tems des amours, ſoit lorſqu'ils ſont raſſemblés en certain nombre, & nous voyons, dans nos baſſes-cours, les coqs exercer un pareil empire, & ſe livrer des combats plus meurtriers encore; mais la mort conſtante & inévitable du *taureau* qui a perdu ſon rang dans les *ſavannes*, eſt une obſervation qui n'a encore été faite par aucun naturaliſte, & qui mérite d'être confirmée dans tous les lieux où les troupeaux de bêtes à cornes raſſemblent pluſieurs *taureaux*. Il ſeroit bon auſſi d'obſerver combien d'années dure cette eſpèce d'empire, uniquement fondé ſur la loi du plus fort. (*Note des éditeurs.*)

©BIUM

Quand, par quelque accident, ou par un choix fondé ſur des opinions particulieres, un enfant n'a point de nourrice aux Colonies, on lui donne une *chèvre* pour l'allaiter. On a de la peine a ſe perſuader, lorſqu'on n'en a pas été temoin, que la *chèvre* ſoit ſuſceptible d'autant de complaiſance, de ſoins & d'inquiétude, par rapport à ſon nourriſſon. Elle revient fréquemment vers lui, des lieux où on la fait paître; elle cherche la poſture la plus propre à le faire teter. Si quelqu'un prend l'enfant, le déplace, le tranſporte; elle eſt émue, elle le ſuit, on croiroit qu'elle a pour lui la tendreſſe & l'ame d'une mere. Quelle leçon pour les femmes qui rejettent le premier devoir de ce titre ſacré!

Et quel tableau plus agréable que celui de ce jeune enfant qui, dès que la nature lui a donné la force, va cueillant des herbes choiſies pour les offrir à ſa nourrice, & qui la pare d'un ruban; elle oublie qu'elle a été généreuſe, & il apprend à être reconnoiſſant.

La *chèvre* a auſſi les plus vives ſollicitudes pour ſes petits; j'en ai vu revenir cent fois au lieu où elle les avoient perdus, les appeller en bêlant, & chercher en quelque ſorte à faire partager leurs douleurs. J'ai vu leurs yeux ſe mouiller de larmes, lorſqu'on les avoit privées pour toujours de ces

©BIUM

objets chéris. Quelle charme délicieux la nature a ſçu attacher dans tous les êtres à la maternité, cette ſource de vertus, de plaiſir, & même de chagrins, qui ont auſſi leur prix (1).

Du Chevreau.

De même que la chèvre eſt nommée *cabrite*, aux Colonies, de même auſſi le *chevreau* y eſt appellé *Cabriton*. On eſtime, comme je l'ai déjà dit, la chair de ceux qui ſont nourris dans des lieux ſecs & pierreux. Il eſt même des endroits où on les laiſſe vivre d'une maniere abſolument ſauvage, & où l'on va tirer à coups de fuſil ceux que l'on choiſit de l'œil comme propres à être mangés.

Il exiſte de ces *cabritons* ainſi lâchés, dans les groſſes montagnes, nommées *Pitons*, de l'Iſle Sainte-Lucie. C'eſt ſur les rochers qui compoſent

(1) Nos chèvres européennes ne le cedent à aucun égard à celles du nouveau monde; on en a vu quitter régulierement le troupeau trois fois par jour, & venir quelquefois de deux lieues pour donner leur lait à l'enfant de leur maître, & diriger avec une prudence & une intelligence admirables le mammelon dans la bouche du nourriſſon, qu'il ſuffiſoit de placer à terre dès que l'on voyoit paroître ſa nourrice. Voyez cette anecdote dans le *Nouveau Dictionnaire univerſel & raiſonné de médecine, de chirurgie & de l'art vétérinaire*, au mot *chèvre*, d'où elle a été reportée dans celui *d'Agriculture de Rozier*, au mot *bouc*. (*Note des éditeurs.*)

©BIUM

ces maſſes énormes, qu'on peut juger de la légéreté & de l'adreſſe de ce petit animal. Tout eſt précipice autour de lui, & cependant il ne court aucun danger. Il ſaute avec agilité d'une pierre à une autre : la pointe d'un caillou aigu le porte tout entier, & il y cabriole comme s'il étoit ſur une terraſſe ; s'il s'eſt fié à un point peu ſolide, il a déjà ſauté ſur un autre avant que le premier ait cédé ſous ſon poids. L'homme étonné de tant de ſoupleſſe & de vivacité, admire un inſtant, mais ſon tube meurtrier raiſonne, & la mort termine les jeux enfantins & gais de l'animal deſtiné comme tant d'autres à ſatisfaire la variété des goûts.

Des Chiens.

Il en exiſte peu aux Colonies, & ils y ſont en général d'une vilaine eſpèce, excepté les dogues & les mâtins, qu'on trouve chez les bouchers & dans quelques habitations, à la ſûreté deſquelles ils veillent.

Les *chiens* ont été apportés en Amérique par les Eſpagnols. On ſe rappelle toujours avec horreur qu'ils en employèrent pour pourſuivre les habitans infortunés de l'Iſle Eſpagnole ; & que ces animaux excités par l'exemple de leurs maîtres, en firent un affreux carnage.

On ne doit pas être ſurpris de l'abâtardiſſement

©BIUM

des *chiens* que l'on voit dans les iſles de la Zône-Torride, puiſque cet animal n'y eſt point employé à la chaſſe, & que c'eſt ſur-tout cette paſſion qui porte l'homme à s'occuper du *chien* qui la partage avec lui, & qui ſeconde ſi bien ſon intelligence.

Il y a cependant une eſpèce de roquet que les nègres des iſles du vent dreſſent avec ſuccès, pour la chaſſe des rats, qui cauſent des ravages conſidérables dans les cannes à ſucre.

La rage canine, autrefois inconnue aux Antilles, s'y eſt manifeſtée depuis environ trente ans; & dans toutes les Colonies, les magiſtrats ont pris des précautions pour arrêter les ſuites de ce mal effrayant, qui rend l'homme ſemblable à la bête la plus plus féroce.

C'eſt ſur-tout par les petits *chiens* de pur amuſement, qu'on eſt expoſé à être mordu, parce qu'ils vont librement dans toutes les parties de la maiſon. On ne peut s'empêcher d'être affligé en conſidérant que l'animal le plus fidèle & le plus ſoumis à l'homme, chez lequel l'attachement ſurvit même à celui qui en étoit l'objet, puiſqu'il lui fait choiſir quelquefois pour maître, l'ami de celui qui l'étoit, ſoit ſujet à une maladie qui, en dénaturant ſon caractere, le rend dangereux préciſément pour l'être qu'il chérit le plus. L'homme doit-il donc être trompé dans toutes ſes affec-

©BIUM

tions, ou craindre ſans ceſſe d'y trouver des chagrins & des maux!

Quelques exemples offerts par les Colonies mêmes devroient ſervir à affoiblir encore le goût des *chiens* qui ne peuvent ſervir à rien. Il s'en faut prodigieuſement cependant que ce goût ſoit auſſi effréné & auſſi commun qu'en France. On n'y eſt pas l'eſclave d'un animal qui ne peut être intéreſſant qu'autant qu'il eſt utile. On ne le préfère pas à des êtres qu'on dégrade, en les faiſant entrer dans cette comparaiſon, & l'on ne ſe croit pas diſpenſé des plus doux ſentimens, parce qu'on aime un *chien*.

On ne peut s'empêcher de blâmer auſſi l'uſage d'avoir dans les villes des *chiens* qui troublent la tranquilité nocturne, & qui expoſent les paſſans à des morſures plus ou moins dangereuſes, dans un pays où les enfans vont librement dans les rues, & où ils ne ſont ni moins méchans, ni moins malins qu'ailleurs. Il eſt imprudent de les expoſer à payer cher quelques agaceries qu'ils ne manquent pas de faire aux animaux. D'ailleurs les *chiens* ſont un ſujet de querelle entre ceux qui ont à s'en plaindre & leurs maîtres, & l'on ſait que ces querelles ont cauſé la mort plus d'une fois. Enfin plus les *chiens* ſont multipliés, plus il faut redouter la rage canine, plus ſes accidens ſont ſuſceptibles de ſe propager.

©BIUM

Il y a auſſi trop de *chiens* à la campagne, eu égard à l'utilité dont ils peuvent être. Il eſt des nègres qui en ont pluſieurs, & c'eſt un abus, parce que c'eſt autant de nourriture qu'ils retranchent ſur la leur, qui n'eſt pas toujours abondante. Ces *chiens* ſont plus vagabonds que ceux des villes, & par conſéquent plus ſuſceptibles de prendre ou de communiquer la rage. Alors ils portent le ravage ſur pluſieurs habitations. On ne ſonge même à les détruire, qu'après pluſieurs accidens, & lorſque plus d'un individu a été la victime d'une négligence coupable.

Ces obſervations nous conduiſent très-naturellement à parler de la deſtruction d'un pareil *chien*, qui avoit déjà fait périr pluſieurs nègres. Cet animal entra ſur une habitation du quartier de Limonade, à Saint-Domingue, le ſoir au moment où tous les eſclaves, revenus des travaux, ſe trouvoient réunis autour de leurs cazes, & que les enfans étoient répandus, jouant ça & là. A l'attitude du *chien*, à l'écume qui chargeoit ſa gueule, à ſon œil fixe & enflammé, à ſa colere contre les objets inſenſibles qu'il rencontroit, au ſerrement de ſa queue entre les jambes, mais ſur-tout aux traits avec leſquels on le déſignoit dans le quartier, il fut reconnu enragé. Auſſitôt des cris qui s'élèvent de toutes parts, annoncent l'effroi général. Chaque pere, chaque mere, court à ſes

©BIUM

enfans & fuit avec eux. La terreur eſt telle que perſonne ne ſonge à ſe défaire de ce cruel ennemi; mais ce ſpectacle allarmant éveille le courage d'un nègre nommé *Coucouba*. *Il vaut mieux qu'un ſeul périſſe*, s'écrie-t-il, dans ſon patois énergique; & armé de ſon couteau, il vole au devant du *chien*, que ſon aſpect anime. Le combat eſt livré; le malheureux *Coucouba* eſt renverſé, & ſon cruel adverſaire dechire toutes les parties de ſon corps; il ſe relève, & enfin l'animal reçoit la mort après avoir vendu cherement ſa vie. *Coucouba* couvert de bleſſures, ne ſent que le plaiſir d'avoir aſſuré l'exiſtence de ce qui l'environne, & qui s'empreſſe de lui exprimer & ſa reconnoiſſance & ſon admiration.

Nous avons du plaiſir à ajouter que ce nègre jouit encore depuis plus de vingt-cinq ans, du fruit cet acte héroïque, & que les précautions qui furent priſes lors de cet événement, l'ont garanti de toutes ſes ſuites. D'abord on débrida ſes nombreuſes plaies & l'on y fit brûler de la poudre à canon. A cette premiere opération, pendant laquelle le courage de *Coucouba* ne ſe dément point un ſeul inſtant, on fit ſuccèder un traitement mercuriel, & ces ſoins (moins peut-être que ſon intrépidité & ſon peu de crainte de cette maladie) l'ont préſervé de la rage, dont

©BIUM

ſi n'a jamais eu le moindre ſymptôme, quoique le *chien* tué eut été reconnu pour être le même que celui dont les morſures avoient fait périr pluſieurs perſonnes.

Les maîtres de cet homme précieux n'ont pas été inſenſibles à ce beau trait de généroſité: *Coucouba*, devenu cocher & domeſtique, eſt traité avec des égards dont toute ſa conduite le rend digne. Il a la ſatisfaction d'entendre raconter ſon hiſtoire à tous les étrangers qui viennent ſur l'habitation; ſes compagnons l'apprennent à leurs enfans, qui s'accoutument dès l'âge le plus tendre à avoir la plus grande vénération pour *Coucouba*: lui ſeul s'étonne qu'on lui attribue un trait extraordinaire.

MOYENS *éprouvés pour accoutumer les Chevaux au bruit du tambour, & à la vue du drapeau* (1).

PAR M. LE VAILLANT DE SAINT-DENIS, *Ecuyer.*

RIEN n'eſt plus commun que les chevaux de troupe qui s'effrayent au bruit du tambour, & lorſqu'ils voyent flotter le drapeau.

---

(1) Le malheureux accident arrivé le 9 décembre 1790,

©BIUM

L'on a cependant éprouvé qu'il ne faut qu'un cheval ombrageux pour déranger l'enſemble & l'harmonie ſi néceſſaire dans un eſcadron. Le cavalier, en outre, peut courir riſque de la vie, quand la crainte de l'objet fait oublier totalement au cheval l'obéiſſance qu'il doit aux aides de celui qui le monte. Voici les moyens ſimples qu'il faut employer pour les y accoutumer.

On menera les chevaux en main, ſellés & brides, ſur un terrein ſablé qui ne ſoit point gliſſant : chaque cavalier menera ſon cheval de la main gauche, ayant ſoin de le tenir moëlleuſement avec la rene de ce même côté; tous les cavaliers, en conduiſant leurs chevaux ſur un très-grand cercle, au pas, obſerveront au moins entre chacun, la diſtance de la longueur d'un cheval; un homme tiendra le tambour au milieu du terrein; un autre tiendra le drapeau, qu'il ne laiſſera pas flotter d'abord, afin d'éviter la grande frayeur, & d'accoutumer les chevaux par degrés; l'on fera battre la caiſſe doucement, & en augmentant inſenſiblement le bruit; l'on déployera peu-à-peu le dra-

---

à la place Dauphine, à Paris, où pluſieurs enfans ont été bleſſés & tués par un cheval effrayé du bruit du tambour, prouve combien il eſt eſſentiel que les moyens que nous indiquons ici faſſent partie de l'éducation des chevaux, même de ceux de caroſſe. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

peau, à meſure que les chevaux s'y accoutumeront; quand ils auront marché pendant quelque tems, on les fera arrêter, on ceſſera le bruit, & on roulera le drapeau.

Les cavaliers les reprendront de l'autre main, & continueront de marcher en les tenant de la main droite. Un homme intelligent, armé d'une chambriere, ſe tiendra en dehors du cercle, & portera graduellement le cheval en avant, quand il ſe refuſera à marcher avec les autres. On répétera cette leçon le tems néceſſaire, pour que tous les chevaux ſoient calmes lorſque le drapeau ſe déployera, & lorſque la caiſſe battera. Si quelque cheval avoit une telle frayeur, qu'il devienne dangereux & difficile pour celui qui le tient en main, il faudroit l'attacher entre des piliers, & employer beaucoup de tems & de patience pour lui faire voir & entendre de loin, en avançant enſuite par degrés, les objets de ſa frayeur.

Quand les chevaux ne témoigneront plus aucune inquiétude à l'une & à l'autre main, on les montera, mais il ne faut pas ſe preſſer, car beaucoup de cavaliers peu habiles, feroient défendre leurs chevaux, ſi la peur étoit trop grande. Quand on les montera, on les promenera au pas, bien en confiance, ſur un très-grand cercle; celui qui tambourinera, & celui qui tiendra le drapeau, diminueront

©BIUM

diminueront peu-à-peu & ceſſeront même entierement le bruit & les mouvemens, lorſqu'ils verront qu'un cheval prendra encore trop de frayeur; les cavaliers changeront de main, & continueront de marcher le pas, calmes; celui qui tiendra la chambriere ſera toujours en dehors du cercle, pour aider à y reporter ceux qui s'en écarteront. Cette méthode rendra peu-à-peu les chevaux obéiſſans, & les diſpoſera à l'approche même des objets qui peuvent le plus les effrayer.

Tous les cavaliers ſe rangeront enſuite enſemble ſur un ligne de front, & reſteront en place; le tambour & le porte-drapeau marcheront le long du rang, mais ſans approcher de trop près. Il vaut mieux mettre quinze jours de plus, que de riſquer de fatiguer les articulations, en voulant aller trop vîte. Si quelque cheval reculoit du rang, le cavalier le reporteroit adroitement à ſa place, & il ſeroit aidé par celui qui tient la chambriere. Le porte-drapeau & le tambour feront ſucceſſivement le tour du rang, & à meſure que les chevaux prendront de la confiance, ils s'en approcheront de plus en plus, juſqu'au point de mettre la caiſſe ſous le nez de chaque cheval, en frappant deſſus quelques petits coups, & de leur toucher le nez & la tête avec le bout du drapeau; c'eſt alors qu'il faudra de l'intelligence dans le

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 321 sur 432

©BIUM

cavalier & dans celui qui tient la chambriere, pour tenir le cheval en avant.

Quand les chevaux ſeront ſages en troupe, on reculera le drapeau & le tambour, chaque cavalier portera ſon cheval en avant, ſucceſſivement, vers ces objets, qu'on reculera toujours à meſure, & qu'on arrêtera de tems en tems, ainſi que le cheval; alors ceux qui portent le drapeau & le tambour, pourront toucher & careſſer l'animal arrêté.

Si l'on ſuit ces moyens ſimples & gradués avec intelligence, les chevaux les plus difficiles deviendront ſages & francs, ſur-tout ſi l'on s'occupe davantage des plus ſauvages, & ſur-tout encore ſi l'on évite de vouloir arriver trop promptement au but; car outre le danger qui peut en réſulter pour le cheval, le cavalier pourroit être renverſé d'un coup de pied par devant ou par derriere. Il m'eſt arrivé quelquefois en pareil cas, de courir riſque de la vie. En accoutumant un cheval au drapeau, & ayant déjà gagné ſur lui au point de le toucher & de le careſſer avec, à la tête & aux oreilles, je voulus gagner un degré de plus; le cheval s'effraya, ſe doubla à coups de pieds ſur le drapeau, & m'en envoya le bois par la tête.

Il ſera bon encore en rentrant les chevaux dans l'écurie, de leur préſenter quelques brins d'avoine ſur le fond de la caiſſe, & que la diſtribution de ce

©BIUM

fourrage ſoit toujours annoncée par le bruit du tambour, & par la promenade du drapeau dans l'écurie, en évitant de paſſer trop près des chevaux, qui ſe tourmenteroient, dans la crainte de les faire bleſſer, ou d'en être bleſſé ſoi-même. Il ſeroit avantageux auſſi que dans les grandes écuries, telles que celles des régimens de cavalerie, que je ſuppoſe être claires, & dans toutes celles où l'on raſſemble des chevaux, il y eut des petits drapeaux de différentes couleurs tranchantes, attachés au-deſſus des rateliers, qui feroient une décoration auſſi agréable au coup-d'œil, qu'elle deviendroit utile.

On n'oubliera jamais de mener d'abord ſon cheval en main, s'il eſt trop peureux, & de ſe faire aider d'une perſonne, qui le portera en avant. On le montera auſſi dans tous les endroits où il y aura un très-grand mouvement, c'eſt le ſeul moyen d'avoir des chevaux très-froids, attentifs à la volonté du cavalier, & par conſéquent propres au combat.

Dans les premieres leçons, les cavaliers meneront leurs chevaux en bridon, pour leur ménager la bouche, juſqu'à ce que la peur ne détourne plus leur attention de l'effet du mors. Si on met dans les leçons la gradation que j'ai indiquée, les chevaux deviendront, avec le tems, d'une

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 323 sur 432

©BIUM

telle ſageſſe, que chaque cavalier pourra porter le drapeau, & le faire flotter ſur la tête & ſur la croupe de ſon cheval. Cette gradation eſt d'autant plus néceſſaire, au ſurplus, qu'une frayeur trop ſubite donne lieu à des mouvemens déſordonnés, qui ne peuvent qu'altérer & détruire l'harmonie & le jeu des articulations, en même-tems qu'elle fait perdre encore, & pour longtems, le fruit des leçons précédentes.

Il ſeroit peut-être prudent auſſi d'avoir des épouſſettes & des couvertures de différentes couleurs, qui habitueroient peu-à-peu les chevaux à celles des drapeaux.

PARFUM *ou* FUMIGATION *propre à déſinfecter & à purifier les écuries, les bergeries, les étables, & les autres habitations des animaux domeſtiques.*

METTEZ dans une terrine de grès non-verniſſée une livre de ſel marin, ou de cuiſine, bien ſéché; poſez cette terrine ſur un fourneau plein de charbons allumés; portez-le dans le lieu que vous voudrez déſinfecter, dont vous aurez ôté ou éloigné toutes les matieres combuſtibles, & qui ſera préalablement lavé & nétoyé à fond dans toutes ſes

©BIUM

parties (1); remuez le sel avec un bâton, pour qu'il ne se grumele pas; lorsqu'il sera échauffé à ne plus pouvoir y souffrir les doigts, vous verserez dans la terrine promptement, mais avec précaution, une demi-livre, ou environ, de bon acide vitriolique, ou huile de vitriol du commerce; vous vous retirerez sur le champ pour ne pas respirer la vapeur blanche & très-abondante qui s'élève du mélange; vous fermerez exactement les portes & les fenêtres, & vous ne rentrerez que lorsque les vapeurs seront entierement dissipées. Si le lieu est grand, on fera la même opération en deux ou trois endroits à la fois, en mettant les doses moindres.

Ces vapeurs sont très-pénétrantes, & ont une odeur de safran; elles s'échappent abondamment par les issues qu'elles trouvent, & passent même souvent à travers les planchers & la toiture, de maniere à faire croire que le bâtiment est embrâsé; mais il n'y a pas à craindre qu'elles mettent le feu, & elles se dissipent assez promptement.

(1) On trouvera tout ce qui est relatif au nétoyement, & à la désinfection des écuries dans une *Instruction sur les moyens propres à prévenir l'invasion de la morve & à en préserver les chevaux*, rédigée par les éditeurs de cet ouvrage, & imprimée par ordre du comité de salut public, in-8°. an III^e^. *art.* 43 *& suivans.*

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 325 sur 432

©BIUM

S'il y a un grenier au-deſſus de l'écurie & qu'il renferme des fourrages, il faut les y laiſſer ſe pénétrer des vapeurs du *parfum*, ils ſe trouveront également déſinfectés.

Ce *parfum* que nous devons à M. *de Morveau*, de l'académie de Dijon, détruit la putridité, purifie l'air, décompoſe & dénature les virus contagieux ou peſtilentiels. On s'en ſert avec ſuccès dans les écuries où il y a eu des chevaux morveux & farcineux, dans les étables où des bêtes à cornes ſont mortes affectées de maladies charbonneuſes & putrides, dans les bergeries où le claveau a regné, dans tous les cas d'épizooties & de maladies contagieuſes, &c. &c. Il eſt facile à faire, peu diſpendieux, & remplace avantageuſement tous les autres, particulierement ceux qui réſultent de la combuſtion des bois ou des plantes aromatiques, qui ne font que déplacer ou maſquer les vapeurs, ſans les dénaturer ou les détruire.

On garde ce qui reſte dans la terrine; c'eſt un ſel rafraîchiſſant & diurétique; on en fait fondre une ou deux cuillerées, ou à-peu-près une ou deux onces, dans un ſeau d'eau blanche, qu'on fait boire aux animaux qu'on veut rafraîchir.

INSTRUCTIONS

©BIUM

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

QUATRIEME PARTIE.

Iº. ANALYSE RAISONNÉE, HISTORIQUE ET CRITIQUE DE TOUS LES OUVRAGES ÉCRITS SUR L'ART VÉTÉRINAIRE.

ON a demandé à quoi pouvoit être utile une *bibliographie vétérinaire*; on pourroit demander auſſi de quelle utilité ſont les livres, ceux qui les ont écrits, & ceux qui les liſent. On ne peut rien répondre à de pareilles queſtions, & ce n'eſt point pour ceux qui les font que cette partie de notre ouvrage eſt deſtinée. Celui qui veut connoître l'hiſtoire des progrès de l'art qu'il exerce, qui cherche la vérité, & qui veut s'éclairer & s'inſtruire de bonne foi, ſera bien aiſe de trouver dans l'analyſe d'un auteur, ce qu'il doit en penſer, & quel

©BIUM

eſt le degré de confiance qu'il mérite ; il nous ſaura gré de notre travail, & nous engagera à le continuer.

Pluſieurs, avant nous, ont écrit ſur la *bibliographie vétérinaire*. MM. *Lallemant*, *Vitet*, *Amoreux*, *Buc'hoz* & *de la Font-Pouloi*, en France ; *Kreyſig*, *Krünitz* & *Henz*, en Allemagne; *Laſtri*, en Italie, & *Rodriguez*, en Eſpagne, ont publié des ouvrages *ex-profeſſo*, ſoit ſur cet objet en général, ſoit ſur quelques branches en particulier. *Gronovius*, *Bumald*, *Seguier*, *Haller*, & quelques autres, s'en ſont également occupés.

MM. *Brugnone*, à Turin ; *Tenon*, *Goulin*, *de Villiers*, à Paris ; *Abildgaard* & *Wiborg*, à Copenhague, ont auſſi raſſemblé un grand nombre de matériaux ſur cette partie de la littérature médicale ; l'amitié dont quelques-uns des ces ſavans nous honorent, nous met à portée de jouir de ces richeſſes ; M. *Goulin* nous a même déjà remis tout ce que lui & M. *Tenon* ont recueilli à ce ſujet, & ce que M. *Amoreux* lui a adreſſé poſtérieurement à ſon ouvrage (1).

Enfin nous avons, nous-même, raſſemblé, plus de trois mille ouvrages ſur toutes les branches de l'art vétérinaire; une partie de ces ouvrages pro-

(1) La mort M. *de Villers* nous a privés de ſon travail, qui nous étoit deſtiné, & que nous avions payé.

©BIUM

vient de la bibliothèque de feu le Marquis de *Quincye-Saint-Maurice*, dont le goût & les connoiſſances ſur l'hippiatrique, l'équitation, & tout ce qui y a rapport, étoient généralement connus; il les a recueillis la plupart dans ſes voyages, ſurtout en Italie; il en eſt qu'on trouveroit difficilement ailleurs. Pluſieurs ſont enrichis de ſes notes manuſcrites.

C'eſt avec de pareilles reſſources, & aidés par le travail de quelques-uns de nos confreres, que nous eſſaierons de donner dans cette quatrieme partie, l'analyſe ou la notice hiſtorique & critique des nombreux écrits qui ont été publiés ſur la ſcience vétérinaire en général & en particulier, depuis les grecs & les romains juſqu'à nos jours, ainſi que de leurs différentes éditions & traductions. Nous ſommes loin de prétendre former un corps complet de *bibliographie vétérinaire*, & d'épuiſer entierement dans une ſeule notice, tout ce qu'il y aura à dire de l'ouvrage ou de l'auteur. Nous nous contenterons de raſſembler annuellement les matériaux propres à conſtruire l'édifice de l'hiſtoire de l'art. Les *Mémoires littéraires, pour ſervir à l'hiſtoire de la médecine, par M. Goulin*, nous ont donné l'idée de ce travail; c'eſt dans la lecture de cet ouvrage, & dans le commerce de ce ſavant, que nous avons puiſé quelques-unes des connoiſ-

©BIUM

fances néceſſaires au biographe & au bibliographe. Nous le prions de vouloir bien recevoir ici les témoignages de notre reconnoiſſance.

Nous ne nous bornerons pas au ſurplus à donner la notice des auteurs qui n'ont traité que de l'art vétérinaire en général, ou de quelques-unes de ſes branches en particulier, nous embraſſerons tous les ouvrages dans leſquels on trouvera des détails relatifs aux animaux qui peuvent intéreſſer l'homme ſous quelques rapports qu'on les enviſage; ainſi on y trouvera ſucceſſivement les naturaliſtes, les zoologiſtes, les anatomiſtes, les médecins, les écuyers, les vétérinaires, les hippiâtres, les agriculteurs, les économiſtes, les botaniſtes, les thérapeuticographes ou chaſſeurs, les hiſtoriens, les voyageurs, les poëtes, les littérateurs, les polygraphes, &c. Nous indiquerons auſſi les proſpectus, les annonces d'ouvrages nouveaux, & ceux dont il ne nous ſera parvenu que les titres, ou dont le tems & l'eſpace ne nous aurons pas encore permis de faire l'analyſe. Enfin, nous ferons connoître les remedes nouveaux, & les aſtuces ainſi que les remedes des charlatans.

Nous avons cru qu'il ſuffiſoit de renvoyer les noms des auteurs des notices ou extraits, à la fin de cette quatrieme partie, pour éviter les répétitions; mais il eſt eſſentiel d'ailleurs que ces auteurs

©BIUM

ſoient connus, parce que chacun doit répondre, en quelque ſorte, de ſon opinion, de la critique qu'il a faite, ou de la louange qu'il a donnée, & par conſéquent il eſt intéreſſé à ſe ſurveiller lui-même, & à être ſon premier cenſeur.

Nous terminerons par une obſervation générale, que feront tous ceux qui s'occuperont de la *bibliographie vétérinaire*. On trouvera parmi les auteurs, beaucoup de médecins, un très-grand nombre d'écuyers, & peu de vétérinaires.

HISTOIRE *des animaux d'*ARISTOTE, *avec la traduction françoiſe, par M.* CAMUS, *avocat au parlement, cenſeur royal, &c* (1). *A Paris, chez la veuve Deſaint, libraire, rue du Foin Saint-Jacques. M. DCC. LXXXIII. Avec approbation & privilége du roi.* 2 volumes in-4°.

ARISTOTE naquit à Stagire, petite ville de l'Olinthie, en Macédoine, l'an 354 avant l'ère chrétienne, la premiere année de la quatre-vingt-dix-neuvieme Olimpiade. Il fut l'inſtituteur d'Alexandre le Grand, & c'eſt aux ordres & à la munificence de ce prince, que nous devons l'*hiſtoire des animaux*. Il eſt le plus ancien de tous

(1) Député à l'aſſemblée & à la convention nationale, garde des archives nationales, &c.

©BIUM

ceux dont les écrits ſur la zoologie en général, ſont parvenus juſqu'à nous. *Ariſtote* mourut âgé de 63 ans, ſelon les uns, & de 70, ſelon les autres.

Nous ne poſſédons pas néanmoins tout ce qu'*Ariſtote* a écrit des animaux. On doit regretter ſurtout des deſcriptions anatomiques, qui nous auroient fait connoître l'état de cette ſcience ſous ce philoſophe. Il renvoie pluſieurs fois à ces *deſcriptions*, dans les vingt-cinq livres qui nous reſtent de lui. L'*hiſtoire des animaux* dont il eſt queſtion dans cette notice, contient neuf livres.

Les écrits d'*Ariſtote* ſur l'hiſtoire naturelle ont été réimprimés un très-grand nombre de fois, ſoit avec ſes autres ouvrages, ſoit ſéparément, en grec, en latin, & même, ſelon quelques-uns, en françois. Nous ne nous occuperons pas aujourd'hui de ces différentes verſions & éditions, ſur leſquelles nous aurons occaſion de revenir; nous nous contenterons de faire connoître l'ouvrage d'*Ariſtote* & le travail de M. *Camus*.

Le premier volume contient: 1°. quatre feuillets non chiffrés, pour les titres & l'épitre dédicatoire au roi; dans cette épitre, M. *Camus* annonce que c'eſt la premiere traduction françoiſe.

2°. 56 pages pour un *Diſcours préliminaire ſur Ariſtote, ſes ouvrages, ſon hiſtoire des animaux en particulier, ſa traduction françoiſe, & la notice des*

©BIUM

manuſcrits & des éditions de cette hiſtoire, ſoit en grec, ſoit en latin, dont on a fait uſage pour cette édition. Ce diſcours diviſé en XXVI articles, contient une foule de détails intéreſſans; mais une partie de ces détails étrangers à l'objet dont s'occupoit M. *Camus*, auroit été beaucoup mieux placée en tête d'une édition complette des œuvres d'*Ariſtote* (1). La notice ne comprenant que les

(1) On lit, page xxvj de ce diſcours: « Quelques perſonnes ont penſé que les neuf livres des animaux que nous avons aujourd'hui, n'étoient qu'un abrégé de l'ouvrage d'*Ariſtote*, fait par *Ariſtophane de Byzance*, & dont parle *Hiéroclès* dans la *préface de ſon hippiatrique* ». Il réſulteroit de ce que dit ici M. *Camus*, que nous aurions un traité exprofeſſo d'*Hippiatrique par Hiéroclès*; mais comme il ne cite point cet ouvrage, & qu'il a grand ſoin de citer tous ſes garans, il eſt vraiſemblable qu'il ne l'a pas vu; & en effet, la préface du tome III, premiere partie des *Mémoires de l'académie royale des ſciences, pour ſervir à l'Hiſtoire naturelle des animaux* (année 1666 à 1699, édition de 1733), qui cite l'opinion de *Hiéroclès* (page xiij), ne parle pas de ſon *Hippiatrique*. Nous ne connoiſſons de cet auteur que ce qui nous en reſte dans la collection des vétérinaires grecs, que *Grinæus* a publié à Basle en 1537, & dont *Ruel* avoit déja donné précédemment une verſion latine en 1530. La préface où *Hiéroclès* parle de l'abrégé d'*Ariſtote* par *Ariſtophane*, eſt placée dans le premier livre, immédiatement après le chapitre premier, dans lequel *Apſyrte* traite de la *fièvre des chevaux*; & elle précéde le chapitre ſecond, dans lequel

©BIUM

manuſcrits & les éditions conſultés par le traducteur, eſt très-incomplette, & M. *Camus* n'a pas prétendu indiquer toutes les éditions.

3°. 758 pages, dont 615 pour le texte grec & la traduction françoiſe, conſtamment placés en oppoſition, c'eſt-à-dire que le texte eſt au verſo du premier feuillet, & la traduction au recto du ſecond, ainſi de ſuite juſqu'à la fin. Les 113 pages ſuivantes, ſont occupées par les variantes; enfin, le volume eſt terminé par un feuillet non-chiffré, contenant un *errata* d'une page; chaque

---

Hiéroclès traite de la même maladie. Il y dit expreſſément, page 4, lignes 8 & 9 du texte grec: « *Ariſtophane de Byzance* qui a fait l'abrégé d'un ouvrage du philoſophe *Ariſtote*, intitulé: *De la nature des animaux*, rapporte d'après lui, &c.» Les fragmens de *Hiéroclès* qu'on trouve dans la collection, ne peuvent donc pas être appellés ſon *Hippiatrique*. Il exiſte bien une traduction françoiſe littérale de ce recueil des vétérinaires grecs, intitulée *L'Art vétérinaire, ou grande Maréchallerie, par Maiſtre J. Maſſé. Paris, Périer*, 1563. in-4. Mais cet ouvrage n'eſt pas l'*Hippiatrique* dont parle M. *Camus*, qui d'ailleurs ne fait mention ni de l'un ni de l'autre dans le catalogue de ceux qu'il a conſultés.

Nous obſerverons ici que *Hiéroclès* n'intitule point l'ouvrage d'*Ariſtote*, *L'Hiſtoire des animaux*, mais *De la nature des animaux*, & que *Ruel* dans ſa verſion latine, a employé les mêmes expreſſions, qui paroiſſent beaucoup mieux convenir au travail de ce naturaliſte.

©BIUM

livre eſt précédé d'un eſpèce de ſommaire qui appartient au traducteur, & qui donne une idée de l'ouvrage.

Livre premier, *Ariſtote* jette un coup-d'œil général ſur les caractères qui diſtinguent les animaux entr'eux, & qui les partagent en différentes claſſes; il annonce les traits par leſquels ils ſe rapprochent ou s'éloignent les uns des autres. Ces traits réſultent de la différence ou de la ſimilitude des parties qui les compoſent; de leurs actions, de leur manière de vivre & de leur caractère. C'eſt une introduction à la phyſiologie des animaux, dans laquelle *Ariſtote* fait ſervir l'homme, comme étant le mieux connu, de point de comparaiſon auquel il rapportera ſes obſervations ſur les autres animaux.

Livre ſecond. Dans la premiere partie de ce livre, *Ariſtote* donne la deſcription des parties extérieures des différens genres d'animaux. Il les paſſe ſucceſſivement toutes en revue. Il fait connoître les rapports des unes avec les autres, leurs proportions, la différence de ces parties dans les animaux ſauvages & dans les animaux domeſtiques, &c. Il s'occupe des cornes, des mammelles, des organes extérieurs de la génération, des dents, des crins, des poils, des plumes, des tégumens, &c., & des différences extérieures que ces parties préſentent

©BIUM

dans les diverſes eſpèces. Il décrit enſuite les parties intérieures, telles que l'œſophage, la trachée-artère, le diaphragme, le poumon, le foie, la rate, la véſicule du fiel, les reins, la veſſie, l'eſtomac & les inteſtins ; il indique leur poſition, leurs différences dans les diverſes eſpèces d'animaux ; il fait connoître ceux dans leſquels il manque quelques-unes de ces parties, comme l'œſophage dans les poiſſons, la véſicule du fiel dans les ſolipedes ; ceux dans leſquels elles ſont multipliées, comme les eſtomacs dans les ruminans, &c. Quelques obſervations, quelques deſcriptions particulieres, interrompent l'uniformité de ces deſcriptions générales, les unes font connoître certains animaux remarquables par des caractères ſinguliers, tels que le ſinge, l'éléphant, &c. Les autres contiennent des faits particuliers, comme les vers qu'on trouve dans la tête des cerfs, &c.

Livre troiſieme. Dans ce livre, *Ariſtote* s'occupe d'abord particulierement des organes de la génération, dont il donne la deſcription dans le mâle & dans la femelle, & dont il fait connoître les variétés dans les vivipares, & dans les ovipares ; il parle de la caſtration qui les rend inhabiles à la reproduction, & il rapporte à ce ſujet qu'on a vu un taureau couvrir une vache au moment où il venoit d'être

©BIUM

d'être coupé, & dont l'accouplement a été fécond (1). De la deſcription de ces parties qu'il nomme organiques, il paſſe à celles qu'il appelle ſimples, dont il explique la nature & l'accroiſſement, après avoir déja donné la deſcription intérieure de pluſieurs; telles ſont les veines, les nerfs, les fibres, les os, les cartilages, les ongles, ſoit des ſolipedes, ſoit des fiſſipedes, & les cornes qui ſont particulieres à quelques eſpèces de ces derniers; les poils, les plumes, les écailles, la peau, les dents, la chair, la graiſſe, le ſang, le lait & la liqueur ſpermatique. Il cite l'exemple de quelques chèvres qui, ſans avoir reçu le mâle, ont donné du lait qui ne le cédoit point à celui des chèvres qui avoient été couvertes, & celui d'un bouc qui en donnoit avec aſſez d'abondance pour en faire de petits fromages.

La diſtribution des veines eſt un des articles les plus étendus. *Ariſtote* rapporte ce que les auteurs anciens en ont dit, & il expoſe enſuite ſes propres recherches. On conçoit combien ſes obſervations

(1) Une pareille obſervation a été faite de nos jours ſur un étalon, & elles ſont communes parmi les verrats. « Apparemment, dit M. *Camus*, tome II, page 124, que ce taureau étoit d'une nature inſenſible pour s'accoupler auſſitôt après avoir été coupé ». Cette réflexion prouve que M. *Camus* ne connoît point la nature des animaux & leur conformation.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 337 sur 432

©BIUM

ſur un pareil ſujet ont dû être incertaines & fautives, dans un tems où l'anatomie étoit encore peu connue (1); mais c'eſt à l'état de la ſcience,

(1) M. *Camus* dit, dans le ſommaire de ce livre, que l'anatomie n'exiſtoit pas alors. Mais cependant les *Deſcriptions anatomiques d'Ariſtote*, dont il regrette la perte (page xij du diſcours préliminaire), & ce qu'on trouve dans pluſieurs endroits même de ſa verſion, prouvent que l'anatomie exiſtoit du tems d'*Ariſtote*, & ſur-tout l'anatomie comparée qui étoit alors peut-être encore la ſeule. On lit, page 115 : *que les variétés relatives à la matrice s'appercevront mieux par l'inſpection des figures anatomiques...*, page 123, *que ce n'eſt que ſur des animaux qu'on étouffe, après les avoir fait maigrir, que ceux qui ſont curieux de connoître les veines, peuvent les étudier...*; page 127, *que c'eſt par la diſſection qu'on doit étudier la diſpoſition des parties*, &c.; & d'ailleurs les détails que donne *Ariſtote* des parties intérieures des animaux n'ont pu être que le fruit de diſſections multipliées & par conſéquent de l'anatomie.

On lit quelque choſe de plus contradictoire encore dans le tome II, diſcours préliminaire, page vij. « On prétend, dit M. *Camus*, que l'anatomie étoit alors (du tems d'*Hippocrate*, avant *Ariſtote*,) une des ſciences qui faiſoient partie de toute éducation cultivée, & il cite pour garans *Mercurialis* & *Geſner*; l'anatomie exiſtoit donc alors. Il ſuffit, au ſurplus, de lire la *Diſſertation de M. Goulin, ſur l'origine de l'anatomie*, inſérée dans le tome I des *Mémoires littéraires pour ſervir à l'Hiſtoire de la médecine*, pour ſe convaincre que cette ſcience, dont M. *Portal*, dans ſon *Hiſtoire de l'anatomie*, fait remonter l'origine peu après le déluge, étoit cultivée avant & du tems d'*Ariſtote*.

©BIUM

au moment où il écrivoit, qu'il faut attribuer les défauts de cette deſcription ; ce qui lui appartient particulierement, c'eſt la ſagacité avec laquelle il s'efforce de ſuppléer aux ſecours dont il manquoit.

Livre quatrieme. Il traite d'abord des animaux qui n'ont point de ſang, tels que les molluſques, les cruſtacés, les teſtacés & les inſectes ; *Ariſtote* les décrit, comme il a précédemment fait les autres. Il paſſe enſuite aux ſenſations des animaux, & traite ſucceſſivement de l'ouie, de l'odorat, du goût, du toucher & de la vue ; du ſommeil, de la veille, & de la différence des ſexes. Tous n'ont point les mêmes ſenſations ; il en eſt qui paroiſſent privés de quelques-unes ; tous n'ont pas celles qu'ils poſſédent au même degré de perfection. La voix eſt ſuſceptibles de divers tons & de beaucoup de variations, dans les eſpèces, dans les individus, dans les mâles & dans les femelles. Il y a des animaux qui ſont abſolument muets ; d'autres dont le ſommeil & la veille ne partagent pas toujours la durée de l'exiſtence de la même maniere. La différence des ſexes n'a pas également lieu chez tous ; & la variété à tous ces égards n'eſt pas moins intéreſſante que celle qu'on remarque entre les parties conſtitutives des individus de chaque eſpèce.

Livre cinquieme. La génération des animaux & leur reproduction, ſont les objets intéreſſans de ce

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 339 sur 432

©BIUM

livre & des deux ſuivans. Après quelques détails ſur les animaux qui naiſſent ſpontanément, & ſur ceux dont la reproduction n'exige pas le concours des deux ſexes, *Ariſtote* traite de l'accouplement dans les eſpèces où il a lieu. Il dit quelle eſt la ſaiſon de cet accouplement, & combien, à l'égard de quelques animaux, cette ſaiſon peut revenir de fois dans l'année. Il obſerve les variétés qu'apporte à cet égard la différence, ſoit du climat, ſoit de l'âge; & à cette occaſion, il fait remarquer les ſignes qui annoncent dans l'individu la faculté de ſe reproduire.

Quant à l'âge auquel les différens animaux domeſtiques peuvent s'accoupler, la brebis & la chèvre peuvent ſouffrir le mâle & concevoir dès leur premiere année; le mâle peut également faillir à cet âge, mais il eſt plus propre à engendrer à ſa ſeconde année. Les brebis rapportent juſqu'à leur huitieme année, & même juſqu'à la onzieme, étant bien ſoignées.

A huit mois, le porc commence à faillir, & ſa femelle peut le recevoir au même âge, enſorte qu'elle met bas à un an, mais les petits qu'ils produiſent ſont chétifs; il faut attendre que le mâle ait un an. Il y a des pays où les porcs s'accouplent dès quatre mois, & où à ſix, ils peuvent engendrer & élever leurs petits. Les ſangliers commencent

©BIUM

à faillir à dix mois; ils ſont bons pour produire juſqu'à leur troiſieme année. La truie n'eſt plus féconde paſſé quinze ans.

La chienne peut ordinairement être couverte à un an, & le chien la couvrir auſſi à cet âge; ils commencent quelquefois dès huit mois; elles ceſſent de concevoir, & les chiens d'engendrer à leur douzième année.

Les chevaux peuvent s'accoupler, & même les jumens concevoir à deux ans; mais, à cet âge, leurs poulains ſont petits & foibles: plus ordinairement il ne s'accouplent qu'à trois ans, & ils produiſent juſqu'à leur vingtieme année. Le cheval peut encore néanmoins monter juſqu'à trente-trois ans, & la jument le recevoir juſqu'à quarante; ainſi la faculté de s'accoupler, a, dans ces animaux, la même durée que leur vie, dont le terme eſt de trente-cinq ans pour le cheval, & de plus de quarante pour la jument. On a l'exemple d'un cheval qui a vécu ſoixante-quinze ans.

Les ânes peuvent s'accoupler à trente mois, mais rarement produiſent-ils ſi jeunes; il faut qu'ils aient trois ans ou trois ans & demi au moins. On a vu une âneſſe concevoir à un an, & ſon ânon s'élever: la même choſe eſt arrivée à une vache.

Le chameau peut couvrir ſa femelle, & celle-ci le recevoir à trois ans. Il y a un an d'intervalle,

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 341 sur 432

©BIUM

lorſque la femelle a mis bas, avant qu'elle retourne au mâle.

Entre les inſectes, dont *Ariſtote* décrit la reproduction, on remarquera ce qu'il dit des abeilles. C'eſt un inſecte qui depuis long-tems a fixé ſur lui les regards attentifs de l'homme. Il rapporte différens ſyſtêmes ſur leur génération; on ſera ſurpris de l'accord de quelques-uns de ces ſyſtêmes, avec les réſultats de nos plus exacts obſervateurs.

Livre ſixieme. La génération des oiſeaux & des autres animaux ovipares, la nature des œufs, leur nombre, la ponte, la durée de l'incubation, la formation du poulet, &c., occupent la premiere partie de ce ſixieme livre. Tout ce qui a rapport à la génération des poiſſons & des animaux aquatiques ovipares ou vivipares, eſt placé immédiatement après. Viennent enſuite de nouveaux détails très-étendus ſur la génération des quadrupedes, dont il a déjà été parlé dans le livre précédent; ſur les ſignes particuliers de la chaleur dans les femelles, ſur le tems de cette chaleur, ſur la durée de la geſtation, ſur celle de la vie des chevaux, des ânes, des mulets; ſur la chûte, la pouſſée & le nombre de leurs dents, &c.

Les cavales, dans le tems de leurs amours, ſe penchent réciproquement les unes ſur les autres, jouent entr'elles, agitent fréquemment leurs

©BIUM

queues, urinent ſouvent, leur henniſſement n'eſt plus le même, leurs parties génitales ſont gonflées, & il en diſtille une liqueur ſemblable à la ſemence du mâle, mais qui eſt néanmoins plus claire, & que quelques perſonnes nomment *hippomanes*. Les vaches ajoutent à la plupart de ces ſignes celui de monter ſur les taureaux, & de les ſuivre par tout.

La jument eſt de toutes les femelles des quadrupedes, celle qui met bas avec le plus de facilité, qui vuide le plus parfaitement les lochies, & qui perd le moins de ſang, eu égard au volume de ſon corps.

Le printems eſt, à parler généralement, la ſaiſon où les animaux ſe recherchent avec le plus d'ardeur; néanmoins tous ne s'accouplent pas dans cette ſaiſon; ils le font au tems qui eſt convenable pour qu'il y ait de quoi nourrir leurs petits lorſqu'ils naîtront.

La truie porte quatre mois, & donne juſqu'à vingt petits; les brebis & les chèvres portent cinq mois, leur portée eſt d'un ou de deux petits: la chienne porte ſoixante jours, le plus grand nombre de petits qu'elle ait, c'eſt douze, mais ſa portée eſt communément de cinq ou ſix; la vache porte neuf mois, & met bas dans le dixieme, elle donne ordinairement un veau, rarement deux; la femelle du chameau porte dix mois, elle eſt du nombre des animaux dont la nature eſt de n'avoir qu'un

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 343 sur 432

©BIUM

petit ; la biche porte huit mois, ordinairement elle n'a qu'un faon, quelquefois deux ; l'âneſſe met bas au douzieme mois, le plus ſouvent un ſeul ânon ; la jument porte onze mois, & met bas au douzieme, rarement elle a plus d'un poulain. L'eſpèce du cheval eſt celle de toutes les eſpèces domeſtiques dont *Ariſtote* s'occupe le plus au long ; il parle enſuite du croiſement des races ; des mulets, de leur fécondité, &c. Ce livre, un des plus intéreſſans de tout l'ouvrage, eſt celui dans lequel les vétérinaires trouveront le plus à s'inſtruire ; il contient une foule de principes généraux qu'ils n'ignorent que trop ſouvent, ou qu'ils croient développés par des auteurs modernes, dont le plus grand mérite s'eſt ſouvent borné à copier ou à commenter *Ariſtote*.

Livre ſeptieme. Il eſt entierement conſacré à l'hiſtoire de la génération de l'homme.

Livre huitieme. *Ariſtote* expoſe dans ce livre la maniere dont les animaux vivent & ſe nourriſſent ; enſuite quelles ſont les actions communes à tous les individus d'une même eſpèce, telles que leurs voyages d'un climat à un autre, leur retraite dans des tems marqués ; en troiſieme lieu, leur état de ſanté & de maladie ; enfin l'influence des climats & des lieux que les animaux habitent, ſur l'état de leur corps.

©BIUM

Ces détails entraînent une multitude de faits & d'obſervations particulieres, liés par des principes généraux qui en forment un enſemble & un tout. Eſt-il queſtion de la nourriture? *Ariſtote* établit les principes d'où doit dériver la variété dans les alimens des différens animaux. S'agit-il des actions communes à toute l'eſpèce? Il en montre la cauſe dans le but auquel l'animal tend néceſſairement. C'eſt ainſi que par-tout on admire ſucceſſivement le génie du philoſophe, & les connoiſſances multipliées de l'obſervateur.

On doit être étonné, ſur-tout du grand nombre de maladies dont parle *Ariſtote*; il n'oublie aucune eſpèce d'animal, & s'il s'étend davantage ſur celles des animaux domeſtiques, parce qu'ils ſont plus près de nous, & plus connus, il ne néglige point celles des inſectes & des poiſſons. Ce ſeul livre lui mériteroit une place diſtinguée dans toutes les *bibliothèques vétérinaires*.

Les porcs ſont ſujets à pluſieurs maladies. 1°. Une inflammation qui attaque les mâchoires & le goſier; elle ſe jette ſouvent auſſi au pied, quelquefois à l'oreille; la partie enflammée & celles qui l'avoiſinent, ſe corrompent promptement; la corruption gagne juſqu'au poumon, & l'animal meurt; les progrès en ſont rapides & ceux qui ont ſoin de ces animaux, ne connoiſſent point d'autres

©BIUM

remedes pour la guérir, dès les premiers ſignes qu'ils en apperçoivent, que d'amputer entierement la partie qui en eſt attaquée. C'eſt ſur-tout après des étés chauds, & lorſque les porcs ſont très-gras, qu'ils ſont ſujets à cette inflammation; on peut auſſi les ſoulager, en leur donnant à manger des mures, en les lavant amplement avec de l'eau chaude, & en les ſaignant ſous la langue, (cette deſcription ſe rapporte parfaitement à tout ce que nous connoiſſons du charbon). 2°. Une douleur & une peſanteur de tête qui les emporte en trois ou quatre jours, malgré le vin dont on recommande de leur frotter les narines. 3°. Un *flux de ventre* qu'on regarde comme incurable.

La *ladrerie* eſt bien décrite. Si la chair des porcs eſt trop humide, il s'y forme comme des grains de grêle aux cuiſſes, au col, aux épaules; c'eſt du moins dans ces parties que ces eſpèces de grains abondent davantage. Tant qu'ils ſont en petit nombre, la chair du porc eſt plus douce; mais s'il ſe multiplient, elle perd toute ſa ſaveur. Il eſt facile de reconnoître cet état des porcs; on apperçoit de ces grains ſous leur langue, & ſi on leur arrache quelques ſoies ſur le haut du front, elles viennent avec un peu de ſang, d'ailleurs ils ne peuvent pas alors demeurer tranquilles ſur leurs pieds de derriere. Le remede pour guérir cette maladie

©BIUM

eſt de donner du ſeigle à l'animal malade. Le gland pour unique nourriture, peut y donner lieu. Elle eſt particuliere au porc.

La *rage*, l'*eſquinancie* & la *goutte* ſont des maladies auxquelles le chien eſt ſujet; elle le font périr toutes trois, mais la premiere eſt la plus à redouter, parce qu'elle ſe communique à tous les animaux que les chiens enragés ont mordus.

On prétend que les éléphans ne ſont ſujets qu'aux *tranchées* de vent & au *flux de ventre*. On leur fait boire de l'eau chaude, ou on leur donne du foin trempé dans du miel.

Les bœufs qui vivent en troupeaux ſont attaqués de la *goutte* & des *écrouelles*; la premiere leur fait enfler les pieds; la ſeconde les fait promptement périr; Le bœuf qui en eſt attaqué a les oreilles pendantes; il refuſe de manger; ſa reſpiration eſt laborieuſe & chaude. On trouve à l'ouverture le poumon gâté. (Cette maladie paroît être la *peripneumonie gangréneuſe*).

Les chevaux qu'on laiſſe en liberté ne ſont ſujets qu'à la *goutte*: ceux qu'on nourrit à l'écurie ſont expoſés à un plus grand nombre de maladies, telles que la *colique*, qui ſe reconnoît lorſqu'ils ramènent les jambes de derriere vers celles de devant; la *phrénéſie*, qu'on ſoulage par la ſaignée; le *tetanos*, dans lequel toutes les veines, ainſi que la tête & le

©BIUM

cou, ſont tendus & les jambes roides ; la *fourbure* ; le *vertige*, dans lequel le cheval baiſſe les yeux à terre, & ne ceſſe de tourner ; la *rage*, qu'on apperçoit à l'œil triſte, à ce que les oreilles ſont tantôt couchées en arrieré, tantôt étendues en avant, que l'animal tombe en convulſions, & halète ; la *cardialgie*, qu'on reconnoît au reſſerrement des flancs & aux douleurs que le cheval y éprouve ; dans le *déplacement de la veſſie*, il y a impoſſibilité d'uriner, & le cheval tire la hanche, & traîne le pied ; il eſt encore ſujet à *jetter* ; & la plupart de ces maladies ſont incurables (1). Il eſt expoſé auſſi à avaler des inſectes, & à être piqué ou mordu par des animaux venimeux. L'odeur d'une lampe éteinte ſuffit pour faire avorter les jumens.

Les ânes ne ſont guères ſujets qu'à une ſeule maladie appellée *melide* ; elle attaque la tête, l'animal jette par les narines des flegmes roux & épais. Lorſqu'elle deſcend ſur le poumon, il périt ; tant que la tête ſeule eſt affectée, la maladie n'eſt pas mortelle. (Cette maladie paroît reſſembler beaucoup à la *morve*).

Les poiſſons ne paroiſſent ſujets à aucune des maladies contagieuſes qui attaquent l'eſpèce hu-

(1) Ne pourroit-on pas conclure de ce paſſage, & de ce qu'on lit plus bas des ânes, que la *morve* n'étoit pas inconnue du tems d'*Ariſtote* ? (*Note des éditeurs*)

©BIUM

maine & les quadrupèdes vivipares, tels que les chevaux, les bœufs, & quelques autres animaux, ſoit privés, ſoit ſauvages; cependant il ne ſemblent pas exempts de maladie. Quelquefois on en trouve de la même eſpèce & dans la même pêche qui ſont maigres, qui paroiſſent affoiblis, & dont la couleur n'eſt pas naturelle. On en prend auſſi qui ſont aveugles, ou dont les yeux ſont blancs, ſur-tout après de grands froids. D'autres renferment une quantité plus ou moins conſidérable de vers, &c. (1).

Les abeilles ſont particulierement ſujettes à être malades, lorſque la fleur des arbres eſt gâtée par la rouille, & lorſque l'année eſt d'une chaleur ſèche. Elles ſont auſſi affectées de léthargie, & la ruche contracte alors une mauvaiſe odeur.

Livre neuvieme. Le caractere, les habitudes & les mœurs des animaux ſont l'objet de ce livre. Des vues générales ſervent d'introduction; elles préparent les détails qui leur ſuccédent.

Les animaux de différentes eſpèces ſont amis ou ennemis entr'eux. Cet état de paix ou de guerre eſt le premier objet ſur lequel *Ariſtote* porte ſes réflexions. De-là il paſſe au faits particuliers

(1) On trouve dans le volume des *Inſtructions vétérinaires*, pour l'année 1792. page 313, *l'Expoſé d'une maladie qui a fait périr les poiſſons de la riviere de Dive, en Normandie, par M. ADAM, médecin.* (*Note des éditeurs*)

©BIUM

qui ſervent de fondement à ſes obſervations générales ſur le caractère des animaux. Il commence par les quadrupedes & les oiſeaux, dont les mœurs paroiſſent lui avoir été auſſi connus que ceux des premiers. Ce qu'il dit des poiſſons eſt plus court; les obſtacles qu'on trouve à les étudier, ſont preſque inſurmontables; il n'omet cependant pas les effets de l'engourdiſſement électrique produit par la torpille, & les moyens qu'emploient pluſieurs autres pour ſe procurer leur nourriture. Il s'eſt particulierement attaché à décrire le travail des abeilles; en joignant à ce que l'on en trouve ici ce qui en a déjà été dit dans le cinquieme & le huitieme livre, on aura une hiſtoire complette de cet inſecte auſſi induſtrieux qu'utile.

Ce livre eſt terminé par quelques autres obſervations moins liées entr'elles & avec les parties qui les précédent immédiatement, mais qui appartiennent toujours néanmoins au caractère & aux mœurs des animaux. Elles ſont relatives à des animaux de différens genres, & peut-être ne nous ſemblent-elles aujourd'hui détachées, que parce que ce livre paroît être celui qui a le plus ſouffert de l'injure du tems.

La piqûre des abeilles peut faire périr même de grands animaux; on a entr'autres exemples, celui d'un cheval tué par ces inſectes.

Tous les animaux qui ont des teſticules, peuvent ſouffrir la caſtration. On châtre les oiſeaux près du croupion, à la partie qui touche la femelle dans l'accouplement ; on brûle cet endroit avec des fers chauds. Si, lors de cette opération, l'oiſeau a déja pris ſa croiſſance, ſa crête devient pâle, il ne chante plus, & ne cherche plus les femelles. S'il eſt encore jeune, l'âge ne lui apporte aucune des facultés qui en ſont l'attribut.

La caſtration opère un changement dans la voix de tous les quadrupedes ; elle ſe rapproche de celle de la femelle. Cette opération eſt dangereuſe, lorſque les animaux ne ſont plus jeunes. Tout animal châtré jeune devient plus grand & plus beau, que s'il étoit demeuré entier ; mais s'il a déjà pris ſa croiſſance, il n'augmente plus. Un cerf coupé avant l'âge où le bois lui pouſſe, n'en aura jamais ; ſi ſon bois eſt déja né, il demeure fixé à la grandeur qu'il avoit alors, & il ne tombe plus. En général, les animaux qui ſont coupés, deviennent plus allongés que les autres.

On châtre la femelle du porc, en lui coupant la matrice (les ovaires) ; alors elle ne déſire plus le mâle, & elle engraiſſe promptement. On pratique auſſi cette opération ſur les femelles des chameaux que l'on emmène à la ſuite des armées afin qu'elles ne puiſſent plus concevoir.

©BIUM

Les animaux ruminans ſont ceux qui n'ont de dents qu'à une ſeule mâchoire, comme les bœufs, les brebis, les chèvres, les biches, &c. Ils paroiſſent prendre plaiſir à la rumination. Tous ſe couchent ordinairement pour exécuter cette fonction, & ils ruminent davantage en hyver. Ceux qu'on nourrit à la maiſon ruminent plus long-tems que ceux dont on forme des troupeaux, & qui prennent leur nourriture dehors, &c. &c.

Ce que nous avons extrait de l'*Hiſtoire des animaux* ſuffira pour faire connoître l'importance de cet ouvrage & l'immenſité des détails qu'il renferme. L'étendue du génie d'*Ariſtote* ſe montre par la généralité de ſes vues; celles de ſes connoiſſances, par la multiplicité des exemples qu'il rapporte ſucceſſivement. Dans le nombre des animaux de l'ancien monde, il n'en eſt preſqu'aucun, depuis le cétacé juſqu'à l'inſecte, ſoit qu'il ſe meuve ſur la terre, qu'il s'éleve dans les airs, ou qu'il demeure caché ſous les eaux, dont *Ariſtote* ne nous apprenne quelque particularité; tout ce que nos yeux peuvent découvrir lui ſemble connu, depuis l'éléphant qu'il a diſſéqué, juſqu'à cet animal qu'on voit à peine naître dans la pourriture & la pouſſiere; & peut-être même que la plupart des fautes qu'on lui reproche aujourd'hui ne ſont dues qu'aux copiſtes,

copiſtes, ou aux alterations du texte, qu'on rencontre aſſez fréquemment.

Nous ne pouvons mieux terminer cette notice, qu'en faiſant connoître le ſentiment de M. *de Buffon* ſur cet ouvrage : « L'*Hiſtoire des animaux d'Ariſtote*, dit cet illuſtre écrivain, eſt peut-être encore aujourd'hui ce que nous avons de mieux fait en ce genre (l'ouvrage même de M. *de Buffon* ne démentiroit pas ce qu'il diſoit alors). Alexandre donna des ordres, & fit des dépenſes très-conſidérables pour raſſembler des animaux & en faire venir de tous les pays, & il mit *Ariſtote* en état de les bien obſerver. Il paroît, par ſon ouvrage, qu'il les connoiſſoit peut-être mieux & dans des vues plus générale qu'on ne les connoît aujourd'hui. . . ; il en a retranché à deſſein toute deſcription particuliere ; il évite par-là toute répétition ; il accumule les faits ; il n'écrit pas un mot qui ſoit inutile. Auſſi a-t-il compris dans un petit volume un nombre preſqu'infini de différens faits, & je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de réduire à de moindres termes tout ce qu'il avoit à dire ſur cette matiere, qui paroît ſi peu ſuſceptible de cette préciſion, qu'il falloit un génie comme le ſien, pour y conſerver en même-tems de l'ordre & de la netteté. Cet ouvrage d'*Ariſtote* s'eſt préſenté à mes yeux comme une table de matieres, qu'on auroit extraite avec

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 353 sur 432

©BIUM

le plus grand ſoin de pluſieurs milliers de volumes remplis de deſcriptions & d'obſervations de toute eſpèce ; c'eſt l'abrégé le plus ſavant qui ait été fait, ſi la ſcience eſt en effet l'hiſtoire des faits (1); & quand même on ſuppoſeroit qu'*Ariſtote* auroit tiré de tous les livres de ſon tems ce qu'il a mis dans le ſien, le plan de l'ouvrage, ſa diſtribution, le choix des exemples, la juſteſſe des comparaiſons, une certaine tournure dans les idées, que j'appellerois volontiers le caractère philoſophique, ne laiſſe pas douter un inſtant qu'il ne fût lui-même bien plus riche que ceux dont il auroit emprunté (2) ».

Quant à la verſion françoiſe que M. *Camus* a donné de l'ouvrage d'*Ariſtote*, on s'apperçoit facilement en la parcourant qu'il n'eſt point au fait de la matiere qu'il traite, & cette obſervation générale jette néceſſairement une eſpèce de dé-

(1) Cette opinion de M. *de Buffon* tendroit à confirmer celle des auteurs qui croient que nous n'avons que l'extrait de l'ouvrage d'*Ariſtote*, fait par *Ariſtophane de Byzance*. Voyez la note de la page 333, & la préface des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des animaux, par Perrault. Paris, Imprimerie royale*, 1676. grand in-fol.

(2) Voyez *Hiſtoire naturelle, générale & particuliere*, tome I, page 44 & ſuivantes. in-4°. 1re. édition ; & tome I, page 62 & ſuivantes, édition in-12.

©BIUM

faveur ſur tout ſon travail. C'eſt principalement lorſqu'*Ariſtote* parle des maladies des animaux que M. *Camus* paroît être embarraſſé, & on regrette qu'il n'ait conſulté aucuns des ouvrages de vétérinaire qui auroient pu lui donner quelques notions de cette ſcience, indiſpenſable à quiconque veut lire & entendre *Ariſtote* (1). On trouve auſſi dans cette verſion des contreſens & des contradictions qui, d'après les éloges donnés à l'auteur par le traducteur, ne peuvent être attribués qu'à ce dernier, & qu'il auroit dû, au moins, faire diſparoître s'ils ſe trouvent dans le texte; car alors on peut les imputer à l'altération de ce même texte & non à *Ariſtote*. Nous en citerons un ſeul exemple.

M. *Camus* dit, page 643, ligne 12: *tout animal, châtré jeune, devient plus grand & plus beau que s'il étoit demeuré entier; mais s'il avoit déjà pris ſa croiſſance, il n'augmente plus.* Voilà ce qui eſt dans la nature & ce que nous confirme l'obſervation de tous les jours. Mais trois lignes plus bas il ajoute: *on châtre les veaux à un an, en attendant plus tard, ces animaux deviendroient difformes &*

(1) M. *Camus* auroit, par exemple, trouvé dans la verſion latine que *Ruel* a donné des vétérinaires grecs, ou dans l'original même, des renſeignemens ſur les maladies, propres à le guider dans la traduction de cette partie de l'ouvrage d'*Ariſtote*.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 355 sur 432

©BIUM

petits. Ariſtote a dit & M. *Camus* a répété que la caſtration étoit un principe de changement dans la figure & dans le caractère de certains animaux ; ils ont ajouté, que cette opération étoit dangereuſe pour les quadrupedes, lorſqu'ils n'étoient plus jeunes, & nous ajouterons encore, qu'elle peut quelquefois auſſi les rendre difformes ; mais *Ariſtote* n'a pas pu dire qu'en la pratiquant ſur des veaux âgés de plus d'un an, elle les rendroit plus petits qu'ils n'étoient avant l'opération : car c'eſt-là le ſens dans lequel on doit entendre la phraſe de M. *Camus* ; *en attendant plus tard ces animaux deviendroient difformes & petits. Ariſtote* n'a voulu que répéter dans un exemple particulier ce qu'il avoit donné plus haut comme une obſervation générale : *ſi l'animal a déja pris ſa croiſſance, il n'augmente plus.*

Les littérateurs, au ſurplus, ne ſe bornent pas à reprocher à M. *Camus* de ne point entendre l'hiſtoire naturelle ; ils ajoutent encore que ſa verſion eſt inexacte, infidelle, qu'il n'a point ſouvent entendu le ſens de ſon auteur, & qu'il l'a conſtamment défiguré ; qu'enfin cette verſion n'eſt point nouvelle & qu'elle n'eſt qu'une copie de celle que *Scaliger* a publié en latin. Pluſieurs de ces vérités paroiſſent démontrées dans l'ouvrage intitulé : *Lettres d'un Solitaire à un Académicien de Province, ſur la nouvelle verſion françoiſe de*

©BIUM

l'Hiſtoire des animaux d'Ariſtote. Amſterdam ; ſe trouve à Paris, chez Lamy, Libraire ; quai des Auguſtins. M. DCC. LXXXIV. in-8°. de 102 pag. & un feuillet pour le titre. Il eſt fâcheux que ces Lettres (1) ne contiennent des obſervations critiques que ſur les trois premiers livres de l'*Hiſtoire des animaux* ; quoique quelques-unes de ces obſervations ſoient peut-être minutieuſes, & que l'auteur ſe ſoit quelquefois auſſi trompé, elles ne ſont pas moins néceſſaires à ceux qui veulent lire *Ariſtote* dans la verſion de M. *Camus*, à laquelle elles pourront ſervir d'errata.

Le ſecond volume, qui appartient tout entier au traducteur, eſt intitulé : *Notes ſur l'hiſtoire naturelle des animaux d'Ariſtote*, &c. Il contient : 1°. Deux feuillets, non chiffrés, pour les titres : 2°. *xlviij* pages pour le diſcours préliminaire & la table des auteurs qui ont été conſultés pour la rédaction des notes ; 3°. 850 pages, ſavoir : 37 pour la table alphabétique des noms d'animaux employés dans *Ariſtote*, avec leur genre, leur nom latin ſelon les traducteurs, & le nom françois de la nouvelle traduction ; 806 pages pour les note ſeulement, & 7 pour la table des articles contenus

(1) Que nous devons à M. *Debure-Saint-Fauxbin*, frere de l'auteur de la *Bibliographie inſtructive*.

©BIUM

dans le volume; 4°. Enfin, 2 feuillets, non chiffrés, pour l'errata des deux volumes, l'approbation & le privilège.

Dans le discours préliminaire M. *Camus* parle de l'étude & de la connoissance de l'histoire naturelle, particulierement quant au règne animal, dans les différens âges; du fruit qu'on peut recueillir des travaux des anciens en cette partie, & des notes qui composent ce volume. A l'exemple de cet autre avocat qui dans son plaidoyer remontoit jusqu'au déluge, M. *Camus* ne manque pas d'aller chercher les premiers renseignemens de l'étude de l'histoire naturelle dans les livres de *Moyse*, de *Salomon* & de *Job*. Il passe successivement en revue les poëtes, les historiens, les naturalistes, les agriculteurs, les thereuticographes, les littérateurs, les géographes, les philologues, les médecins & tous ceux qui de près ou de loin se sont occupés de l'histoire naturelle, avant & après *Aristote* jusqu'à présent. Il s'occupe ensuite des commentateurs d'*Aristote*, & ce plan force nécessairement l'auteur à des répétitions d'autant plus fatiguantes qu'elles sont plus rapprochées. On est étonné, au surplus, que M. *Camus* ait oublié de citer parmi les agriculteurs, la collection qui nous reste des grecs sur cet objet, sous le titre de *Geoponica*, & qui méritoit bien une place à côté des

©BIUM

Caton, des *Varron*, & des *Columelle*, dont les écrits sur l'économie champêtre, tiennent comme les premiers, par cette raison à l'hiſtoire naturelle; on n'y trouve point, non plus, la collection des vétérinaires ou des hippiâtres grecs dont nous avons déjà parlé (note de la page 333); ni l'ouvrage de *Vegece* (*Mulo medicina*), qui pouvoit être mis en rang comme celui de *Xenophon*; ni une foule d'autres encore qui tiennent également à l'hiſtoire naturelle, & qui appartenoient auſſi au plan de M. *Camus*; mais qu'il n'a vraiſemblablement pas connus, ou dont il a cru inutile de parler d'après les auteurs dans leſquels ils prenoit ſes renſeignemens (1); tels ſont parmi les grecs *Arrien* & *Phœmon*, dont

(1) « Nous avons, dit M. *Camus*, page xx, des ouvrages faits en France ſur la chaſſe, dans le quatorzieme ſiècle; on nous les annonce beaucoup plus ennuyeux qu'utiles; » & il cite *De la lecture des livres françois, volume D, pages 60 & ſuivantes.* Cet ouvrage lui ſert ſouvent de guide; M. *de Paulmy* qui en eſt l'auteur, n'étoit cependant pas plus naturaliſte que M. *Camus*, & dès-lors il n'étoit pas étonnant qu'il trouvat de pareils ouvrages ennuyeux; mais puiſque M. *Camus* ne pouvoit en juger par lui-même, il devoit avoir recours à des guides plus ſûrs. Il auroit, par exemple, conſulté avec fruit la *Bibliothèque thèreutique de MM. Lallemant, & celle de M. Amoreux.*

Nous obſerverons, au reſte, que les ouvrages écrits ſur la chaſſe dans le quatorzieme ſiecle, ſont en très-petit nom-

©BIUM

les poëmes ſur la chaſſe peuvent être placés à côté de ceux d'*Oppien* & de *Néméſien*, cités par M. *Camus*; parmi les latins anciens & modernes, *Frédéric II*, *Beliſaire Aquaviva*, *Adrien*, *Heresbach*, *Noël le Comte*, *Fracaſtor*, *Angeli*, *Blondus*, *Jean de Kaie*, *Charles Etienne*, *Jean Liébaut*, *Jean d'Arces*, *de Thou*, *Savary*, *Myzauld*, *Vaniere*, &c. &c.; parmi les françois, *le roy Modus*, *Gaſton Phœbus*, *Jean de Franchieres*, *Artelouche de Alagona*, *Tardif*, *Charles IX*, *du Fouilloux*, *d'Eſparron*, *St.-Aulaire*, *Salnove*, &c. qui tous ayant parlé de l'économie champêtre & de l'hiſtoire naturelle des animaux, très en détail, pouvoient bien auſſi trouver une place à côté de *Phile*, de *George de Piſe*, de *Paul Jove*, de *Salvien*, de *Rondelet*, & de pluſieurs autres ſur leſquels M. *Camus* s'eſt plus ou moins étendu, ou qu'il a cités & qui ne ſe ſont occupés la plupart que de quelques animaux ou de quelques parties ſeulement de l'hiſtoire naturelle.

On doit être étonné encore de lire page xxvij: « *Aldrovande* ne fut que compilateur; comment » pouvoit-il extraire les auteurs grecs, ſachant à » peine leur langue? auſſi *fait-on en général peu*

---

bre, & que c'eſt dans les deux ſiècles ſuivans que la plupart des autres ont été écrits & imprimés.

©BIUM

„ *de cas de ſes volumineux recueils.* M. *Camus* ne manque pas de citer *Beckmann* qui cite *Linné*, & il écarte le ſentiment de M. *de Buffon*, qui valoit bien néanmoins celui de *Beckmann* (1). Nous nous contenterons d'obſerver qu'il n'a point lu *Aldrovande*, car on ne le trouve pas dans la liſte des auteurs qu'il a conſultés, & que la collection complette des ouvrages d'hiſtoire naturelle de cet auteur, formant treize volumes in-folio, eſt en général eſtimée & fort chere (2). Nous renverrons au ſurplus à ce qui à été dit de cet homme célébre, dans l'ouvrage intitulé: *Giov. Fantuzzi, Memor della vita di Uliſſe Aldrovandi. Bononi*, 1774. *in*-8°. & par M. *Goulin* dans le *Dictionnaire de médecine de l'encyclopédie méthodique.*

Dans la liſte des auteurs conſultés, on compte 78 ouvrages, dont quelques-uns ſont très-volumineux, comme *Pline, Geſner, Jonſton, Réaumur, Briſſon, Bomare, &c.* On doit juger dès lors du travail immenſe auquel s'eſt livré M. *Camus*, & on ne peut s'empêcher de lui ſavoir gré de n'avoir publié qu'un volume de notes; il manque néan-

(1) Voyez *Hiſtoire naturelle*, déjà citée, tome I, page 26 & ſuivantes, édition in-4°.; & tome I, page 37 & ſuivantes, édition in-12.

(2) Voyez le *Dictionnaire Bibliographique de Cailleau*, le *Catalogue de la Bibliothèque de M. le Camus de Limare*, &c.

©BIUM

moins encore dans cette liſte quelques-uns des ouvrages dont il s'eſt ſervi, tel, par exemple, que le *Cours d'hippiatrique de Lafoſſe*, qu'il a ſouvent cité au mot *cheval*; d'autres ſont mal indiqués, comme l'*Hiſtoire naturelle de M. de Buffon*, qu'on trouve ſous la date de 1759 pour 1769, ce qui n'eſt ſans doute qu'une faute d'impreſſion, mais qui cependant n'eſt pas corrigée dans l'errata. Nous obſerverons ici que la premiere édition de M. *de Buffon*, qui contient la deſcription anatomique des animaux, auroit été beaucoup plus convenable à M. *Camus*, que celle qu'il a conſultée, dans laquelle on l'a retranchée. On doit regretter encore de ne pas trouver dans cette liſte quelques autres ouvrages d'*Hippiatrique*, tels, par exemple, que ceux de M. *Bourgelat*, dans leſquels M. *Camus* auroit trouvé des renſeignemens, que ne pouvoit lui fournir l'auteur du *Cours d'hippiatrique* ſur différens endroits où *Ariſtote* parle de l'hiſtoire naturelle du cheval.

Quant aux notes, nous avons dit que le texte & la traduction contenoient enſemble 645 pages; ce qui fait environ 322 pages pour le premier. Quelle idée devroit-on ſe former d'un auteur dont le texte de 322 pages auroit beſoin d'un commentaire qui en contiendroit 806? Mais il faut être de bonne-foi; on doit retrancher de ces 806 pages

©BIUM

de commentaire, les 322 du texte, qui s'y trouve reporté entierement & dans un autre ordre que celui d'*Ariſtote*. M. *Camus* va nous dire lui-même l'emploi qu'il a fait de ces 806 pages.

« J'ai d'abord rappellé ſommairement ce qui a été dit par *Ariſtote*, parce que j'ai penſé que j'épargnerois ainſi une table des matieres, qui devenoit moins néceſſaire dès que je rangeois tous les articles dont *Ariſtote* a parlé par ordre alphabétique, & qu'on entendroit mieux les obſervations que je propoſerois ſur ces textes. Je me ſuis occupé enſuite du ſens de ce qu'*Ariſtote* a dit, j'ai averti des différentes manieres dont on pouvoit l'entendre; ſi ſes obſervations m'ont paru fauſſes ou incomplettes en les comparant avec celles des modernes, j'en ai averti, & j'ai ſuppléé ce qui me ſembloit y manquer. De-là il eſt réſulté des diſſertations aſſez longues pour devoir être partagées en pluſieurs articles, comme on peut le voir aux mots *animal*, *génération*, *oiſeau*, &c. »

La premiere ſource où j'ai puiſé mon commentaire a été *Ariſtote* lui-même. Indépendamment de ſon *Hiſtoire des animaux*, nous avons de lui d'autres ouvrages ſur la même matiere, ſes traités particuliers de la génération, des parties des animaux, &c. J'ai tiré de grands ſecours de cette comparaiſon des différens textes d'*Ariſtote*, & il

©BIUM

n'y a point d'interprête plus sûr d'un auteur que ſes propres ouvrages. J'ai parcouru enſuite les auteurs grecs, dans leſquels il ſe trouve des détails d'hiſtoire naturelle, ſoit ceux qui ſont antérieurs à *Ariſtote*, ſoit ceux qui ſont venus après lui. Parmi les auteurs latins, je ne pouvois pas me diſpenſer de conférer *Pline* avec *Ariſtote*, puiſqu'il n'en a été ſi ſouvent que le traducteur. Après ces auteurs il faut avoir *Geſner* continuellement ſous les yeux; & c'eſt un ſoin que je n'ai pas négligé. Il y a des obſervations utiles dans le commentaire de *Scaliger*, l'occaſion d'en faire uſage en commentant l'*Hiſtoire des animaux*, étoit trop favorable pour ne pas les y envelopper en partie. A l'egard des ouvrages de M. *de Buffon*, je dois rendre à cet illuſtre naturaliſte, le même hommage qu'il a rendu à *Ariſtote*. Si aucun ouvrage n'a été plus utile à M. *de Buffon*, pour compoſer ſon hiſtoire, que celle d'*Ariſtote*; il n'y a point non plus d'écrits qui ſervent davantage à expliquer l'hiſtoire d'*Ariſtote*, que ceux de M. *de Buffon* ». (*Diſcours préliminaire, page xxxvij & ſuivantes.*)

D'après ce plan, on voit combien il auroit été aiſé à M. *Camus* de multiplier les volumes, on voit encore que les deux que nous analyſons, contiennent: 1°. Le texte grec de l'*Hiſtoire des animaux d'Ariſtote*. 2°. La traduction françoiſe de

©BIUM

cette hiſtoire. 3°. Cette même hiſtoire miſe en ordre alphabétique; & 4°. enfin, un commentaire & des notes. Cette triplicité nuit certainement à l'ouvrage, & il auroit été à la portée d'un beaucoup plus grand nombre de lecteurs, ſi les trois parties principales qui le compoſent, *le texte*, *la traduction* & *les notes*, avoient pu s'acquérir ſéparément.

Quant à ce que M. *Camus* auroit dû faire pour perfectionner ſon travail, nous ne pouvons mieux nous en rapporter qu'à ce qu'il dit lui même, page xlij : « La véritable maniere de ſe mettre en état d'expliquer ce que les anciens ont dit ſur l'hiſtoire naturelle, ſeroit de ſe tranſporter ſur les lieux où ils ont écrit, de voir ce qu'ils ont vû, d'obſerver ce qu'ils ont obſervé. *Tournefort* en a fait la remarque pour ce qui regarde les plantes : & elle n'eſt pas moins vraie pour ce qui regarde les animaux. En ſecond lieu, il y a beaucoup de livres qu'il ſeroit utile de conſulter, & que différentes raiſons ne m'ont pas permis de parcourir. En troiſieme lieu, ce n'eſt pas aſſez de lire, il faut voir les choſes elles-mêmes ; & je conviens que j'ai plus lû que je n'ai vû, quoique je n'aie point négligé de voir lorſque l'occaſion s'eſt préſentée. Je n'ai rien négligé de ce qui étoit en mon pouvoir ; mais ai-je fait tout ce qu'il faudroit pour qu'on ne

©BIUM

déſirat rien de plus? Je ſuis autant éloigné de vouloir le faire croire, qu'éloigné de le penſer moi-même ».

Nous ne pouvons nous empêcher avant de terminer, d'obſerver que les botaniſtes ont fait à M. *Camus* le même reproche que les naturaliſtes, parce qu'il a dit tome II, page 126, note 9: « L'*orobe* ou *pois de pigeon* eſt la même choſe que l'*ers*. J'ai mis, ajoute-t-il, l'*orobe* dans le premier endroit, pour marquer qu'il y étoit queſtion de la ſemence, & l'*ers* dans le ſecond, parce qu'*Ariſtote* paroît y parler plus particulierement de la plante elle-même, & du fourrage qu'elle donne «. Et tous les botaniſtes ſavent bien que l'*orobe* & l'*ers* ſont deux plantes différentes, quoique de la même famille. (1).

Il réſulte de tout ce que nous avons dit, que l'*Hiſtoire des animaux d'Ariſtote* eſt un excellent

---

(1) M. *Camus* a conſulté & copié ici, ſans le citer, le *Dictionnaire de M. Valmont de Bomare*, au mot Orobe; s'il avoit lu cet article juſqu'au bout, il lui auroit fait naître quelques doutes ſur l'identité des deux plantes, &, pour les éclaircir, il auroit conſulté *Linné*, qui eſt dans la liſte des auteurs auxquels il a eu recours; il auroit vu que *Linné*, les place toutes deux dans la Diadelphie décandrie (*Syſtema naturæ*, *claſſ. xvij*), mais qu'il ne les confond point; qu'il appelle la premiere *orobus vernus*, & la ſeconde *ervum ervilia*.

©BIUM

ouvrage dans lequel on retrouve la ſource de preſque tout ce qui a été dit depuis ſur ce ſujet; mais qu'il nous en manque & qu'il nous en manquera vraiſemblablement long-tems encore une traduction exacte, fidelle, débarraſſée du texte & faite par un homme du métier.

NOTICE *hiſtorique & critique des principaux écrits qui ont été publiés ſur la morve des chevaux.*

NOUS ne nous arrêterons pas à rapporter ici les idées biſares que s'étoit formée de cette maladie la multitude d'hippiatres qui ont écrit juſqu'à la fin du dix-ſeptieme ſiècle, & même juſqu'au milieu de celui-ci, ſans en excepter *La Guériniere, Saunier & Garſault;* aucun ne donnant rien de ſatisfaiſant à ce ſujet. On trouve ſeulement à la ſuite de l'*anatomie du cheval, traduite de l'anglois par Garſault, en* 1732, quelques obſervations anatomiques d'après leſquelles l'auteur, quel qu'il ſoit (1), combat avec raiſon le ſentiment de ceux qui l'ont

---

(1) Nous diſons *quel qu'il ſoit*, parce que ces obſervations ne ſe trouvent pas dans l'édition originale de l'*Anatomie du cheval, de Snap*, que nous avons ſous les yeux (1683 *in-fol.*), & que ſi elles appartenoient au traducteur, il les auroit reportées dans ſon *Nouveau parfait maréchal*, qu'il a publié neuf années après.

©BIUM

précédé, ſur le ſiège de la *morve* qu'ils plaçoient dans le cerveau, dans la moëlle épinière, &c. Nous paſſerons à quelques écrits plus poſitifs.

Lafoſſe le pere, eſt le premier auteur qui ait écrit *ex profeſſo* ſur la *morve*; ſon ouvrage eſt intitulé: *Traité ſur le véritable ſiège de la morve des chevaux, & les moyens d'y remédier; dédié à S. A. M. le Prince Charles de Lorraine, Comte d'Armagnac, pair & grand écuyer de France, &c. par le ſieur Lafoſſe, maître maréchal à Paris, & maréchal de la petite écurie du roi; avec figures gravées en taille-douce. Avec l'approbation de MM. de l'académie royale des ſciences. A Paris, quai des Auguſtins, chez David pere, à la Providence, & Gonichon, rue de la Huchette, M. DCC. XLIX; avec permiſſion*, in-8°. de 24 pages & 8 pour le titre, l'épitre dédicatoire & la préface. *Lafoſſe* dit dans cette préface que la *morve* a été inconnue des grecs & des romains, parmi leſquels il cite principalement *Apſyrte*, *Caton*, *Columelle* & *Virgile*; il ajoute qu'elle ne parut en Europe que vers l'an 1494, au ſiège de Naples, & que les auteurs eſpagnols, parmi leſquels il cite *Parazzez*, qui étoit à ce ſiège, ſont les premiers qui aient donné l'hiſtoire de cette maladie, qu'ils appelloient *muormo*.

Lafoſſe n'a conſulté les vétérinaires grecs que dans le recueil intitulé *Geoponicorum ſive de re ruſticâ*,

©BIUM

ruſticâ, &c. Il dit même que cet ouvrage eſt le ſeul & unique des grecs qui exiſte aujourd'hui ſur cette matiere. Il étoit dans l'erreur ; ce recueil, plutôt deſtiné à l'agriculture qu'à l'hippiatrique, ne contient en effet rien de relatif à la *morve* ; mais il n'eſt qu'un extrait très-précis de la collection des vétérinaires, publiée en grec par *J. Grinœus*, 1537, in-4°. ; en latin par *J. Ruel*, 1530. in fol. ; en françois par *J. Maſſé*, 1563, in-4°., & *J. Jourdain*, 1647, in-fol. Si *Lafoſſe* eut connu & conſulté cette collection, il ſe ſeroit convaincu que non-ſeulement *Apſyrte*, mais encore d'autres auteurs grecs, tels que *Theomneſte* & *Hippocrate* l'hippiatre, ont parlé de la maladie dont il s'agit. Nous avons vu d'ailleurs dans la notice d'*Ariſtote*, qu'il y avoit tout lieu de croire qu'elle n'étoit pas inconnue aux anciens, & *Buffon* obſerve qu'ils ne connoiſſoient guère d'autres maladies à l'âne que la *morve*.

Le *malleus humidus*, *morbus humidus*, ou *profluvium aticum* de *Vegece*, auteur dont *Lafoſſe* a vraiſemblement auſſi ignoré l'exiſtence, puiſqu'il n'en parle point, nous paroît reſſembler encore beaucoup à cette maladie, ſoit dans la deſcription qu'il en fait, ſoit dans le traitement qu'il preſcrit & dans le prognoſtic qu'il en porte (1). Du reſte

(1) Voyez *Vegetii Renati artis veterinariæ, ſive mulo-*

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 369 sur 432

©BIUM

Lafoſſe établit dans ce mémoire, que la *morve* eſt une maladie inflammatoire & locale, dont le véritable & ſeul ſiège eſt dans la membrane pituitaire, & que la meilleure maniere de la guérir, eſt par l'injection faite au moyen du trépan.

Ce traité fut réimprimé *à la Haye, chez Antoine Van-Dole & Compagnie, à l'enſeigne de Hugo-Grotius, M. DCC. L.* petit in-8°. de 24 pages & 14 pour le titre & la préface. Cette édition, qui eſt fort belle, eſt dédiée par *Van-Dole* à M. *de Groveſtins*, grand écuyer du Prince d'Orange, & on y a conſervé la dédicace de *Lafoſſe*.

Il fut ſucceſſivement traduit en anglois par *Bartlet* & *Bracken* en 1751 : la traduction françoiſe de l'ouvrage du premier parut en 1756 & 1757, en deux volumes in-12, avec figures, chez Jombert, ſous le titre de *Gentilhomme maréchal, tiré de l'anglois de M. J. Bartlet, chirurgien, par M. Dupuis d'Emportes.* On trouve, chapitre 12, page 123 du premier volume, ce qui concerne la *morve.*

Il fut auſſi traduit en allemand ſous ce titre, *Des Herrn Lafoſſe Roſzarzies zu Paris, wie auch Roſzarzies bey dem kleinen Kœniglichen ſtalle, ab-*

medicinæ libri quatuor. Baſileæ (1528), *in-4°. lib. j. cap. iij & x, fol. 1, 2, verſo.*

©BIUM

handlung von dem wahren ſitze des Rotzes bey Pferden und den mitteln dieſe krankheit zu heilen. Aus dem Franzœſiſchen überſezt mit anmerkungen, und einem doppelten Anhange, auch einer Zugabe eines ſichern mittels, wider das Verſchlagen der Pferde, begleitet, von Daniel Gottfr. Schrebern. Franckf. und Leipz. 1752, in-8°. de ſix feuilles & demie, avec une planche.

La même année on réimprima cette traduction à Halle, auſſi in-8°. ſous le même titre. Le traducteur M. *Schreber* l'a enrichie d'obſervations.

En 1760, D. *Pedro Pablo Pomar* fit paroître ce traité en eſpagnol ſous ce titre: *Tratato ſobre el verdadero ſitio del muermo de los caballos, y los medios de remediarlo*, avec un recueil d'autres ouvrages de *Lafoſſe*, qu'il fit imprimer à Madrid, chez *J. Ibarra*. in-4°. & dont nous parlerons plus loin; il eſt placé pages 97—135.

Buffon adopta le ſentiment de *Lafoſſe* ſur la *morve*, & crut être fondé à conjecturer que l'une des cauſes de cette maladie eſt la froideur de l'eau que les chevaux boivent, par la néceſſité où ils ſont d'y enfoncer & d'y tremper les naſeaux pendant un tems conſidérable, ce qui les réfroidit & les enrhume; ce que l'on préviendroit, ajoute-t-il, en ne leur donnant jamais d'eau froide (ou, ce qui eſt la même choſe, en les faiſant boire à

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 371 sur 432

©BIUM

l'eau chaude), & en leur eſſuyant toujours les naſeaux après qu'ils ont bu. (1)

Si *Buffon*, avant d'écrire ceci, avoit conſulté la nature, elle lui auroit fait voir que les chevaux hument du bout des lèvres, en buvant, comme l'âne, le mulet & le bœuf, & que ce n'eſt que par fois & accidentellement qu'ils trempent les naſeaux dans l'eau. Il réſulteroit d'ailleurs, de l'idée de *Buffon*, que la morve devroit être très-commune dans tout le Nord où les chevaux boivent l'eau froide, tandis, au contraire, qu'elle y eſt moins fréquente que dans les autres régions. Cette erreur a été répétée par M. *Vitet* dans ſa *Médecine vétérinaire*, tom. I, page 326; & par *Poinſinet de Sivri*, dans ſa traduction de *Pline*, tome III, page 480, note 44.

Bourgelat dans le tome II de ſes *Élemens d'hippiatrique*, II^e. partie, page 280, réfute l'opinion de *Lafoſſe*, & la regarde comme inſoutenable, malgré l'approbation de l'académie, qui, ajoute-t-il, n'a ſans doute prétendu qu'applaudir à ſon zèle. Dans ſon *Traité de la conformation extérieure des animaux*, *Paris*, 1768. II^e. partie page 251,

---

(1) *Hiſtoire naturelle générale & particuliere*, in-4°. tome IV, pages 255 & 256, I^re. édition; & in-12, tome VII, II^e. partie, pages 369 & 370; édition en 31 volumes.

©BIUM

il réfute auſſi l'opinion de *Buffon*, qui n'eſt que celle de *Pline* & de *Garimbert*, ſur la maniere dont les chevaux boivent (1).

En 1751, *Lafoſſe* préſenta un ſecond mémoire, ſur la *morve*, à l'académie royale des ſciences; il fut imprimé avec pluſieurs autres du même auteur, ſous le titre d'*Obſervations & découvertes faites ſur les chevaux, &c. par le ſieur Lafoſſe. Paris*, 1754, *in*-8°. Ce mémoire intitulé: *Suite d'expériences & obſervations nouvelles ſur la morve*, ſe trouve pages 43—61. On y a ajouté, à la ſuite le *Rapport de MM. les Commiſſaires de l'académie royale des ſciences* (Morand & Bouvard), *du* 8 *Janvier* 1752, & la traduction du ſentiment de *Bracken* & *Bartlet* ſur cette maladie & ſur le premier mémoire de *Lafoſſe*, cette traduction n'avoit pas encore été imprimée alors. On trouve auſſi l'extrait de ce ſecond mémoire de *Lafoſſe*, dans l'*Hiſtoire de l'académie royale des ſciences*, *année* 1754, pages 77 & 78.

On retrouve encore ce mémoire dans un ouvrage qui paroît être une premiere édition de celui

(1) Voyez *Hiſtoire naturelle de Pline. Paris*, *veuve Deſaint*, 1771, in-4°. tome III, ci-deſſus cité, page 481. — *Les problêmes de Jérôme Garimbert, traduitz de Tuſcan en françoys, par Jean Louveau. Lyon*, 1559. in-8°. probl. XXV, page 64.

©BIUM

dont nous venons de parler, il eſt intitulé : *Traité des accidens qui arrivent dans le ſabot du cheval, avec un ſupplément ſur le traité de la maladie de la morve, qui a été imprimé en* 1749, *&c.* 1754, in-8°., ſans nom d'auteur, de lieu d'impreſſion, ni d'imprimeur. Le ſupplément au traité ſur la *morve*, eſt placé pages 37—60, & l'extrait des obſervations de *Bracken*, auquel on a joint quelques remarques & qui eſt plus étendu que dans le premier recueil, eſt pages 83—89.

Ce recueil de mémoires fut imprimé en allemand, la même année, *in* 8°; & en anglois, en 1755, auſſi *in*-8°, ſelon M. *Amoreux*, qui n'indique ni traducteur, ni lieu d'impreſſion (1). M. *Henz* dit qu'il fut traduit en allemand par le même M. *Daniel Goufr. Schreber*, à qui on doit déjà le premier mémoire, & imprimé à Halle en 1759, in-8°. & que la traduction angloiſe le fut à Londres, auſſi en 1759, in-8° (2); il le fut en eſpagnol par *Dom Pedro Pablo Pomar*, en 1760, in-4°; il y inſera le *Traité ſur le véritable ſiège de la morve*, n'y mit point la *Suite d'expériences nou-*

(1) Voyez *Seconde lettre d'un médecin de Montpellier à un magiſtrat de la même Ville, contenant la bibliothèque des auteurs vétérinaires. Montpellier*, 1773. in-8°. page 37.

(2) Voyez *Entwurf eines Verzeichniſſes veterinariſcher bücher, &c. Gottingue, und Standal*, 1781, in-8°. page 34.

©BIUM

velles & ſe borna à ajouter l'*Extrait de Barles* à la fin du volume, page 139.

M. *Amoreux* dit que ce mémoire eſt le même que celui de 1749; mais le titre ſeul indique qu'il ſe trompe. L'auteur, dans ce ſecond mémoire, diſtingue ſept ſortes d'écoulemens qui ſe font par les naſeaux du cheval; il en rapporte les ſignes & les cauſes, & il fait voir que la *morve* locale ou *morve* proprement dite, a un caractère qui la diſtingue eſſentiellement des autres; il aſſure avoir déjà, à cette époque, guéri pluſieurs chevaux morveux, par les injections & par les fumigations.

M. *Lafoſſe* le fils, publia quelques années après l'ouvrage ſuivant: *Diſſertation ſur la morve, en forme de mémoire, préſentée au mois d'avril* 1761, *à l'académie royale des ſciences, par le ſieur Lafoſſe le fils, maréchal en ſurvivance des petites écuries du roi, avec un extrait des regiſtres de l'académie royale des ſciences, du* 14 *juillet* 1761. *A Paris, de l'imprimerie de le Breton, imprimeur ordinaire du roi, rue de la Harpe. M. DCCLXI. in*-12. de 76 pages & 4 pour les titres.

M. *Lafoſſe*, dans cette diſſertation, étend & développe les idées de ſon pere; il cherche à convaincre les adverſaires de ſon ſyſtême, que la *morve* eſt une maladie vraiement locale, & qu'elle peut être guérie par les ſeuls remedes externes.

©BIUM

Pour appuyer cette hypothèſe, il ſoutient que toutes les fois que les viſcères de la poitrine ſont affectés, ce n'eſt pas la *morve* proprement dite ; mais, au contraire, la *morve* improprement dite ; de-là, une foule de diviſions & de ſubdiviſions plus conſidérables encore que dans le ſecond mémoire de *Lafoſſe* le pere ; qui ne nous paroiſſent propres qu'à éloigner la véritable aitiologie de cette maladie, & deſquelles, ainſi que du traitement local de l'auteur, MM. *Morand* & *Tenon*, commiſſaires de l'académie pour l'examen de ce mémoire, ne jugent pas trop favorablement. En hommes véritablement inſtruits, ils penſent que pour agir efficacement, quelque ſoit la cauſe de cette maladie, il conviendroit, indépendamment des remedes locaux, de recourir à des moyens convenables pour détourner, ou pour adoucir l'humeur, avant qu'elle parvint aux naſeaux, afin qu'elle ne fît aucune impreſſion ſur la membrane qui les tapiſſe. Les obſervations des commiſſaires forment, pour ainſi dire, un ſecond mémoire de 17 pages, à la ſuite de celui de M. *Lafoſſe*. Ils rapportent, pages 73 & 74, ce qu'*Ariſtote* a dit de cette maladie.

L'auteur dit, page 27 : *la morve eſt un écoulement de mucoſité par le nez, avec inflammation, ou ulcération de la membrane pituitaire* ; page 28,

©BIUM

la morve proprement dite, eſt celle qui a ſon ſiége dans la membrane pituitaire ; à proprement parler, il n'y a pas d'autre morve que celle-là ; page 50, *il n'y a que la morve proprement dite qui ſoit contagieuſe, les autres ne le ſont pas.* Il rend compte, page 55 & ſuivantes, de quelques remedes & de quelques écrits qu'on publia à-peu-près dans ce tems, dans le *courier littéraire de Francfort, du mois de mai* 1761, dans la *gazette de médecine* du même mois, & ailleurs, relativement à cette maladie.

« Tous ceux qui ſe ſont vantés, juſqu'à préſent, de guérir la *morve*, dit M. *Lafoſſe*, ont été des ignorans ou des gens de mauvaiſe foi, ſouvent l'un & l'autre, il n'en faut excepter, ajoute-t-il modeſtement, que ceux qui ont mis en uſage les moyens que j'ai indiqués ». (*page* 57).

Il publia quelque tems après des *Obſervations inſtructives ſur les ravages qu'occaſionnent aux chevaux les différentes eſpèces de morve, & la maniere de les diſtinguer*, avec un *Tableau des différens écoulemens qui ſe font par les narines des chevaux, déſignés ſous le nom de morve*, feuille in-folio, ſans date & ſans nom d'auteur. On lit pluſieurs fois dans cette feuille, que *la vraie morve, la morve proprement dite ne ſe communique jamais... qu'elle n'eſt jamais contagieuſe, quoiqu'elle ſoit la*

©BIUM

plus commune..... & que *c'eſt celle qui détruit les régimens, les poſtes, les meſſageries, &c.* Ces obſervations ont été réimprimées dans les différentes éditions du *Manuel à l'uſage des maréchaux des régimens*, données par M. Lafoſſe, en 1774, 1779 & 1787. Il a ajouté à cette derniere édition, un ſecond *Tableau, ſervant à diſtinguer les différentes eſpèces de morve, ou à caractériſer les differens écoulemens qui ſe font par les narines.* Ce tableau, beaucoup plus ſimple que le précédent, n'eſt pas ſans utilité. On retrouve enfin dans la *clavicule du cheval*, publiée par le même auteur, en 1776, 2 feuilles grand in-folio, que la *morve de cauſe externe ne ſe communique pas*, que *les autres eſpèces ſe communiquent rarement*, &c.

Lequel croire, ou de M. *Lafoſſe*, établiſſant dans ſa diſſertation de 1761, que la *morve* proprement dite eſt la ſeule contagieuſe, & que les autres ne le ſont pas; ou de M. *Lafoſſe* en contradiction avec lui-même, dans les autres ouvrages dont nous venons de parler, où il dit que la *morve* proprement dite n'eſt jamais contagieuſe? Nous retrouvons dans l'*Encyclopédie* (1), dans le *Guide*

(1) Paris, 1751, & années ſuivantes, in-fol. tome X, au mot *morve*, page 739, colonne deuxieme. — Supplément, tome III, au mot *hippiatrique*, page 407, colonne deuxieme.

©BIUM

du maréchal (1), dans le *Cours d'hippiatrique* (2), & dans le *Dictionnaire d'hippiatrique* (3), qu'il répéte conſtamment qu'il n'y a que la *morve* proprement dite qui ſe communique; mais l'article *morve* de ces quatre ouvrages, n'eſt que la réimpreſſion de la diſſertation de 1761, à laquelle l'auteur a fait quelques additions & changemens; il a ajouté dans le dictionnaire, des notes critiques relatives à cette maladie; notes, qui, comme nous l'avons dit ailleurs (4), annoncent des ſentimens auxquels le véritable ſavant devroit toujours être inacceſſible.

Enfin, le chapitre *morve* du *cours d'hippiatrique*, a été auſſi traduit & imprimé ſéparément, en allemand, ſous ce titre: *Abhandlung über den Rotz der pferde, nebſt einem Unterricht für Liebhaber der pferde. Wien (in der Geroldiſchen Buchandlung)*, 1781, in-8°. de 54 pages. On voit par l'épitre dédicatoire, que le traducteur eſt M. *Antoine Meier*. Dans la préface, il parle avec éloge de M. *Lafoſſe*, dont il ſe propoſe de traduire les

(1) Paris, 1766, in-4. page 141. — Paris (Lyon), 1792, in-8. page 130.

(2) Paris, 1772, in-fol, page 255.

(3) Au mot *morve*.

(4) *Eſſais ſur les eaux aux jambes des chèvaux*, &c. Paris, 1784. in-8. page 63.

©BIUM

autres ouvrages. M. *Henz*, qui annonce ce traité & qui en rend compte, dit que la traduction eſt fidelle, & que le traducteur paroît appartenir au petit nombre de ceux qui ſont parfaitement au fait de leur matiere ; il ajoute que le titre annonce encore une inſtruction pour les amateurs de chevaux, dont cependant on ne trouve rien en parcourant l'ouvrage (1).

M. *Knobloch* a auſſi inſéré une traduction de ce traité de la morve dans ſa *Collection des principaux écrits qui concernent l'art vétérinaire, Prague*, 1785. in-8°. tome I, pièce ſeptieme (en allemand), ou plutôt il a extrait ce morceau de la traduction allemande qu'il a publié depuis (1788), du *cours d'hippiatrique de M. Lafoſſe.*

M. *Dupuis d'Emportes*, dans *le Gentilhomme cultivateur, traduit de l'anglois de Hall, & imprimé à Paris. in-4°. 8 vol. & in-12. 16 vol.*, 1761—1764, s'eſt étendu, livre onzieme, ſection quatrieme, fort au long ſur cette maladie. Ce qu'il en dit eſt diviſé en ſept chapitres, & contient 17 pages de l'in-4°. & 50 de l'in-12. Non ſeulement il adopte l'opinion de M. *Lafoſſe le pere* dont il fait l'éloge, & aux travaux duquel il rend

(1) Voyez *Nachrichten von Veterinariſchen Werken als commentar, &c.*, 1785. in-8. pages 334, 335.

©BIUM

un hommage bien légitimement dû, mais il s'occupe encore très en détail des cauſes de la *morve*, des moyens de la prévenir, & des différentes injections qu'on doit mettre en uſage pour la guérir. Elles ſont toutes déterſives ou aſtringentes; l'eau de chaux, l'alun, les vitriols, l'eſprit-de-vin & le vinaigre, en forment ordinairement la baſe. Il dit avoir obſervé en général que les chevaux peuvent être guéris en trois ſemaines ou un mois; mais qu'il faut continuer les injections encore quelque tems après, & purger pendant la convaleſcence. Il ajoute que ce n'eſt que d'après beaucoup d'expériences également heureuſes, qu'il aſſure la parfaite guériſon de l'animal. Du reſte il ne parle point de la contagion de cette maladie, & des précautions à prendre pour s'en garantir.

On a imprimé encore à la fin de ce onzieme livre, un *Mémoire envoyé par M. Lafoſſe, fils, ſur l'opération du trepan pour la morve.* Il ne préſente rien de particulier.

On trouve dans le volume de l'académie royale des ſciences, pour l'année 1761 : 1°. un mémoire *ſur la maladie des chevaux, qu'on nomme la morve*, pages 45—53 de l'hiſtoire; 2°. des *expériences faites au ſujet de la maladie des chevaux, nommée la morve, par M. Malouin*, pages 173—182 des mémoires; & 3°. une *ſuite aux mêmes expériences*,

©BIUM

par le même, pages 182 187. Le premier mémoire n'eſt que l'extrait des deux autres ; le ſecond fut lu à l'académie le premier avril 1761, & le troiſieme en 1762 ; mais comme ils étoient une ſuite l'un de l'autre, l'académie crut ne devoir pas les ſéparer.

Il réſulte des expériences que M. *Malouin* fit faire avec l'éthiops antimonial, la pervenche & les purgatifs réitérés, que de trois chevaux morveux qu'il fit traiter, un ſeul fut parfaitement guéri par l'uſage de ces remedes, au bout d'environ ſix mois. Du reſte, M. *Malouin*, d'après quelques ouvertures de chevaux morveux, préſume que l'on pourroit diviſer la *morve* en deux eſpèces à raiſon des cauſes, l'une interne & l'autre externe ou locale.

On retrouve les trois mémoires de M. *Malouin*, ſous le titre de *Diſſertation ſur la maladie des chevaux, qu'on nomme la morve*, à la ſuite d'un ouvrage réimprimé pluſieurs fois, intitulé le *Parfait bouvier, par M. Boutrolle. Rouen*, 1766. *in*-12. Cette diſſertation a 63 pages chiffrées ſéparément. M. *Malouin*, cenſeur de l'ouvrage, n'y mit point ſon nom & n'en fit faire mention ni dans le titre, ni dans la table ; on la trouve auſſi quelquefois ſéparément, ſans titre & ſans date. Elle eſt terminée par l'annonce de l'*Electuaire contre la morve des chevaux, inventé par M. le baron de Sind.*

On lit encore dans le même volume de l'aca-

©BIUM

démie, page 58 de l'hiſtoire, une *Obſervation relative à une morve de mulet;* elle eſt de M. *Collet*, gendre de *Lafoſſe*. On croioit encore à cette époque que ces animaux n'étoient pas ſujets à cette maladie.

De tous les arcanes publiés ou vantés pour guérir la *morve* ou en préſerver, aucun ne fit autant de bruit que l'*électuaire* propoſé par M. le baron *de Sind*, colonel de cavalerie, & premier écuyer de l'électeur de Cologne. Tous les écrits périodiques l'annoncèrent avec emphaſe, & rendirent compte des expériences auxquelles il donna lieu. M. *de Sind* lui-même le prôna dans ſes ouvrages d'équitation & d'hippiatrique (1), & dans leſquelles ce qu'il dit de la *morve* n'annonce pas de grandes lumieres en anatomie & en médecine vétérinaire. Il combat l'opinion de M. *Lafoſſe*, de *Bartlet* & de ſon traducteur, ſur le véritable ſiège de cette maladie; dans l'un de ces écrits, il en reconnoît deux eſpeces (2), & dans un autre, il n'en admet plus

(1) Uſez de mon électuaire, c'eſt l'unique remede qui puiſſe garantir de la maladie les chevaux qui n'en ſont pas attaqués, & il guérira tous ceux qui naturellement peuvent être guéris. *Manuel du cavalier, Paris*, 1766. petit in-12. pages 147 & 148.

(2) *L'art du manége, &c. Bonn* (1761), in-4. pages 156—162. *L'électuaire préſervatif* eſt déjà annoncé dans cet écrit, page 162.

©BIUM

qu'une ſeule (1), &c. Depuis 1765 juſqu'à 1778, on a diſtribué dans Paris à pluſieurs époques, à la maniere des affiches des charlatans, des feuilles in-4°. de 4 pages, contenant les vertus & la maniere de ſe ſervir de cet arcane, qui, au ſurplus, a eu le ſort de tous ſes prédéceſſeurs & confreres, & dont on ne parle plus aujourd'hui. « Peut-être, dit M. *Bourgelat*, que ce remede auroit acquis plus de confiance, s'il n'avoit pas été annoncé comme une panacée, & ſi la vente qui en a été propoſée dans toute l'Europe par une perſonne de ce rang, n'eut fait craindre à gens difficiles & prêts à toujours tout condamner, qu'un intérêt particulier n'ait eu plus de part au deſir de la découverte que l'amour du bien public » (2).

Dans ce même ouvrage, page 135 & ſuivantes, M. *Bourgelat* rend compte des tentatives infructueuſes faites juſqu'alors, avec diverſes ſubſtances, pour guérir la *morve*; & du plan d'expériences qu'il indiqua, en 1762, à M. le marquis de *Beauſſet*, alors miniſtre de la cour de France près l'électeur de Cologne, pour conſtater l'efficacité de

(1) *L'art du manège, &c.* 3^e. édition, Paris, 1774. in-8. pages 217—231.

(2) *Matiere médicale raiſonnée à l'uſage de l'école royale vétérinaire. Lyon*, 1765, *in*-8., page 136.

l'électuaire

©BIUM

l'électuaire de M. *de Sind*; ces expériences ſont faites pour ſervir de modele en pareilles circonſtances, & nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs.

On trouve dans des *Expériences de médecine ſur des animaux; par M. Browne Langrish, traduites de l'anglois, & imprimées à Paris en* 1749, *in*-12, page 90, expérience viij, que l'eau diſtillée de laurier-cériſe, a été donnée avec ſuccès dans la *morve*. Cette obſervation rapportée par M. *Clerc*, dans ſon *Hiſtoire naturelle de l'homme malade*, tome II, page 46; par M. *Paulet*, dans ſes *Recherches ſur les maladies épizootiques*, tome II, page 330; par M. *Amoreux*, dans ſa *Bibliographie vétérinaire*, page 39; & peut-être encore par d'autres, n'a pas été confirmée par celles que nous avons répétées à l'école vétérinaire.

M. *Bourgelat* a fait annoncer dans l'*Avant-coureur* du mois de Novembre 1767, n°. 48, l'eau de chaux comme un remede dont les effets laiſſoient entrevoir quelques ſuccès dans la cure de la *morve*. Son but, en annonçant ce nouveau moyen, n'étoit point, comme on a voulu le perſuader, d'indiquer un ſpécifique contre cette maladie, perſonne n'étoit plus que lui, éloigné d'y croire, mais il deſiroit, en faiſant multiplier les expériences, fixer l'opinion ſur un moyen dont l'emploi lui avoit paru quelquefois utile; ces expériences répé-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 385 sur 432

©BIUM

tées & ſuivies pendant pluſieurs années n'ont pas répondu à ce qu'elles paroiſſoient d'abord promettre, & l'eau de chaux, à l'exemple de beaucoup d'autres remedes, eſt rentrée dans la foule; elle n'a conſervé qu'une prétendue vertu préſervative, dont nous parlerons plus loin, & qui par la ſécurité qu'elle a fait naître n'a pu être ſouvent que très-funeſte.

Les freres *Reycends*, libraires à Turin, firent traduire en italien, en 1768, ce que *de Buffon*, *Lafoſſe & Malouin* avoient écrit de la *morve*, & ils en formerent un ouvrage ex-profeſſo, qu'ils imprimerent ſous ce titre: *Della malattia del moccio de' cavalli, detta volgarmente* morva. *Oſſervazioni, ed eſperienze del ſignor Malouin precedute da un diſcorſo del ſignor di Buffon, e da alcuni articoli eſtratti dall' opera del ſig. Lafoſſe, maniſcalco delle piccole ſcuderie del re di Francia, intitolata* Guida del maniſcalco, *tradotto dal Franceſe. In Torino, M. DCC. LXVIII*, in-12, de 32 pages, & 8 pour le titre, l'avis des libraires & la permiſſion. Cette eſpece de compilation, dans laquelle on trouve non-ſeulement ce qui concerne la *morve*, mais encore ce qui eſt relatif à la gourme (*ciamorro*), à la fauſſe gourme (*ciamorro falſo*), à la morfondure (*raffreddamento*), à la pulmonie, (*tiſichezza*) & à la pouſſe (*bolſina*), avoit le mérite de réunir,

à l'époque où elle a paru, ce qu'on connoiſſoit de meilleur alors ſur ce ſujet.

M. *Vitet*, dans ſa *Médecine vétérinaire*, imprimée en 1771 (1), n'adopte point, tome II, page 822, toutes les diviſions de M. *Lafoſſe*. La *morve* eſt une & contagieuſe. Il entre dans des détails intéreſſans ſur ſa contagion; détails auxquels nous croyons qu'on fait généralement trop peu d'attention. Il s'abſtient, au reſte, de parler des cauſes de cette maladie; il vante pour ſa guériſon les fumigations d'orpiment, déjà indiquées en pareil cas, il y a près de trois ſiècles, par *Laurent Ruſe* (2), & depuis par tous ſes copiſtes; remede trop dangereux à employer, & qui pourroit donner lieu à des accidens pires que le mal même. Il conſeille, pour préſerver les chevaux menacés de la *morve*, d'oindre deux fois par jour les orifices extérieurs des naſeaux avec l'huile eſſentielle de térébenthine; par ce moyen il en a préſervé deux qui habitoient avec un cheval

(1) On trouvera la notice de cet ouvrage dans les volumes des *Inſtructions vétérinaires*, pour les années 1793, page 339, & 1794, page 360.

(2) *Item ad idem valet, ſi acceperis auri pigmentum & ſulphur, & poſueris ſuper carbones, & in naribus equi feceris fumigium, &c.* Hippiatria ſive Mareſcalia Laurentii Ruſii, &c. *Lutetiæ, apud Wechelum, an. M. D. XXXII, in-fol. cum fig. pag. 72. cap. lxxj. de Cymorra ſeu capitis morbo.*

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 387 sur 432

©BIUM

morveux au dernier degré, dans une écurie étroite, baſſe & mal aérée. Il indique, enfin, un projet tendant à l'extinction générale de cette maladie; projet impraticable dans l'exécution, & au moins inutile, ſi la *morve* vient ſpontanément, comme on peut le ſoupçonner ſouvent.

M. *Dutz*, médecin des chevaux d'un régiment au ſervice des états de Hollande, a donné une diſſertation de 14 pages, ſur cette maladie, dans le tome premier, page 277, d'un ouvrage intitulé : *l'Anti-maréchal, ou le vrai miroir des maladies des chevaux, &c. Liège*, 1773, 2 vol. petit in-8°. L'auteur regarde la *morve* comme une maladie humorale; il compare les chancres de la membrane pituitaire aux ulceres du canal de l'uréthre dans la gonorrhée, dont la cauſe n'eſt rien moins que locale. (M. *Bourgelat* avoit déjà fait cette comparaiſon dans ſes *Elémens d'hippiatrique*, ci-devant cités, même volume, page 281). Outre le traitement externe, tel que les fumigations, les injections, &c. M. *Dutz* preſcrit les ſudorifiques, les purgations mercurielles, & les humectans. La contagion de cette maladie lui paroît encore aſſez problématique, & il rapporte pluſieurs exemples de ſécurité, auxquels nous croyons qu'il ſeroit dangereux de ſe fier. Du reſte, il annonce une ſuite de recherches ſur cet objet, qu'il publiera en par-

©BIUM

ticulier avec les maladies de la jument. On apprend encore, en liſant cet ouvrage, qu'*Obſchelwitz* a publié des planches à-peu-près ſemblables à celles de M. *Laſoſſe*, qui ſont relatives à la *morve*.

M. *Brugnone*, directeur de l'école royale vétérinaire, & profeſſeur en chirurgie à Turin, dans l'ouvrage intitulé : *la Maſcalcia o ſia la medicina veterinaria ridotta ai ſuoi veri principj, &c. in Torino*, 1774, *in*-8°. a donné pages 66 & ſuivantes, §. 174 & 175, une bonne deſcription de cette maladie. Il obſerve dans une note que la plupart des auteurs italiens qui ont écrit ſur l'hippiatrique, appellent non-ſeulement la *morve*, mais encore tous les écoulemens qui ſe font par les naſeaux du cheval, du nom générique de *cimurro* (1); & il eſpere qu'on ne condamnera pas la liberté qu'il a priſe de naturaliſer en italien le mot *morve* (*morva*), déjà vulgairement employé (2), pour déſigner particulierement la maladie contagieuſe qu'on appelle

(1) Nous remarquerons cependant que *Ruſius*; *Trameſino*, qui a publié ſon ouvrage en italien; *Ruini*, *Francini*, & quelques autres déſignent par ces mots, *ciamoiro*, *ciamoro*, *cimoro*, *&c.* en latin, *cymorra*, en françois, *cymoûrre* ou *cymorre*, la véritable *morve*; la deſcription qu'ils en font, & le prognoſtic qu'ils en portent, ne peuvent laiſſer aucun doute à cet égard.

(2) Voyez l'ouvrage imprimé chez les freres Reycends, dont nous avons parlé page 386.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 389 sur 432

©BIUM

en françois de ce nom. Il obſerve encore, que *Vegece* l'a décrite ſous le nom de *profluvium atticum*, & il compare auſſi les chancres de la membrane pituitaire aux ulceres vénériens. Il avertit, au reſte, de ne pas confondre avec les chancres l'orifice inférieur du canal naſal, placé à l'entrée & près la membrane pituitaire ; ce qui arrive fréquemment, même encore aujourd'hui, à Paris comme à Turin. Il rapporte à ce ſujet, qu'en 1772 il y eut pluſieurs chevaux morveux dans quelques régimens de cavalerie ; que les maréchaux qui les viſiterent, à l'effet de ſéparer ceux qui étoient infectés & ſuſpects, de ceux qui étoient ſains, donnerent une épouvante générale, parce qu'ils déclarerent tous les chevaux morveux, regardant cette ouverture comme un véritable chancre. Enfin, M. *Brugnone*, dit page 69, §. 178, qu'il vient quelquefois dans l'intérieur du nez un ulcere rebelle, fétide, nommé *ozene*, qui avec le tems peut dégénérer en vraie *morve* ; il n'adopte pas, comme on voit, le ſentiment de M. *Lafoſſe*, qui regarde l'*ozene* comme la véritable *morve*, la *morve* proprement dite.

On a lu dans une des ſéances de la ſociété économique de Brunſwick, en 1774, des *Expériences de M. Kerſting pour la cure de la morve* (1).

(1) *Gazette d'agriculture*, 1774, page 490, n°. 62.

©BIUM

M. *Paulet* a réuni en 29 pages, dans ſon ſecond volume de *Recherches ſur les maladies épizootiques*, *Paris*, 1775, in-8°. ce que MM. *Lafoſſe*, *Malouin*, *Viet* & les commiſſaires de l'académie ont dit de la *morve*. Quant à la contagion de cette maladie, M. *Paulet* penſe qu'on doit toujours avoir l'attention, avant d'entreprendre la cure d'une *morve* quelconque, de ſéparer l'animal malade de ceux qui ſont ſains; parce qu'en regardant toutes les eſpeces de *morve* comme contagieuſes, on ne riſque rien; tandis qu'on riſque tout en adoptant une opinion contraire. Cet extrait, auquel l'auteur a ajouté la deſcription de quelques maladies qui ont un rapport plus ou moins direct avec la *morve*, pourra tenir avantageuſement lieu des originaux.

La ſociété royale des ſciences de Gottingue propoſa pour le prix de 1775 le ſujet ſuivant: *L'opinion commune met la morve des chevaux au nombre des maladies épizootiques: cette opinion eſt aujourd'hui combattue par pluſieurs médecins vétérinaires, on demande des preuves certaines & fondées par l'expérience, de la ſolidité de l'un ou de l'autre ſentiment, & dans le cas de l'affirmative, juſqu'à quel point la contagion peut en être dangereuſe?* La ſociété renouvella cette queſtion pour 1778, & elle ne put adjuger le prix qui étoit une médaille d'or de cinquante

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 391 sur 432

©BIUM

ducats. Le ſieur *Chrétien Hurn*, maréchal ferrant de la cour, & exerçant la médecine vétérinaire à Wurtzbourg, a envoyé un mémoire qui traite des caracteres de la vraie & de la fauſſe *morve*, mais qui n'en fixe point le ſiége & n'en indique pas la cauſe. Il y a joint un remede éprouvé, qu'il débite au prix d'un florin quinze kreutzers. (1)

Dans le *Journal d'agriculture* d'août 1778, on trouve une *Conſultation ſur la morve*, ſignée de MM. *Chabert*, *Péan*, *Lembon* & *Doublet*, tous profeſſeurs à l'école vétérinaire d'Alfort, cette conſultation, de 33 pages, faite en vertu d'une ſentence de MM. les juges-conſuls de Paris, eſt un excellent modele à ſuivre pour diriger les maréchaux & les experts, dans l'examen des chevaux ſur l'état deſquels la Juſtice les conſulte, & pour les inſtruire de la maniere dont ils doivent dreſſer leurs procès-verbaux & faire leurs rapports. Le ſeul reproche eſſentiel qu'on puiſſe lui faire, eſt de n'être point datée. Nous l'imprimerons dans la *juriſprudence vétérinaire* de l'un de nos volumes.

M. *Chabert* a lû à la ſociété royale de médecine de Paris, le 6 Juillet 1779, un *mémoire ſur la morve*, qui eſt imprimé dans le volume des

(1) *Gazette d'agriculture*, 1775, page 138; 1777, page 354, — *Journal de médecine*, 1778, tome 50, page 476.

©BIUM

mémoires de cette ſociété pour la même année, page 361-391. Nous ne nous étendrons pas beaucoup ici ſur ce mémoire intéreſſant, dont on a donné l'extrait dans le *Journal de phyſique* de Septembre 1783, & dans lequel M. *Chabert* enviſage la *morve* ſous tous ſes rapports ; parce que nous nous propoſons de le reporter en entier dans un de nos volumes. Il a déja été traduit en allemand, & inſéré dans le tome ſecond, page 90—164, de la collection intitulée : *Auſerleſene beytræge zur thierarzeneykunſt*, 1786—1788, in-8°. (1)

Dans ce mémoire M. *Chabert* indique l'alcali volatil, adouci & étendu dans l'eau, ou mêlé avec l'eau de fleurs d'orange, en injection dans l'une des jugulaires, comme un moyen efficace, qu'il a ſouvent employé, & qui ne laiſſe rien à déſirer, ſur-tout dans les chevaux épais, maſſifs & d'une texture lâche. M. *Rodriguez*, vétérinaire très-inſtruit, à Madrid, obſerve dans ſon analyſe des vétérinaires eſpagnols (2), que déja ces injections médicamenteuſes dans les voies circulaires

(1) On trouve la notice de cet ouvrage dans le volume des *Inſtructions vétérinaires*, pour l'année 1782—1790. page 387.

(2) *Catalogo de algunos autores eſpanoles que han eſcrito de veterinaria, de equitacion, y de agricultura, &c. Madrid*, 1790, in-4°. page 23.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 393 sur 432

©BIUM

avoient été indiquées, dans ce cas, par *Domingo Royo*, auteur très-eſtimable, qui écrivoit en 1734. (1)

Vers la fin de l'année 1780, le roi de Dannemarck publia un réglement qui ordonna de faire la recherche de tous les chevaux attaqués de la *morve*, & de les tuer ſur le champ, ſans accorder aucun dédommagement aux propriétaires. Il fut enjoint d'enterrer ces animaux dans des foſſes très-profondes, & la juſtice de chaque canton fut chargé de veiller avec le plus grand ſoin à l'exécution de ce nouveau réglement.

On trouve dans l'extrait des mémoires publiés in-4°., en eſpagnol, par la ſociété des amis du pays, pour l'année 1784, un mémoire de *Don-Sant-Jago de Vinar*, ſur l'origine de la *morve*, & ſur les moyens de prévenir cette maladie. Nous regrettons que M. *Rodriguez*, qui nous fait connoître ce mémoire (2), n'ait pas rendu compte de

---

(1) Son ouvrage eſt intitulé : *Llave de Albeyteria; &c. Zaragoza*, 1734. in-fol. Voici le texte de l'auteur : « *Pero ſi ſe hizieſſe* (l'injection des médicamens dans la jugulaire) *en caballerias con baſtantes fuerzas, y enfermedades cronicas*, como es el muermo reynal, *ſe puede eſperanzar buenos ſuceſſos, ò efectos, mucho mas prontos, que dando medicamento por la boca.* Cap. XXXI, pag. 433.

(2) *Catalogo de algunos autores*, &c. déja cité, page 75.

©BIUM

l'opinion de l'auteur, & des moyens préſervatifs qu'il indique.

Don Alonſo de Rus Garcia a publié en 1786, à Madrid, un ouvrage ſur l'art vétérinaire (1), dont la quatrieme partie contient un *Traité de la morve, avec un diſcours ſur les cauſes qui la produiſent, les erreurs communes ſur ſes différences, ſon prognoſtic & ſa curation.* Dans ce traité il paſſe en revue le ſentiment des auteurs rapportés par *Lafoſſe*, d'après la traduction de *Pomar*; celui des grecs d'après les collections, & les traductions de *Conde* & de *Redondo*, & enfin, celui de *Cavero* & de *Royo*, auteurs eſpagnols: quant au ſien propre, il compare cette maladie à la petite vérole de l'homme. On avoit déja comparé avec plus de fondement la gourme des chevaux à la petite vérole; mais la *morve* n'a rien de commun avec cette maladie éruptive, & quoiqu'en diſe *Garcia*, il ne parviendra pas à convaincre ſes lecteurs de l'identité qu'il prétend voir entre elles. Il rapporte enſuite deux lettres à lui écrites par D. *Joſeph Fernandez Calzuelos*, écuyer, datées du camp de

(1) Il eſt intitulé: *Guia veterinaria original*, &c. *Madrid*, 1786—1788. 2 vol. petit in-8°. Voyez tome I, partie IV, pages 231—348. On en trouve la notice dans le *Journal de médecine*, année 1787, tome LXXI, page 508, & dans le volume des *Inſtructions vétérinaires* pour l'an 3e.

©BIUM

Criptana, les 8 Octobre & 8 Novembre 1779, qui tendent à prouver, qu'en ſuivant le traitement qu'il a indiqué & qui n'a rien de particulier, on eſt parvenu à guérir la *morve*; mais les preuves que préſentent ces lettres ne paroiſſent pas aſſez convaincantes pour faire croire que les chevaux affectés étoient réellement morveux. Dans un appendix ſur cette maladie, placé apres ces lettres, il critique vivement *Lafoſſe*, ſur ce qu'il dit de la *morve*, ſur le ſiége particulier qu'il lui a aſſigné, & ſur ſon traitement; il prétend que l'opération du trépan n'a jamais, en Eſpagne, guéri aucun cheval morveux, quoique pratiquée par des vétérinaires très-habiles.

Nous croyons devoir nous borner à indiquer les *Ordonnances & reglemens concernant la maladie contagieuſe de la morve*, in-4°. ou in-folio, publiés en différens tems par les intendans des provinces & par le gouvernement, & reportés dans différens ouvrages de juriſprudence & de police; ils contiennent tous des précautions très-ſages contre cette maladie; quelques-uns ſont terminés par le tableau des ſymptômes de la *morve* dans ſon commencement, dans ſon état & dans ſa fin, & par ceux que préſentent les ouvertures des cadavres; d'autres enfin, indiquent un traitement à ſuivre, dont l'eau de chaux fait la baſe.

©BIUM

Nous nous contenterons d'indiquer auſſi l'*Arrêt du conſeil d'état du roi, pour prévenir les dangers des maladies des animaux, & particulierement de la morve, du 16 Juillet 1784, à Paris, de l'Imprimerie royale*, in-4°. de 8 pages, qui a été réimprimé pluſieurs fois, chez *Prault*, & ailleurs. (1)

Nous ne parlerons pas ici de la foule de remedes publics ou particuliers de toute eſpece qu'on a annoncés contre cette maladie, par des avis à la main, ou dans tous les journaux, tels que des *Tablettes correctives, altérantes & préſervatives*, qui ne ſont que des préparations antimoniales, prônées par *Jacquet* & *Dubuiſſon*, & par *Darantiere* leur épicier, en 1776, 1777 & 1793; le remede du maréchal de Norfolk, qu'on trouve indiqué dans la *Gazette d'Agriculture* de 1775, pages 595 & 596, qui n'eſt qu'un breuvage fait avec du frêne en combuſtion, éteint dans de la bierre, & donné par les naſeaux; celui des maréchaux *Chenevet* & *Bordenet*, dont la ſabine fait la baſe, & qui a coûté à la république des ſommes immenſes, ſans aucun fruit, en 1793; & tels encore que pluſieurs autres recueillis dans la rapſodie, que M. *Buchoz* a fait imprimer ſous le titre de *Médecine des animaux*

(1) On le trouve dans la *Juriſprudence vétérinaire* du volume des *Inſtructions*, pour l'année 1792, page 88.

©BIUM

domeſtiques, & dans d'autres ouvrages; les uns & les autres ne ſont que des affiches de charlatans, & annoncent une ignorance digne des écrits du quinzieme & du ſeizieme ſiecle, d'où ils ſont en partie extraits.

M. *Brazier*, autrefois artiſte-vétérinaire, aujourd'hui docteur en médecine, a mis ſon nom à l'article *morve*, imprimé dans le ſixieme volume du *Cours d'agriculture, redigé par M. l'abbé Roſier*, qui parut à la fin de l'année 1785; mais cet article, qui a 11 pages in-4°. à deux colonnes, n'eſt encore qu'une répétition ſervile de la diſſertation publiée par M. *Lafoſſe*, en 1761, & à laquelle on finit par renvoyer. M. *Brazier* n'a vraiſemblablement connu aucun des écrits poſtérieurs à cette diſſertation, dans leſquels il auroit également trouvé cet article tout fait & plus étendu encore; tel, par exemple, que dans le *Dictionnaire d'hippiatrique* du même auteur.

Enfin, dans la multitude d'écrits, dont nous venons de parler, nous avons cru inutile de faire mention de ceux de MM. *de Chalette*, *Robinet*, *Dedelay d'Agier*, & de pluſieurs autres, parce qu'ils ne ſont tous auſſi que des copies de ceux de M. *Lafoſſe*. Nous allons en faire connoître de plus poſitifs.

Le gouvernement conſidérant que la *morve* eſt

©BIUM

une maladie contre laquelle on n'a trouvé jusqu'à présent aucun remede curatif, qu'elle se communique, se propage & se perpétue par toutes sortes de voies, desirant mettre les habitans des campagnes, & les maréchaux sur-tout, en état de la reconnoître par tout où elle se présenteroit (1), chargea M. *Chabert* de rédiger un ouvrage propre à remplir ces vues; il publia le suivant:

Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve, & d'en prévenir les effets. A Paris, de l'Imprimerie royale, M. DCC. LXXXV. in-8°. de 69 pages, sans nom d'auteur; mais on lit page 59: *Délibéré à l'école royale vétérinaire d'Alfort, le 1^er^. Avril* 1785. Signé *Chabert, Directeur de l'école vétérinaire.* Cette instruction est le résumé d'une foule d'observations qui ont pour but de faire connoître les causes de la *morve*, de distinguer les signes qui annoncent sa présence, & d'enseigner les moyens d'en prévenir les funestes effets.

Nous regrettons beaucoup que la longueur de cette notice ne nous permette pas d'entrer dans tous les détails propres à faire sentir de quelle importance cette instruction doit être, sur-tout dans les campagnes. Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les objets différens compo-

(1) Préambule de l'*Arrêt du conseil du 16 Juillet* 1784.

©BIUM

ſant les douze articles qui en forment la diviſion.

Article I^er^. *Signes auxquels on reconnoît l'exiſtence de la morve.* Ils varient dans les différens individus & dans les trois époques de la *morve*; ils ne lui ſont pas tous particuliers, & pluſieurs ſont communs à d'autres maladies, telles que la *gourme*, *la fauſſe gourme*, *la péripneumonie*, *la morfondure* & *la pleuréſie*, avec leſquelles il ſeroit très-dangereux de la confondre. Mais l'écoulement par les naſeaux d'une humeur plus ou moins épaiſſe, l'engorgement des glandes ſituées ſous la ganache, & les chancres ſur la membrane interne du nez, ſont des ſymptômes qui, dans la *morve*, exiſtent le plus ſouvent à la fois, ce qui n'arrive jamais dans les autres maladies, qui, d'ailleurs, ſont toujours aiguës ou inflammatoires, & parcourent leurs périodes en peu de jours, tandis que la *morve*, au contraire, ne parcourt les ſiens qu'avec une extrême lenteur.

Art. II. *Ouverture des animaux atteints de la morve.* Il n'eſt preſque pas de viſcere eſſentiel, ſoit dans un individu, ſoit dans l'autre, qui n'offre des traces de cette cruelle maladie; mais ceux de la tête & de la poitrine ſont ordinairement les plus grièvement affectés.

Art. III. *Cauſes de la morve.* Elles ſont évidentes ou conjecturales. Telle eſt, parmi les premieres, la

la communication des chevaux ſains avec des chevaux morveux ; & telles ſont, parmi les ſecondes, la mauvaiſe nourriture, la ſuppreſſion de la tranſpiration, des maladies négligées, mal traitées, répercutées, &c. &c.

« On doit bien obſerver que la *morve* qui paroît à la ſuite du *farcin* eſt toujours incurable, & qu'on doit beaucoup eſpérer, au contraire, quand c'eſt la *morve* qui dégénere en *farcin* (page 15) ». On lit preſque la même choſe dans une traduction françoiſe des hippiatres grecs ; *Hippocrate* dit ; » Pluſieurs ont remarqué que quand le cheval a eu le *farcin*, il devient facilement morveux (1) ».

Art. IV. *Réflexions ſur la curabilité de la morve.* La *morve* n'eſt pas incurable, mais ſon traitement a été juſqu'à préſent long, & par conſéquent diſpendieux, & il eſt encore très-incertain, lorſqu'elle a fait des progrès ; ainſi on n'entreprendra la cure de cette maladie qu'autant qu'elle ſera dans ſon principe, que les animaux ſeront en bon état, d'un bon tempérament, & exempts de tous autres vices.

Art. V. *Examen & ſéparation des chevaux affectés ou ſuſpects.* Cet article, rempli de détails qu'il

(1) Voyez *La vraie cognoiſſance du cheval, ſes maladies & remedes ; par J. J. D. E. M.* (*Jean Jourdain, docteur en médecine*) *&c.* Paris, de Ninville, 1647. in-fol. page 49.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 401 sur 432

©BIUM

faut lire dans l'ouvrage même, eſt un vrai modèle à ſuivre, pour procéder avec méthode & avec ſureté à l'examen d'une écurie, d'une ferme, d'une poſte, d'un régiment, &c. dans leſquels la *morve* ſe ſeroit déclarée.

Art. VI. *Maniere de claſſer les chevaux affectés ou ſuſpects.* On fera trois claſſes de malades. La premiere ſera compoſée de ceux qui, étant véritablement morveux ſeront dans le cas d'être abattus, conformément à l'arrêt du conſeil du 16 Juillet 1784; la ſeconde comprendra ceux qui n'auront que quelques ſymptômes de la maladie, & la troiſieme enfin, ceux qui, par rapport à leur commerce avec des chevaux morveux, pourront être regardés comme ſuſpects.

Art. VII. *Premiere claſſe.* M. *Chaberi* indique ici non-ſeulement la meilleure maniere de tuer l'animal, & il préfère pour cet effet l'ouverture des carotides ou l'inſufflation de l'air dans les jugulaires, qui ne produiſent l'une & l'autre aucune altération dans les viſceres; mais il preſcrit encore la maniere de procéder à l'ouverture des cadavres, & à la rédaction du procès-verbal ordonné par l'arrêt du 16 Juillet, ci-devant cité.

L'article VI de cet arrêt & l'inſtruction (page 32) ordonnent expreſſément de tailler les peaux des animaux morveux, & de les enfouir avec les cada-

©BIUM

vres. Nous ignorons ſi on prend cette précaution dans les départemens, mais nous pouvons aſſurer qu'on s'y ſouſtrait entierement dans les grandes villes, où, cependant, le foyer de la contagion eſt immenſe & toujours renaiſſant, & où le tranſport des peaux d'un endroit à l'autre, leur mélange avec celles des animaux ſains, les différentes mains par leſquelles elles paſſent, les exhalaiſons qu'elles répandent, &c. &c. en ſont, peut-être, une des principales ſources. Les écariſſeurs ou écorcheurs ont un intérêt particulier à tirer des dépouilles des animaux le plus grand parti poſſible, quelles que ſoient d'ailleurs les maladies contagieuſes dont ils ſont morts.

Art. VIII. *Deuxieme claſſe. Animaux à traiter.* Lorſqu'on veut ſe livrer au traitement de la *morve*, il faut d'abord rechercher ſoigneuſement les cauſes qui y ont donné lieu, & les détruire; ſans ces préliminaires indiſpenſables, les ſacrifices les plus multipliés, les précautions les plus minutieuſes, & le traitement le plus méthodique échoueroient ſouvent. Celui qui eſt indiqué par M. *Chabert* ne ſauroit être analogue à toutes les circonſtances; mais les principes généraux qu'il établit, ſuffiront aux vétérinaires pour tous les cas particuliers.

Art. IX. *Soins & régime.* Ces objets ſont beaucoup plus importans qu'on ne le penſe communé-

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 403 sur 432

©BIUM

ment, & il eſt, peut-être, également eſſentiel de ne pas fournir à la nature une ſurabondance de ſucs, comme de ne pas la priver d'une partie de ceux qui lui ſeroient néceſſaires. Le panſement de la main & la proprété ne ſont pas moins indiſpenſables pour entretenir la tranſpiration.

Art. X. *Traitement préſervatif.* Ce traitement eſt le plus étendu & le plus détaillé, parce qu'il comprend les chevaux de la troiſieme claſſe & ceux de la ſeconde, qui n'ayant que quelques ſymptômes de la maladie, laiſſent encore un eſpoir de guériſon; il ne peut être ſuſceptible d'extrait.

Nous croyons qu'il n'eſt pas inutile cependant d'obſerver ici que la cautériſation du chanfrein & des glandes de deſſous la ganache, que M. *Chabert* indique (pages 48 & 50) & que M. *Lafoſſe* improuve (1), a été déja preſcrite très-anciennement pour la *morve*, ſur ces parties, par *Hippocrate* (2), *L. Ruſe* (3), *Ruini* (4), *Francini* (5), &c.

(1) *Manuel d'hippiatrique.* Nancy, 1787, in-12, page 106.

(2) Voyez *La vraie cognoiſſance du cheval, &c.* ci-devant citée, page 401.

(3) *Hippiatria ſive Mareſcalia, &c. jam & loc. cit.*

(4) *Anatomia del cavallo, infermità & ſuoi rimedii.* Venetia, 1699, *in-fol. vol. II. lib. II, cap. 22, page 98.*

(5) *Hippiatrique.* Paris, 1607, in-4°. liv. 2, chap. 22, page 139.

©BIUM

Art. XI. *Troiſieme claſſe. Chevaux qui ont communiqué avec ceux attaqués.* Les chevaux compoſant cette claſſe, ne devant être regardés comme ſuſpects, que parce qu'ils ont communiqué avec des chevaux affectés de *morve*, n'exigent pas un traitement auſſi compliqué que le précédent; mais quelque ſimple qu'il ſoit, il y auroit le plus grand danger à le négliger, parce que l'on doit tout craindre du virus morveux, dont les particules peuvent s'être introduites dans le ſang; il eſt donc de la derniere importance de le dépurer par des médicamens capables d'augmenter les ſecrétions & les excrétions.

Art. XII. *Procédés à ſuivre pour aſſainer les écuries, les équipages, &c.* Beaucoup de gens ont trouvé dans cet article, & dans le précédent, des détails diſpendieux, minutieux & inutiles; mais ils n'ont pas été conſtamment à portée d'obſerver, comme M. *Chabert*, les funeſtes effets de la contagion de la *morve;* auſſi regarde-t-il comme de la derniere importance de mettre les animaux à l'abri de participer de nouveau à l'influence des particules de ce virus, ſoit par tout ce qui a été preſcrit juſqu'à préſent, ſoit par les précautions à prendre relativement aux écuries, aux équipages, & à tous les uſtenſiles qui ont ſervi aux chevaux morveux.

Cette inſtruction préſente d'une maniere claire

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 405 sur 432

©BIUM

& préciſe les véritables caracteres de la *morve;* elle les fait diſtinguer d'avec ceux des autres maladies qui y ont quelques rapports. Il eſt à deſirer qu'elle ſoit entre les mains de ceux qui font leur étude du cheval, & de tous ceux qui par état ſont deſtinés à le ſoigner; en ne ſe bornant qu'à diſſiper les nuages que les diviſions nombreuſes qu'on a faites de cette maladie, font naître dans l'eſprit du plus grand nombre, elle rendroit encore de grands ſervices.

On a inſéré à la ſuite, pages 60 69, l'*arrêt du conſeil du roi, du* 16 *Juillet* 1784; du reſte, on y rencontre quelques légeres fautes typographiques, qu'on apperçoit rarement dans ce qui ſort de l'Imprimerie royale.

Elle fut réimprimée à Paris, à l'Imprimerie royale, en 1790, auſſi in-8, de 63 pages. Dans cette ſeconde édition, à la tête de laquelle eſt le nom de M. *Chabert*, il ſupprima l'arrêt du conſeil, qui étoit très-répandu, & fit quelques additions dans les ſymptômes que préſentent les ouvertures des cadavres, & dans le traitement dont les chevaux attaqués de cette maladie peuvent encore être quelquefois ſuſceptibles. Ces derniers moyens, en multipliant les reſſources contre une maladie auſſi déſaſtreuſe, laiſſent toujours l'eſpérance d'en découvrir de plus propres à la combattre efficacement.

En rendant compte de la premiere édition de

©BIUM

cette Inſtruction dans le *Journal de médecine* de Mai 1786, tome LXVII, M. *Huzard* donna une premiere notice des principaux hippiatres qui s'étoient occupés de cette maladie juſqu'à cette époque, page 364—386.

Cette notice fut tirée ſéparement, in-12, de 23 pages; mais il n'y en eut qu'un petit nombre que l'auteur diſtribua à ſes amis & aux compagnies ſavantes auxquelles il appartenoit. Il y fit quelques additions: nous l'avons reporté avec beaucoup d'augmentations dans la premiere édition de ce volume, page 385—423.

M. *F. H. Gilbert*, correſpondant de la ſociété d'agriculture de Paris, & profeſſeur à l'école vétérinaire d'Alfort, lut à la ſociété, en 1791, des *Obſervations ſur les cauſes de la morve des chevaux, & les moyens d'y remédier*; elles furent imprimés dans le trimeſtre d'été des mémoires de cette ſociété pour cette année, page 35—53.

Dans ces obſervations M. *Gilbert* établit que la gourme, la fauſſe gourme & la *morve* ont, en général, les mêmes caracteres, que l'on ne peut s'empêcher de regarder la *morve* comme une dégénération de la gourme, comme une gourme imparfaite; il fonde ſon opinion ſur l'identité qui exiſte entre ces maladies; identité qui eſt telle que

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 407 sur 432

©BIUM

des chevaux qui jettent leur gourme donnent la *morve* à de vieux chevaux qu'on laiſſe auprès d'eux, & que des chevaux morveux font jetter la gourme à des poulains. Pour appuyer davantage ſon hypotheſe, il regarde la plupart des maladies ſoriques, à la rentrée deſquelles on attribue ſouvent la *morve*, comme dues, elles-mêmes, à la préſence d'un levain gourmeux qui n'a pu être évacué par le mauvais traitement qu'on met en uſage pour cette maladie, & ſur-tout par l'abus répété qu'on fait quelquefois de la ſaignée pour en ſuſpendre l'évacuation.

Il ſuit de l'opinion de M. *Gilbert*, que l'un des moyens de guérir la *morve*, ou au moins de la prévenir, eſt de faire ſentir aux propriétaires de quelle importance il eſt de laiſſer parfaitement jetter la gourme aux poulains; & il eſpere que l'intérêt particulier ne l'emportera pas chez eux ſur le langage de la raiſon, de la juſtice & de l'intérêt général.

Il ſe propoſe de démontrer dans un mémoire particulier, que le farcin, auquel les maréchaux ont donné le nom burleſque de *couſin germain de la morve*, n'eſt qu'un ſymptôme de cette maladie, & qu'il n'a été regardé comme une véritable maladie, que par une ſuite de l'ignorance de ces mé-

©BIUM

mes maréchaux, qui ont fait de chaque ſymptôme, une maladie particuliere. (1)

Nous terminerons cette notice par faire connoître un ouvrage ſans date, intitulé : *Inſtructions ſur la maladie de la morve, ſuivies de l'annonce d'un remede préſervatif & curatif de cette maladie :* (avec cette épigraphe) *De toutes les maladies qui attaquent le cheval, la morve eſt ſans contredit la plus funeſte.* On lit à la derniere page : *Avec permiſſion. A Rennes, de l'imprimerie de Nicolas Audran, imprimeur-libraire, rue aux Foulons.* in-8°, de 13 pages.

Qu'on ne croie pas, d'après le titre de cette brochure, qu'elle contienne réellement des inſtructions ſur la *morve ;* ce qui concerne cette maladie n'occupe pas une page, & ſe borne à quelques généralités rapportées par tous les auteurs, ſur ſa contagion & ſur ſon incurabilité ; on n'y trouve même pas les ſignes propres à la faire diſtinguer de toutes celles avec leſquelles on peut la confondre. L'auteur (M. *Hélie*, ancien maître de poſte à Rennes) dit qu'il eſt pour le moins fort douteux qu'aucune méthode, actuellement connue, ait guéri un ſeul

---

(1) Le mémoire de M. *Gilbert* contenant d'ailleurs des vues & des détails intéreſſans ſur l'art vétérinaire, nous le reporterons en entier dans un de nos volumes.

©BIUM

cheval morveux, & il ſe hâte, dès la deuxieme page, d'annoncer ſon remede qui guérit toujours promptement la *morve* récente, & préſerve de la plus invétérée (1); qui peut être adminiſtré par le palefrenier le moins adroit; qui n'exige point l'interruption d'un ſervice modéré; qui peut ſe conſerver pluſieurs années ſans aucune altération, & enfin, qu'on diſtribue à Rennes en Bretagne, au prix de cent ſous la livre.

Les propriétés de ce remede ne ſe bornent pas, au ſurplus, à préſerver & à guérir de la *morve* récente & ancienne; mais, à l'exemple des *pilules de Larché*, de l'*électuaire du baron de Sind*, & des *tablettes de Dubuiſſon*, qui l'ont précédé; il triomphe avec le même ſuccès de la gourme, de la fauſſe gourme, de la morfondure, de la courbature, du farcin, ſeul ou compliqué avec la *morve*; il eſt très-utile dans les maladies aiguës, inflammatoires & épizootiques des bêtes à cornes & à laine; il préſerve des maladies contagieuſes; il prévient la fourbure, la pleuréſie, la fievre, la pulmonie, &c. &c. Il eſt analeptique, reſtaurant, fortifiant, cordial; enfin il chaſſe les vers; c'eſt,

(1) On ne conçoit pas trop ce que c'eſt que de préſerver de la *morve* la plus invétérée. Il paroît que l'auteur, à l'exemple de ſes confreres les charlatans, s'écarte quelquefois des regles du bon-ſens.

©BIUM

comme on voit, une panacée univerſelle, & une véritable ſelle à tous chevaux.

L'action du remede, dit M. *Hélie*, eſt d'abord inſenſible; elle ne ſe manifeſte que par la diminution graduelle des ſymptômes; ſans le ſecours d'aucun topique, & par ſa ſeule efficacité, les glandes ſe fondent peu-à-peu, le mucus devient plus abondant, moins épais, plus blanc, & l'écoulement ceſſe; enfin, les animaux, pendant le traitement, engraiſſent, deviennent plus gais, & reprennent leur vigueur naturelle (*page* 10). Néanmoins, l'auteur met les animaux au régime; il preſcrit un travail modéré, le panſement de la main réitéré, les fumigations de vinaigre, de baies de genievre; les injections dans les naſeaux, d'eau d'orge miellée, de décoction de perſicaire âcre, ou curâge, &c, tous moyens qui peuvent quelquefois ſuffire ſeuls & ſans ſpécifique pour la guériſon de cette maladie.

Cependant M. *Hélie* dit que, lorſque la *morve* eſt ancienne, le traitement en eſt long, & ne réuſſit pas toujours, quoiqu'elle ait cédé à ſon ſpécifique dans un grand nombre de chevaux infectés depuis un an & plus (*page* 5); mais ce qui lui fait craindre que les vertus de ſon remede ne ſoient pas univerſelles, c'eſt la différence des températures dans les différentes provinces. Comme chaque pro-

©BIUM

duction, dit-il, eſt marquée au coin de ſon climat, les plantes qui croiſſent dans les pays tempérés, n'ont point autant de force que celles qui viennent dans les pays méridionaux, dont les principes, plus exaltés par la chaleur, agiſſent avec plus d'activité. Le remede compoſé en grande partie de plantes indigenes à la Bretagne, n'agira pas avec la même énergie dans le Languedoc, dans la Provence, & dans les autres provinces méridionales de France, comme il fait en Bretagne, & dans les autres provinces tempérées (*page* 12).

Ce prognoſtic ſe trouve malheureuſement juſtifié par les obſervations des vétérinaires qui ont ſuivi les effets de ce remede. M. *Coquet*, entre autres, en Normandie, qui eſt une province tempérée & limitrophe à la Bretagne, M. *Ceſar* à Paris, & quelques autres, ne lui ont pas reconnu encore la vertu de guérir la *morve*, vertu qu'il a, ſans doute, en Bretagne, & très certainement dans la brochure (1).

(1) Nous aurons occaſion de revenir ſur le remede de M. *Helie*, dans l'article des Charlatans. Voyez le volume des *Inſtructions* pour l'année 1793, page 313 & ſuivantes.

Nous continuerons dans un des volumes ſuivans la Notice des écrits qui ont paru ſur la *morve* depuis l'année 1791.

©BIUM

IIº. CHARLATANS.

RAPPORT fait à la ſociété royale de médecine, par MM. VICQ-D'AZYR & HUZARD, ſes commiſſaires, ſur les Boules vulnéraires *du ſieur GIVAUGUES.*

LE ſieur *Givaugues*, dans un mémoire préſenté à la ſociété royale de médecine, expoſe qu'il eſt poſſeſſeur d'une *Boule vulnéraire* & *réſolutive*, ſoluble dans l'eau, & propre, étant étendue dans le vin, qui eſt ſon véritable véhicule, pour toutes les bleſſures récentes des animaux de ſervice, les foulures, les cors, les contuſions, les coups de pieds & de cornes avec ecchymoſe & enflure, &c.

Il demande qu'il lui ſoit permis de faire imprimer une inſtruction, & de débiter ſa *boule vulnéraire*, au prix de vingt-quatre ſous en détail, & de vingt ſous en gros. Il offre d'en envoyer gratuitement aux maîtres de poſtes qui lui ſeront indiqués, afin d'en conſtater l'efficacité. (1)

(1) Depuis cette époque le ſieur *Givaugues* a fait imprimer & diſtribuer une affiche qui contient l'extrait de ce mémoire, le prix de ſes boules & ſa demeure, comme il eſt d'uſage. Malgré le prix des boules fixé à vingt & vingt-quatre ſous, il les donnoit néanmoins, en marchandant, à dix ſous;

©BIUM

Il ajoute, pour en faire ſentir l'importance, que les maux auxquels elle convient expoſent bien des cultivateurs à ſupporter des dommages conſidérables; que le ſervice des poſtes ſouffre un préjudice immenſe, & des pertes auxquelles le gouvernement eſt obligé de ſubvenir, & que ſon topique remedie à tous ces accidens plus efficacement & à moins de frais qu'aucun moyen connu.

Les commiſſaires de la ſociété penſent qu'elle ne peut porter aucun jugement ſur ce remede, avant que le ſieur *Givaugues* ſe ſoit conformé *à l'article V de l'arrêt du conſeil d'état du roi, du 5 Mai 1781, concernant les remedes pour la diſtribution deſquels on demande des permiſſions*; & que, conformément à cet article, le ſieur *Givaugues* n'ait communiqué à la ſociété la préparation de ſes boules, aux clauſes qui y ſont énoncées; les commiſſaires ſe réſervent alors de rendre compte des eſſais qu'ils ont commencés, & qu'ils continueront, pour en conſtater les vertus. Il ſe contenteront aujourd'hui de mettre ſous les yeux de la ſociété, quelques réflexions générales, que la lecture du mémoire du ſieur *Givaugues* leur a fait naître.

1°. Ces boules ont à l'extérieur une couleur

---

mais c'étoit ſans doute dans des vues patriotiques, & uniquement pour en conſtater les vertus. (*Note des éditeurs*)

©BIUM

brune, ſemblable à celle des boules de Nancy, mais cette couleur leur eſt étrangere; elle eſt dûe à une ſubſtance fuligineuſe, dans laquelle on les a roulées; cette ſubſtance leur eſt même peu adhérente, on l'enleve facilement par le frottement; les boules ont alors une couleur d'un jaune pâle.

2°. Elles ne ſe diſſolvent pas dans l'eau, comme on le dit dans le mémoire, elles s'y délayent ſeulement; la partie fuligineuſe & la poudre la plus tenue ſurnagent la liqueur, le ſurplus reſte au fond du vaſe.

3°. Elles produiſent les mêmes effets dans le vin.

4°. Le vin qui eſt le véhicule preſcrit pour les employer, eſt lui-même un excellent vulnéraire réſolutif, dans tous les cas où ces boules ſont indiquées, & guérit auſſi promptement.

5°. Le ſieur *Givaugues* indique d'ôter de la bourre du bât ou de la ſelle qui aura bleſſé, ce moyen ſuffit le plus ſouvent, ſur-tout en route, pour opérer la guériſon; la cauſe étant détruite, le mal diſparoit, ſans qu'il ſoi beſoin d'aucun remede.

6°. Il eſt une foule de ſubſtances qui conviennent dans tous les cas indiqués pour l'emploi des boules, qui guériſſent également avec promptitude, & qui ne reviennent pas auſſi cheres que le remede du ſieur *Givaugues*, dont le vin augmente encore le prix; les commiſſaires ne cite-

©BIUM

ront que l'eau & le vinaigre, ſaturés de ſel marin, qui ſe trouvent par tout, l'eau végéto-minérale, & l'eau vulnéraire ſimple, auſſi efficaces dans la médecine vétérinaire, que dans celle de l'homme.

7°. Les accidens pour leſquels les boules ſont indiquées, ne deviennent dangereux & longs, que faute d'y donner des ſoins dès le principe, & d'en détruire les cauſes. Le ſieur *Givaugues*, rapporte dans ſon mémoire pluſieurs de ces cauſes, telles que l'imprévoyance des gens de la campagne, les mauvais harnois, la pauvreté, la parcimonie, &c. Mais les boules ne remédieront pas plus efficacement que les autres moyens phyſiques, à l'incurie des propriétaires.

8°. Les maladies qui ſont quelquefois la ſuite de ce défaut de ſoins, & qui entraînent plus particulierement, à la longue, ſur-tout dans les campagnes, la perte des animaux, ne ſont pas auſſi multipliées qu'on pourroit le croire ; elles ſe réduiſent ordinairement à la *taupe*, au *mal de garot* & au *javart encorné*.

9°. Les poſtes ne peuvent jamais ſouffrir de préjudice immenſe, & de pertes conſidérables, comme le fait entendre le ſieur *Givaugues*, pour fait de ces maux, qui, n'étant qu'extérieurs & accidentels, peuvent être aiſément prévenus. Le gouvernement qui fait diſpenſer ſes bienfaits avec équité,

équité, & qui vient au ſecours des maîtres de poſtes, lorſque des épizooties deſaſtreuſes ont ruiné leurs écuries, ne pourroit pas légitimement accueillir & n'accueille pas des demandes d'indemnités pour des pertes qu'il eût été au pouvoir des proprietaires de prévenir & d'éviter.

10°. Enfin ces boules rappellent celles que *Larché* diſtribuoit en 1764, & qui étoient une panacée univerſelle pour toutes les maladies internes; les *tablettes préſervatives* de *Jacquet* & *Dubuiſſon*; le remede de *Hélie*, & une foule d'autres, prônés pour la morve, le farcin, la gale, &c.

Fait au Louvre, le 16 Juin 1788.

Signé, VICQ-D'AZYR & HUZARD.

III°. ANNONCES D'OUVRAGES SUR TOUTES LES PARTIES DE L'ART VÉTÉRINAIRE.

Obſervations ſur pluſieurs maladies de beſtiaux, telles que la maladie rouge & la maladie du ſang, qui attaquent les bêtes à laines, & celles que cauſe aux bêtes à cornes & aux chevaux la conſtruction vicieuſe des étables & des écuries; avec le plan d'une étable, & celui d'une écurie convenable aux chevaux de cavalerie, de fermes, de poſtes, &c. &c. Par M. l'Abbé TESSIER, *docteur régent de la faculté de médecine de Paris, de la ſociété royale de médecine, & de l'académie des ſciences & beaux-arts de Lyon. A Paris, chez la veuve Heriſſant, imprimeur-Libraire, rue neuve Notre-Dame, à la Croix-d'or, & P. Théophile Barrois jeune, libraire, rue du Hurepoix,*

Année 1791.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 417 sur 432

©BIUM

près le pont Saint-Michel. M. DCC. LXXXII. in-8°. avec fig.

Tableau des maladies aiguës & chroniques, qui affectent les bestiaux de toute espece. Ouvrage couronné par la société royale de médecine de Paris, en 1780. *Par M.* DE VILLAINE, *correspondant de la même société. A Neuchatel, de l'imp. de Fauche fils aîné, Favre & comp.* M. DCC. LXXXII. in-8°. (1)

Essais sur les eaux aux jambes des chevaux. Ouvrage qui a remporté le prix d'encouragement que la société royale de médecine a donné sur les maladies des animaux, dans sa séance publique tenue au Louvre, le 25 Août 1783. *On y a joint un rapport fait au conseil du roi, sur le cornage & sifflage des chevaux. Par M.* HUZARD, *vétérinaire, à Paris. A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, grande salle du Palais.* M. DCC. LXXXIV. in-8°.

Examen du cheval écorché, antique. 1784. — *Des proportions géométrales & des aplombs des membres du taureau.* 1785. — *Du cheval. Extrait de la mémoire artificielle des principes relatifs à la fidelle représentation des animaux.* 1786. — *Essai sur l'expression des diverses passions du cheval.* 1787. — *De la position de l'homme à cheval, envisagé relativement aux arts fondés sur le dessin.* 1783. *Cinq lettres à M. Bachelier, par M.* VINCENT, *professeur royal, pensionnaire du roi, &c. A Paris, de l'Imprimerie royale.* in-8°. avec fig.

Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure du cheval; des considérations auxquelles il importe de s'arrêter dans le choix qu'on doit en faire; des soins que cet animal exige, &c. A l'usage des éleves des écoles royales vété-

---

(1) On trouve la notice de cet ouvrage & du précédent dans le volume des *Instructions vétérinaires* de 1792, pages 355 & 359.

©BIUM

rinaires de France. Par M. BOURGELAT, *directeur & inſpecteur général de ces écoles, commiſſaire général des haras du royaume, de l'académie royale des ſciences & belles-lettres de Pruſſe, honoraire de celle de gli aniſtamici de Belluno, correſpondant de l'académie royale des ſciences de France, &c. A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, grand'ſalle du Palais.* M. DCC. LXXXV. in-8°. avec fig.

Inſtruction ſur la maniere de conduire & gouverner les vaches que le roi a fait diſtribuer aux pauvres familles de la généralité de Paris. Par M. CHABERT, *directeur général de l'école vétérinaire d'Alfort. A Paris, de l'Imprimerie royale.* M. DCC. LXXXV. in-8°. (1)

Traité de la gale & des dartres des animaux. Par le même. A Paris, de l'Imprimerie royale. M. DCC. LXXXVII. in-8°.

Des organes de la digeſtion dans les ruminans, à l'uſage des éleves des écoles royales vétérinaires. Par le même. 1787. in-8°.

Traité des maladies vermineuſes dans les animaux. Par le même. A Paris, de l'Imp. royale. M. DCC. LXXXVII. in-8°.

Manuel d'hippiatrique, à l'uſage des officiers de cavalerie, poſſeſſeurs & amateurs de chevaux, & principalement des maréchaux des régimens. Nouvelle édition. Revu, augmenté & mis dans un nouvel ordre. Par M. LAFOSSE. *A Nancy, chez Pierre Barbier, imprimeur-libraire.* M. DCC. LXXXVII. in-12.

Nouveau régime pour les haras, ou expoſé des moyens propres à propager & à améliorer les races des chevaux; avec la notice de tous les ouvrages écrits ou traduits en françois, relatifs à cet objet. Par ESPRIT PAUL DE LA FONT-POU-

(1) On trouve la notice de cet ouvrage dans le volume de 1793, page 364.

©BIUM

LOTI. *A Turin, & ſe trouve à Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, grand' ſalle du Palais.* M. DCC. LXXXVII. in-8°. avec fig.

Manuel de la fille de baſſe cour. A Paris, chez Vente, libraire, rue des Anglois. M. DCC. LXXXVII. pet. in-12.

Traité des haras, auquel on a ajouté la maniere de ferrer, marquer, hongrer & angloiſer les poulains; des remarques ſur quelques-unes de leurs maladies; des obſervations ſur le pouls, ſur la ſaignée & ſur la purgation; avec un traité des mulets. Par J. G. HARTMANN, *conſeiller de la chambre des rentes de S. A. S. monſeigneur le duc regnant de Wirtemberg, membre de l'académie des ſciences de Wirtemberg, & des ſociétés de phyſique & d'économie de Zurich & de Berne; traduit de l'allemand, ſur la ſeconde édition, & ſous les yeux de l'auteur; avec figures: revu & publié avec des notes, par M.* HUZARD, *vétérinaire à Paris, de pluſieurs académies, &c. A Paris, chez T. Barrois jeune, libraire, quai des Auguſtins, n°. 18.* M. DCC. LXXXVIII. in-8°.

De la régénération des haras, ou mémoire contenant le développement du vice radical du régime actuel, & un plan pour propager & perfectionner la race des chevaux en France. Par M. le chev. de la FONT-POULOTI, *membre du muſée de Paris, & de pluſieurs académies. A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, grande ſalle du Palais, & à Verſailles, chez Vialard, libraire, rue Satory.* M. DCC. LXXXIX. in-8°.

Mémoire ſur la poſſibilité d'améliorer les chevaux en France, & plan d'aſſociation, ayant cette amélioration pour objet. Ouvrage approuvé par la ſociété royale d'agriculture. — Proſpectus d'une aſſociation, qui aura pour objet l'amélioration & la multiplication des chevaux en France; publié avec approbation du gouvernement. Par M. FLANDRIN, *directeur adjoint de*

l'école vétérinaire de Paris, ci-devant directeur de celle de Lyon; à Paris, de l'Imp. royale, M. DCC. XC. in-8°.

Traité du charbon, ou anthrax dans les animaux. Par M. CHABERT. Septieme édition. A Paris, chez la veuve Vallat-la-Chapelle, libraire, grand'-salle du Palais, M. DCC. XC. in-8°. (1)

NOMS DES AUTEURS DES ANALYSES.

D'ARISTOTE, — CAMUS, page 331 ..... — DEBURE SAINT-FAUXBIN, page 356. — ECRIVAINS SUR LA MORVE, page 367. } M. HUZARD.

AVIS DES ÉDITEURS.

Nous avons reçu un grand nombre de mémoires & d'observations qu'il ne nous a pas encore été possible d'inférer dans les volumes; les auteurs qui ont bien voulu nous les adresser, peuvent être assurés que leurs ouvrages sont conservés avec soin, & qu'ils paroîtront successivement dans les volumes suivans.

ERRATA.

Page 118, ligne 17, animanx, *lisez* animaux.
Page 339, ligne 8, décrit, *lisez* décrit.

(1) Les notices de ces deux derniers ouvrages se trouvent dans les volumes de 1793, page 373, & 1794, page 399.

©BIUM

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIERES.

A.

Action rédhibitoire, 87. — sa durée, 91.
Age auquel les animaux peuvent s'accoupler, 340.
Aggravé (de l') dans les chiens, 218. — ses noms divers, *id.* — symptômes, *id.* — traitement, 220.
Alcali volatil, ses bons effets dans la morve, 393.
Analyse raisonnée, historique & critique de tous les ouvrages écrits sur l'art vétérinaire, 327.
Annonces d'ouvrages sur toutes les parties de l'art vétérinaire, 417.
Avis des éditeurs sur les observations qu'on leur a adressées, & qui n'ont pu encore être insérées dans les volumes, 421.

B.

Bardeau, quel animal c'est, 33.
Bibliographie vétérinaire, 327 & suiv.
Boitage, 86. — de vieux mal, *id.*
Boules vulnéraires, 413.
Brevet accordé aux élèves des écoles vétérinaires, 27.

C.

Cabinet du roi, à Alfort, 32.
Cardialgie, 348.
Castration, 351. — ses effets, *id.* 355.
Cas rédhibitoires (des), 76. — des chevaux, 77. — des bêtes à cornes, 86. — des vaches laitieres, 87. 93.
Charbon des porcs, 345.
Charlatans, 8. 413.
Cheval, principal objet des écoles vétérinaires, 33. — rebous, 77. — felle de la dent, *id.* — renf, *id.* — peureux, 78. — lunatique, *id.* — pris des épaules, *id.*
Colique, 347.
Corbe. *Voyez* Courbe.
Cornage, sifflage ou halley, 78 & suiv.
Corps de caserne des élèves militaires, établi dans l'école d'Alfort, 41.
Courbature, 77. 79. 84. 127.
Courbe, 77.
Cours de botanique aux écoles vétérinaires, 34. — de ferrure, 37. — de maladies, 34. — de matiere médicale, *id.* — d'opérations, 36.
Crapaud (du) dans le mou-

©BIUM

ton, 213. — ſymptômes, 214. — cauſes, *id.* — traitement, 215.
Cuſcute ou teigne, moyens de la détruire, 68.

D.

Déplacement de la veſſie, 348.
Deſcription d'une fievre inflammatoire, qui a régné ſur les chevaux, dans les environs d'Artenay, en 1783, 282. — ſymptômes, *id.* — cauſes, 283. — traitement curatif, *id.* — — préſervatif, 285. — & traitement des maladies épizootiques & particulieres, 103.
Drapeau, moyens d'accoutumer les chevaux à ſa vue, 318.

E.

Eau de chaux, pour la morve, 385. 396.
— de la mer, ſes effets dans les moutons, 300.
— diſtillée de laurier cériſe, contre la morve, 385.
Electuaire contre la morve, 382.
Epigraphe, 4.
Epilepſie, 86.
Epizootie charbonneuſe en Auvergne, 247. — — en Quercy, 265.
Eſquinancie, 347.
Etat de l'art vétérinaire en Europe, 13. — à Paris, 48.
Etat de l'école royale vétérinaire d'Alfort, au premier Juillet 1790, 40.
Errata, 421.
Extrait de la ſéance de l'aſſemblée nationale, du 15 Août 1790, concernant les écoles vétérinaires, 45.

F.

Farcin, couſin-germain de la morve, 408.
Felle de la dent. *Voyez* Cheval.
Fic (du) dans les bêtes à cornes, 184. ſes noms divers, *id.* — ſymptômes, *id.* — cauſes, 186. — traitement, 189.
Fievre inflammatoire à Artenay, 282.
Flux de ventre des éléphans, 347.
— — des porcs, 346.
Foire de chevaux à Caen, 81.
Forbature. *Voyez* Fourbure.
Fourbiſſure. *Voy.* Fourbure.
Fourbure (de la) 127. 348. — ſymptômes dans le cheval & dans les ſolipedes, 129. — — dans les bêtes à cornes & à laine, 136. — cauſes, 137. — méthode curative, 139. — traitement interne dans le cheval, *id.* — — externe, 142. — — dans les bêtes à cornes & à laine, 145. — ſoins & régime, 147. — formules médicinales, 148.
Frêne contre la morve, 397.

Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques; avec les ... - page 423 sur 432

©BIUM

Fumigation. *Voyez* Parfum.

G.

Garantie (de la) 71. — de droit, *id.* — de fait, *id.*
Goutte des bœufs, 347. — des chiens, *id.*
Gros-ſon. *Voyez* Son.

H.

Halley. *Voyez* Cornage.
Hiſtoire & réglemens de écoles vétérinaires, 13. — de celles de France, 20.

I.

Immobilité, 86.
Injection des médicamens dans la jugulaire pour le traitement de la morve, 393.
Inſtructions & obſervations ſur les maladies des animaux domeſtiques, 1^e. partie, 13. — 2^e. partie, 103. — 3^e. partie, 223. — 4^e. partie, 327.
Introduction générale à tout l'ouvrage, 13.
— à la bibliographie, 327.

J.

Juriſprudence vétérinaire, 7. 71. 392. 397.

L.

Ladrerie, 87. 346.
Lunatique. *Voyez* Cheval.

M.

Maladie charbonneuſe en Auvergne, 246. — en Quercy, 265.
Maladies (des) des animaux conſidérées en général, 103. — définition de la maladie, *id.* — objet de la médecine vétérinaire, 105. moyens de remplir cet objet, *id.* — étendue de ces moyens, 106. — appréciation de ces moyens, 107. — voies à ſuivre pour profiter de ces avantages, 109. — vues générales, *id.* — de l'expérience, 110. — diſcernement à avoir pour juger de l'état maladif, 111. — — néceſſaire pour tirer des conſéquences de cet état, 112. — conditions pour acquérir ces qualités, 113. — réunion de la théorie à la pratique, *id.* — avantages de cette réunion, *id.* — matériaux à recueillir ſous ces rapports, 115. — petit nombre de ces matériaux, *id.* — reſſource pour y ſuppléer, *id.* — précautions en en faiſant uſage, 116. — appréciation de ces avantages, *id.* — marche à ſuivre pour en profiter, 118. — précautions, *id.* — récit de ce qui a précédé l'état maladif à reconnoître, 119. — cas obſcurs, *id.* — cas extraordinaire, 120. — épizooties, *id.* — choix des remedes, 121. — adminiſtration des remedes,

©BIUM

122. — ouvertures des cadavres, 125. — noter ce qu'on a obſervé, *id.*
Maladies (des) ou cas rédhibitoires, 76.
Mal caduc, 87.
Maniere (de la) de rédiger les obſervations de médecine vétérinaire, 223. — obſervations particulieres, 225. — maladies enzootiques, 226. — — épizootiques, 227.
Mélide, maladie des ânes, 348.
Mémoire ſur la maladie charbonneuſe enzootique, qui affecte les bêtes à cornes, dans les montagnes d'Auvergne, 246. — topographie générale, 247. — régime des beſtiaux, 250. — ſymptômes, 252. — ouverture des cadavres, 255. — tems de l'apparition de la maladie, 256. — ſon caractere contagieux, *id.* — recherches des cauſes, 257. — traitement curatif, 259. — — propliylactique, 261. — exemple de la contagion de la maladie ſur les hommes, 262.
— ſur la maladie épizootique charbonneuſe, qui a attaqué les beſtiaux de la province de Quercy, en 1786, 265. — hiſtoire de l'épizootie, *id.* — origine & accroiſſement de l'épizootie, 268. — deſcription topographique des lieux où elle a régné, 269. — cauſes, 270. — — locales, *id.* — — générales, 272. — ſymptômes, *id.* — ouverture des cadavres, 274. — obſervations ſur la contagion, 276. — traitement curatif, *id.* — — préſervatif, 278. — purification des étables, 279. — nombre des bêtes mortes & guéries, *id.* — concluſion, 280.
Ménagerie à l'école vétérinaire d'Alfort, 26.
Mezellerie. *Voyez* Ladrerie.
Modele de reconnoiſſance de garantie naturelle, 97. 98.
— de garantie conventionnelle, 99. 100.
— d'achat ſans garantie, 101.
Morve, 77. 88. 96. 348. 367 & ſuiv. — ſignes auxquels on en reconnoît l'exiſtence, 400. — ouverture des animaux, *id.* — cauſes, *id.* — examen & ſéparation des chevaux, 401. — maniere de les claſſer, 402. — animaux à traiter. 403. — ſoins & régime, *id.* — traitement préſervatif, 404. — procédés à ſuivre pour aſſainer les écuries, les équipages, &c. 405.
Moyens éprouvés, pour accoutumer les chevaux au bruit du tambour, & à la vue du drapeau, 318.

©BIUM

N.

Noms des auteurs des analyſes, 421.
— divers donné à la pourriture des bêtes à laine, 155.
— & demeures des maîtres maréchaux-ferrans-éperonniers, & des vétérinaires, exerçant la maréchalerie & l'art vétérinaire à Paris, en 1790, 50.
Notice hiſtorique & critique des principaux écrits qui ont été publiés ſur la morve des chevaux, 367.
— ſur l'établiſſement des écoles vétérinaires, 20. — ſur celle de Lyon, 21. — celle d'Alfort, 24.

O.

Obſervations & diſſertations ſur toutes les parties de l'art vétérinaire, 223.
— ſur des tumeurs verminеuſes, cutanées, ſurvenues à un poulain, 286. — remarques des éditeurs, 287.
— ſur la petite-vérole dans les chiens, 289. — ſymptômes, *id.* — traitement, 291. — remarques, 292.
— ſur les effets de l'eau de la mer dans les moutons, 300.
— ſur le taureau, la chevre, le chevreau & le chien, dans les Colonies, 303.
— ſur une vache, qui a rendu les os d'un veau par l'anus, 296.
Ordonnances & reglemens, concernant la morve, 396.
Ozene, 390.

P.

Parfum ou fumigation propre à déſinfecter & à purifier les écuries, les étables, les bergeries & les autres habitations des animaux domeſtiques, 324.
Péripneumonie gangreneuſe, 347.
Petite-vérole dans les chiens, 289.
Peureux. *Voyez* Cheval.
Phrénéſie, 347.
Piqûre des abeilles, 350.
Plan général de l'ouvrage, 12.
Pommeliere, 87.
Pourriture (de la) dans les bêtes à laine, 152. — ſymptômes, 156. — ouverture des cadavres, 159. — cauſes, 161. — moyens curatifs, 172. — préſervatifs, 174. — ſoins & régime, 175. — traitement général, 177. — de la pourriture verminеuſe, 179. — concluſion, 183.
Pouls, 77.
Préparations antimoniales, contre la morve, 397.
Pris des épaules. *Voyez* Cheval.
Programmes des prix propoſés par différentes acadé-

©BIUM

mies & ſociétés d'agriculture, ſur des queſtions relatives à l'art vétérinaire, 62. -- ſociété de médecine de Paris, *id.* -- -- d'agriculture de Paris, 68. -- -- d'Auch, 69. -- -- des arts & des ſciences du Cap François, 70.
Proſpectus de l'établiſſement de l'école vétérinaire de Lyon, 22. -- d'Alfort, 27. — de l'ouvrage, 5.

Q.

Queſtions relatives à l'art vétérinaire, 232. -- ſur l'éducation économique des beſtiaux, 233. -- -- les haras, 235. -- -- les fourrages, 236. -- -- l'éducation économique des animaux à Saint-Domingue, 237. -- -- ſur le mulet, l'âne, le bœuf, les bêtes à laine, les chevres, les porcs, les chiens, les oiſeaux domeſtiques, les lapins, les abeilles, les vers à ſoie, les poiſſons, 239.

R.

Rage des chevaux, 348. — des chiens, 316. 347.
Rapport fait à l'aſſemblée nationale par ſon comité des finances ſur les écoles vétérinaires, 42. — fait à la ſociété royale de médecine, ſur des boules vulnéraires, 413.
Rebous. *Voyez* Cheval.
Recoupe. *Voyez* Son.
Recouperte. *Voyez* Son.
Remede contre la morve, de Hélie, 410. — du maréchal de Norfolk, 397.
Rétif. *Voyez* Cheval.

S.

Sabine, contre la morve, 397.
Sifflage. *Voyez* Cornage.
Soie (de la) dans le cochon, 193. -- ſes noms divers, *id.* -- ſymptômes, *id.* -- ouverture des cadavres, 195. -- cauſes, 196. -- traitement, 197. -- maniere d'éteindre la contagion, *id.* -- traitement préſervatif, 198. -- -- curatif, 199.
Son, conſidéré comme aliment & comme médicament, 64 & ſuivantes.
Son-gras. *Voyez* Son.
Sort, 108.
Suc gaſtrique, ſon emploi comme médicament, 67.

T.

Tablettes correctives contre la morve, 397.
Tambour, moyens d'accoutumer les chevaux à ſon bruit, 318.
Taupe (de la) 201. -- ſymptômes, 202. -- cauſes, 203. -- traitement, 204. -- de l'opération de la taupe, 205.
Teigne. *Voyez* Cuſcute.
Tétanos, 347.

Tic, 85.
Tranchées de vent, 347.
Treſſiot. *Voyez* Son.
Tumeurs vermineuſes cutanées, 286.

U.

Utilité des écoles vétérinaires, 23.

V.

Vache qui a rendu les os d'un veau par l'anus, 296.
Vertige, 348.
Vices rédhibitoires. *Voyez* cas rédhibitoires.
Volumes de cet ouvrage qui ont paru, 2.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS,

& des Ouvrages cités dans ce Volume.

A.

Abildgaard, 328.
Académie des ſciences de Paris, 368. 373. 375.
Adam (M.), 349.
Adrien, 360.
Alagona. *Voyez* Artelouche.
Aldrovande, 360.
Alléon Dulac, 288.
Almanach vétérinaire, 9.
Amoreux, 328. 359. 374. 375. 385.
Angeli, 360.
Apſyrte, 138. 333. 368. 369.
Aquaviva (Béliſaire), 360.
Arces (Jean d'), 360.
Ariſtophane de Byſance, 333. 354.
Ariſtote, 45. 310. 331 & ſuivantes, 369. 376. 421.
Arrêt de conſeil, du 31 Juin 1764, relatif aux écoles vétérinaires, 23. -- du 11 Août 1765, relatif aux élèves, 27.
--- --- du 5 Mai 1781, concernant les remedes nouveaux, 414.
Arrêt du conſeil, du 16 Juillet 1784, pour prévenir les dangers des maladies des animaux, 197. 397. 399. 402. 406.
Arrêts du Parlement de Paris des 21 Mars 1782, 9 Décembre 1783 & 20 Juin 1785, relatifs aux oies & dindes, 279.
Arrien, 369.
Artelouche de Alagona, 360.
Aulaire (Saint-), 360.
Avant-coureur (l'), 385.

B.

Bakewell, 164.
Barrier, 64. 289.
Bartlet, 370. 373. 376.
Beckmann, 361.
Bellerocq, 64.
Bertin, 21.
Blondus, 360.
Bordenet, 397.

Bomare. *Voyez* Valmont.
Bourgelat, 20. 21. 22. 24. 25. 27. 103. 211. 303. 362. 372. 384. 385. 388. 419.
Boutrolle, 382.
Bouvard, 373.
Bracken, 370. 373. 374.
Brazier, 398.
Briſſon, 361.
Browne Langrish, 385.
Brugnone, 78. 328. 387.
Buc'hoz, 328. 387.
Buffon, 353. 354. 361. 362. 369. 371. 372. 373. 386.
Bumald, 328.

C.

Cailleau, 361.
Calzuelos, 395.
Camus, 45. 331 & ſuivantes, 421.
Caton, 359. 363.
Cavero, 395.
Céſar, 412.
Chabert, 3. 40. 83. 127. 152. 184. 201. 213. 264. 267. 268. 272. 392. 393. 399 & ſuivantes, 419. 421.
Chalette (de), 398.
Champgrand (de), 221.
Chanut, 63.
Charles IX, 360.
Chenevet, 397.
Chevalier, 286.
Clerc, 385.
Collet, 383.
Columelle, 359. 368.
Conde, 395.
Coquet, 296. 412.
Courrier littéraire de Francfort, 377.

D.

Debure Saint-Fauxbin, 357. 421.
Dedelai (Pierre), 45. 47. 398.
Démocrite, 115.
Deniſart, 71.
Deſgraviers (MM.), 221.
Deſplas, 60. 264. 265.
Devillaine, 64. 418.
Devillers, 328.
Dictionnaire de médecine, de chirurgie & de l'art vétérinaire, 312.
Didelot, 64.
Domat, 71.
Doublet, 392.
Dubuiſſon, 397. 410. 417.
Duſouilloux, 221. 360.
Dulaure, 41.
Dupuis d'Emportes, 370. 380.
Dutz, 388.

E.

Ecrivains ſur la morve, 357 & ſuivantes, 421.
Encyclopédie, 46. 378.
Elparron, (d'), 360.
Etienne (Charles), 360.

F.

Factums & arrêt du parlement de Paris contre des bergers ſorciers, 108.
Fantuzzi (Giov.), 361.
Feuille du cultivateur, 165.
Flandrin, 3. 40. 168. 420.
Fracaſtor, 360.
Franchieres (Jean de), 360.
Francini, 389. 404.
Frédéric II, 360.

©BIUM

G.

Gallot, 63.
Garcia (D. Alonſo de Rus), 395.
Garimbert, 373.
Garſault, 367.
Gaſtelier, 63.
Gazette d'agriculture, 390. 392. 397.
-- de médecine, 377.
Gélin, 300.
George de Piſe, 360.
Geſner, 338. 361. 364.
Gilbert (F. H.), 40. 407. 408. 409.
Givaugues, 413 & ſuivantes.
Goulin, 328. 329. 338. 361.
Grinæus, 333. 369.
Gronovius, 328.
Guide du voyageur à Paris, 41.
Guyot, 71.

H.

Hall, 380.
Haller, 328.
Hartmann, 420.
Hélie, 409 & ſuivantes, 417.
Heineccius, 74.
Henz, 328. 374. 380.
Heresbach, 360.
Hiéroclès, 138. 333.
Hippocrate, 111. 115.
-- Hippiatre, 369. 401. 404.
Hiſtoire de l'académie royale des ſciences, 373.
Hurel, 53.
Hurn (Chrétien), 392.
Huzard, 3. 59. 64. 83. 84. 218. 293. 305. 407. 413. 417. 418. 420.

I.

Inſtruction ſur les moyens propres à prévenir l'invaſion de la morve, 325.
Inſtructions ſur les conventions, 71.
--- vétérinaires de 1782—1790, 41. 54. 180. 393.
--- de 1792, 52. 55. 197, 222. 349. 397. 418.
--- de 1793, 184. 251. 387. 419. 421.
--- de l'an 2e, 168. 257. 387. 421.
--- de l'an 3e, 395.

J.

Jacquet, 397. 417.
Jacquinelle, 64.
Jonſton, 361.
Jourdain (J.), 369. 401.
Journal d'agriculture, 20. 201. 392.
--- de médecine, 66. 305. 392. 395. 407.
--- de phyſique, 393.
Jove (Paul), 360.

K.

Kaie (Jean de), 360.
Kerſting, 390.
Knobloch, 380.
Kreyſig, 328.
Krünitz, 328.

L.

Lafoſſe, 46. 47. 58. 96. 362. 375 & ſuivantes, 386. 387. 389. 391. 395. 396. 398. 404. 419.

Lafoſſe pere, 368 & ſuivantes.
Lafont-Pouloti (Eſprit-Paul de) 328. 419. 420.
Laguériniere (de), 367.
Lallemant (MM.), 328. 359.
Langrish. *Voyez* Browne Langrish.
Larché, 410. 417.
Laſtri, 328.
Lecomte (Noël), 360.
Lembon, 392.
L'hérauld, baron de Bormes, 25.
Lhoſte, 282. 285.
Liebaut (Jean), 360.
Linné, 288. 361. 366.
Louveau (Jean), 373.

M.

Malouin, 381. 382. 386. 391.
Maſſé (J.). 334. 369.
Meier (M. Antoine), 379.
Mémoires de l'académie des ſciences de Paris, 333. 381. 383.
--- de la ſociété d'agriculture de Paris, 407.
--- de la ſociété de médecine de Paris, 393.
Mercurialis, 338.
Modus (le roy), 360.
Morand, 373. 376.
Moreau de Saint-Mery, 305. 310.
Morveau (de), 326.
Muſée de Paris, 305.
Myzauld, 360.

N.

Néméſien, 360.

O.

Obſchelwitz, 389.
Oppien, 360.

P.

Parmentier, 66.
Parrazez, 368.
Paulet, 66. 294. 295. 385. 391.
Paulmy (de), 359.
Pean, 392.
Perrault, 354.
Phile, 360.
Phœbus (Gaſton), 360.
Phœmon, 359.
Pline, 361. 364. 372. 373.
Poinſinet de Sivri, 372.
Pomar (D. Pedro Pablo), 371. 374. 395.
Poncelet, 66.
Portal, 338.
Pothier, 92.

Q.

Quincye-Saint-Maurice, 329.

R.

Réaumur, 288. 361.
Redondo, 395.
Renaud de Saint-Jean-d'Angely, 47.
Robinet, 398.
Rodriguez, 328. 393. 394.
Rondelet, 360.
Royo (Domingo), 394. 395.
Rozier, 66. 312. 398.
Ruel, 138. 333. 334. 355. 369.
Ruini, 389. 404.
Ruſe, Ruſius (Laurent), 387. 389. 404.

S.

Sage, 66.
Salnove, 360.
Salvien, 360.
Saunier, 367.
Savary, 360.
Scaliger, 356. 364.
Schreber, 371. 374.
Seguier, 80. 89. 90. 328.
Sind (M. le baron de), 382. 383. 385. 410.
Snap, 367.
Société d'agriculture d'Auch, 69.
--- -- de Paris, 68. 407.
--- de médecine de Paris, 62. 225. 392.
--- des amis du pays, 394.
--- des sciences & des arts du Cap François, 70.
--- économique de Brunswick, 390.
--- royale des sciences de Gottingue, 391.
Statuts de la communauté des chaircuitiers, 87.
--- & réglemens des maréchaux, 48. 49.

T.

Tardif, 360.
Tenon, 328. 376.
Teſſier, 4. 255. 417.
Theomneſte, 369.
Thou (de), 360.
Toggia, 66.
Tournefort, 365.
Tramesino, 389.

V.

Vaillant (le) de Saint-Denis, 318.
Vallisneri, 288.
Valmont de Bomare, 310. 361. 366.
Vaniere, 360.
Varron, 359.
Végece, 359. 369. 390.
Verrier de la Conterie (le), 221.
Vicq-d'Azyr, 66. 413. 417.
Vinar (D. Sant-Jago de), 394.
Vincent, 418.
Virgile, 310. 368.
--- (de la Baſtide), 168.
Vitet, 328. 372. 387. 391.

W.

Wiborg, 328.
Worloock (Siméon), 64.

X.

Xenophon, 359.

Y.

Young, 164.

FIN DU VOLUME DE 1791.